THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juillet 1717.

13

SOC. JESU

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & ſe vendent 15 ſ. le mois en blanc, & broché 16 ſ.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	7. v.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Alteße Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes,

Juillet 1717.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCC XVII.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Juillet 1717.

ARTICLE LXXIII.

REGLES POUR L'INTELLIGENCE des Ecritures Saintes. A Paris, chez Jacques Etienne ruë S. Jacques, M D.... *In 12. pages 372. ſans la table.*

JESUS-CHRIST eſt prédit & figuré dans tout l'ancien Teſtament, les Saints Peres l'ont reconnu, & un Chrétien ne peut en douter, puiſque JESUS-CHRIST lui-même l'aſſure. On n'entend donc rien dans l'Ecriture, quand on ne trouve pas le Sauveur dans cette partie des Livres ſa-

crez, & l'Auteur a raiſon de regarder comme une erreur d'une très-dangereuſe conſequence, le ſentiment temeraire de quelques Interpretes modernes, que l'application que Saint Paul & les Apôtres font à JESUS-CHRIST de pluſieurs paſſages de l'ancien Teſtament n'eſt pas conforme au ſens veritable de ces paſſages; mais qu'elle n'eſt qu'une ſimple convenance ſemblable à peu près à des citations tirées des Auteurs profanes, qui ont des objets très-differens dans le premier uſage, qui eſt le naturel, & dans le ſecond, qui eſt étranger, inconnu à l'Auteur, & de l'invention de celui qui s'en ſert, à cauſe de quelque alluſion, de quelque reſſemblance des mots, ou des choſes ſignifiées avec ce qu'il veut dire.

Si celà eſt, dit l'Auteur, & il faut en convenir, ſi cela eſt vrai, Saint Paul n'a pas entendu le vrai ſens de l'Ecriture; ſes preuves n'ont rien de ſolide; il attribuë au Saint Eſprit, qui a parlé par les Prophetes, une intention qu'il n'a point eûë; Saint Paul a vû JESUS CHRIST où il n'étoit point; il nous trompe

en nous citant des témoins qui disent tout autre chose ; il abuse des Ecritures en les détournant à des sens arbitraires, & il nous apprend par son exemple à la tourner comme il nous plait, sans nous mettre en peine, non plus que lui, si nous allons jusqu'à la verité, ou si nous sommes seulement éblouïs par l'apparence, ou par la seule conformité des expressions ; ces consequences font fremir ; mais l'horreur qu'on en conçoit doit passer jusqu'au principe, & en découvrir le venin & la fausseté, & faire reconnoitre que l'on ne peut douter de la justesse des explications que S. Paul donne aux passages de l'Ancien Testament qu'il cite, sans renverser les fondemens de la religion. Cependant si l'on considere plusieurs des preuves & des citations de l'Apôtre, elles paroissent dans les lieux d'où il les tire avoir un autre sens plus simple, plus naturel, plus lié avec ce qui précede & ce qui suit. Ceux qui parlent ainsi, s'écrie l'Auteur, sont ils Prophetes ? sont-ils Apôtres ? au lieu de conclure temerairement que le sens

attribué par S. Paul, ou par quelque autre Ecrivain ſacré du nouveau Teſtament, à des paſſages de l'ancien, n'eſt pas le vrai, parcequ'il paroit moins ſimple & moins naturel qu'un autre. On devroit au contraire tirer cette conſequence, que le ſens qui s'offre d'abord à l'eſprit, & qui paroit conforme à la lettre, n'eſt ni le plus vrai, ni le plus important, puiſque ces Ecrivains inſpirez en découvrent un autre plus ſublime; plus conforme au deſſein de Dieu, plus eſſentiel à l'Ecriture, plus certainement compris dans la revelation.

Rien ne doit rendre un Théologien plus reſervé dans les endroits même qui paroiſſent n'être ſuſceptibles que d'un ſens hiſtorique & purement litteral, que de voir pluſieurs endroits ſemblables pleins de myſteres, lorſque S. Paul les explique par une lumiere divine. Qui de nous, par exemple, eût ſongé qu'il y a autant de myſtere dans le ſilence de Moyſe ſur la genealogie de Melchiſedech, & dans la maniere imprévûë dont il l'introduit & le fait bientôt diſparoitre, qu'il y eût, dis-je,

en tout cela si simple en apparence, autant des mysteres que S. Paul en a remarqué? Quand il a dessillé les yeux, on voit que rien n'étoit plus propre à servir de figure au fils Eternel du Pere Eternel, qui n'a ni commencement ni fin, & dont le Sacerdoce est unique, perpetuel, immuable, sans successeurs, indépendant de la loi de Moyse, superieur au ministere de Levi qui benit le fidelle Abraham, qui est en même tems le Prêtre du très-Haut, & le Roi de justice & de paix, qui regne par son Sacerdoce, & qui est Prêtre par le même titre par lequel il est Roi.

Selon nôtre sagesse, remarque judicieusement l'Auteur, c'étoit une faute contre l'histoire d'avoir omis des circonstances qui paroissent essentielles, mais cette omission inspirée est un trait de la sagesse divine.

Voulez-vous, dira-t-on, qu'on compte pour rien le sens litteral, qu'on reçoive sans distinction les allegories les plus forcées, sous prétexte qu'il faut trouver JESUS-CHRIST dans toute l'Ecriture?

L'Auteur est fort éloigné d'admet-

tre une conséquence si fausse, JESUS-CHRIST est par tout dans l'ancien Testament, mais tout le monde n'a pas assez de lumiere pour l'y voir : les amis de l'Epoux ne méconnoissent pas l'Epoux, mais les particuliers peuvent si meprendre, ne le pas voir où il est, le voir où il n'est pas; il ne faut pas qu'un Interprete donne ses conjectures pour des veritez certaines, à moins qu'il ne les établisse sur des preuves solides; il doit toujours commencer par fixer le sens litteral, en donner une explication suivie, éclaircir les difficultez qui l'embarassent, & ne passer à un autre sens plus spirituel & plus élevé, qu'après lui avoir préparé dans le sens litteral le fondement qui le doit soutenir. L'Auteur croit que l'un & l'autre sens pouvant être litteral, il faut les distinguer en appellant immédiat le sens qui se présente d'abord, en appellant Prophetique le sens caché & mysterieux : le second est presque toujours plus litteral que le premier, parceque c'est celui que l'Esprit Saint & l'Ecrivain inspiré ont eû principalement en vûë, & par rap-

port auquel ils ont mesuré & concerté toutes les expressions ; lorsqu'un Interprete est exact, il ne fait point un mélange du sens immédiat & du sens prophetique; mais le travail est grand quand on ne veut point suppléer à ce qui manque à l'un des sens ; la difficulté de réüssir dans une explication parfaite, détermine quelques Interpretes à suivre l'allegorie, en negligeant absolument l'histoire; d'autres réduisent l'Ecriture à la simple histoire, & aux seules Propheties temporelles, pour ne point interrompre l'explication qu'ils en donnent par une autre plus spirituelle dont ils ne voyent pas la suite, & qui ne brille que comme un éclair au milieu de la nuit, sans qu'on puisse appercevoir ses liaisons, ni avec ce qui suit, ni avec ce qui précede. Les premiers Interpretes accoutument les lecteurs à ne faire usage que de leur imagination dans la lecture des livres Saints; ces Interpretes allégoriques sont aujourd'hui fort méprisez ; les autres Interpretes sont plus estimez, ils montrent une grande connoissance des langues, des anciens usages, de

l'histoire ; mais ils flattent la curiosité plus qu'ils ne nourrissent la pieté, & ils deviennent très-dangereux à ceux qui les lisent sans précaution, & sans être bien instruits de tout ce qui est essentiel à la religion & à la vertu, ils cachent JESUS-CHRIST, ils affoiblissent les propheties, ils inspirent insensiblement du mépris pour les Saints Peres, en détournant le texte des sens que ces Docteurs lui ont donnez ; ils ne respectent pas même les applications que les Apôtres ont faites de divers passages de l'ancien Testament, ils avertissent froidement après leur avoir donné un sens tout contraire, qu'elles peuvent en avoir un autre, qu'ils appellent mystique, ou secret, mais qu'ils n'expliquent jamais ; & après s'être mis à couvert par cette legere précaution ; contre le juste reproche qu'on pourroit leur faire, de n'être ni de fidelles Interpretes de l'Ecriture, ni de zelez Disciples de JESUS-CHRIST, ils continuent éffrontément d'armer l'impieté, & de sapper le fondement de la religion.

Ces Interpretes peu Chrétiens ont

ébloüi le dernier ſiécle, & contribué au progrez de l'incrédulité, plus que les ennemis declarez de la foi. Pour remedier au mal dont ils ſont la cauſe, il ſaudroit des explications de l'Ecriture qui tinſſent un juſte milieu entre Grotius & Cocceïus, deux fameux Proteſtans, entre l'interpretation purement grammaticale & l'allegorie outrée, qui fît ſervir l'érudition à juſtifier les ſens que les Peres inſtruits par la tradition ont donnez aux livres ſacrez, qui découvrît JESUS-CHRIST & ſon Egliſe par tout où ils ſont, & qui ne fît point de vains efforts pour les mettre où ils ne ſont pas : car enfin ils ne ſont pas pourtant dans les Prophetes même ; il y a des propheties temporelles mêlées à celles qui les regardent, & que Dieu a voulu qui y fûſſent mêlées, pour que l'accompliſſement ſenſible des unes répondît de l'accompliſſement des autres.

Mais comment diſcerner les endroits où il eſt permis d'aller au delà de la lettre pour y découvrir JESUS-CHRIST? Par quelles regles peut on connoitre ſi la ſurface le cache, ou ſi

elle est sans mystere & sans profondeur ? Sur quels principes peut-on juger de la solidité des conjectures ou des interprétations spirituelles, pour ne point admettre celles qui ne sont pas assez fondées ? L'Auteur propose ces regles, & il les propose avec une modestie qui prévient & qui dispose à les recevoir.

Premiere Regle.

Il faut voir Jesus-Christ par tout où les Apôtres l'ont vû.

II.

Regarder Jesus-Christ comme visible, lorsque certains caracteres qui ne conviennent qu'à lui le désignent.

III.

Lorsque les expressions de l'Ecriture sont trop magnifiques pour le sujet qu'elles paroissent regarder, c'est une preuve qu'elles ont un objet le plus auguste.

L'idée qu'on doit avoir de la parole de Dieu, suffit pour démontrer

cette regle : le langage du S. Eſprit ne peut être outré; les comparaiſons les plus riches , l'élocution la plus brillante , les images les plus ſublimes, ont peine à répondre à l'excellence des biens ſpirituels; ainſi quand la prophetie ſemble exagerer , ce ne ſont pas des biens temporels qu'ils prédiſent , la parole de Dieu eſt la parole de la verité ; dès qu'on croit y voir de l'excez, on ne l'entend pas : l'uſage de cette regle eſt d'une très-grande étenduë.

IV.

Il y a des endroits dont le ſens prophétique eſt ſeul l'immédiat & le litteral.

J'ai fait remarquer plus haut ce que l'Auteur entend par le ſens immédiat : cette regle eſt une ſuite de la précedente ; on ne peut , par exemple , imaginer un double ſens dans certains Pſeaumes, le XLIV. par éxemple ; dans le Cantique des Cantiques , dans pluſieurs pluſieurs Propheties , les expreſſions ſont trop magnifiques pour convenir à Salomon , à David , au peuple Juif à la

lettre, on ne peut expliquer le texte de suite sans interruption, sans supposer des hiperboles, que de JESUS-CHRIST & de son Eglise.

V.

Les promesses qui n'ont pour objet qu'une félicité temporelle, ne doivent être regardez que comme des images des biens spirituels.

L'Auteur, qui juge cette regle importante, l'appuye sur douze principes ; on peut les réduire à ce raisonnement. La verité de l'Ecriture doit être exacte & sensible, sur tout dans les promesses; elle ne paroitroit pas dans les promesses faites aux justes d'un bonheur temporel, s'il falloit les entendre à la lettre ; il faut donc ne regarder les biens temporels promis en apparence que comme des figures de biens spirituels promis en effet. Dieu promettoit au peuple Juif les biens temporels pour les attacher à la Loi & à l'Ecriture ; mais sous ce voile il offroit les biens spirituels & aux Chrétiens, & aux justes de l'ancienne loi, qui penetroient le sens caché de la parole divine.

VI.

Lorsqu'il y a dans l'Ecriture des choses qui par le simple récit ne conviennent pas à nôtre foible raison, ou à l'idée que nous avons des personnes qui les ont faites, c'est une marque qu'elles cachent quelque mystere.

La preuve de cette regle, tirée des avantures d'Agar & de Cethura, est un des plus beaux endroits du livre, un de ceux qui fait mieux sentir combien la méthode de l'Auteur est lumineuse.

VII.

Il y a dans l'Ecriture des choses si surprenantes, & si visiblement mysterieuses, qu'elles avertissent d'elles mêmes de ne se pas contenter du simple sens historique.

L'histoire de Jacob est l'exemple que l'Auteur apporte ; il en découvre les mysteres avec beaucoup d'intelligence.

VIII.

Il y a des histoires dont les circonstances ont un rapport si visible à Jesus-Christ

qu'on ne peut douter qu'elles ne le représentent.

L'histoire de Joseph, l'agneau Paschal, le peuple Hebreu dans le desert, sont les exemples que l'Auteur a choisis.

IX.

La Loi, le tabernacle, les sacrifices, le Sacerdoce, les ceremonies Judaïques, figuroient Jesus-Christ.

X.

C'est un préjugé favorable pour l'application d'une histoire, ou d'une prophetie, à Jesus-Christ, lorsqu'elle est simple, naturelle, aisée, que toutes les parties en sont liées & réünies en un seul point de vûë.

L'Auteur, pour enseigner l'usage de cette regle, montre que l'arche de Noé a été une figure exacte de l'Eglise.

XI.

Les endroits de l'Ecriture, où la circoncision, la Loi, le temple, les sacrifices, les ceremonies, les privileges d'ê-

tre de la race d'Abraham, d'habiter dans la terre promise, & de demeurer à Jerusalem, sont regardez comme inutiles & insuffisans, decouvrent certainement Jesus-Christ, & la justice de l'Evangile.

XII.

Il y a certaines prédictions des Prophetes qui sous les mêmes termes embrassent des évenemens très-differens & très éloignez les uns des autres.

C'est ainsi, dit l'Auteur, que les mêmes Propheties annoncent le premier & le second avenement du fils de Dieu, la fin de la captivité de Babylone & la fin des persécutions.

Ces regles contiennent assurément une excellente méthode d'expliquer l'Ecriture : il étoit necessaire de les publier dans ces tems malheureux, où tant d'Interpretes Protestans, ne renfermant dans aucunes bornes leurs conjectures, ont presque rendu tout problématique dans l'Ecriture ; ils n'ont pas été contens d'exposer à la dérision qu'ils meritent ces Interpretes secs, faussement subtils, & dépourvûs de toutes les connois-

ſances neceſſaires pour entendre l'Ecriture, ces Allegoriſtes perpetuels que l'Ecole & les ſiecles d'ignorance ont produits, ces Interpretes qui dans leurs vaſtes commentaires myſtiques, moraux, font perdre de vûë le texte ſacré, moins ſoigneux de le faire entendre, que de faire parade d'une érudition inutile, ou d'une morale confuſe & mal digerée. Les Interpretes Proteſtans ont été plus loin, ils ont oſé deprimer ce que l'antiquité Chrétienne a de plus venerable, les Saints Docteurs de l'Egliſe; ils ont autant qu'il a été en eux, détruit ces ſacrez canaux de la tradition.

Les derniers ſiecles ont porté deux autres eſpeces d'Interpretes egalement dangereux; des Chrétiens qui oubliant leur profeſſion & ſes avantages, deſerteurs de l'Evangile, ont été chez les Juifs chercher des lumieres que l'obſtination leur a fait perdre, leur demander l'intelligence des Ecritures qu'ils n'ont plus, que Jesus-Christ & les Apôtres ont déclaré leur avoir été ôtée: ces Interpretes aveugles, conduits par

d'autres aveugles, s'égarent, & ne peuvent qu'égarer ceux qui les ſuivent. D'autres ont pour les Hiſtoriens, les Philoſophes, les Poëtes payens, l'entêtement que les précedens ont pour les Juifs : accoutumez à une critique audacieuſe, pleins d'idées profanes, & mal inſtruits des principes & des preuves de la foi, ils en éloignent leurs lecteurs, ils l'amuſent à deviner les rapports des propheties, à l'hiſtoire du tems où les Prophetes ont vécu. D'autres par un excez contraire, trouvent & veulent qu'on trouve tout myſterieux & énigmatique dans la Bible. Ils font ſoupçonner les figures les plus ſenſible, par la temerité avec laquelle ils en propoſent une infinité de bizarres. D'autres enfin, ennemis ſecrets du Chriſtianiſme, publient ſous le titre de Commentaires des Critiques de l'Ecriture, la combattent au lieu de l'éclaircir.

Pluſieurs de ces dangereux Interpretes ont un grand nom dans la Republique des Lettres, & ne ſe ſont acquis que trop de crédit, même parmi les fidelles.

Pour ramener la jeunesse Chrétienne à la veritable intelligence de l'Ecriture, dont ils sont écartez, on avoit besoin des regles que propose ici Mr. l'Abbé D'Asfeld; la netteté, l'elegance, les graces naturelles de son stile, sont utilement employées dans cette occasion. Le sçavant Jesuite, Joseph Acosta, fit paroître dans le 16^e^ siécle un traité de Jesus-Christ revelé dans les Ecritures, *De Christo in Scripturis revelato.* Cet ouvrage, accompli en son genre, étoit devenu très rare, il va reparoitre dans la nouvelle édition de Menochius faite à Paris. Au reste, Mr. l'Abbé D'Asfeld n'en a point profité; son livre & celui du Jesuite Espagnol ne se ressemblent que par la solidité des reflexions, la justesse des regles, la beauté du stile.

Extrait de l'application des regles au retour des Juifs.

Le rappel des Juifs à la Foi, dont Mr. l'Abbé D'Asfeld a cru voir dans l'Ecriture des prédictions aussi claires que magnifiques, lui a semblé

propre à montrer l'uſage des regles précedentes.

Il n'eſt pas le premier qui ait flaté la nation Juifve de ce bonheur : les Millenaires ſoutinrent cette opinion avec ſi peu de ménagement , & tant d'indulgence pour les préjugez des Juifs , qu'ils furent condamnez par l'Egliſe , pour avoir cru que la Loi & les ſacrifices ſeroient rétablis , avec Jeruſalem & le temple : de nos jours elle a été deffenduë ſans cette addition heretique par La Peirere, dans un petit écrit intitulé *Le rapel des Juifs*, & par Charpy de Sainte Croix , *dans l'ancienne nouveauté de l'Ecriture Sainte.* Le Port-Royal s'é-eva contre ce dernier ; Mr. Arnaud e refuta ; le Miniſtre Jurieu a depuis :mbraſſé le même ſentiment , & il ı'a rien omis pour le faire recevoir.

Ces Auteurs ne m'avoient pas per-ıadé, & quelque tour que Mr. l'Ab-é D'Asfeld ait ſçû donner à leurs reuves , il ne les a pas renduës plus ›rtes ; je crois même que les regles ſages qu'il a poſées détruiſent ſon ntiment , au lieu de l'établir. 'Auteur ſe fonde ſur les propheties

où plusieurs Interpretes n'aperçoivent que des promesses du retour de Babylone, ou de l'état florissant où la Judée fut sous le regne de Jean Hircan & de ses enfans. Les expressions qu'ont employé les Prophetes dans ces endroits sont, dit Mr. l'Abbé D'Asfeld, trop magnifiques pour ne signifier que cela. Dieu promet le retour de toute la maison de Jacob, & il ne revient que peu de Juifs. Dieu prédit qu'ils le serviront avec une fidelité commune à tout le peuple, & constante; & les Prophetes reprochent de grands désordres aux Juifs revenus de Babylone On peut répondre, que si toute l nation ne quitta pas les païs où le Israëlites captifs avoient été disper sez, il en revint de tous les païs dan la Judée; qu'il en revint de toute les Tributs, & que ceux même qu demeurerent dans le lieu de leur exi s'unirent avec les habitans de la Ju dée par les nœuds de la religion de la societé civile, qu'ainsi toute maison de Jacob fut en un vrai se rejointe & rassemblée. On peut en core répondre que depuis la captiv

té de Babylone, le peuple ne tomba plus dans l'idolatrie, & accomplit ainſi les prédictions dont Mr. l'Abbé D'Asfeld veut reculer l'effet juſqu'à des ſiecles futurs.

Enfin, s'il reſte dans ces propheties des promeſſes trop grandes pour ne convenir qu'aux Juifs revenus de Babylone, comme il y en a certainement, Mr. l'Abbé D'Asfeld devoit, ſelon une des regles qu'il nous donne, y voir la figure de l'Egliſe naiſſante au ſein de la Judée; j'oſe aſſurer qu'en ſuivant cette idée on aura une explication ſuivie & complete des propheties qu'il croit ne pouvoir s'entendre que du rappel entier de la nation Juiſve au Chriſtianiſme.

Mais, dit-il, comment expliquer des promeſſes faites aux Juifs poſterieures à la vocation des Gentils, poſterieures à la converſion de toute la terre? On devroit les expliquer, comme lui, s'il étoit évident que les promeſſes qu'elles contiennent regardaſſent les derniers tems; rien de ſemblable ne paroit dans les deux qu'il cite d'Iſaïe chap. 11^e^. & d'Ezechiel chap. 37^e^. Au contraire,

Iſaïe dit expreſſement que ce qu'il promet aux Juifs arrivera *dans le jour où les nations commenceront d'eſperer dans le rejeton de Jeſſé.* Pour le Prophete Ezechiel, rien n'empêche de l'entendre de l'éloignement conſtant pour l'idolatrie, que le peuple Juif a fait paroitre depuis le retour de Babylone, opposé à ce penchant furieux pour les cultes étrangers, qui l'a rendu tant de fois infidelle avant la captivité. Les termes *d'ordures, d'immondices*, ſont uſitez dans l'Ecriture, pour ſignifier les idoles & l'idolatrie, quand Dieu dit qu'il lavera ſon peuple, c'eſt-à-dire, que la grace divine le préſervera de l'idolatrie. Dieu appelle ſon peuple de differens païs, parcequ'il avoit été tranſporté, vendu dans ces diverſes contrées. Je le repete, toute cette Prophetie s'explique aiſément des Juifs retournez dans la Terre Sainte, leur délivrance, leur retour, la paix dont ils jouirent, les victoires des Machabées; le regne heureux des premiers Princes Aſmonéens, firent reverer ce peuple par les peuples Gentils & par leurs Rois, attirerent

à Jérusalem un grand nombre de Prosélites. Voilà le triomphe & la gloire promise par le Prophete aux Hebreux : c'est ainsi que les nations ont reconnu Dieu *pour le sanctificateur d'Israël.*

Qu'on ne soit point arrêté par les promesses d'un amour perpetuel pour les Juifs, de leur sejour immuable dans la Terre sainte. N'est il pas certain qu'il y a dans l'Ecriture des promesses conditionnelles? Dieu auroit executé ce qu'il faisoit esperer aux Juifs, s'ils avoient reçu le Messie.

Voici la preuve la plus ingénieuse, le plus spécieux de tous les argumens qui appuyent le systeme de Mr. D'Asfeld : Nous avons, dit-il, un moyen sûr de distinguer les promesses qui regardent les Juifs qui ont fondé l'Eglise naissante, & celle de leur rappel à la foi : dans les premieres les Prophetes se recrient sur le petit nombre de ceux qui en ressentiront l'effet : ils disent dans les autres que toute la nation y aura part également. Appliquons une des regles de l'Auteur, & cette preuve si

brillante se dissipera. L'Eglise est le veritable Israël, la vraye posterité d'Abraham & de Jacob; expliquons de l'Eglise, les promesses d'une alliance éternelle, d'une protection insurmontable, d'une lumiere infaillible d'une loi, d'un culte qui ne sera plus sujet au changement; ces promesses conviennent à toute la nation Sainte, à tout le vrai Israël, *c'est lui qu'on crée de nouveau*, c'est *pour lui qu'on crée une nouvelle terre* purgée de l'idolatrie, *un nouveau ciel* accessible aux Justes.

Isaïe, Michée, joignent ces promesses à celles que Dieu fait au petit nombre de convertis par la prédication des Apôtres, en doit-on être surpris? Ces evenemens liez dans l'execution ont dû, ont pû au moins l'être dans la prophetie. L'Auteur fait grand fonds sur la prophetie de Zacharie chap. 12. Pour moi, je n'y vois qu'une figure dont S. Jean nous donne l'intelligence, les larmes du peuple causées par la lecture de la loi que leur fit Esdras, & par le souvenir de leurs infidelitez, symbole prophetique des pleurs que

les Juifs convertis versent à la vûë de JESUS-CHRIST crucifié. Le détail des familles pleurantes ne convient qu'au tems d'Esdras ; il n'est plus de famille de David, de Nathan ; il ne s'agit donc point d'une conversion future du peuple Juif.

J'avouë que les derniers chapitres d'Ezechiel sont favorables aux idées de l'Auteur. Cette nouvelle distribution de la terre, le temple bâti sur des mesures qu'on a de la peine à faire quadrer avec ce qu'on sçait du temple de Zorobabel, sont propres à persuader un retour futur des Juifs dans leur ancienne patrie : cependant de très sçavans Interpretes expliquent ces chapitres de l'état des Juifs après la captivité; les autres déséspèrent d'éclaircir les épaisses tenebres dont ces chapitres sont couverts, & c'est un foible fondement pour le nouveau systeme, que des propheties d'une obscurité generalement reconnuë.

Mr. l'Abbé D'Asfeld attribuë aux Juifs convertis la conversion de tous les peuples du monde qui n'auront pas encore reçu la Loi Chrétienne ;

il ſe ſert pour le perſuader d'un grand nombre de propheties, dont la plus grande partie a paru aux Peres, & à de fameux Interpretes, aſſurer ce glorieux avantage au vrai Iſraël, à la veritable poſterité de Jacob, aux Chrétiens. Beaucoup de ces propheties qu'il detourne au ſens du rapel de toute la nation Juifve à la Foi ne peuvent s'y rapporter; il convient qu'alors la Loi ſera abolie, & ces propheties aſſurent que ceux, que les Juifs ameneront à la connoiſſance du vrai Dieu, celebreront la Fête des Tabernacles & celles des nouvelles lunes, qu'ils garderont le Sabbat; il faut donc les entendre des Proſélites, & il ne reſte à l'Auteur aucun paſſage de l'Ecriture, où la promeſſe qu'il fait aux Juifs ſoit ſi clairement énoncée, qu'on n'ait pas de grandes raiſons d'en douter. Et pourquoi n'a-t-il pas prévenu une objection facile à prévoir, difficile à réſoudre, tirée de ce que Daniel dit formellement, que la déſolation du peuple Juif qui ſuivra & qui vengera la mort du Meſſie, durera juſqu'à la fin & n'aura point de bornes?

Juillet 1717.

Les reflexions qui ſuivent n'attaquent qu'une partie du ſentiment de Mr. l'Abbé D'Asfeld ; l'Auteur penſe preſque comme lui ſur la converſion des Juifs, il ne le contredit que ſur le tems de cette converſion. Le ſçavant Auteur me paroit trop prévenu ſur la partie du ſentiment de Mr. D'Aſfeld qu'il n'attaque pas: ni l'Ecriture, ni la tradition, n'obligent à croire la converſion de toute ou de preſque toute la nation Juifve dans un certain tems. Il s'en convertira beaucoup par la predication d'Elie : dire davantage, c'eſt dire ce qu'on ne ſçait pas.

ARTICLE LXXIV.

DIFFICULTEZ DU P. ATHANASE, *Penitent de l'Ordre de Saint François, ſur le ſentiment de Monſieur l'Abbé D'Asfeld, touchant la converſion des Juifs.*

MONSIEUR,

Les Fideles croyent comme une verité conſtante & atteſtée, tant par

l'Ecriture Sainte que par la tradition, que les Juifs reviendront un jour de leurs erreurs, & se convertiront presque entierement avant la consommation des siécles ; mais Mr. l'Abbé D'Asfeld encherissant sur cette croyance, prétend * que les Juifs convertis formeront une societé sainte, heureuse, pacifique, d'une durée assez étenduë, laquelle passant des peres aux enfans, surmontant de puissans obstacles, conservera le dépôt de la foi jusqu'à la fin ; & cela Mr. comme il l'avouë lui-même avec autant de droiture que d'ingénuité, contre le sentiment presque unanime des Anciens, c'est-à dire, de ceux qui sont reconnus pour les dépositaires de la tradition, les disciples des Apôtres, les Peres de l'Eglise, les maîtres des fidelles, & les oracles de la religion.

Si Mr. D'Asfeld fait fond sur des passages de l'Ecriture, qui lui paroissent précis, & formels en sa faveur ; nous devons être persuadez que les Peres les avoient devant les yeux, aussi bien que ce Sçavant moderne:

* XI. *verité.*

ils en avoient d'autres qui leur ont paru encore plus positifs, qui les ont engagez à se former un systeme contraire, & à y ramener par des interprétations également judicieuses & favorables les endroits de l'Ecriture qui sembloient leur être opposez. Que ce Sçavant fasse donc à l'égard des preuves de ces anciens, ce que ceux ci ont fait à l'endroit des siennes; & si balançant les raisons de part & d'autre, sans entêtement, sans partialité & sans préoccupation, je trouve dans son parti plus de solidité, ou de vraisemblance, je n'hésiterai point un moment à me déclarer, & je serai tout des premiers à embrasser sa doctrine.

C'est ainsi, Monsieur, que je propose ma premiere difficulté. Il me paroit bien fondé dans la sainte Ecriture que la nation des Juifs ne reviendra de ses préventions chimeriques, & n'accomplira sa pleine & entiere conversion, que vers le second avenement du Fils de Dieu. Or il est indubitable que ce Verbe Divin ne reviendra que pour prononcer un arrêt souverain & irrevoca-

ble contre toutes les nations de l'univers, pour faire le dénoüement de tous les siécles, & nous faire passer du tems à l'éternité. La mineure de cet argument ne souffrant aucune difficulté, il suffit d'insister simplement sur la majeure. On trouvera cette proposition établie avec autant d'évidence que de solidité, pour peu que l'on fasse de réflexion sur ces paroles de J. C. à ses Apôtres[a], Vous n'acheverez, vous ne consommerez, ou selon le texte Grec, vous ne finirez pas les citez d'Israël, ὀ μὴ τελέσητε, jusqu'à ce que le fils de l'homme soit sur son retour. Ce Verbe divin, dit S. Hilaire[b], faisant entendre que les nations se convertiroient à la prédication des Apôtres, assûre que la conversion entiere de la maison d'Israël sera un fruit tardif, & sera reservée pour son second avenement.

Je ne disconviens pas, Monsieur, qu'on n'ait donné differentes explications à ce passage, mais celle de S. Hilaire, selon l'observation judicieuse d'un sçavant Jesuite[c], paroît la

a *Matt.* 10. *v.* 23. b *Hilar. Cap.* 10.
c *Maldonat.*

plus raisonnable, la plus naturelle, & la mieux liée avec ce qui précede & ce qui suit; car le Fils de Dieu défendant d'abord à ses disciples d'exercer leur ministére, & d'annoncer l'Evangile ailleurs que dans les villes de la Judée[a], ils pouvoient se flatter que cette maison étoit mûre, que ce champ étoit prêt, & qu'ils alloient y faire des merveilles. Mais J. C. voulant les détromper de cette pensée vaine & flatteuse, les avertit[b] qu'ils ne mettront pas la derniere main à cette importante affaire avant son second avenement: & pour les consoler ensuite de leur peu de succès, & de la stérilité de cette entreprise, il leur remet devant les yeux[c] que le sort du Disciple ne doit point être superieur à celui de son Maître, & que si les Juifs ont fait refus de se rendre à ses prédications, on ne peut point être surpris s'ils font difficulté de déférer à celles de ses Apôtres.

Je passe, Monsieur, à ma 2[e] difficulté. Il paroit assez évident, suivant le rapport du texte sacré, que la con-

[a] *Matt.* 10. *v.* 5. [b] *V.* 23. [c] *V.* 25.

version entiere & universelle de la nation des Juifs, ne s'accomplira qu'après que toutes les autres nations se seront soûmises au joug de l'Evangile; & que d'ailleurs cette conquête parfaite & entiere de tous les peuples de l'univers ne sera à sa derniere perfection que très-peu avant la consommation de tous les siécles. La premiere de ces propositions est fondée sur ces paroles de S. Paul[a]: Une partie des enfans d'Israël est envelopée de tenebres, & persiste dans son aveuglement; jusqu'à ce que la plénitude des Gentils se soit rangée dans le bercail de J. C. & soit entrée dans l'Eglise. Mais après la consommation de cet important ouvrage, les enfans d'Israël seront sauvez, selon les promesses inviolables qui en ont été faites à leurs peres. Je voudrois bien, Monsieur, qu'on me découvrît le secret de concilier cette doctrine de l'Apôtre avec celle de Mr. D'Asfeld; car ce Sçavant prétend[b] que les Juifs porteront la lumiere qu'ils auront reçûë chez les nations qui seront encore ensevelies

a *Rom.* 11. *v.* 25. b XIII. *Verité.*

dans les ténébres. Et cet Apôtre au contraire enſeigne que les Juifs perſiſteront dans leur aveuglement, juſqu'à ce que toutes les autres nations ayent été parfaitement éclairées des lumieres de l'Evangile. Je tombe d'accord que les Juifs convertis ſeront animez d'un zele Apoſtolique, & qu'ils auront beaucoup de part dans la converſion des impies; puiſque ce grand Apôtre nous aſſure *, que ſi la diminution ou la ruine des Juifs a procuré les richeſſes des nations, leur plénitude à plus forte raiſon aura le même ſort, & produira le même avantage. Mais il veut dire ſeulement que les Juifs éclairez par les prédications & les miracles d'Elie agiront de concert avec les Chrétiens, qui auront échapé aux perſecutions de l'Antechriſt, & que réüniſſant leur zele & leurs travaux, ils éclaireront, ils convertiront & rameneront une grande partie de ceux qui s'étant laiſſé malheureuſement pervertir, ſe trouveront engagez ou dans les erreurs de l'héréſie, ou dans les ſuperſtitions de l'idolatrie. Ainſi

* *Rom.* 11. *v.* 10.

il reſte toûjours indubitable, ſelon la parole de l'Apôtre, & l'interprétation de S. Hilaire *, que ce ne ſera qu'après que la plénitude des Gentils ſera entrée dans l'Egliſe, que J. C. y fera entrer les Juifs à leur tour, qu'il les réduira par les ſplendeurs de ſon avenement, & qu'il s'en ſervira pour remplir le nombre des Saints & des prédeſtinez.

Quant à la 2e propoſition que j'ai avancée touchant la converſion des Gentils, qu'elle ne ſera conſommée que vers la fin des ſiécles, qui pourroit la revoquer en doute après le témoignage formel & poſitif du Sauveur ? Les Apôtres demandant à ce fils de Dieu en quel tems s'executeroient les choſes dont il venoit de les entretenir, quel ſigne ils pourroient avoir de ſon retour, quel ſeroit le pronoſtic fatal de la deſtruction de tout l'univers, ce Sauveur répond, que l'Evangile du Royaume des Cieux ſeroit annoncé par toute la terre, & que pour lors viendra la conſommation, *Et tunc veniet conſummatio.* On ne peut pas diſcon-

* *Hilar. c.* 10.

venir que ce ne ſoit la fin du monde, que J. C. a voulu indiquer par ces paroles ; tant parceque c'étoit celle-là ſur laquelle il avoit été interrogé par ſes Apôtres, que parceque dans le Grec on lit l'article devant le tèrme fin καὶ τότε ἥξει τὸ τέλος, ce qui déſigne une fin principale & abſolue ; auſſi S. Jerôme comptant ſur une réponſe ſi claire, ſi préciſe, & ſi formelle du Sauveur, prend cette prédication pour un ſigne certain du retour prochain de ce divin Maître.

Il eſt vrai que S. Auguſtin *, donnant en apparence un tour different à ces paroles du Fils de Dieu, ſemble croire qu'elles ſignifient ſeulement que J. C. ne reviendra pas avant que cette prédication ſoit achevée, & ſoûtient qu'il eſt impoſſible de conjecturer, de combien de tems ce retour ſera poſterieur à cet accompliſſement des travaux Apoſtoliques. Mais ſi nous prenions trop à la lettre cette interprétation de S. Auguſtin, elle paroîtroit peu conforme à la penſée du Fils de Dieu, & peu con-

* *Aug. ep. c.* 19.

venable aux paroles de l'Evangile; car il n'est pas seulement dit que la fin du monde ne précedera pas l'accomplissement de la prédication, mais que cet accomplissement sera suivi immédiatement de la fin du monde, *καὶ τότε ἥξει τὸ τέλος*. Il est donc àpropos, suivant la judicieuse remarque d'un sçavant Interprete *, de concilier ces deux Docteurs, disant que quand S. Jérôme soûtient que l'accomplissement de la prédication sera un signe immanquable de la venuë de J. C. il entend seulement que pour lors on pourra conjecturer à coup sûr, que ce Sauveur sera assez proche, & lorsque S. Augustin assure qu'on ne peut pas sçavoir combien le retour du Fils de Dieu tardera après cette prédication, il veut dire seulement qu'on ne peut pas le fixer au juste, le déterminer avec précision, & le marquer, si non à peu près.

Qu'on ne mette pas ceci au rang de ces distinctions frivoles que l'on invente par fois pour se mettre au large, pour se tirer d'intrigue &

* *Cornelius à Lapide.*

pour se concilier des Docteurs qu'on est bien aise d'avoir favorables. C'est la pensée même de Saint Augustin que ce grand Docteur nous expose dans une de ses épitres. Si l'on sçavoit, dit-il *, combien il reste de nations, qui n'ont point encore été éclairées des lumieres de l'Evangile, on pourroit conjecturer à peu près, combien il reste de tems jusqu'à la la venuë de J. C. & si l'on apprenoit avec certitude & conviction, que l'Evangile eût été prêché par toute la terre, encore qu'on ne pût pas déterminer précisément combien il y auroit de tems jusqu'à la la fin des siécles, on pourroit pourtant avancer avec justice & fondement qu'elle seroit très proche, *Sed magis magisque propinquare meritò diceremus.*

Quand même on supposeroit un espace assez étendu, entre l'accomplissement de la prédication, & la consommation des siécles, il n'accommoderoit point Monsieur l'Abbé D'Asfeld, & ne s'ajusteroit nullement avec son hypothese; car ce

* *Aug. ep. 79.*

ſçavant Abbé fait une peinture ſi belle, ſi accomplie, ſi charmante de l'Egliſe que les Juifs convertis établiront par tout l'univers, qu'elle ne peut pas convenir à celle des derniers tems du monde. Il prétend [a] que dans cette ſocieté, toutes les corruptions ſeront ôtées, que la terre deviendra pure, que les ſcandales publics ſeront abolis, qu'il y aura des ſurveillans attentifs à prévenir ou à réformer les abus, que les paſteurs ſeront éclairez & pleins de zele, que la diſcipline ſera en vigueur, & que le vice devenu rare, & par conſequent honteux, attirera une note d'infamie ſur ceux qui le commettront, & une derniere punition, s'ils demeurent incorrigibles.

N'avoüera-t-on pas que cette peinture a bien peu de rapport avec celle que S. Paul nous fait des derniers jours du monde ? Car cet Apôtre prétend [b] que pour lors les hommes ſeront pleins d'amour propre, avares, préſomptueux, ſuperbes, blaſphémateurs, rebelles à leurs ſuperieurs, ingrats, ſcélérats, ſans concorde,

a XIV. *verité.* b 2. *Timot.* 3. *v.* 1.

ns charité fraternelle ; qu'ils se-
ont, poursuit-il, calomniateurs,
ncontinens, sans douceur, sans cle-
nence, perfides, impudens, vains,
lus attachez à leurs molles volup-
ez qu'à Dieu, & que se contentant
e sauver simplement les dehors de
a religion, ils n'auront aucun senti-
nent de piété & de vertu ; encore
u'il n'y ait, selon la remarque de
. Augustin [a], aucun tems auquel
n ne puisse rencontrer des hommes
e ce caractére, l'Apôtre a pourtant
aison d'assurer qu'ils se trouveront
ux derniers jours, parcequ'on en
ppercevra d'autant plus, que l'on
era plus près de la fin, *Quia tanto
lures erunt, quanto magis propinqua-
unt ad finem.*

Saint Pierre [b] ne ménage pas plus
ces derniers tems que S. Paul, S. Ju-
de [c] ne leur est pas plus favorable
que ces deux autres Apôtres ; &
JÉSUS-CHRIST parlant lui mê-
me de son second avenement, s'é-
crie [d], Quand le fils de l'homme
viendra, croyez-vous qu'il trouve

a *Aug. ep.* 80. b *Pet.* 3. *v.* 3. c *Jud.* *v.* 18. d *Luc.* 18. *v.* 8.

de la foi ſur la terre ? Et bien qu
cela ne doive point s'entendre d'un
foi ſpéculative , de la croyance de
myſtéres & des veritez catholiques
leſquelles , ſelon les promeſſes d
JESUS-CHRIST , perſévéront
toûjours dans ceux qui ſeront uni
avec la chaire de S. Pierre, cela ſigni-
fie au moins que la foi vive, animée
operante par la charité , ſera extré-
mement rare , parceque l'iniquité
comme dit le même Fils de Dieu *
ſe répandant avec ſurabondance , l
charité d'un très-grand nombre d
fidelles ſe refroidira.

Tous ces paſſages ont déterminé
beaucoup de Sçavans , tant ancien
que modernes , à croire que les pro-
phéties dont ſe ſert M. D'Aſteld
regardent bien plûtôt l'état floriſ-
ſant de l'Égliſe dans ſes commence-
mens, que celui dans lequel elle ſe
trouvera aux derniers tems, & qu'el-
les déſignent plûtôt ces ſiecles heu-
reux qui ont ſuivi immédiatement
le prémier avénement du Verbe in-
carné , que ceux qui précéderont
immédiatement ſon retour. Car en-

* *Matt.* 24. *v.*12.

re que les Juifs convertis par le
niſtére d'Elie doivent embraſſer
jour la foi de JESUS-CHRIST,
e les Gentils émus par les prédica-
ns d'Enoch doivent concevoir
s ſentimens de converſion & de
nitence, & que toutes les nations
imidées, comme parle S. Jean
ns ſon Apocalypſe, par la ruine &
ſupplices des fameux impies, doi-
nt rendre gloire à Dieu, ce tems
a ſi abregé, ſi court, ſi précipité,
'il n'eſt point cenſé une portion
dernier âge du monde, mais une
paration immédiate pour le juge-
nt: & c'eſt l'idée que l'eſprit de
eu nous en donne, lorſqu'il nous
nonce * qu'Elie viendra rétablir
ites choſes, de peur que le Sei-
eur venant pour décider de la deſ-
ée de tous les hommes, ne les en-
oppe tous dans une pareille con-
nnation.

Je paſſe à ma troiſiéme difficulté,
e je propoſe de cette ſorte. Il me
roît évident par les ſaintes Ecri-
es, 1°. Que la converſion entiere
& abſoluë des Juifs eſt réſervée à

* *Malach.* 4. *v.* 5.

Elie & Enoch, à ces deux illuſtres témoins dont il eſt parlé dans l'Apocalypſe ; & 2°. Que les prédications les miracles, la mort, la reſurrection l'aſſomption, & toutes les merveilles de ces grands hommes, précéderont de fort peu la fin du monde, & le jour du jugement dernier. La premiere de ces propoſitions eſt ſi claire, ſi manifeſte, & ſi bien fondée ſur les ſaintes Ecritures, qu'un Orthodoxe n'en ſçauroit diſconvenir car Dieu nous voulant inſinuer cette verité, s'explique de cette ſorte chez le Prophéte Malachie [a] : Je vous enverrai Elie avant le jour grand & terrible du Seigneur, & ce miniſtre fidelle tournera le cœur des peres vers leurs enfans, & celui des enfans vers leurs peres.

Saint Auguſtin dévelopant le myſtere caché ſous ces paroles avec autant de délicateſſe que de ſolidité [b] nous annonce que Dieu prévoyant la mépriſe pernicieuſe & fatale des Juifs, ſçachant qu'ils perdroient de vûë les myſteres de la loi, qu'ils l'en-

[a] *Malach.* 4. *v.* 5. [b] *Aug. l.* 20. *de Civit. c.* 29.

entendroient d'une maniere grossiere & charnelle, qu'ils en ignoreroient le sens spirituel ; leur annonce qu'il leur enverra Elie le Thesbite, avant le jour grand, formidable & horrible du Seigneur ; pour lever le voile qui sera devant leurs yeux, & réformer une bevûë de si pernicieuse conséquence : d'où ce S. Docteur infére comme une verité également certaine & commune dans la bouche & dans le cœur de tous les Chrétiens, que les Juifs recueilleront l'explication veritable & legitime de la loi par le ministére de ce Prophéte, à la faveur de laquelle ils abjureront leurs erreurs, ils detesteront leur aveuglement, ils embrasseront la foi de JESUS-CHRIST, & le reconnoîtront pour le veritable Messie.

N'est-ce pas ce qui nous est encore notifié par un passage clair & formel de l'Ecclesiastique *, où il est déclaré qu'Elie viendra au tems déterminé par le decret immuable de Dieu, qu'il appaisera la colere du Seigneur, qu'il reconciliera les peres avec les enfans ; & que par ces heu-

* *Eccl.* 48. *v.* 10.

reux exploits il retablira les Tribus d'Israël ; & le fils de Dieu venant lui même à l'appui de cette verité, nous assure [a] qu'Elie paroîtra certainement, & qu'il réparera toutes choses. Ces expressions sans doute dénotent d'une maniere très-précise & très-positive, que la conversion entiere de la nation des Juifs, sera le chef d'œuvre du zele & des travaux de ce Prophete : ainsi il seroit assez inutile d'apporter les autoritez des Peres, qui déposent tous d'un consentement unanime pour cette verité, & qui attribuent tous de concert cette interprétation à ces passages de l'Ecriture.

Quant à la 2^e^. proposition que nous avons avancée, que les merveilles d'Elie ne précederont que de très-peu le jour du jugement dernier, elle me paroît incontestable par les termes expressifs dont Dieu se sert chez le Prophéte Malachie [b]. J'enverrai Elie avant le jour grand & horrible du Seigneur, de peur que venant en ce jour je ne me voye obligé à frapper d'anathéme toute la terre.

Pour

[a] *Matt.* 17. *v.* 11. [b] *Malach.* 4. *v.* 5.

Pour ſentir toute la force de ces paroles, il eſt expédient d'obſerver deux choſes. 1°. Qu'il y a dans l'Hébreu, J'enverrai devant la face du Seigneur, qui viendra au jour terrible; ou pour le prendre plus litteralement, devant la face du jour terrible du Seigneur qui viendra *liphnebo*, laquelle expreſſion ne ſçauroit déſigner qu'un avantcoureur, qui marche immédiatement devant, qui précede de très-peu, & qui déſigne comme avec le doigt celui qu'il annonce.

Il n'eſt peut être pas hors de propos de remarquer qu'on employe la même façon de parler, pour exprimer la miſſion de Jean Baptiſte & celle d'Elie; car lorſqu'il s'agit du premier au ch. 3. ſelon l'interpretation de JESUS-CHRIST [a], il eſt dit, Voilà que j'envoye mon Ange qui préparera la voye devant ma face, *liphnay*, & quand il eſt queſtion du 2e. au ch. 4. il eſt dit [b], J'enverrai Elie devant la face du Seigneur qui viendra *liphnebo*. D'où l'on peut inférer, ſelon la penſée de

a *Mat.* 3. *v.* 11. b *Ib. c.* 4.

Saint Jean Chryſoſtome [a], qu'Elie ſera le précurſeur du ſecond avenement du Fils de Dieu, comme Jean B. l'a été du premier; qu'ainſi comme celui-là n'a paru que ſix mois avant ce divin Sauveur, celui-ci ne précedera que d'un intervalle à peu près pareil la venuë de ce ſouverain juge, d'où vient que Saint Auguſtin [b] met la miſſion d'Elie au nombre de ces evenemens qui arriveront au dernier jugement, ou devers ce tems-là. Il n'eſt point encore indifférent d'approfondir ces paroles du Seigneur, de peur que venant je ne me voye obligé à frapper d'anathéme toute la terre: car on lit dans l'Hébreu *cherem*, qui ſignifie une ruine compléte, & dans le Grec ἀφδην, qui veut dire, ſelon S. Jérôme, entierement ou ſubitement: ce qui nous inſinuë qu'Elie ne viendra que pour préparer les hommes, les mettre en état de paroitre devant J. C. de peur que s'ils étoient ſurpris par ſa préſence inopinée, après avoir eſſuyé les perſecutions de l'Antechriſt, ils ne ſe trou-

a *Chryſoſt. hom.* 48. *in Matt.* b *Aug. L.* 20. *de Civit. c.* 30.

vassent dans l'impuissance de soutenir un examen si rigoureux, d'échaper à un juge si exact, & d'éviter une condamnation si inexorable. Aussi S. Jean ayant rapporté dans son Apocalypse les prédications & les miracles d'Elie & d'Enoch, la mort, la resurrection, & l'assomption dans le ciel de ces grands hommes, la ruine également horrible & merveilleuse de leurs adversaires, & la conversion des nations intimidées par les châtimens exemplaires de ces fameux impies, passe aussitôt à la prédiction du jugement dernier, & en décrit l'appareil formidable. Telles sont les inductions solides que les anciens ont tirées, suivant le rapport de S. Augustin [a], il passe, dit il, pour avéré parmi tous les Chrétiens, que les Juifs se convertiront par le ministere d'Elie, & cela immédiatement avant le dernier jugement, *ultimo tempore ante judicium.* Il passe pour certain, disoit S. Irenée longtems auparavant [b], chez les Prêtres qui ont été les dis-

a *Aug. l. 2. de Civit. c.* 29. b *Iren. l.* 5. *c.* 5.

ciples des Apôtres, qu'Elie & Enoch ont été tranſportez dans le paradis, qu'ils y ſont comme en dépôt, & qu'ils y demeureront juſqu'à la fin des ſiécles. Je tombe d'accord que ce S. Docteur a été ſaiſi par les paſſages qui ont fait impreſſion ſur l'eſprit de Mr. l'Abbé d'Asfeld, qu'il a cru auſſi bien que ce Sçavant moderne qu'ils déſignoient une societé de longue durée, qui n'ayant point encore paru ſur la terre ſe formeroit immanquablement dans les ſiécles avenir: Mais n'oſant donner atteinte â la tradition, qui ſuppoſe très-peu d'intervalle entre les prédications d'Elie & le retour de J. C. il a jugé plus à propos de placer cette ſocieté entre le jour du jugement, & l'entrée des élûs dans la gloire, qu'entre la mort de ce Prophete, & le jour du dernier jugement; & a mieux aimé adherer au ſentiment qu'on a appellé depuis l'erreur des Millenaires, qu'à l'opinion paradoxe de ceux qui different de beaucoup la fin monde après le regne de l'Antechriſt. C'eſt donc ainſi, Mr. que je paſſe à ma quatriéme & derniere

difficulté. Il paroit d'un côté inconteſtable que les Juifs ne ſeront point entré dans le bercail de J. C. lorſque l'homme d'iniquité viendra établir ſa domination ſur la terre, & d'autre côté que cet empire ſuperbe & tyrannique précedera de fort peu le jour du jugement. La premiere de ces propoſitions ſe démontre, par ce reproche que Jesus-Christ addreſſe aux Juifs*. Je ſuis venu au nom de mon pere, & vous n'avez pas daigné me recevoir, il en viendra un autre en ſon propre nom, & vous le recevrez avec beaucoup d'ardeur & de déference. Il n'y a pas d'apparence que M. l'Abbé D'Asfeld veüille s'écarter du ſentiment commun des Peres pour adopter l'interpretation particuliere de Calvin & de Martorat; & qu'au lieu d'entendre l'Antechriſt, par celui qui viendra en ſon nom, il voye que cette expreſſion marque en general tous les faux Prophetes. Or ſi les Juifs adhérent à la doctrine de l'Antechriſt, après avoir fermé les yeux aux lumieres de l'Evangile, il eſt inconteſtable

* *Jo* 5. *v.* 3.

qu'ils seront encore envelopez dans leurs ténébres, lorsque cet homme d'iniquité viendra pour les seduire, & pour établir sur la terre sa superbe & son injuste domination.

N'est-ce point aussi ce que Saint Paul nous fait entendre avec beaucoup d'évidence & de netteté, lorsqu'il nous annonce que ce fameux impie séduira ceux qui s'opiniâtrent invinciblement à se vouloir perdre, & que comme ils ont bouché leurs oreilles aux veritez salutaires que l'on a eû la charité de leur proposer, Dieu les abandonnera à la seduction, & les laissera donner dans le mensonge ? Car il est très à propos de remarquer, qu'il n'y avoit alors que les Juifs qui eussent bouché les oreilles à la prédication de l'Evangile, & qu'il avoit été reçu jusqu'alors par les Gentils avec beaucoup de docilité & de zele. D'où il est aisé d'inférer que Saint Paul faisant mention de ceux qui se laisseroient seduire par l'Antechrist, n'avoit en vûë que les Israëlites, & ne pensoit aucunement aux autres nations. Telle a été l'interprétation

que S. Jérôme a donnée à ces paroles de l'Apôtre, comme il paroît de ce qu'il enseigne dans une de ses épîtres [a]. L'Antechrist, dit-il, opérera beaucoup de prodiges seduisans & specieux en presence des Juifs, afin que ces réprouvez soient livrez à l'erreur & au mensonge, en punition de ce qu'ils n'ont pas voulu ouvrir les yeux à la verité.

Saint Hilaire [b] expliquant ces paroles de J. C. lorsqu'on verra l'abomination de désolation se placer dans le temple, que ceux qui seront dans la Judée prennent le large, cherchent leur sûreté, & ayent le soin de s'enfuir vers les montagnes, nous assure que c'est l'Antechrist qui est désigné dans cet endroit, qu'il est appellé abomination, parce qu'il aura l'impudence de s'élever au dessus de Dieu; qu'il est nommé désolation, parce qu'il remplira tout l'univers de guerres & de carnage; ajoutant qu'un messie si accommodé au goût, & si conforme au genie des Juifs, qui ne respirent que le faste

a *Hieronym. ep. ad Algasiam.* b *Hilar. can.* 25.

& la grandeur, ſera reçu par cette nation reprouvée, & s'aſſeoira dans le lieu de ſainteté, & comme ce ſera, continue ce Pere, l'erreur, l'entêtement propre & ſpecifique des Juifs, J. C. prend la ſage précaution de nous avertir de faire bande à part, & de quitter la Judée.

Quant à la 2^e^. propoſition que nous avons paſſée, que la ruine de l'Antechriſt ſera preſque immédiatement devant le jugement, elle me paroît évidente & inconteſtable; car Daniel ayant prédit * que le regne de l'homme d'iniquité durera 1290 jours, ajoute, Heureux celui qui perſévére & parvient jusqu'à 1335 jours. Saint Jérôme nous ſervant de guide pour percer dans le myſtere de cette prophetie, remarque que l'Antechriſt ne regnant que 1290 jours, celui qui perſévérera juſqu'à 1335, ſurvivra ce fameux impie de 45 jours, & qu'il ſera heureux, c'eſt à dire, comblé de gloire & de félicité, pourveu qu'il perſiſte pendant cet intervalle avec fidelité, pieté & vigilance, d'autant que pour

* *Dan.* 12. *v.* 11.

lors le Seigneur & Sauveur reviendra ſur la terre, & paroîtra ſur un thrône de gloire & de majeſté.

J'avoüe que certains Interprétes abandonnant la penſée de ce Saint Docteur, donnent un autre tour aux paroles de ce Prophete, prétendant qu'elles inſinuent ſeulement, qu'après ces 45 jours la perſecution prendra fin, les fidelles joüiront d'un parfait repos, & le calme ſera remis dans l'Egliſe : mais ſi l'on veut lire ce chapitre de Daniel ſans entêtement, ſans prévention, & avec une attention ſerieuſe, l'on avoüera que cette derniere explication paroîtra peu naturelle, & peu liée avec ce qui eſt rapporté auparavant : car il eſt dit que le Prophete * apprenant que ſon peuple ſeroit ſauvé, que ce bonheur ſeroit communiqué à quiconque ſeroit écrit dans le livre de vie, qu'un grand nombre de ceux qui ſont morts s'éveilleroient, que les uns ſeroient deſtinez pour la vie éternelle, & les autres pour un opprobre qui ne finira jamais ; que ceux qui ſont dociles à écouter les veri-

* *v. 1.*

tez du ſalut brilleront comme le firmament, & que ceux qui auront du zele pour les debiter, ſeront comme des étoiles; ce Prophete, dis-je, apprenant tous ces myſteres, demande quand ils ſeront accomplis; & on lui répond qu'après un tems, deux tems & un demi, la perſecution prendra fin, & toutes ces choſes ſe trouveront executées.

Le Prophete n'entrant point encore parfaitement dans cette penſée, & demandant à l'eſprit qui lui manifeſtoit ces merveilles un nouvel éclairciſſement, cet eſprit deſcend dans un nouveau détail, marque le tems avec plus de préciſion, découvre qu'après le parfait établiſſement du regne de l'Antechriſt, il y auroit 1290 jours, leſquels font trois cens & demi, ſelon le calcul des Juifs, & par conſéquent ces trois tems & demi, dont il avoit fait mention auparavant; & ajoûtant qu'après 1335 celui qui perſévérera ſera heureux, il eſt reputé marquer au juſte le tems de la reſurrection, du jugement dernier, de la gloire de ceux qui ſeront écrits au livre de vie, du

ſalut de ſon peuple, & pour tout dire en peu de mots, de toutes ces choſes ſur leſquelles Daniel venoit de l'interroger.

Mais quand le moment de l'accompliſſement de ces merveilles ne ſeroit pas marqué avec autant de préciſion que le prétend S. Jérôme, & que je m'imagine le trouver dans Daniel, Mr. D'Asfeld ne ſeroit pas recevable à placer ſa ſocieté de longue durée entre la ruine de l'Antechriſt, & la derniere conſommation de tout l'univers; car l'Egliſe militante doit ſans doute prendre fin, lorſqu'elle n'aura plus ſon ennemi en tête. Or S. Jean nous aſſure que cet ennemi, qui eſt le Démon, ſera précipité dans un étang de feu & de ſouphre, dès que la bête, c'eſt à dire, l'Antechriſt, y aura été jettée, auſſi ce Diſciple bien aimé ajoute immédiatement après, qu'il a vû un trône, des morts comparoiſſans devant, des livres ſur le rapport deſquels on leur a fait leur procès, & on leur a prononcé leur ſentence, faiſant un détail circonſtancié du

dernier jugement, & de la souveraine équité de J. C.

S. Paul nous a mis au fait de toutes ces veritez avec autant de clarté que S. Jean, lorsqu'il nous assure [a] que J. C. détruira cet homme d'iniquité par la splendeur de son avenement, *Illustratione adventus sui*, c'est à dire, que comme le soleil remontant sur nôtre horizon chasse la nuit par ses premiers rayons qui brillent dans l'aurore, de même J. C. venant sur la terre exterminera ce fameux impie par la splendeur qui précedera son avenement. Mais sans tant de recherches & de conjectures, nous trouvons une preuve sans réplique dans les paroles de J. C. car ce Fils de Dieu ayant fait une peinture vive, & une prédiction détaillée de la persecution de l'Antechrist [b], certifie qu'immédiatement après cette tribulation, *statim post tribulationem dierum illorum*, le soleil sera obscurci, la lune ne répandra plus de lumiere, le signe du fils de l'homme paroîtra, toutes les nations déploreront leur

[a] *Thessal.* 2. *v.* 8. [b] *Matt.* 24. *v.* 29.

fatale destinée, & ce Seigneur viendra brillant de gloire & de majesté. Nous pouvons encore conclure que l'Antechrist ne sera pas éloigné de la fin des siécles, d'un passage de la premiere épitre de S. Jean. Mes petits enfans, dit ce Disciple bien-aimé *, voilà présentement la derniere heure du monde; car comme vous avez entendu dire que l'Antechrist viendra, & qu'on apperçoit déja un nombre d'Antechrists, nous pouvons sans hésiter prononcer & juger que nous sommes à la derniere heure. Pour mettre ce raisonnement dans son jour, & le réduire en forme, c'est ainsi qu'il convient de l'arranger: l'Antechrist viendra à la fin du monde, comme vous l'avez appris des Disciples de J. C. Or nous appercevons dès à present plusieurs Antechrists, comme de fatals avant-coureurs de ce fameux impie. Donc nous pouvons sans balancer & sans apprehender de nous méprendre, assurer que nous sommes déja à la derniere heure. Qui est ce qui ne sent pas que l'argument de S. Jean

* 1. *Jo.* 2. *v.* 18.

porteroit à faux, qu'il seroit frivole, défectueux, & même ridicule, si l'Antechrist devoit préceder de beaucoup la décadence de tout l'univers, & n'être pas placé immédiatement à la fin de tous les siecles ?

Je ne disconviens pas, que la derniere heure ne puisse avoir de l'étenduë, comme il paroît même dans le passage dont nous faisons la discussion ; car on y appelle la derniere heure du monde, l'espace qu'il y a depuis S. Jean jusqu'à la fin des siécles. Mais si l'on est en droit d'appeller la derniere heure de l'univers, le tems qui dispose à l'événement par lequel sa consommation est déja désignée, on ne seroit pas recevable à assigner à cet évenement même une grande étenduë, encore moins à le faire suivre par un espace indéfini anterieur à cette consommation ; par éxemple, on appelle le dernier âge de l'homme, la vieillesse, qui commence dès 60 ans, quoiqu'elle aille, selon la pensée du Prophete jusqu'à 70, qu'elle pousse dans les plus vigoureux jusqu'à 80, & qu'on en voye même dans les-

quels elle perſiſte encore au delà. Nous ſommes en droit, dis je, de l'appeller la derniere heure de nôtre vie, parcequ'elle commence à nous diſpoſer à cette défaillance entiere & abſoluë qui la doit terminer : mais ſi cette défaillance entiere pouvoit durer longtems, ou être ſuivie d'un rétabliſſement d'une durée indéfinie, il faudroit changer de langage, & ceſſer d'appeller la vieilleſſe nôtre dernier âge.

On paſſe donc volontiers à Saint Jean d'avoir regardé comme le dernier âge, ou la derniere heure du monde, tout le tems qui reſtoit depuis le moment auquel il écrivoit ſon Epitre juſqu'au jour du jugement, parce qu'on commençoit dès ſon tems à entrevoir des Antechriſts, que ces impies étoient des diſpoſitions, des préludes, & des avantcoureurs de cet homme d'iniquité qui devoit déſigner la fin du du monde. Mais ſi le regne de cet Antechriſt devoit fournir un fort grand nombre d'années, ou s'il devoit être ſuivi par une ſocieté pacifique, ſainte, & d'une durée indé-

finie, S. Jean n'auroit été nullement en droit d'appeller la derniere heure du monde, le tems auquel on commençoit à appercevoir quelques-uns des précurseurs de cet homme d'iniquité.

Voilà les difficultez qui m'arrêtent, qui me rallentissent, & me font hésiter, & qui formant des nuages dans mon esprit, m'empêchent de donner dans la pensée de Mr. D'Asfeld. Je n'entreprends pas d'infirmer les raisonnemens qu'il établit, & de detourner dans un autre sens les passages sur lesquels il les fonde; car bien loin de vouloir renverser son sentiment, je n'ai pas même envie de lui donner aucune atteinte; je souhaiterois seulement obtenir par vôtre moyen une réponse claire, solide, capable de lever mes doutes, ou de guerir mes anxietez; tout prêt à me rendre de bon cœur, & à adopter son systeme, s'il daigne bien prendre la peine de la faire. Je suis en l'attendant avec toute l'estime possible, MONSIEUR,

Juillet 1717.

ARTICLE LXXV.

DISSERTATION SUR LES WHIGS & les Torys. Par Mr. Thoyras Rapin. A la Haye, chez Charles Le Vict, Libraire dans le Spuiſtraet, 1717. *in* 12. *pag.* 162.

MOnſieur Rapin eſt plus propre qu'un autre à donner des éclaircissemens ſur les affaires d'Angleterre, il ſçait parfaitement la langue ; il a étudié avec ſoin les loix & l'hiſtoire de ce Royaume, & Milord Portland, qui lui avoit confié le ſoin de ſes enfans, lui a donné les moyens de s'inſtruire à fond de ce qu'il vouloit ſçavoir. Les Anglois, perſuadez qu'il pouvoit donner une hiſtoire d'Angleterre plus exacte que celles qui ont paru, l'en ont preſſé, & il y travaille. Il doit ſe ſouvenir que l'impartialité eſt la qualité la plus eſſentielle à un Hiſtorien, qu'il ne ſçauroit être trop en garde contre les préventions, & plus encore contre ſes propres inclinations; qu'enfin il faut qu'il ſoit moins Whig

en écrivant l'hiſtoire, qu'il ne le paroit dans ſa diſſertation.

Le Gouvernement d'Angleterre, dit nôtre Auteur, ne reſſemble à aucun autre ; il eſt particulier à cet Etat, il n'eſt ni Républicain, ni Monarchique ; le peuple n'y peut faire de loi ſans le concours de l'autorité Royale ; le Roi n'en peut faire ſans le concours du peuple ; les prérogatives de la Couronne, & la liberté du peuple, ſubſiſtent ſans ſe détruire. Les Anglois Saxons d'origine porterent cette forme de Gouvernement dans la Grande Bretagne qu'ils conquirent ; mais ce qu'on appelle aujourd'hui Parlement, n'étoit qu'une aſſemblée des Notables, il ne paroit pàs que les Communes y entraſſent. Guillaume Premier en uſa ſelon ſon nom, en Conquerant. Guillaume II. & Henri I. ſes fils, Etienne, Henri II, Richard I, promirent de rétablir l'ancien gouvernement, & ne le retablirent pas. Jean Sans Terre fut contraint d'accorder aux Seigneurs les privileges dont ils jouiſſent par un titre qu'on appelle la Grande Chartre : il retracta bientôt

ce qu'il avoit fait par contrainte, ses
sujets le déposerent, & choisirent
Loüis fils de Philippe Auguste Roi
de France pour Roi, ils se reconci-
lierent avec Henri III, fils de Jean
Sans Terre : ce Prince devenu ma-
jeur voulut regner absolument, sans
égard à la grande chartre ; les Sei-
gneurs ayant à leur tête Simon de
Montfort Comte de Leicestre, beau-
frere du Roi, prirent les armes ; &
le Roi vaincu & prisonnier confirma
les privileges des Seigneurs, qui ap-
pellerent les Communes à leurs as-
semblées : dèslors elles furent parta-
gées en deux chambres. Les Rois
successeurs d'Henri III. firent divers
efforts pour secoüer le joug que la
grande Chartre leur imposoit, mais
leurs entreprises contre l'autorité des
Parlements furent toujours malheu-
reuses; plusieurs perdirent la couron-
ne ; au contraire les regnes d'E-
douard III, d'Henri V, d'Henri
VII, qui ne chercherent point à y
donner atteinte, ont été glorieux &
fortunez. Henri VIII. & Elizabeth
ont suivi la vraye politique que doit
suivre un Roi d'Angleterre : ils n'ont

point été occupez à diminuer l'autorité des Parlemens : ils ont travaillé à faire enſorte, en gagnant les Députez, qu'elle concourût avec l'autorité Royale & qu'elle l'affermît ; l'un & l'autre a fait ce qu'il a voulu; plus abſolus, lorſqu'ils affectoient de paroitre plus dépendans. Le Duc de Buckingham avoit engagé Jacques I. dans des maximes contraires. Charles I. les ſuivit : on ſçait les malheurs qu'il s'attira.

Ce fut, ſi l'on en croit Mr. Rapin, ſous le Parlement rebelle & parricide, que commencerent les deux partis qui diviſent encore aujourd'hui l'Angleterre ; les partiſans du Roi furent nommez *Cavaliers*, & les partiſans du Parlement furent nommez *tétes rondes* ; ces noms changerent bientôt, on appella *Torys* les partiſans du Roi, & *Whigs* les Parlamentaires. L'Auteur fait connoître la veritable origine de ces noms. *Torys* étoit le nom de ces voleurs qui infectoient l'Irlande, qu'on nomme aujourd'hui *rapperies*. Le Parlement accuſoit le Roi de fomenter les troubles qu'ils excitoient : les Brigans qui faiſoient

en Ecosse autant de ravages que les Torys en Irlande, étoient appellez *Whigs*, & les Royalistes pour rendre la pareille au Parlement, qui étoit d'intelligence avec les rebelles d'Ecosse, donnerent le nom de Whigs à ces ennemis de la Royauté. Les anciens noms des deux partis ne s'abolirent pas d'abord, & les nouveaux noms de Torys & de Vhigs n'ont pris le dessus qu'après le rétablissement de Charles II.

Le parti de Charle I. renfermoit deux especes de personnes, les Royalistes, & les Episcopaux, c'est-à-dire, ceux qui croyoient qu'il ne falloit donner aucune atteinte aux prérogatives de la Royauté, & ceux qui étoient attachez au gouvernement établi dans l'Eglise Anglicane. Le Parlement attaquoit l'Eglise Anglicane & le Roi : il vouloit rendre l'Angleterre Republicaine & Presbiterienne ; chaque parti avoit des esprits violens, rigides, & des esprits moderez, ils subsistent encore dans le même état ; les Republicains & Presbiteriens sont Whigs, les Episcopaux & les Royalistes sont To-

rys; il y a des Torys rigides, & il y en a de moderez : il y a des Whigs rigides & des Whigs moderez.

Charle II, ce ſont les propres paroles de l'Auteur, Charle II, regna d'abord paiſiblement ; c'étoit un Prince qui ne manquoit pas d'eſprit & de penetration ; mais il étoit pareſſeux, & addonné à ſes plaiſirs ; ſon intention étoit de vivre tranquillement, & d'éviter toutes les occaſions de brouillerie entre lui & ſes ſujets ; il étoit trop las d'un long exil, pendant lequel il avoit ſouvent manqué des choſes les plus neceſſaires pour vouloir riſquer de ſe retrouver dans le même état : d'un autre côté, c'eſt toujours l'Auteur qui parle, les Anglois avoient eû le tems de ſe deſſiller les yeux, & de connoitre que ſous le prétexte de maintenir leur liberté, on les avoit engagez dans la ſervitude. Car on peut aſſurer que l'Angleterre n'a jamais été moins libre que ſous le gouvernement du Parlement, & enſuite ſous la domination de Cromvel.

Si on en croit l'Auteur, Charle II. ne fut pas ferme dans ſes maximes

il se livra trop aux Torys sur la fin de son regne. Tout ce que l'Auteur dit de Jacques II. ne merite aucune croyance : Mr. Rapin en parle comme Milord Portland favori du Prince d'Orange. Le Prince d'Orange voulut, dit Mr. Rapin, réünir les partis opposez : ceux qui ont mieux connu le genie de ce Prince, & qui ont parlé plus sincerement de ses desseins, avoüent qu'il s'est appliqué à les entretenir pour s'en servir. On imprima une satyre vive & judicieuse contre cet habile Politique, qui a pour tître, *L'Art de gouverner par Partis.* Il est vrai qu'il eloigna du ministere les plus emportez des Whigs & des Torys : mais il favorisa également les Torys & les Whigs moderez, & il profitoit de leur division pour faire tourner les resolutions du Parlement selon ses vûës. La Reine Anne, élevée dans les principes des Torys rigides, fut obligée de les abandonner par l'union des Torys & des Whigs moderez, ménagée par les Milords Godolphin & Marleboroug. La Reine fatiguée de la servitude où ces deux Ministres l'avoient reduite, changea le minis-

tere, & les Torys s'étant reünis, dominerent : on leur attribuë ici le deſſein d'avoir voulu établir le Prétendant, ils ne l'ont pas eû, puiſqu'ils ne l'ont pas executé ; on ſçait aſſez que les Whigs ont été le parti dominant depuis la mort de la Reine Anne.

Mr. Rapin a crû devoir commencer ſa diſſertation par cette hiſtoire abregée des deux partis ; enſuite il en explique les deſſeins & les forces. On voit aſſez que les vûës des Torys & des Whigs outrez ne ſont pas les mêmes querelles des Torys & des Whigs moderez. Les Torys outrez, qui ont ordinairement à leur tête les Miniſtres & les favoris, ne donnent point de bornes à la puiſſance royale ; les Whigs outrez, ſont des reſtes du Parlement ſanguinaire, dont ils conſervent l'eſprit ; mais les Whigs & les Torys moderez ne cherchent qu'à concilier les prérogatives de la Couronne avec la liberté du peuple, d'accord enſemble, ſi les Whigs moderez ne craignoient pas trop que l'autorité du Roi ne l'emportât, & ſi les Torys moderez ne

 craignoient

craignoient pas trop qu'on y donnât atteinte. On peut encore diviſer avec l'Auteur les Torys en Torys politiques & en Torys Eccléſiaſtiques : les premiers ne ſont occupez que des interêts du Roi, les ſeconds ne ſont zelez que pour l'Egliſe Anglicane ; comme leurs ennemis ſont liez par l'amour de l'indépendance, ils ſont liez par l'amour de l'ordre & de la ſubordination : il eſt faux que la difference de la Religion cauſe l'oppoſition des Parties, tous les Torys ne ſont pas Epiſcopaux, & tous les Preſbyteriens ne ſont pas Whigs : il y a des Miniſtres Preſbyteriens qui ſont Torys politiques, il y a des Evêques qui ſont Whigs politiques. Les ſentimens contraires ſur les bornes de la puiſſance royale font la diſtinction des Partis, la Religion n'en eſt pas le premier mobile; quoique ordinairement les Torys ſoient liez avec les zelez de l'Egliſe Anglicane, & qu'ils en maintiennent la hierarchie & la diſcipline, & qu'au contraire les Whigs favoriſent preſque toujours les ſectes ſéparées de l'Egliſe Anglicane. De tout ce

qu'on vient de remarquer, il s'ensuit que les noms de Torys & de Whigs ne forment que des idées assez confuses, qu'il faut déveloper avec soin, que les diverses especes de Torys & de Whigs ont des intentions diverses, & comme les interêts de la religion & de la Royauté peuvent être contraires, qu'à un Roi Episcopal il en peut succeder un Tolerant, ou Presbyterien, un Torys peut devenir Whigs, un Whigs devenir Torys sans changer de maximes; quelques Seigneurs sont demeurez neutres; mais le nombre en est très-petit.

L'Auteur vient à l'examen des forces des deux partis; les Torys l'emportent par le nombre, & les Whigs, quelque crédit qu'ils ayent, ne peuvent sans péril en venir à quelque violence contre eux, ni attaquer l'Eglise Anglicane: ils doivent au contraire persuader les Ecclesiastiques qu'ils n'en veulent pas à la Religion établie par les loix, afin de diminuer le nombre de leurs adversaires en séparant les Torys Ecclésiastiques des Torys politiques.

A l'Egard des Whigs, Mr. Rapin prétend que les Republicains outrez ſont plus rares en Angleterre qu'on ne le croit. Les Whigs moderez ſont en grand nombre, & riches : s'ils s'uniſſent jamais aux Torys moderez, ils donneront la loi à toute la nation ; mais les Eccleſiaſtiques Anglicans d'un côté, & les Miniſtres Preſbyteriens de l'autre, empêchent cette union.

Les Whigs Ecléſiaſtiques ſe diviſent comme les Torys Eccleſiaſtiques en deux branches ; les Preſbyteriens rigides, & les Preſbyteriens mitigez. Les Preſbyteriens rigides rejettent abſolument non ſeulement la hierarchie, mais encore toutes les ceremonies de l'Egliſe Anglicane ; ils ſont aſſez nombreux en Angleterre, mais ce qui les rend plus conſiderables, c'eſt qu'ils ont toute l'Ecoſſe pour eux ; l'Auteur les regarde comme des gens dangereux, qui tendent à une revolution qui rende leur Religion dominante : les Preſbyteriens mitigez, moins ſcrupuleux, moins fougueux, moins opiniâtres que les rigides, ne font pas difficulté d'aſſiſter aux aſ-

ſemblées de l'Egliſe Anglicane, & même d'y communier, quand leur interêt le demande: s'il étoit à leur choix, ils voudroient que le Preſbyteraniſme dominât, cependant ils ſont convaincus qu'il n'eſt pas de la prudence de travailler à l'abbaiſſement de l'Egliſe Anglicane que par des voyes ſecrettes, détournées; allumer le Clergé, c'eſt le moyen d'unir les Torys entre eux, l'interêt eſſentiel des Whigs eſt de les diviſer.

Mr. Rapin explique nettement ce que c'eſt que conformité occaſionnelle & obéïſſance paſſive. L'obéïſſance paſſive eſt la ſoumiſſion des ſujets à l'autorité Royale, ſoumiſſion qui doit aller juſqu'à tout ſouffrir plûtôt que de ſe revolter. Les Torys, ſur tout les Eccléſiaſtiques, ſoutiennent ce dogme avec beaucoup de chaleur; ce ſont eux qui ont fait paſſer l'acte *contre la conformité occaſionelle.*

Sous Charles II. le Parlement paſſa un acte appellé acte de conformité, pour obliger tous ceux qui entroient dans quelque emploi de re-

cevoir auparavant la communion d'un Miniſtre Epiſcopal : les Whigs moderez ne firent aucune difficulté d'obéïr à cette loi : les Torys furent trompez dans leur attente, car ils avoient prétendu par cet acte exclure les Presbyteriens de tous les emplois. Les Torys après plusieurs tentatives inutiles ſous Jacques II. & Guillaume, réüſſirent ſous la Reine Anne à faire expliquer l'acte de conformité par un autre qui déclaroit exclus des Emplois ceux qui ne communioient point de la main d'un Miniſtre Epiſcopal, que dans l'occaſion preſſante d'entrer dans les Emplois ; c'eſt ce qu'on appelle *la conformité occaſionnelle.*

Mr. Rapin remarque en paſſant divers abus des Parlemens, & il finit par quelques reflexions, dont le but eſt d'attacher aux Whigs tous les Etats de l'Europe. Je n'ai point copié d'après lui les portraits des Torys & des Whigs ; ils ne ſont pas fidelles, à ce que des Anglois diſtinguez par leur naiſſance & par leur merite m'ont aſſuré.

ARTICLE LXXVI.

CRITIQUE ABREGE'E DES *ouvrages des Auteurs Ecclésiastiques, par J. G. Docteur en Théologie de la Faculté de Paris*, 1716. A Paris, chez le Conte quay des Augustins. *Deux tomes* in 12. *Tome premier pages* 526. *Tome second pages* 660.

PErsonne ne doute qu'il ne soit de la derniere importance à tous ceux qui enseignent, ou qui étudient la Religion, de connoître les Saints Peres, & les Ecrivains Eccclesiastiques de chaque siecle, du moins les plus celebres, & de pouvoir discerner leurs ouvrages legitimes des ouvrages qui portent faussement leur nom : puisqu'ils sont les témoins de la tradition de leur tems, on ne peut ignorer leur caractere, leur autorité, les monumens qu'ils ont laissez, sans ignorer la tradition, ou du moins sans être hors d'état de la soutenir. Le Pape Gelase dans son fameux Decret, eut en vûë de distin-

guer les Fidelles témoins de l'ancienne foi, des témoins ſuppoſez, ou corrompus. C'eſt dans la même vûë que S. Jérôme nous a donné un Catalogue des Ecrivains Eccléſiaſtiques, ouvrage ſi generalement eſtimé, que Sophronius le traduiſit en Grec ſitôt qu'il parut : Gennade, S. Iſidore, Bede, ont travaillé ſur le même plan; Honoré d'Autun abregea & continua leurs ouvrages, & le ſien a été continué par Sigebert de Gemblours & par Tritheme. Le Cardinal Bellarmin a donné au commencement du ſiecle paſſé un Catalogue des Ecrivains Eccléſiaſtiques plus ample que les précedens, & l'édition que le Pere Labbe en a procurée, augmentée ſur les Memoires du Pere Sirmond, eſt encore eſtimée, après que tant d'autres ouvrages du même genre ont paru ; il faut y joindre le ſupplément du Pere Oudin, aujourd'hui Proteſtant, dont on imprime à Lipſic une *Bibliotheque Eccléſiaſtique.* L'abregé que le même Pere Labbe en a donné ſous le titre de *Bibliotheca chronologica in* 24. à Paris 1652. meriteroit une nouvelle édition.

Sans parler de la Bibliotehque Eccléſiaſtique de M. Dupin, ouvrage ſi fameux, pluſieurs heretiques ont publié des livres pareils. On mépriſe le Critique de Rivet, *Criticus ſacer*; la Bibliotheque d'Olearius, *Bibliotheca ſcriptorum Eccleſiaſticorum in* 4°. à Iena en 1711. eſt commode, auſſi bien que l'abregé de Cave, *Chartophilax Eccleſiaſticus*, à Londres en 1685, *in* 8. Le grand ouvrage de Cave s'eſt fait eſtimer, même des Catholiques, cependant il eſt toujours dangereux de ne juger des Docteurs de l'Egliſe que ſur le rapport des heretiques, ſes ennemis; on prend inſenſiblement leurs préjugez, on perd beaucoup de la veneration qu'on doit avoir pour les maîtres de la foi, on ſe laiſſe impoſer par une critique artificieuſe que l'interêt de parti a dictée: n'avouera t-on pas qu'il eſt difficile de trouver la verité dans le ſein de l'erreur, & de ne pas ſe tromper quand on écoute ceux qui ſont aſſis dans la chaire de menſonge? On peut, il eſt vrai, profiter des travaux, des talens, des recherches des heretiques, comme on peut tirer des

poiſons même un remede contre le poiſon ; mais il eſt permis à peu de perſonnes de rendre à l'Egliſe un ſervice ſi perilleux pour celui qui le rend.

Revenons au livre qui fait le ſujet de cet article. Monſieur Grancolas a voulu renfermer dans deux petits volumes toute la critique des ouvrages des Saints Peres, pour ſubvenir aux beſoins de ceux qui n'ont pas eû le tems ou les moyens de conſulter les grands ouvrages. L'impreſſion du ſien n'a pas été aſſez correcte, un errata ample & exact ſeroit neceſſaire.

Pour donner quelque idée de la critique & du ſtile de l'Auteur, nous rapporterons ce qu'il dit du ſymbole des Apôtres.

De tous les ouvrages des Apôtres le plus en uſage eſt le ſymbole qu'on leur attribuë ; Rufin croit qu'ils le composerent après la deſcente du S. Eſprit. Iſidore de Seville *lib.* 2. *de Offic. c.* 22. a été auſſi du même ſentiment. D'autres ſe ſont perſuadez qu'ils ne le composerent qu'un peu avant que de ſe ſéparer. On ne convient pas plus de la maniere qu'ils l'ont dreſſé.

L'Auteur du Sermon 115 *de Tempore* attribué à S. Auguſtin, S. Leon *Ep.*13. & quelques autres ſe ſont imaginez, que chaque Apôtre prononça ſon article, & qu'il fut dit le ſymbole des Apôtres, comme contenant les ſentences des douze Apôtres. D'autres ont crû qu'ils avoient conferé tous enſemble, & qu'ils dreſſerent comme un abregé de la Foi de JESUS-CHRIST, qui fût aiſé à entendre & à retenir. Ils l'appellerent ſymbole, comme la marque par laquelle on diſcerneroit les Chrétiens ; mais tout cela n'eſt pas ſans difficulté ; les Latins ſeuls, dit-on, ont rapporté cette hiſtoire, les Grecs n'en ont point parlé ; quoiqu'on puiſſe, dit-on encore, appeller ce ſymbole le ſymbole des Apôtres, parcequ'il contient la doctrine enſeignée par les Apôtres, on ne ſçauroit dire préciſément s'ils l'ont compoſé tous enſemble, ni mot à mot comme nous l'avons. S. Luc n'en a rien dit dans les Actes, & on n'en a point parlé avant le cinquiéme ſiecle. Les Auteurs des trois premiers ſiecles ne l'ont point cité dans les diſputes qu'ils

avoient contre les Heretiques. On trouve même que ce ſymbole n'étoit pas le même dans toutes les Egliſes. S. Irenée rapporte un ſymbole au livre premier ch. 2. & un autre liv. 3. ch. 1. Tertulien s'eſt ſervi de trois différens ſymboles. *Libr. de præſcript. lib. contra Praxeam, & lib. de velandis virginibus.* Origene *lib.* 1. *Periarchon*, & Saint Optat *l.* 1. parlant du ſymbole le rapporte autrement; auſſi diſtingue-t on quatre ſortes de ſymbole, le vulgaire, l'oriental, le Romain, & celui d'Aquilée. Ces differences ſont pourtant très-petites; car, par exemple, les Grecs diſoient *Credo in Deum Patrem omnipotentem, inviſibilem & impaſſibilem*, & l'article dernier qui eſt la vie eternelle, *vitam æternam*, n'eſt point dans Rufin, ni dans les Peres Grecs, ni dans le ſymbole Romain, & d'autres ne contiennent point la Communion des Saints, & la deſcente aux Enfers n'eſt point dans deux de ces ſymboles.

On répond que puis qu'on trouve dans S. Irenée, dans Origene & dans Tertullien, qu'il eſt fait mention de

ſymbole, & qu'il y eſt rapporté, quoi qu'avec quelques petites différences, on doit conclure qu'il y en avoit un dès ce tems là, & qui ſans doute avoit été dreſſé dès le tems des Apôtres, & apparemment par eux-mêmes. S. Cyprien Ep. 45. s'eſt ſervi du mot de ſymbole, pour ſignifier l'abregé de la foi des Chrétiens. Rufin, Prêtre d'Aquilée au quatriéme ſiecle, expliquant le ſymbole, parle de trois ſymboles qu'il compare enſemble; ſçavoir, celui de l'Egliſe d'Aquilée, celui de Rome, & celui des Egliſes d'Orient; la différence de quelques termes, ne permet pas de dire qu'ils fûſſent differens. S. Cyrille de Jeruſalem au quatriéme ſiecle, en rapporte un dans ſes Catecheſes, & on le faiſoit apprendre aux Catécumenes. Il n'y a que l'article de la vie éternelle que l'Auteur du Sermon 119. de S. Auguſtin, que S. Maxime & S. Chryſologue n'ont point rapportée dans l'explication du ſymbole, non plus que S. Jerôme dans ſa Lettre à Pammaque, qui dit que le ſymbole finit à ces mots, *la reſurrection de la chair.*

Il y avoit donc des formules de ſoi dreſſées par les Chrétiens contenant le ſommaire de la doctrine de JESUS-CHRIST prêchée par les Apôtres, & cette formule s'appelloit ſymbole des Apôtres ; ou, comme parle S. Irenée & Tertullien, c'étoit la regle de la foi que l'Egliſe a reçûë des Apôtres ; ainſi il eſt ſûrement des Apôtres quant au fond, quoique peut-être il ne ſoit pas d'eux quant aux termes. Rufin eſt le premier qui ait dit que les Apôtres l'avoient compoſé, & c'eſt après lui que Saint Léon, S. Maxime, Fortunat, & l'Auteur du Sermon 115. *de Tempore* dans S. Auguſtin l'ont dit ; & encore Rufin rapportant cette opinion dit, qu'elle n'étoit appuyée que ſur une tradition populaire.

S. Ambroiſe, quand il dit, *Ep.* 7. *lib.* 1. que le ſymbole a été conſervé dans ſa pureté par l'Egliſe Romaine, veut peut-être faire entendre ſeulement que la doctrine contenuë dans le ſymbole s'eſt conſervée pure dans l'Egliſe Romaine. S. Jerôme en diſant que la foi du ſymbole eſt de tradition Apoſtolique, a peut-être

voulu dire que la foi & la doctrine contenuë dans ce ſymbole vient des Apôtres.

Décidons la queſtion ; les Apôtres ont-ils fait une formule de foi, ſont-ils les Auteurs de celle qui porte leur nom ? On dit qu'ils ne l'ont pas composée, 1°. Parce que S. Luc & les Peres des quatre premiers ſiecles n'ont point dit que les Apôtres ſe ſoient aſſemblez pour la compoſer ; mais cet argument negatif iroit à rejetter les traditions que Tertullien dit que nous avions reçûës des Apôtres. Le ſilence de Saint Luc ne prouve rien, S. Luc ne dit pas tout ; il n'eſt pas neceſſaire que les Apôtres ſe ſoient aſſemblez pour cela.

On dit qu'on n'a point allegué ce ſymbole contre les heretiques dans les Conciles ; les Peres des Conciles n'ont-ils pas aſſuré que la regle de foi qu'ils prononçoient, étoit des Apôtres ?

On dit qu'il n'a pas été le même par tout, puiſque Rufin a marqué differens ſymboles ; mais cette différence des Egliſes ſuppoſe qu'il y en avoit un originairement compoſé

par les Apôtres, & qu'on l'a conservé en diverses langues dans toutes les Eglises ; il y a même lieu de s'étonner qu'au bout de quatre cens ans la diversité des langues dans lesquelles il a été traduit, n'ait pas produit un changement plus considerable, étant certain que les Apôtres ne l'avoient fait qu'en cette langue, qui apparemment étoit la Syriaque: le texte des Ecritures a souffert des changemens quand on l'a traduit, & peutêtre que ce changement arrivé au symbole sera venu de ce que par forme d'explication quelques Eglises y auroient ajouté quelques termes.

On dit que les Peres ne les rapportent pas tous de même, c'est qu'ils l'expliquent, le paraphrasent, le commentent, tout cela ne fait point differens symboles; mais le même expliqué par plusieurs. Voici les Peres du troisiéme siécle qui en ont parlé. Tertull. *lib. de præscript.* après avoir rapporté le symbole presque comme nous l'avons, ajoute, Il ne reste à present à faire voir que nôtre doctrine, dont nous avons rapporté la regle plus haut, vient de la tradition

des Apôtres, *supereſt, ut demonſtremus an hæc noſtra doctrina cujus regulam ſupra edidimus de Apoſtolorum traditione cenſeatur.* Puis il prouve que cette regle de foi vient des Apôtres, parcequ'elle eſt enſeignée dans toutes les Egliſes Apoſtoliques, & *lib. contra Praxeam*, il diſtingue cette regle de foi, de la foi même, en établiſſant la Trinité des Perſonnes; car après avoir rapporté le ſymbole, qu'il appelle regle de la foi, il ajoute que ce qui ſurprend les Fidelles lorſqu'on leur parle de Trinité en Dieu, c'eſt qu'ils croyent qu'on va contre la regle de la foi, qui n'enſeigne qu'un ſeul Dieu; ne comprenant pas que lorſque la regle de la foi ne parle que d'un ſeul Dieu, elle entend y comprendre toute l'œconomie de la ſainte divinité, qui ſont les trois perſonnes. Lucifer de Cagliari *lib. de non conveniendo cum hæreticis*, rapporte nôtre ſymbole comme étant des Apôtres, *Cum videamus Apoſtolos credidiſſe in unum Deum Patrem omnipotentem verum Patrem & in unicum Filium ejus Jeſum Chriſtum, & in Sanctum Paracletum verum Dei Spiritum*; S. Je-

rôme *ad Pammach. in ſymbolo fidei & ſpei noſtræ quod ab Apoſtolis traditum poſt confeſſionem Trinitatis & unitatem Eccleſiæ, omne Chriſtiani dogmatis ſacramentum carnis reſurrectione concluditur.* Voilà le ſymbole bien marqué, *ab Apoſtolis traditum*, venu des Apôtres. S. Ambroiſe dans ſa lettre au Pape Sirice, *credatur ſymbolo Apoſtolorum quod Eccleſia Romana ſemper intemeratum cuſtodit & ſervat.* S. Maxime de Turin, *ſerm. de Jejun. Eliæ, Iſta clavis quam fidem dicimus ſolida eſt, arbitror illam duodecim conflatam operatione, artificum duodecim enim Apoſtolorum ſymbolo fides ſancta concepta eſt.* Le Pape Celeſtin Ep. 5. *ad Neſtorium, ſymbolo ab Apoſtolis tradita plangimus hæc verba fuiſſe ſublata. Symb. Apoſtoli myſterium ſymboli tradiderunt.* Caſſien *lib.* 6. *de Incarnat. cap.* 3. 7. & S. Pierre Chryſologue *ſerm.* 62. *in ſymb. Apoſt.* S. Leon *ſerm.* 11. *de Paſſ. ipſa Catholici ſymboli brevis & perfecta confeſſio quæ duodecim Apoſtolorum totidem eſt eliquata ſententiis.*

Les Tables ſont la partie la plus utile de l'ouvrage. L'Auteur a ſuivi l'ordre Chronologique, & dans le

livre & dans la premiere table de chaque volume. La seconde contient les noms des Ecrivains Ecclésiastiques rangez selon l'ordre alphabetique, avec des marques du tems où chacun a vécu, & de la page du livre où il en est parlé. La troisiéme table est un catalogue alphabétique des Conciles ; la quatriéme, dont on ne peut trop loüer le dessein ni trop recommander l'usage, est une table des matieres. Nous en allons donner quelques extraits, qui feront connoître l'avantage qu'on en peut tirer pour faciliter l'étude des sciences Ecclésiastiques. Afin que ces tables soient aussi utiles qu'elles le peuvent être, il faudra dans une seconde édition joindre dans une seule table les deux tables alphabetiques des deux volumes, & ne faire pareillement qu'une table des deux tables des matieres.

Articles tirez de la table des matieres du premier Tome.

Dieu. S. Justin de la Monarchie de Dieu, S. Gregoire de Nazianze

ſur les attributs de Dieu, Evagre du Pont, Traité des noms de Dieu, S. Chryſoſtome ſur la Providence & la viſion de Dieu, S. Auguſtin dans ſes Confeſſions, ſes Soliloques & autres traitez. Syneſius deux livres de la Providence, Theodoret & Salvien ſur la Providence.

Du ſecond Tome.

Dieu. Boëce de l'unité de Dieu, Alcuin queſtion ſur les perfections de Dieu. S. Anſelme ſur l'exiſtence de Dieu, & un Traité des membres & des actions attribuées à Dieu. Tritheme & Seyſſel, traitez de la Providence de Dieu; les Théologiens, traité de Dieu.

Du premier Tome.

Incarnation. Que JESUS-CHRIST eſt une Perſonne diſtincte du Pere, défini par deux Conciles tenus en Arabie ſous l'Empereur Gordien contre Baſile Evêque de Boſtres, les deux Conciles d'Antioche contre Paul de Samoſathe, qui nioit que

le Verbe fût une personne distincte du Pere, & que le Verbe se fût uni veritablement à l'humanité dans l'Incarnation. Tertullien le Livre de la chair de JESUS-CHRIST; S. Athanase Traité de l'Incarnation, & de l'union de la nature humaine avec le Verbe, avec deux Traitez contre Apollinaire; S. Gregoire de Nazianze discours 46. & les Lettres à Cledonius; S. Gregoire de Nysse, deux Traitez contre Apollinaire, & un sermon sur la Nativité; S. Ambroise, Traité de l'Incarnation, S. Basile Homelie 21. & autres Lettres; la Lettre de S. Chrysostome à Cæsarius & contre les Apollinaristes, plusieurs Lettres d'Isidore de Damiette; Cassien, sept livres sur l'Incarnation; la plûpart des œuvres de S. Cyrille d'Alexandrie, & des Lettres de S. Leon, & sur tout celle à Flavien; les sermons de Procle de Constantinople, le Traité de Capreolus, les Actes des Conciles d'Ephese & de Calcedoine, Marius Mercator, les cinq livres de Vigile de Tapse contre Eutyche, le Traité de Gelase contre Nestorius & Eutyche.

Du second Tome.

Incarnation. Auteurs qui en ont crit. Les Lettres d'Avitus, Ennoius contre les hérétiques d'Orient, es lettres d'Hormisdas, celles des Moines de Scythie sur cette propotion, *un de la Trinité a souffert*, & la Réponse de S. Fulgence & des Evêues d'Afrique, le Diacre Ferrand, ean Maxence, Trifolius, Traité des eux Natures de Boëce, Jobius, Rustique contre les Acephales, Leone, Anastase Sinaïte, la Lettre d'Hoorius à Sergius, & celle de Sophroius sur les deux volontez de JESUS-CHRIST, Traitez de S. Maxime, es Lettres d'Agathon, de Léon II. e Benoist II. Traitez de S. Jean Damascene, les Actes des Conciles e Latran, de Constantinople, de Tolede; les Lettres de Charlemane contre l'erreur de Félix d'Urel, sept livres d'Alcuin contre le même, deux livres d'Etherius, Paun d'Aquilée, Agobard, le Concile e Francfort, Pascase, Ratramne, hotius, Guitmond, Psellus, Saint

Anselme, pourquoi Dieu s'est fait homme, Guillaume de Paris, Gerson, S. Thomas, & les Theologiens, au traité de l'Incarnation.

Du premier Tome.

Abstinence, Jeûne. Traité de Tertullien des Jeûnes, Traité des viandes Juives de Novatien, Traité du Jeûne & d'Elie par S. Ambroise, plusieurs Homelies de S. Basile, des sermons de S. Chrysostome. Timothée d'Alexandrie can. 8. exempte du jeûne du carême les femmes nouvellement accouchées & les personnes malades, leur permettant de manger de l'huile pendant ce tems ; on anathematisera ceux qui jeûnent le Dimanche sous prétexte de mener une vie plus austere. Le Concile de Gangres Can. 18. & ceux qui rompent les jeûnes de l'Eglise sans necessité, & par mépris, le même Concile Can. 19.

Du second Tome.

Abstinence, Jeûne. Voyez entre le Juillet 1717.

Auteurs Erasme, Traité de l'absti-
nence ; Alphonse de Pise ; Vincent
Riccardi du choix ancien des vian-
des dans le jeûne, & principalement
dans le Carême, par Jean de Lau-
nois ; Traité du jeûne & de l'absti-
nence Chrétienne par Jean Nicolai ;
Traité des jeûnes par le Pere Tho-
massin.

ARTICLE LXXVII.

REPONSE DU PERE AUBERT, *à une difficulté proposée contre le systeme de Descartes sur le flux & le reflux de la Mer.*

LE systeme de Mr. Descartes sur le flux & le reflux de la mer est ingénieux & si vraisemblable, qu'on doit souhaiter qu'il soit entierement vrai. Il n'est pas possible d'expliquer avec plus de justesse & de netteté le retardement des marées égal au retardement du passage de la lune par le méridien, les grandes marées des équinoxes, des nouvelles & des pleines lunes, & la longueur, pour ainsi dire, du flux & du

reflux dans les quadratures de cet aſtre. Certainement quand il n'ÿ auroit point d'autres preuves de la bonté de ce ſyſteme que cet amas de circonſtances ſi bien expliquées, il formeroit une eſpéce de demonſtration en ſa faveur, que ne pourroient pas détruire une ou deux difficultez auxquelles on ne trouveroit pas de réponſe. C'eſt en effet un axiome reçu dans toutes les ſciences, qu'il ne faut pas abandonner une opinion bien établie, pour quelques objections dont nous ne voyons pas le dénoüement. Telle a paru juſques à preſent celle que je vais mettre en ſon jour, & qui, je penſe, a été propoſée il y a quelques année dans les Journaux de Hollande. La voici.

Quand on demande aux Carteſien pourquoi le flux ne ſe fait preſqu point ſentir au delà des côtes ſeptentrionales de l'Irlande, ils répondent que la matiere étherée qui paſſant avec viteſſe entre le corps de l lune & l'endroit de la terre qui lu répond, refoule les mers, & l pouſſe vers les deux poles, ne l

presse point assez longtems pour qu'elles puissent arriver jusqu'au 57^e. d. de latitude ; la pression, disent-ils, a cessé, la revolution journaliere de la terre presente à la lune des mers plus occidentales, & les eaux n'étant plus pressées, retournent des poles vers l'équateur parallelement aux meridiens. Ainsi la lune, poursuivent-ils, étant supposée dans le tropique du Cancre, la matiere celeste qui circule autour de la terre redoublant sa vitesse, selon les loix du mouvement, entre le corps de la lune & l'endroit du globe terrestre qui lui est opposé, chasse les eaux vers les poles ; mais ces eaux ne se refoulant que par un mouvement successif, à peine sont arrivées vers le 57^d. que la cause qui les poussoit venant à cesser, leur poids les fait retomber vers le lieu d'où elles étoient parties. Ainsi les mers ne peuvent être poussées à plus de 670 lieües du lieu d'où elles ont été chassées, c'est à dire, au delà de 33^d. 30'. pris sur le meridien où la pression s'étoit faite.

Cette réponse satisferoit sans doute l'esprit, s'il ne se présentoit auf-

ſi tôt une nouvelle objection qui forme la difficulté dont je parle. La Voici. Si les eaux ne peuvent s'éloigner du lieu de la preſſion de plus de 33^d. 30' ou 670 lieües avant que cette preſſion ceſſe, comment eſt-ce donc que la lune étant dans le tropique du capricorne le reflux parvient juſqu'au même 57^d. de latitude ſeptentrionale, qui eſt éloigné alors du lieu de la preſſion de 80^d. 30'. pris ſur le meridien, & ce qui eſt encore plus ſurprenant, comment y parvient il, à la même heure avant ou après le paſſage de la lune par le meridien ? Certainement les eaux font alors 1610 lieües au lieu de 670, & parcourent des eſpaces ſi inégaux dans des tems égaux. Voilà les deux choſes qui rendent la difficulté juſques ici ſans réponſe, car je ne crois pas qu'un bon Phyſicien puiſſe être content de celle qu'on trouve dans l'uſage des globes de Mr. Bion pag. 130. Edit. de 1710.

Je crois cette objection ſi forte, que ſi on l'eût propoſée à Mr. Deſcartes lui même, je ne doute pas que ce Grand Philoſophe n'eût été obligé de changer quelque choſe à ſon ſyſ-

teme, ou de recourir à l'explication que je vais donner ; après que j'aurai à la maniere des Geometres avancé quelques propoſitions.

Premiere propoſition. Quand on a troublé l'équilibre dans des liqueurs, l'équilibre ſe rétablit, ſi la cauſe qui l'avoit troublé ceſſe, & les parties du liquide retournent à leur place naturelle. Si on agite l'eau d'un vaſe, elle ſe tranquiliſe, & ſe remet de niveau dès qu'on ceſſe de la remuer. Cette propoſition n'a pas beſoin de preuves.

Seconde propoſition. L'équilibre troublé dans les liqueurs ne ſe rétablit pas tout à coup. Les parties du liquide chaſſées du centre d'une ſurface vers la circonference le long des rayons, retournent vers le centre le long de ces mêmes rayons, & la viteſſe qu'elles acquierent en retombant les pouſſeroit au delà du centre ſi elles ne s'y rencontroient de toutes parts avec des mouvemens oppoſez, ainſi elles s'amoncélent vers le centre, & comme leurs mouvemens oppoſez ſont égaux ; elles luttent avec des forces égales & for-

ment là une eſpece de petite montagne. Elle eſt de peu de durée, parceque les mouvemens oppoſez étant bientôt détruits, les parties de l'eau pouſſées en bas par leur peſanteur gliſſent du haut de cette montagne ſur les parties de deſſous comme ſur des plans inclinez, & en deſcendant ainſi elles acquierent une viteſſe qui les pouſſe du centre à la circonference, d'où elles reviennent encore par des mouvemens alternatifs, juſqu'à ce que leurs vibrations qui vont toujours en diminuant ayent enfin tout à fait ceſſé. C'eſt ce qu'on peut voir dans un vaſe plein d'eau, lorſqu'on laiſſe tomber au milieu quelque choſe de peſant. L'eau pouſſée par ce corps auquel elle eſt obligée de ceder, formera par ſon retour une petite montagne liquide dans l'endroit même où le corps eſt tombé, & les vibrations dureront quelque tems; cette experience aura plus de rapport au ſujet dont il s'agit ici, ſi au lieu de laiſſer tomber un corps peſant dans le vaſe, on ſouffle tout à coup avec un peu de force perpendiculairement à la ſurface de l'eau.

Troiſiéme propoſition. Les vibrations du liquide durent plus ou moins de tems, & ſont plus ou moins fortes, ſelon la force qu'a employé la cauſe qui a troublé l'équilibre, & ſelon l'étenduë du liquide même. En effet, dans un petit vaſe, l'équilibre eſt bientôt rétabli, & même dans un grand

vaſe l'eau ſe remet bientôt de niveau, quand elle n'a été que légérement émüe. Les preuves de toutes ces veritez ſeroient trop longues, & peutétre inutiles à expoſer. Ces propoſitions une fois bien compriſes, ſoit dans la fig. ſuivante.

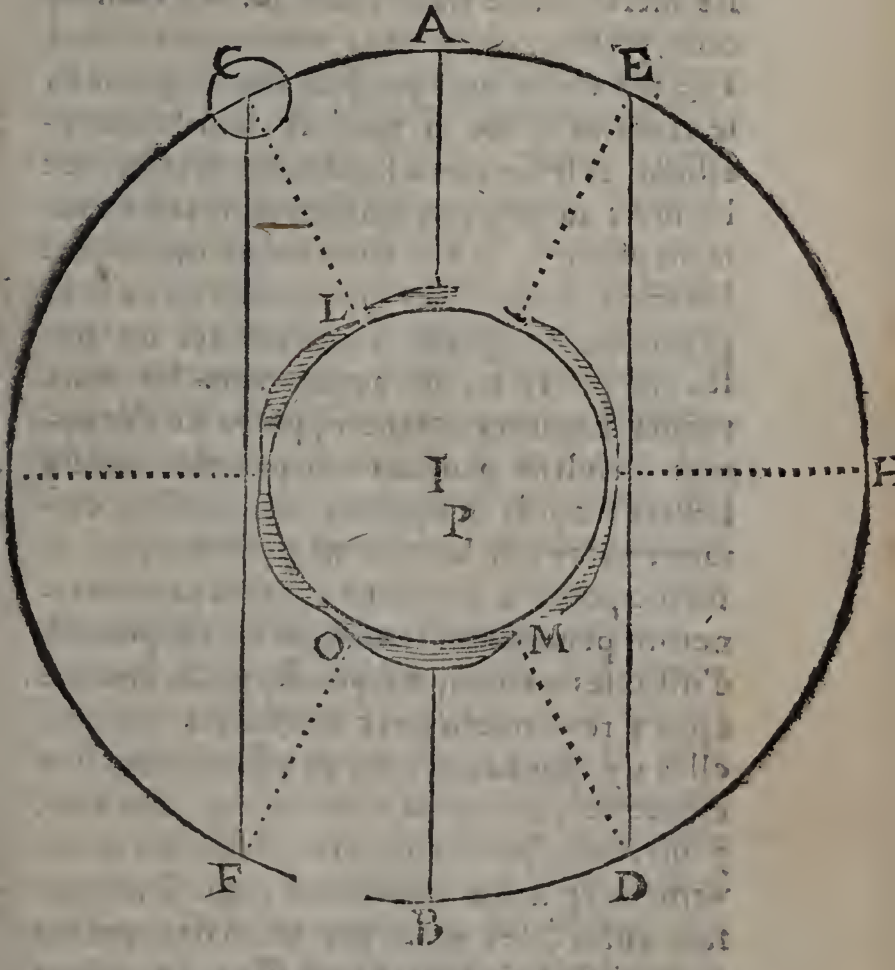

A E H D B F G C. Le plan d'un meridien celeſte répondant au plan d'un méridien terreſtre L N M O. Le plan de l'équateur

AB. CF & ED, les plans des tropiques. GH, les deux poles, & GIH, ſi l'on veut l'horiſon.

Si on ſuppoſe la lune à quelqu'un des tropiques au point C, il eſt évident que la preſſion ſe fera à l'endroit de la terre L ſur les mers qui ſe trouveront là. Et comme cette preſſion obligera le centre de la terre I de deſcendre quelque peu vers le point P, le canal MD de la matiere ſubtile s'étréciſſant, il ſe fera une ſemblable preſſion ſur les mers au point M diametralement oppoſé au point L. Ainſi dans le même inſtant les mers de ces deux points des deux tropiques ſeront pouſſées partie vers les poles de la terre, & partie vers les deux points diametralement oppoſez de l'équateur terreſtre pendant un peu plus de ſix heures; après leſquelles la preſſion ceſſant, parce que la terre ne préſente plus le même point L à la lune, les eaux retourneront pendant un tems égal vers le point L d'où elles avoient été pouſſées. Or comme elles y reviennent avec des forces égales, elles s'y amonceleront, & y formeront une eſpece de hauteur & d'élevation, ces eaux y lutteront, pour ainſi dire, avec des mouvemens égaux & contraires, qui ſe detruiſant enfin, les mers par un balancement naturel ſeront encore pouſſées du même point vers les poles & vers l'équateur; en ſorte qu'une ſeule preſſion de la lune pourroit ſuffire à pluſieurs balancemens, ou

plûtôt à plusieurs flux & reflux, dont les derniers seroient à la verité moindres que les premiers.

Or ce que je viens de dire des élevations & des abaissemens des eaux qui se doivent faire en conséquence d'une pression de la lune au point L, doit s'appliquer au point M diametralement opposé, puisque les eaux en ont été chassées au même instant vers le pole H, & vers l'équateur, par l'étrécissement du canal M D. mais après douze heures & quelques minutes, la lune se trouvant vers le point F du même tropique, la pression se doit faire sur les eaux au point O, qui lui est exposé, & au point N diametralement opposé, comme elle s'étoit faite douze heures quelques minutes auparavant au point L & au point N. En sorte que tout ce que nous avons dit du balancement des eaux, de leur pression & de leur retour à ces deux points, doit être transporté au point O & au point N.

Ainsi lorsque la lune après une revolution de 24 heures 48 minutes est encore à plomb sur le point de la terre L, elle donne par la pression de la matiere etherée une nouvelle impulsion aux eaux vers le pole G, & vers l'équateur; impulsion qui favorise le mouvement qu'avoient déja les mers par le balancement acquis par la premiere pression.

On voit par là que dans le même instant il y a deux pressions sur les mers, l'une sur

le point L du tropique terrestre, qui est sous la lune en C; l'autre au point M de l'autre tropique diametralement opposé, & deux elevations des eaux; sçavoir au point O & au point N des deux tropiques, par le retour des eaux qui en avoient été chassées lorsque la lune étoit en F 12 heures 24′ auparavant.

Il est aisé de conclure que dans ce systeme 1°. lorsque la lune, par exemple, est dans le tropique du Cancre, les eaux partent toujours au même instant des deux tropiques pour se repandre vers les poles & vers l'équateur. Deux de ces écoulemens des eaux viennent de la pression de la lune au point L & au point M: les deux autres viennent de ce que les eaux chassées 12 h. 24′. auparavant du point O & du point N, y sont retournées, & y ont formé une bosse, ou tumeur, d'où elles retombent par leur balancement vers les poles voisins & vers l'équateur. 2°. Entre les deux tropiques il doit y avoir une grande agitation de la mer, parceque les eaux sont poussées des deux tropiques vers l'équateur, & c'est aussi ce que l'on y remarque. 3°. Les eaux qui se répandent sur la zone temperée septentrionale ne viennent jamais de la pression qui se fait dans la partie meridionale, ni les marées dans la bande du sud ne viennent point du nord. 4°. Les marées doivent arriver aux mêmes heures de la nouvelle ou pleine lune dans les mêmes ports,

ſoit que la lune ſoit dans le tropique du Cancre, ou du Capricorne, parceque les eaux employent des tems égaux à parcourir des eſpaces egaux, ſoit qu'elles ſoient pouſſées par la preſſion de la lune, ou qu'elles retombent par leur propre poids des endroits où elles s'étoient accumulées. 5°. Les eaux ne doivent pas être pouſſées en ſi grande quantité vers l'équateur que vers les poles, parce qu'elles trouvent plus de réſiſtance de ce côté-là, & qu'elles ont vers les poles plus d'eſpace & moins d'oppoſition, auſſi n'y a-t-il point d'élevation fort ſenſible des eaux dans la Zone torride, mais ſeulement beaucoup d'agitation des flots, qui luttent les uns contre les autres. 6°. De deux flux il y en a toujours un qui eſt cauſé par la preſſion de la matiere etherée ſur les mers, & l'autre par le ſeul balancement des eaux, qui chaſſées 12 h. 24' auparavant de nôtre tropique par la matiere etherée, s'y ſont accumulées en y retournant, & reviennent ſur nos rivages par la ſeule viteſſe qu'elles acquierent en retombant par leur propre poids.

Juſqu'à preſent nous n'avons conſideré la lune que lors qu'elle eſt dans l'un ou l'autre tropique; mais il eſt aiſé de conclure qu'à proportion que la lune par ſon mouvement dans l'écliptique s'approche de l'équateur, les preſſions ſur les mers & les élevations d'eaux qui leur ſuccedent au même endroit, s'approchent auſſi de l'équa-

teur terrestre : enfin, lorsque la lune sera dans l'équateur, elle chassera les eaux par deux pressions diametralement opposées de l'équateur terrestre, & les forcera de se repandre vers les poles.

Il est vrai qu'alors les mers qui viendront frapper nos rivages partiront de l'équateur, & non pas du tropique du Cancre, & il semble que venant alors de bien plus loin, les marées ne devroient pas être si fortes, ni venir à la même heure de la nouvelle lune, ce qui est contre l'experience : mais cette difficulté s'evanoüira, si on considere 1°. Que la lune dans l'équateur presse à plomb, & par conséquent avec bien plus de force sur les mers, 2°. Que les balancemens des eaux sont plus grands : or ces deux causes peuvent remplacer à l'égard de nos rivages ce qui manque alors à la proximité du lieu de la pression. Comme on voit un pendule mis en mouvement parcourir dans des tems sensiblement égaux des arcs de cercle de 10 & de 25 degrez, parceque dans les plus grandes vibrations la vitesse augmente presque à proportion de l'espace.

On voit par là que les eaux ne viennent jamais sur nos côtes de plus loin que l'équateur ; ce qui arrive lorsque la lune est dans le cercle équinoctial, & qu'elles partent de nôtre tropique lorsque la lune est dans l'un ou l'autre. Quand je dis que les mers viennent sur nos rivages du tropique,

ou de la ligne, je ne prétends pas que les eaux en viennent par un veritable tranſport, mais ſeulement que le lieu de la preſſion eſt l'équateur, ou le tropique ; & que le refoulement ſucceſſif des eaux les fait monter dans nos ports & le long de nos côtes.

Ce ſyſteme eſt ſi conforme aux loix de la communication des mouvemens, & à l'équilibre des liqueurs ; que plus on le conſidere, plus on conçoit qu'il doit être le ſyſtême de la nature. Il répond, comme on l'a pû voir, d'une maniere également aiſée & invincible à la grande difficulté que j'ai propoſée au commencement.

Comme la lune a un mouvement propre qui lui fait parcourir environ 13 degrez tous les jours dans l'écliptique, il arrive qu'elle ne demeure pas longtems près de l'équateur, mais qu'elle eſt preſque toujours vers l'un ou l'autre tropique ; ainſi les preſſions & les élevations des eaux ſe font ordinairement vers les tropiques de la terre, d'où les mers pouſſées viennent ſe répandre ſur nos rivages. Or le diametre de la lune étant d'environ 716 lieuës, c'eſt-à-dire, ſouſquadruple du diametre de la terre, la preſſion qui ſe fait ſur les mers occupe un eſpace qui peut avoir cinq ou ſix cents lieuës de diametre, & environ 1800 lieuës de tour ; or quand les eaux dans un pareil eſpace ne baiſſeroient que de quelques pouces, cela ſuffiroit pour produire

le flux & le reflux, tel que nous le voyons sur nos côtes.

Ce balancement des eaux qui les fait retourner au lieu d'où elles ont été chassées par la matiere celeste pour s'y amonceler, & qui les en fait encore partir, peut suffire tout seul, comme nous l'avons vû, à plusieurs flux & reflux. C'est là qu'il faut chercher encore la solution d'une nouvelle difficulté : car les eaux de la mer Atlantique sont poussées vers nos rivages pendant le tems même que la lune ne passe encore que sur les terres de la Zone torride dans l'Afrique. Or cela ne peut être attribué à une pression actuelle de la lune, puisqu'elle ne passe pas encore sur les mers, mais au balancement des eaux que la lune qui ne tarde pas à passer perpendiculairement sur la mer Atlantique, ne manque pas d'entretenir par une nouvelle impulsion qui le favorise.

Pour ce qui est de l'inégalité du flux & du reflux à l'égard des differens rivages, & de l'établissement des marées dans les divers ports, les observations exactes peuvent l'apprendre, & la diverse exposition des ports peut conduire l'esprit à en expliquer la cause.

ARTICLE LXXVIII.

DISCOURS PRONONCEZ DANS l'Academie Françoise le 23e Juin 1717. à la reception de Mr. De Fleury ancien Evêque de Frejus, Precepteur du Roi. A Paris, chez Jean Baptiste Coignard ruë S. Jacques 1717. *in* 4°. *pages* 32.

IL y a longtems que Mr. De Fleury auroit eû une place dans l'Academie, si l'attachement à son Diocese ne l'avoit empéché de la souhaitter; le glorieux emploi dont il est chargé lui a imposé une espece d'obligation d'entrer dans un corps destiné à former le goût des François, & à conserver dans la nation la pureté de la langue & l'amour des belles Lettres; depuis son institution tous les Précepteurs des Rois & des fils des Rois ont été Académiciens: l'Academie voit avec plaisir Mr. De Fleury remplacer dans son Corps ses illustres Prédecesseurs, les Bossuets & les Fenelons; sa modestie le trompe cependant, l'Academie quand elle l'a choisi par des suffrages unanimes, n'a vû dans lui que son merite; ce n'est pas *le choix de Louis le Grand, son auguste protecteur*, qu'elle a voulu honorer, elle n'a voulu que faire estimer son propre choix; c'est la personne, & non la dignité, qu'elle a choisie. Si ce choix avoit eû besoin d'être justifié, l'éloquent Prélat l'au-

roit justifié en remerciant l'Academie, ell
avoit admiré avec le public tout ce qui es
sorti de ses mains ; ces instructions où la
douceur de S. Basile, l'exacte Théologie
de S. Gregoire de Nazianze, la majesté de
S. Léon, & le pathetique S. Chrisostom
semblent revivre ; ces instructions si pro
pres à gagner le cœur en éclaircissan
l'esprit, à convertir en convaincant
où l'amour de la paix & l'amour de
la verité parlent avec la même force &
avec la même discretion : l'Academie
avoit approuvé le genre d'éloquence qu'el
le enseigne, la pureté du stile, la correc
tion du dessein, la justesse des pensées, l
délicatesse des tours, le retranchement de
ornemens superflus, les graces naturelles
le discours dont nous parlons a les même
beautez, le Lecteur en jugera par ce qu
nous allons transcrire.

„ Je sens qu'en vous entretenant de vô
„ tre gloire, je rouvre une playe qui ne s
„ fermera jamais, & que je vous fais sou
„ venir de la perte de vôtre illustre Pro
„ tecteur. Je suis le premier qui depuis c
„ jour fatal a l'honneur d'être reçû dan
„ vôtre Compagnie ; & je voudrois pou
„ satisfaire à ce que nous devons à sa me
„ moire, celebrer les loüanges de ce He
„ ros : mais une pareille entreprise est a
„ dessus de mes forces.

„ Ses victoires ont été chantées par le
„ plus celebres Académiciens, & ces vout

„ ont retenti mille fois de ses triomphes im-
„ mortels. Souffrez donc, Messieurs, que
„ pour remplir au moins une partie de mon
„ obligation, je me renferme à vous repré-
„ senter ce grand Roi dans les dernieres an-
„ nées de sa vie, dans ces années malheu-
„ reuses où la fortune, autrefois si cons-
„ tante à le favoriser, sembloit enfin s'ê-
„ tre lassée de le suivre.

„ Qu'il est beau de considerer LOUïS
„ humilié sous la main de Dieu, recevant
„ les adversitez comme s'il y eût toujours
„ été accoutumé, les regardant comme
„ une juste punition des fautes insépara-
„ bles de l'humanité, plus encore d'un
„ long regne & des longues guerres qu'il a
„ eû à soutenir. Je ne crains point de vous
„ rappeller ces jours pleins d'amertumes,
„ & marquez presque tous par quelque
„ nouvelle disgrace, parce qu'ils ont servi
„ même à augmenter sa gloire.

„ Comme dans un vaisseau battu d'une
„ affreuse tempête, les Matelots effrayez
„ tournent sans cesse leurs regards sur un
„ Pilote experimenté, ainsi les Courtisans,
„ justement allarmez, avoient toujours les
„ yeux attachez sur LOUIS, pour cher-
„ cher à demêler dans les siens ce qu'ils
„ avoient à esperer, ou à craindre. Mais
„ vous vous en souvenez, Messieurs, la
„ serenité de son front auguste fut-elle ja-
„ mais obscurcie du moindre nuage? Au
„ milieu des plus effroyantes nouvelles

„ toujours accessible, doux, tranquille, „ comme dans ses plus éclatantes prospe„ ritez, son courage intrepide nous rassu„ roit, & nous faisoit esperer des ressources „ que nous ne pouvions ni prevoir, ni ima„ giner.

„ Mais ce n'étoit pas encore assez pour „ nous faire connoitre le cœur de LOUIS; „ une plus grande épreuve lui étoit reser„ vée. Frappé par les évenemens les plus „ malheureux, il avoit au moins la conso„ lation de se voir entouré d'une nombreu„ se famille, d'enfans soumis comme les „ moindres de ses sujets, & qui l'aimoient „ comme le plus tendre des peres, d'un „ Prince l'amour des peuples & selon le „ Cœur de Dieu, d'une Princesse formée „ par les Graces..... Quelles larmes une „ famille si aimable n'auroit-elle pas es„ suyées, & quelle amertume n'eût-elle pas „ adoucie! La France oublioit presque ses „ malheurs à la vûë d'une si florissante „ posterité. La Maison Royale, pour me „ servir de l'expression du Prophete, étoit „ comme un grand arbre chargé de bran„ ches fortes & verdoyantes dont l'ombre „ bienfaisante servoit d'azile aux oiseaux „ du Ciel, & dont la hauteur sembloit bra„ ver les plus affreuses tempêtes: mais „ qui pourroit exprimer nôtre consterna„ tion, lorsque cette esperance même nous „ fut ravie en un instant?

„ Ne crûmes nous pas alors entendre cet

„ arrêt foudroyant, qui fait encore trembler, quand on lut dans le même Prophete, Abbatez cet arbre par le pied, coupez-en toutes les branches, dépouillez-le de ses feuilles & de ses fruits : sentence terrible, dont l'effet ne fut que trop prompt. Quel cœur ne fut pas penetré de la plus vive douleur, en voyant moissonner avant le tems les plus augustes têtes, & nos ennemis même n'en fûrent-ils pas émûs de pitié ?

„ LOUIS se soutient au milieu des coups les plus accablans ; il sçait qu'il se doit tout entier à son Royaume, & déchiré au dedans par la plus cruelle douleur, il épargne à ses sujets celle de les voir succomber : la religion qu'il avoit toujours si constamment deffenduë lui donne des forces, & sa foi merite enfin d'entendre la voye consolante de l'Ange qui crie aux ministres des vengeances divines, Epargnez le germe de cet arbre, & n'en détruisez pas les racines. Un precieux enfant, seul rejetton de ceux de LOUIS, nous est conservé, il est arraché des bras de la mort par un miracle inesperé, & il fait aujourd'hui nôtre esperance.

„ Quelle joye pour nous, après tant de malheurs, de voir déja briller sur son front les traits de ses augustes ayeux, un port majestueux accompagné de toutes les graces de sa mere, un esprit au dessus de son âge, nulle inclination qui ne

„ marque d'heureuſes diſpoſitions à la ver-
„ tu, une douceur & une bonté qui char-
„ ment tous ceux qui l'approchent, un
„ cœur déja ſenſible pour ce qu'il doit ai-
„ mer ! Avec quel plaiſir n'avons nous pas
„ vû couler de ſes yeux ces précieuſes lar-
„ mes qu'il répandit en ſe ſéparant de l'il-
„ luſtre & reſpectable Gouvernante à qui le
„ depôt de ſon enfance avoit été confié
„ Quelle reſſource ne nous promettent-
„ elles pas un jour pour les malheureux
„ Quelle eſperance pour les peuples qui lu
„ ſont ſoumis, & quelle conſolation pou
„ tous ceux qui ont l'honneur de le ſer
„ vir !

„ Que ne doit-on pas attendre d'un ſi ri
„ che naturel, cultivé par des mains ega-
„ lement fidelles & habiles ! LOUIS cru
„ ne pouvoir mieux aſſurer le bonheur de la
„ France, qu'en confiant ſon petit fils à un
„ Prince formé par ſes ſoins, digne obje
„ de ſa tendreſſe, & à un Maréchal ſort
„ d'une maiſon née pour élever les Rois
„ nourri auprès de lui, & dont il avoi
„ éprouvé dès l'enfance la ſageſſe, le zel
„ & l'attachement : eſprit, Religion, pro
„ bité, vertus civiles & militaires, tout ſ
„ trouve réüni dans ces deux gardiens d
„ nôtre jeune Roi, ſur l'exemple deſquels
„ ſe formera encore mieux que par les pré
„ ceptes.

„ Puiſſe t-il n'oublier jamais les derni
„ res paroles de ſon Biſayeul, & les grave

dans son cœur, comme elles sont gravées dans un tableau qu'il a voulu avoir toujours present à ses yeux.

„LOUIS sentant approcher la mort, fait venir son petit fils, il l'embrasse tendrement, il lui parle en Roi, en pere, en Chrétien: il ne craint point d'avoüer ses propres défauts, pour l'exhorter à les éviter. Cet aimable enfant fond en larmes entre les bras de son bisayeul mourant; il sent déja la perte qu'il va faire. LOUIS sent aussi chanceler son courage, & s'arrache d'un objet qui mettoit sa fermeté à une trop rude épreuve.

„Quel spectacle plus grand, Messieurs, que de voir ce Héros aux prises avec la mort sans en être ébranlé! Et n'est-ce pas le plus beau & le plus glorieux de ses triomphes? Il la voit venir, il la reçoit avec cette double douceur que rien ne pouvoit alterer. Rassasié de jours & de gloire il la craint moins qu'il ne la désire: il connoit l'inutilité des remedes, mais il les souffre par soumission à la providence. Une simplicité héroïque, une parfaite tranquillité d'ame, se montrent dans toutes ses actions: il fait sans troubler tout ce qu'il doit faire, il ne dit que ce qu'il faut dire, il ne cherche aucun soutien, comme le commun des hommes, dans les objets qui l'entourent: nul faste, nulle affectation, il se montre tel qu'il est; on n'apperçoit en lui qu'u-

,, ne verité, une douceur , un courage &
,, une bonté admirables ; sources éternelle
,, de sa gloire , aussi bien que de nos re
,, grets.

,, Qui l'eût pû croire, Messieurs, & qu
,, eût osé esperer que la mort d'un Princ
,, si absolu & si respecté , fût suivie d'u
,, calme aussi prompt que celui qui rassur
,, la France dans le moment même de s
,, perte ? Les Loix du Royaume & de la na
,, ture montrerent d'abord celui à qui nou
,, devions obéïr : tout se soumit à lui ave
,, joye , avec empressement. L'autorité d
,, Regent prit la place de celle de LOUIS
,, elle ne reçut de bornes que celles qu
,, Philippe voulut bien y mettre lui-même
,, S'il ne secha pas entierement nos larme
,, du moins dissipa-t-il nos craintes.

,, Aussi réünit-il en lui les veritables prin
,, cipes de l'autorité , une affabilité & un
,, douceur qui font qu'on aime à lui obéï
,, un cœur compatissant , qui voudroit
,, s'il étoit possible, qu'il n'y eût point d
,, malheureux , fidelle dans ses amitiez
,, un desinteressement qui n'a point d'exem
,, ple, un esprit penetrant & éclairé , san
,, humeur , sans fiel , une clemence supé
,, rieure aux injures.

,, L'obéïssance peut-elle coûter sous u
,, Prince qui ne fait sentir qu'il est le maîtr
,, que par les graces qu'il répand avec abon
,, dance , & qui rassemble tant d'aimable
,, qualitez ?

„ Puiſſe-t-il les inſpirer au jeune Roi au nom duquel il gouverne, & lui apprendre par ſon exemple que la valeur & les vertus guerrieres qu'il poſſede dans le plus haut degré, ne doivent ſervir qu'à la ſureté publique, à deffendre ſes ſujets, & que la clemence, l'humanité & la juſtice, ſont le plus beau & le plus ſolide ſoûtien de la Royauté ! Puiſſe-t-il faire oublier à la France tous les malheurs qui l'avoient ſi fort defigurée, la retablir dans cet état floriſſant dont les longues guerres l'avoient dépouillé ! Puiſſe-t-il enfin conduire nôtre jeune Prince juſqu'à ce que l'âge ait achevé de développer les ſemences des inclinations Royales qu'on admire déja en lui, & remettre entre ſes mains, après une glorieuſe Regence, une autorité dont il aura fait un ſi noble uſage !

Ne doutons point que le Roi ſous de s maitres ne rempliſſe les vœux de l'il tre Prélat, & qu'il ne réponde à toute tre attente, les larmes qu'il a verſé en ınt dans ce diſcours les dernieres paro de ſon Biſayeul en ſont un préſage in llible.

Réponſe de Monſieur De Vallincourt.

La réponſe de Monſieur de Vallincourt digne de l'Academie, de l'Auteur, & ſujet parlant au Précepteur du jeune i, parlant au nom d'un Corps établi *Juillet* 1717.

pour la conſervation des beaux Arts. Le ſoin d'inſpirer au Prince leur amour lui a paru un devoir qu'il ne pouvoit trop recommander au nouvel Académicien. C'eſt le but de ſon diſcours, & ſans s'en écarter il a ſçu y faire entrer des éloges vrais & delicats des perſonnes qu'il devoit loüer.

„ Nous eſperons auſſi, Monſieur, qu'é-„ tant admis dans le ſanctuaire des Muſes, „ vous ferez entendre au Roi, qu'elles at-„ tendent de lui la même protection, dont „ à l'exemple de Charlemagne, & de Fran-„ çois premier, ſon auguſte Biſayeul les „ a toujours honorées.

„ Si les Muſes ont beſoin de la protec-„ tion des Rois, les plus grands Rois ne „ laiſſent pas de devoir quelque choſe aux „ Muſes. Ce ſont elles qui ont jetté les „ fondemens de la ſocieté civile, & qui ont „ appris aux premiers hommes à reſpecter „ les premiers Rois.

„ Il ne faut point pour cela les chercher „ ſur le Parnaſſe, ni en faire des Déeſſes: „ les Muſes en effet ne ſont autre choſe, „ que les differens moyens dont la raiſon „ s'eſt toujours ſervie pour s'inſinuer dans „ l'eſprit des hommes, tantôt par la ſim-„ plicité du diſcours, ou par la majeſté de „ l'éloquence, tantôt par la ſublimité de „ la poëſie, ou par les charmes de la Mu-„ ſique.

„ Mais ſans rappeller ici les merveilles „ d'Amphion, & d'Orphée, ni tant d'au-

„ tres fictions ingénieuſes ſi cheres aux
„ Grecs, qui ont toujours été des enfans,
„ comme un Prêtre d'Egypte le reprochoit
„ à Solon ; ne ſont-ce pas les Poëtes qui
„ ont appris les premiers aux peuples,
„ qu'ils doivent regarder les Rois comme
„ des images vivantes de la divinité, &
„ aux Rois qu'ils doivent ſe regarder eux-
„ mêmes moins comme les maîtres, que
„ comme les Peres, & les Paſteurs des peu-
„ ples. Ce ſont les Poëtes qui ont dit les
„ premiers que chaque particulier doit tou-
„ jours être prêt à ſe dévoüer pour le Pu-
„ blic, & que l'obligation de mourir pour
„ ſa patrie eſt le ſeul oracle qu'il faille con-
„ ſulter. Ce ſont eux enfin, qui les pre-
„ miers ont excité les hommes aux actions
„ genereuſes de la guerre, & aux travaux
„ pénibles de l'agriculture, dont même
„ ils ont donné d'utiles préceptes. Et les
„ Hiſtoriens marquant avec ſoin l'origine
„ & l'établiſſement des loix, & des Coutu-
„ mes de châque païs, & tenant un regiſtre
„ fidelle des actions bonnes, ou mauvai-
„ ſes, qui meritoient d'être tranſmiſes à la
„ poſtérité, donnerent lieu aux Philoſo-
„ phes de déterminer les bornes du juſte &
„ de l'injuſte, & de faire voir en quoi con-
„ ſiſte la difformité du vice, & la beauté de
„ la vertu.

„ Les Orateurs, & les hommes d'Etat,
„ inſtruits par les Philoſophes & par les
„ Hiſtoriens, commencerent enſuite à join-

„ dre les regles de la morale aux rafinemens de la politique, & dans le Cabinet des Rois, ou dans les assemblées des peuples, ils sçurent par des raisons solides appuyer des conseils salutaires, & montrer les differens avantages & les droits differens de la paix & de la guerre.

„ Voilà ce qu'a produit parmi les hommes le commerce des Muses, ou pour parler plus exactement, l'étude des bonnes Lettres. Voilà ce que les Rois ont tant d'interêt de proteger & de faire fleurir dans leurs Etats, s'ils sont touchez du bonheur de leurs sujets, & sensibles autant qu'ils le doivent être à l'interêt de leur propre gloire.

„ Pour un simple particulier c'est une vertu que de mepriser la gloire, & d'aimer à être ignoré des hommes, dans le tems même où il fait les actions les plus dignes de leurs loüanges. Mais les Rois continuellement exposez aux yeux & au jugement de tout l'univers, sont à cet égard dans une obligation bien differente; & c'est un devoir pour eux que d'agir toujours d'une maniere propre à s'attirer de la gloire & des loüanges, quoiqu'il ne leur soit jamais permis d'en faire le motif, ni la recompense de leurs actions. Dès que la providence choisit un homme pour commander aux autres, & qu'elle met entre ses mains le bonheur ou le malheur de ceux qu'elle a soumis à

„ ſes ordres, il devient dans ce moment
„ reſponſable de ſes actions, de ſes penſées,
„ de ſes paroles; en un mot, de toute ſa
„ reputation, non ſeulement à tous les
„ hommes de ſon ſiecle, mais aux hom-
„ mes de tous les ſiecles à venir.

„ Dès-lors il doit ſonger à ſe faire des
„ témoins reſpectables & dignes de foi qui
„ puiſſent inſtruire la poſterité de ſa juſti-
„ ce, de ſon courage, de ſon amour pour
„ ſes peuples, & de l'uſage qu'il aura fait
„ de l'autorité qui lui a été confiée. Car
„ c'eſt dans ces témoignages éternels &
„ non ſuſpects, & non pas dans de fades &
„ de frivoles éloges, que conſiſte la verita-
„ ble gloire des Rois. Et par où peuvent-
„ ils ſe les aſſurer après les avoir meritez,
„ ſi ce n'eſt par le ſoin qu'ils prennent de
„ faire fleurir les Lettres dans leurs Etats?

„ Quel interêt n'a donc point nôtre Mo-
„ narque, de leur donner de bonne heure
„ des marques de ſa protection, lui qui
„ doit fournir un jour à leurs nobles tra-
„ vaux une ſi glorieuſe matiere! Nous ad-
„ mirons déja dans ſes moindres actions
„ des graces pleines de majeſté, & un
„ amour pour la juſtice, qui eſt le principe
„ de toutes les autres vertus. Quels ſenti-
„ mens d'humanité! Quelles larmes pré-
„ cieuſes, quand il a fallu marquer ſa ten-
„ dreſſe & ſa reconnoiſſance! Quel plaiſir
„ à faire du bien! Et quelle crainte ne té-
„ moigna-t-il pas d'en perdre une occa-

„ ſion le jour qu'on lui dit que ſa preſence
„ alloit ſauver la vie à un homme condam-
„ né à la mort ?
„ Déja comme le jeune Alexandre, il a
„ charmé par ſa ſageſſe, non pas les Am-
„ baſſadeurs d'un grand Roi ; mais un
„ grand Roi lui même, qui après s'être
„ inſtruit, comme Uliſſe, des mœurs &
„ des coutumes de tant de peuples diffe-
„ rens, eſt venu rendre un juſte hommage
„ au merite naiſſant du jeune Loüis.

„ Heureuſes donc les Lettres, à qui nô-
„ tre Prince offre déja tant de vertus à ce-
„ lebrer, mais qu'il me ſoit permis de le
„ dire, heureux le Prince, qui prend poſ-
„ ſeſſion d'un grand Empire dans un tems
„ où les Lettres ſont ſi floriſſantes.

„ Que la ſtupide ignorance, qui s'ap-
„ proche ſi hardiment du Thrône des Rois,
„ ne diſe plus que les Lettres & les Scien-
„ ces ne ſont bonnes dans un Etat qu'à
„ fournir aux gens oiſifs d'inutiles amuſe-
„ mens. Elles ſont devenuës agiſſantes, &
„ laborieuſes dans nôtre ſiecle, & n'y ſont
„ eſtimées qu'autant qu'elles rendent les
„ hommes, ou plus vertueux, ou plus ca-
„ pables de remplir leurs devoirs dans tou-
„ tes ſortes d'états & de conditions.

„ Le ſoin que vous avez pris, Meſſieurs,
„ de porter nôtre langue à ſa perfection,
„ en a fait la langue univerſelle de tous les
„ ſiecles, de tous les païs, de toutes les
„ Sciences, & de tous les Arts.

„ L'éloquence de la Chaire, & celle du „ Barreau, ne parle plus que pour persua- „ der, & pour instruire des Auditeurs, qui „ ne se laissent plus éblouïr par de vaines „ paroles, & qui n'ont plus d'attention „ que pour les choses qui peuvent les ren- „ dre ou plus sages, ou plus heureux.

„ La Poësie reprenant des sentimens „ dignes de sa premiere origine, entre- „ prend aujourd'hui de confondre l'impie- „ té d'Epicure par les mêmes armes dont „ on avoit abusé pour l'établir, & dans les „ miracles de la nature qu'elle explique „ avec des graces nouvelles, fait voir tou- „ te la sagesse & toute la majesté de celui „ qui en est l'Auteur. Elle nous a donné des „ Odes où la noblesse du style se joint à la „ pureté de la morale, des satyres qui ven- „ gent le bon sens outragé dans des ouvra- „ ges ridicules; des tragedies égales ou „ superieures à celles d'Euripide, ou de So- „ phocle, où la verité triomphe, où le vi- „ ce est condamné, & dont quelques-unes „ ne sont pas indignes de la majesté de „ l'Ecriture, qui en a fourni les sujets.

„ Que si nous n'avons pas été plus heu- „ reux pour le poëme épique, que les Ro- „ mains pour la tragedie, nous avons du „ moins le plaisir de voir Homere devenu „ François, parler nôtre langue comme „ s'il avoit été élevé à l'Academie, & par là „ se reconcilier avec des personnes de grand „ merite, qui n'avoient d'autres défauts à

„ lui reprocher, que d'avoir écrit tant de
„ merveilles dans une langue qui n'étoit
„ pas la nôtre.

„ L'histoire offre tous les jours des se-
„ cours nouveaux à ceux qui veulent s'y
„ instruire par rapport à la guerre, à la po-
„ litique, aux Loix & aux Coutumes de
„ l'Etat, & aux veritez mêmes les plus im-
„ portantes de la religion. L'histoire Eccle-
„ siastique n'a plus rien d'obscur, & la tra-
„ dition des Eglises Orientales jusqu'à pre-
„ sent inconnuë aux plus sçavans hommes,
„ nous est aussi familiere que celles de nos
„ propres Eglises. La Medecine, l'Anato-
„ mie, & la Chymie, font tous les jours de
„ nouvelles découvertes, qui sont aussitôt
„ renduës utiles à tous les hommes dans
„ cette histoire, qu'on peut appeller l'his-
„ toire de la nature, & qui fait tant d'hon-
„ neur à nôtre nation & à nôtre siecle.

„ L'Algebre même & la Géometrie du
„ haut de leurs spéculations les plus abs-
„ traites sont descenduës dans les bouti-
„ ques & dans les ateliers; elles y diri-
„ gent les Arts utiles à la vie, elles mon-
„ tent sur les vaisseaux dont elles ont dé-
„ terminé la construction; elles en calcu-
„ lent la route, elles vont aux extremitez
„ du monde perfectionner l'Astronomie &
„ la Géographie, & ouvrir de toutes parts
„ de nouveaux chemins au commerce.

„ Voilà, Monsieur, l'état où se trou-
„ voient les Lettres lorsque le Roi est par-

„ venu à cette glorieuse succession, dont
„ j'ose dire qu'elles ne sont pas une partie
„ méprisable, & nous voyons avec joye,
„ qu'elles n'ont point à craindre les mal-
„ heurs qu'elles ont souvent éprouvez à la
„ fin des Regnes les plus florissans.

„ Elles sont sous la direction du Chef de
„ la Justice, qui leur rend aujourd'hui avec
„ usure tout l'honneur qu'elles lui ont fait
„ dans sa jeunesse, & de qui l'on peut dire,
„ comme du vieux Caton, qu'il n'auroit
„ jamais aimé les belles Lettres avec tant
„ d'ardeur, s'il n'eût reconnu que pour
„ ceux qui en sçavent faire un bon usage,
„ l'étude des Lettres est l'étude de la vertu
„ même.

„ Que n'ont elles point à esperer de ce
„ grand Prince, que sa naissance, les Loix
„ du Royaume, & le consentement unani-
„ me de la nation, rendent le legitime dé-
„ positaire de l'autorité Royale, & qui
„ étant chargé du poids de toutes les affai-
„ res du Royaume, a voulu se reserver en-
„ core le soin particulier d'une de nos Aca-
„ demies ?

„ Les Muses n'ont pas attendu qu'il fût
„ le maître des graces pour l'appeller leur
„ protecteur, & il se souvient encore
„ qu'il leur doit les plus douces heures de
„ sa vie; & pendant qu'il derobe à son re-
„ pos ces heures penibles qu'il donne aux
„ soins de l'Etat, il regrette peutêtre ces
„ momens paisibles, qu'il pouvoit donner

„ aux Sciences & aux beaux Arts, & qui „ lui en ont acquis une connoiſſance ſi ſur- „ prenante.

„ Mais ce qui a rempli toute l'Europe „ d'une juſte admiration, c'eſt un change- „ ment bien different de celui que Ciceron „ admiroit dans cet illuſtre Senateur, qui „ n'étant jamais ſorti de Rome, où il avoit „ été élevé dans l'embarras des affaires ci- „ viles, devint un grand Capitaine à force „ de lecture, & de reflexion, durant la na- „ vigation qu'il fit pour aller joindre ſon „ armée.

„ Le Prince dont je parle n'a pas même „ eû le loiſir de la reflexion, ayant donné „ toute ſon application à la guerre, qui „ lui a acquis tant de reputation & de gloi- „ re, n'ayant jamais pû donner aux affaires „ aucun de ces momens ſi glorieuſement „ employez ailleurs : à peine s'en trouve- „ t-il chargé pour le bien du Royaume, que „ dans l'inſtant même il les penetre avec „ autant de facilité, que s'il les avoit gou- „ vernées toute ſa vie. Rien n'eſt obſcur „ pour lui, rien n'échape à ſa prévoyance, „ & à ſon exactitude. Puiſſe t-il pour re- „ compenſe de ſes nobles travaux avoir la „ juſte ſatisfaction de faire tout le bien qu'il „ déſire; & puiſſent les malheurs de l'Etat, „ ſuite neceſſaire des longues guerres, ne „ mettre pas encore longtems des obſta- „ cles inſurmontables aux ſages projets „ qu'il forme pour le bonheur des peuples.

Juillet 1717.

„ Les Lettres ne trouvent pas deux pro-
„ tecteurs moins favorables dans ce grand
„ Prince, & dans cet illuſtre Maréchal, qui
„ ſont auprès de la ſacrée perſonne du Roi,
„ ils ſçavent combien elles ſont neceſſaires
„ aujourd'hui pour ſon éducation, & com-
„ bien elles ſeront un jour utiles pour ſa
„ gloire.

„ Le premier, inſtruit lui-même ſous les
„ yeux du grand Roi qui lui a tranſmis
„ avec ſon ſang l'amour de la juſtice & de
„ la vertu, formé par ſes préceptes, hono-
„ ré de ſa confiance & de ſa tendreſſe, joint
„ à de ſi grands avantages un eſprit orné
„ de toutes les connoiſſances convenables
„ à ſon rang, & un cœur rempli de ſenti-
„ mens les plus reſpectables.

„ L'autre, ayant été élevé avec ſon Maî-
„ tre, toujours tendrement attaché à ſa
„ perſonne, & dont on peut dire comme
„ d'Epheſtion, qu'il aimoit Alexandre, &
„ que les autres aimoient le Roi; il a vieil-
„ li dans les périls, & dans les honneurs
„ de la guerre : il ſçait juſqu'où va l'amour
„ des François pour leur Prince, & dans le
„ récit qu'il fera au Roi de tant de ſervices
„ importans, que de ſi fidelles ſujets ont
„ rendus à l'Etat aux dépens de leurs biens,
„ de leur ſang & de leur vie, il lui appren-
„ dra la plus belle partie de nôtre hiſtoire.

„ Pour vous, Monſieur, qui avez tou-
„ jours aimé les Lettres, il ſeroit inutile de
„ chercher à vous mettre dans leur interêt,

„ vous leur devez cet agrément, & cette
„ politesse, qui joint à la douceur naturel-
„ le de vôtre esprit, vous gagnerent le
„ cœur de tout le monde dès que vous pa-
„ rûtes à la Cour.

„ Elles ont été vos compagnes fidelles
„ dans cette extremité du Royaume, qui,
„ étant devenuë l'objet de vos devoirs,
„ devint bientôt celui de vôtre tendresse;
„ elles vous ont servi à rendre sensibles &
„ touchantes les instructions que vous y
„ donniez à ces peuples, que vous regar-
„ dez encore comme vos enfans, & qui
„ vous regarderont toujours comme leur
„ pere.

„ Ils n'oublieront jamais ces jours mal-
„ heureux, où ils se virent livrez à la dis-
„ cretion d'un ennemi, à qui ils n'avoient
„ voulu opposer que leurs larmes, & la
„ charité de leur Evêque. Vôtre presen-
„ ce les rassura, vôtre zele, & le talent
„ que vous aviez de persuader, inspirerent
„ la douceur à celui qui avoit les armes à
„ la main, & vos liberalitez reparerent
„ abondamment les désordres que cause
„ toujours le passage d'une armée qui ne
„ trouve point d'obstacle. Faites donc en-
„ tendre au grand Prince que vous instrui-
„ sez, que les Lettres ne sont pas un sim-
„ ple ornement de l'esprit, qu'elles sont
„ encore plus necessaires à un Roi pour
„ sçavoir commander, qu'à ses sujets pour
„ sçavoir obéïr.

„ Dans un Etat bien policé chaque particulier eſt ſuffiſamment inſtruit de ſes „ devoirs ; ſes amis, ſes ennemis, les loix, „ les Magiſtrats, ne lui permettent pas de „ les oublier, ni de rien entreprendre qui „ y ſoit contraire. Les Rois ſeuls ſont privez de ces utiles ſecours. Dès que l'âge „ preſcrit par les loix les met en poſſeſ„ ſion du pouvoir ſouverain, les conſeils, „ les remontrances, la juſtice, la raiſon „ même, n'ont plus ſur eux d'autre pou„ voir, que celui qu'ils veulent bien leur „ donner : comme il eſt plus utile de cher„ cher à leur plaire que de les inſtruire, „ les Courtiſans moins attentifs à les ſervir „ qu'à ſe ſervir d'eux, applaudiſſent à tout „ ce qu'ils diſent, trouvent juſte tout ce „ qu'ils veulent, la triſte verité diſparoît, „ par le ſoin continuel qu'on a de l'éloi„ gner, & le Prince à qui elle eſt chere ne „ ſçauroit plus la retrouver, que dans les „ livres, où il a appris à la chercher du„ rant ſa jeuneſſe ; ſeul azile dont elle ne „ peut être chaſſée par l'impoſture, & où „ la flaterie ne ſçauroit la déguiſer.

„ Que les bons livres ſoient donc chers „ à nôtre Prince, puiſqu'ils doivent un „ jour lui être ſi neceſſaires, qu'il s'accou„ tume de bonne heure à les regarder com„ me de ſages Conſeillers, & comme ſes „ amis les plus fidelles.

„ Qu'il ſe ſouvienne que ſon auguſte „ biſayeul, ſi liberalement pourvû par la

„ nature de tous les talens qu'elle peut „ donner à un homme né pour commander aux autres, a pourtant senti plus d'une fois qu'il manquoit de ceux qui ne „ sçauroient être acquis que par l'étude.

„ Alexandre au milieu de sa gloire se „ plaignit de n'avoir pas appris à passer „ un fleuve à la nage. Loüis au milieu de „ la sienne a regretté de n'avoir pas appris „ la langue Latine, & a fait des efforts „ loüables, mais toûjours inutiles, à un „ certain âge, pour reparer cette perte.

„ C'est à vous, Monsieur, que la France sera un jour redevable d'avoir rempli „ l'esprit du Roi de toutes les connoissances qui lui sont necessaires, & qui contribueront à le rendre suivant nos vœux „ le modele des bons Rois, le pere de ses „ peuples, & l'objet éternel de leur amour.

Un homme qui connoit, qui explique si bien les avantages & la perfection des beaux Arts, les auroit fait servir mieux qu'un autre à la felicité publique, si des occupations importantes lui avoient laissé le tems de s'y donner tout entier. Les ouvrages qui lui sont échapé ont fait naître un désir empressé de voir l'histoire du feu Roi, à laquelle il travaille. Quand il nous sera permis de communiquer à nos Lecteurs les avis sages & ingénieux qu'il a donnez à l'Academie sur ses travaux, on sçaura combien il juge sainement des belles Lettres. En attendant, son discours

suffit pour montrer que le veritable genre d'éloquence, est celui qui plaît à l'Academie, celui qu'on apprend dans les modeles que la Grece & Rome ont admirez ; éloquence qui ne consiste pas dans un bizarre assemblage de mots, qui ne donnent que des idées mal assorties, qui éblouïssent les genies superficiels, & qui ne peuvent soutenir l'examen d'un Critique sensé, qui ne cachent que des pensées fausses : l'éloquence de Monsieur de Vallincourt est le langage de l'esprit conduit par la raison, langage très-different des transports d'une imagination échauffée ; son éloquence plaira à tous ceux qui préferent la vûë du cours tranquille & majestueux d'un fleuve clair & pur, aux sauts d'un torrent bourbeux, & la lumiere d'un jour serein à des éclairs subits qui percent des nuages obscurs.

ARTICLE LXXIX.

HISTOIRE DE L'ETABLISSEMENT, des progrès, & de la decadence du Christianisme dans l'Empire du Japon, où l'on voit les differentes révolutions qui ont agité cet Empire pendant plus d'un siécle. Par le R. P. De Charlevoix, de la Compagnie de JESUS. A Roüen, chez Jacques Joseph le Boullenger. 1715. *in* 12. *Trois tomes. Tome premier pages* 337. *Tome second pages* 398. *Tome troisiéme pages* 460. *sans les tables.*

L'Empressement avec lequel on demandoit il y a cinq ans une nouvelle édition de l'histoire du Japon composée par le feu Pere Crasset, fit naître au Pere De Charlevoix l'idée d'en faire un abregé. La curiosité le porta à lire les autres Historiens du Japon, & il perdit la pensée de ne donner qu'un abregé. Il se flata de pouvoir tirer des sources qu'il avoit consultées, comme par hazard, une histoire de l'Eglise du Japon plus complete que celle dont le public souhaittoit si ardemment la nouvelle édition. Il avoüe cependant, que cet ouvrage merite l'estime qu'on en fait, malgré quelques legers défauts d'exactitude, & quelques faits omis. Voici une précaution qu'il a prise pour être plus exact.

La coutume où sont les Japonois de changer de noms jette une grande confusion dans les relations & les histoires du Japon, le Pere De Charlevoix n'a donné qu'un nom à chaque personne, & s'il est quelquefois obligé de parler de la même personne, sous differens noms, il en avertit, & á soin d'ôter toute ambiguité.

Le nouvel Historien du Japon parle avec le mépris qu'il doit d'une relation faussement attribuée à feu Mr. Tavernier. Le Fourbe, qui a voulu produire ses calomnies sous un nom si celebre, étoit un fourbe grossier, & qui n'avoit qu'une connoissance fort confuse de l'histoire du Japon, des évenemens même dont il a fait le sujet de sa fable. Il feint que la revolte d'Arima, arrivée en 1638. a été la principale cause de la persecution de l'Eglise du Japon, commencée plus de vingt ans auparavant, l'an mil six cent quatorze : il défigure cette révolte dans ses principales circonstances, & presque tous les articles de sa relation sont autant de mensonges. On n'a pas eu de peine à justifier Mr. Caron, principal objet de ses calomnies.

La meprise des Auteurs du Dictionnaire historique n'est pas si criminelle; elle n'est que ridicule : ils y ont inseré une description d'Iedo, ville aujourd'hui capitale de l'Empire Japonois, faite par le Pere Frejus Jesuite. Si on les en croit, ce qu'ils nous donnent sous ce nom dans la derniere édi-

tion du Dictionnaire, eſt une partie de la deſcription faite dans le ſeiziéme ſiécle par le Pere Louïs Froes, de la ville de Meaco, qui étoit alors la capitale du Japon.

Le Pere de Charlevoix a pouſſé ſon hiſtoire juſqu'à ce tems, & il rend compte dans la préface, des dernieres tentatives faites par des Miſſionnaires pour entrer dans le Japon. Il donne un détail exact de l'entrée de Mr. l'Abbé Sidotti au Japon. Il indique ſeulement, que d'autres Miſſionnaires l'ont ſuivi, & que la mort du dernier Empereur, attentif à fermer l'entrée de ſon Etat aux Prédicateurs de l'Evangile, donne quelque eſperance de rétablir cette Egliſe. Le Prince qui lui a ſuccedé s'éloigne en tout de ſa conduite. En effet, ſi l'on en croit des lettres venues des Philippines, Mr. Sidotti a obtenu du nouvel Empereur la permiſſion de reſter au Japon, & deux Jeſuites qui y ſont entrez après lui ont trouvé un grand nombre de Chrétiens. Cette Egliſe fournira apparemment au nouvel Hiſtorien la matiere d'un quatriéme tome, il lui donnera une forme agréable, le Pere de Charlevoix a le talent de narrer ſi eſſentiel à l'Hiſtorien; ſon ſtile eſt vif, ſon expreſſion nette, & correcte: il intereſſe, il inſpire de l'admiration, de l'horreur, de la pitié, de la dévotion, parcequ'il en eſt plein.

Il m'a prié de corriger ici quelques fautes omiſes dans l'errata de ſon livre.

Tome 2. Page 119. thresor, *lisez* Héros.
Page 260. Canariens, *lisez* Canarins.
Page 368. serieux, *lisez* serein.
Tome 3. Page 386. on vient lui dire, *lisez* on vient pour lui dire.

ARTICLE LXXX.

RELACION DE LA POMPA funeral, que por el muy alto, y muy poderoso Señor el señor LUIS XIV. el grande, Christianissimo Rey de Francia, consagro à la immortal memoria de tan Augusto, y Esclarecido Monarca, en el Real Convento de el Serafico Padre San Francisco de la muy Noble, y muy leal Ciudad de Sevilla, su siempre amante reconocida nac on Francesa, residente en dicha Ciudad. C'est à dire, *Relation de la pompe funebre consacrée dans l'Eglise du Convent Royal de S. François, de la Noble & très fidelle Cité de Seville, à l'immortelle memoire de très haut, & très-puissant Seigneur, Loüis XIV. le Grand, Roi de France très Chrétien, Prince si Auguste & si celebre, par la nation Françoise établie à Seville, penetrée de reconnoissance pour les marques d'une affection constante qu'il lui a donnée.* A Seville, chez Jean François De Blas, *in* 4°.

CE bel ouvrage fait honneur à l'esprit des Espagnols, & au cœur des François.

çois établis à Seville, & sur tout au sieur Pierre del Prado, natif de Lescar en Bearn, un des plus fameux Banquiers de Seville. Le dessein de la pompe funebre est ingénieux & magnifique ; les devises ont la plûpart le soleil & les lis pour corps. Les emblêmes ne sont que trop subtils ; la principale inscription a cette noble simplicité qui fait la beauté de cette sorte d'ouvrages ; ses poësies Espagnoles & Latines sont plus naturelles que celles qu'on admiroit en Espagne il y a quelques années. Il faut convaincre le Lecteur de la verité de ce que j'avance, en rapportant l'inscription principale, & quelqu'une des poësies, dont le recueil est plein.

INSCRIPTION.

Æ. S.

Ludovico XIV. Magno,
Galliæ, & Navarræ Regi Christianissimo,
religione, animi magnitudine, prudentiâ,
militari gloriâ, omnibusque regnandi
artibus,
regni splendore, quem mirabiliter auxit,
scientiarum, artiumque incrementis, quas
incredibiliter illustravit,
verè maximo.
Bello pacique inclito
triumphatori, ad summum honoris verticem,

tam innumeris victoriis, quam animi moderatione
semper evecto:
hereticorum, quos in suo regno (velut Ecclesiæ perduelles) vivere passus non est, hosti infensissimo.
Qui sine exemplo in Galliæ Regibus,
Cum L X X I. annos regnasset, L X X V I. M. X I. D. X X V I I. vixisset, ad æternitatem translatus est
Kal. Sep.
anni M. D. C C X V.

La glose est une espece de poësie Espagnolle, dont je ne connois d'exemple en François, que la fameuse glose de Sarrazin sur le sonnet de Benserade, *Job de mille tourmens atteint.*

Todo el ambito del mundo,
Dira que es justo el dolor;
Que es hijo de nuestro amor;
Y uno y otro es sin segundo.

GLOSSA.

Muriò y à el grande LUIS,
Aliende, repara, mira,
Que assi lo dize esta pira,
Y assi lo llorò Paris;
Mira en esta Regia liz.
Con desengaño profundo,
Lo que es este mundo immundo.

Juillet 1717.

Pues en poluo vès des hecho
Un Rey, a quien ſe era eſtrecho
Todo el ambito de el mundo.

Siente con gran vehementia,
El pecho de pena lleno,
Puel llego en el Catorçeno,
A lo ſummo la dolencia.
No ſe gloſſe, no, à imprudencia,
Que nueſtro leal amor,
Se aya rendido à el rigor
De pena tan ſingular;
Pues qui en ſabe que es amar,
Dirà: que es juſto el dolor.

Sabe bien el orbe todo,
Que en la perdida de un Rey,
No ſiente ſegun la ley,
El que no ſiente ſin modo
Eſte es evidente a podo
De nueſtro immortal dolor,
Que lo puede ſer mayor;
Para que con evidencia
Infieras por conſequencia,
Que es hijo de nueſtro amor.

Fue atrevimiento inhumano,
Parca a leve, el que tuviſte,
Quando à llegar te atreviſte,
Haſta lo mas ſoberano,
Mas, que con zenno tirano,
Nos dexaſſes en el mundo,
Embueltos en el profundo

Letargo de esta affliccion,
Dos atre vimi.ntos son;
y uno, y otro es sin segundo.

Je rapporterai un distique Latin,& quelques devises.

Pracones fidei totum dimittit in orbem
Aureus ut suevit spargere sol radios.

DEVISES.

Le soleil couchant, dont le disque paroit alors plus grand, *en magnus, major apparet*, Toujours grand, il paroit plus grand dans ses dernieres heures. On a exprimé l'aversion de ce Prince pour les heretiques par le soleil levant, qui fait rentrer les animaux nuisibles dans leurs antres. *Ortus est sol & in cubilibus suis collocabuntur.*

L'oraison funebre prononcée par le Reverend P. Blas Antonio Alvarés de l'Ordre de S.François, fameux Theologien,& fameux Predicateur, a pour texte, *Dedit Deus Caleb fortitudinem, & usque in senectutem permansit illi virtus, ut ascenderet in excelsum terra locum, & s men ipsius obtinuit hareditatem.* L'Orateur applique au feu Roi les trois avantages que le texte attribue à Caleb, une force, un courage heroïque,égal à une longuevie; le bonheur d'avoir regné dans une des plus belles con-

trées de l'univers ſur un peuple qui ne le cede à aucun autre ; la gloire d'avoir laiſſé ſa poſterité ſur deux des premiers trônes du monde.

Il y a dans le compliment à la nation Françoiſe une alluſion fort heureuſe de l'Eſpagne pleurant Loüis le Grand, à l'Egypte partageant la douleur de Joſeph à la mort de Jacob.

Les approbations ſont autant de panegiriques éloquens du feu Roi, ſur tout celle du Seigneur Dom Florien De Torrés fils de Dom Manuel De Torrés Regent de l'Audiance Royale de Seville. La multitude de citations choiſies fait voir que ſon érudition égale ſon éloquence.

ARTICLE LXXXI.

LAURENTII HEISTER MÆNO-Francofurtenſis Med. Doct. Anatomiæ & Chirurgiæ Profeſſoris Publici Alterſini de cataractâ, glaucomate & amauroſi Tractatio. C'eſt-à-dire, *Traité de la cataracte, du glaucome & de la goute ſereine. Par Laurent Heiſter de Francfort ſur Mein, Docteur en Medecine, & Profeſſeur d'Anatomie & de Chirurgie dans l'Univerſité d'Altorf.* A Altorf, de l'imprimerie de Ko MDCCXIII. *in* 8°. *pages* 368.

NOus avons parlé de l'opinion de Meſſieurs Briſſeau & Maître Jean ſur la

ataracte & le glaucome, dans nos Me-
noires au mois de Decembre 1706, &
u mois d'Août 1711. l'un & l'autre s'é-
artant des ſentimens communs, quoi-
u'ils ne ſoient pas tout-à-fait d'accord en-
re eux, ils conviennent dans ce point,
ue la cataracte n'eſt point, comme on l'a
ru, un corps étranger à l'œil, une fluxion
paiſſie, une pellicule; que c'eſt le criſtal-
n même alteré, durci, & que le glauco-
ne eſt l'humeur vitrée devenuë ſolide &
paque. Mr. Heiſter a entrepris de renfer-
er dans ſon livre l'hiſtoire de cette nou-
elle découverte, & des diſputes qu'elle a
xcitées, dans leſquelles il a pris le parti
es Modernes contre l'ancienne opinion.
faut avoüer qu'on eſt fort porté à rece-
oir la nouvelle découverte, après tant
experiences qui la confirment, faites par
s Chirurgiens, par des Medecins, d'u-
capacité, d'une bonne foi generalement
connuë en France, par l'illuſtre Monſieur
arechal premier Chirurgien du Roi, Mr.
tit, par Mr. Mery, prévenu pour l'an-
enne opinion, en préſence de l'Acade-
ie Royale des Sciences; en Flandres par
eſſieurs Briſſeau, Rauſſin, Petit; en
ollande par Mr. Boerhaul; en Allemagne
r Meſſieurs Rolfincius, Heiſter. Dans
utes ces experiences en ouvrant après la
ort les yeux de perſonnes qui avoient des
taractes pendant leur vie, on n'a point
uvé de pellicule, mais ſeulement le

cristallin épaissi, dur & friable : Messieurs Brisseau, & Maître Jean, ne sont pas les premiers qui ayent reconnu la nature de la cataracte, Gassendi, Rohaut, Mariotte l'ont connuë ; ils avoient pû l'apprendre de Lasnier, Chirurgien de Paris, qui la soutenoit il y a quarante ans ; Rolfincius l'a enseignée en Allemagne il y a plus de soixante ans, & cite un François Medecin de Paris, nommé Quarré, comme l'Auteur de cette découverte. Borel pourroit le disputer à Quarré ; il dit nettement, dans *ses observations* imprimées à Paris en 1657 que la cataracte n'est point une petite peau, mais le cristallin épaissi : on compte encore Mr. de Blegny parmi les défenseurs de cette opinion plus anciens que Mr. Brisseau, à qui cependant on ne doit pas au jugement de Mr. Heister, refuser la gloire de l'invention. Il est presque certain qu'il n'a eû aucune connoissance de ceux qui l'avoient prevenu de cette découverte.

Mr. Heister passe de l'histoire de la découverte aux preuves qui l'appuyent : il montre que dans ce systeme, il est plus facile d'expliquer les causes de la cataracte ; on convient qu'une grande inflammation de l'œil est suivie assez souvent de la formation d'une cataracte ; de l'eau bouillante jettée dans l'œil, des éclairs frappans les yeux, en ont fait naître fort promptement. L'experience convainc que le cristallin de l'œil d'un animal mis dans de l'eau boüil-

lante y durcit d'abord, des coups reçus dans l'œil, de violentes convulsions, produisent la cataracte, en rompant les petits vaisseaux qui attachent le cristallin à l'iris, ils lui ôtent la nourriture, il se desséche & devient opaque; les vieillards sont plus sujets à cette infirmité que les autres, parceque leur sang est plus épais & plus acide: Mr. Maitre Jean a reconnu que les liqueurs acides congelent le cristallin; Mr. Heister tire d'autres preuves de la situation du cristallin, des signes de la cataracte, des observations qu'ont coutume de faire les Oculistes les plus habiles, avant que de se déterminer à l'operation, des circonstances de l'operation, & des accidens qui la suivent. Il propose sur tout cela un systeme dont les conséquences naissent de son principe, & qui sans doute est plausible.

L'Auteur loin de dissimuler les objections qu'on a opposées à la nouvelle opinion, s'en fait qu'aucun de ses adversaires n'a proposées. La principale, c'est que le cristallin est necessaire à la vision; il fait voir par des argumens tirez de l'Optique, que la machine du celebre Huyguens, perfectionnée par Mr. Muller, Professeur à Altorf, a rendus sensibles, que l'on peut voir sans cristallin. Pour moi, je crois qu'il n'en faut point chercher d'autres preuves, que plusieurs personnes à qui on a trouvé après leur mort le cristallin abbatu & déplacé par l'operation, & qui certaine

ment voyoient depuis l'operation, quoique plus foiblement. Mr. Heister se sert des réponses de Mr. Brisseau pour repousser les autres objections ; il donne aussi de nouvelles réponses, où il fait remarquer les contradictions de ses adversaires : voici la difficulté qui lui paroit la plus importante. Il est certain que le cristallin & l'humeur vitrée communiquent à des vaisseaux sanguins, est-il possible que l'un & l'autre changent de place? Qu'on abbate le cristallin, que l'humeur vitrée lui succede, & prenne une vouvelle situation, sans que ces vaisseaux auxquels ils sont attachez se rompent, & que l'effusion du sang trouble les humeurs, & ôte pour toujours la vûë. Mr. Heister convient de la rupture des vaisseaux nutritifs ; cette rupture est cause que le cristallin diminuë, & séche de plus en plus ; mais ces vaisseaux sont petits, qu'ils ne contiennent point de sang ils portent seulement la partie sereuse de cette liqueur ; l'effusion de cette serosité analogue à l'humeur vitrée ne la trouble pas. Les vaisseaux qui nourrissent l'humeur vitrée sont un peu plus larges, & portent de vrai sang ; mais comme elle souffre un moindre effort dans le changement qui lui arrive, ils ne se rompent pas ordinairement. Après tout, cet accident peut arriver & arrive en effet quelquefois dans les operations longues & difficiles. A l'égard de certaines experiences, ou tirées des Me-
 decin

decins plus anciens que la nouvelle découverte, ou faites de nos jours, Mr. Heister s'en débarrasse, en montrant qu'elles ne sont ni aussi certaines, ni aussi exactes que les experiences qui favorisent la nouvelle opinion, & que dans deux ou trois de ces experiences la maladie n'étoit point une cataracte.

Ensuite nôtre Auteur montre l'usage qu'on peut faire de la nouvelle opinion, pour mieux connoitre les pronostiques de cette maladie de l'œil, & les remedes qui lui conviennent. Il entre sur ces remedes dans un détail fort instructif. L'operation est le seul remede de la cataracte formée : mais il rapporte plusieurs exemples de cataractes naissantes gueries par l'usage des remedes ordinaires, la saignée, les purgations, les ventouses, les cauteres : il en raporte de cataractes gueries par le suc de mille pieds pris dans du vin blanc, ou dans de forte biere, en prenant d'abord le suc d'un ou deux mille pieds broyez, & augmentant la dose jusqu'à cinquante ; il conseille la racine de fenouil cuite dans le vin, & appliquée à l'œil malade. Galien, & de fameux Medecins, ont reconnu combien le fiel des animaux, & sur tout du brochet, étoit salutaire dans les infirmitez de la vûë, & même contre les cataractes. L'Auteur enseigne encore d'autres médicamens composez ; il prétend que le mercure peut être employé avec succès ; il prescrit la die-

te qu'il faut obſerver dans la cure de cette maladie : mais comme le ſuccès de ces remedes eſt rare & incertain, & qu'il faut ordinairement en venir à l'operation, l'Auteur ne laiſſe rien à deſirer ſur la maniere de la faire ſurement, & ſur les précautions qu'il faut prendre pour qu'elle ſoit heureuſe : elle n'eſt pas une invention des derniers ſiecles : Celſe l'a décrite, & les Egyptiens la pratiquoient, à ce que l'Auteur conjecture, pluſieurs ſiecles avant l'empire de Tibere, ſous lequel Celſe a écrit. Il eſt ſurprenant que dans un tems où l'Anatomie étoit ſi peu connuë, on ait oſé percer l'œil, & y porter l'aiguille. Une connoiſſance plus parfaite de la ſtructure de l'œil nous a convaincus que cette operation eſt moins perilleuſe que la ſaignée, & Mr. Briſſeau a inventé une aiguille qui la rend plus aiſée ; on en voit ici la figure. Mr. Heiſter finit cette partie de ſon ouvrage par une expoſition nette & préciſe de tous les avantages qu'apporte la nouvelle opinion. Elle fait mieux connoitre la cataracte : elle apprend à la guerir plus ſûrement : elle empêche qu'on ne croye incurables des cataractes qui ne le ſont pas : les adverſaires même de l'Auteur ne nieront pas qu'il n'ait de la méthode & de la clarté, qu'il n'ait approfondi la queſtion, & mis dans un plein jour tout ce qu'on a écrit en faveur de la nouvelle opinion, ſans avoir diſſimulé les objections qui la combattent. On peut, ce

me ſemble, terminer la diſpute ſans multiplier les livres : Mr. Briſſeau & ſes partiſans ſoutiennent que la cataracte n'eſt autre choſe que le criſtallin épaiſſi ; ils le prouvent principalement, parce qu'ayant ouvert des yeux affectez de cataractes, après la mort des malades, ils n'y ont point trouvé de pellicule, mais ſeulement le criſtallin dur & opaque ; & quand on avoit fait l'operation, le criſtallin déplacé. Pour refuter cette preuve décisive, il faut que dans la diſſection d'yeux affectez de cataractes on trouve le criſtallin entier & ſain, & que dans les yeux qui ont ſouffert l'operation, on trouve le criſtallin à ſa place.

Extrait de la Diſſertation ſur la goute ſereine.

L'heureux ſuccès qu'ont eû les remedes preſcrits par Mr. Heiſter à une femme qui avoit perdu la vûë peû à peu en quatre ou cinq heures, eſt l'occaſion de cette diſſertation. L'Auteur jugea que le mal étoit celui qu'on appelle goute ſereine, & il explique ici fort nettement la nature, les cauſes, & la cure de cette maladie. On a tort, ſelon lui, de dire que dans cet accident il ne ſe fait dans les yeux aucun changement apparent : il aſſure que la prunelle eſt deux fois plus grande & immobile, on croit communément que la partie affectée dans ce mal eſt le nerf optique. Mr. Heiſter

n'en convient pas, il ſoutient avec beaucoup de probabilité que l'embarras des autres nerfs qui contribuent à la viſion, le défaut d'eſprit, ou leur circulation empêchée, l'obſtruction ou l'alteration de la ſubſtance du cerveau; enfin, la retine mal affectée, peuvent cauſer la goute ſereine: les cauſes éloignées ſont tout ce qui peut alterer conſiderablement ces parties. Zacuf parle d'une goute ſereine cauſée par un ſoufflet; un ſudorifique trop violent a eû quelquefois ce mauvais effet; une purgation ordonnée à contre-tems fit perdre la vûë ſubitement à feu Mr. De Monthelon, Prèmier Préſident de Normandie; l'uſage indiſcret des remedes volatils a été auſſi funeſte en certaines occaſions, une forte yvreſſe, de frequens & violens éternumens, l'excès du tabac, ont été quelquefois ſuivis de la goute ſereine; les fractures du crâne, les hémoragies, des fluxions arrêtées, la gale guerie avec trop de précipitation, ſont des cauſes plus ordinaires de cette triſte maladie.

L'Auteur, perſuadé que celle qu'il avoit entrepris de traiter venoit d'une obſtruction de nerfs produite par la matiere des catharres auxquels la maladie étoit ſujette, eut recours au mercure, que divers Medecins conſeillent dans ces accidents. Il marque fort exactement la maniere dont il s'en ſervit, & qui fut ſuivie de l'entiere gueriſon d'un mal qui paſſe pour incurable.

ARTICLE LXXXII.

LAURENTII HEISTERI APOLOGIA & uberior illuſtratio ſyſtematis ſui de cataracta, glaucomate & amauroſi, contra Volhuſii Ocularii Pariſienſis cavillationes & objectiones, itemque Pariſienſis Eruditorum Diarii iniquam cenſuram. C'eſt à-dire, *Apologie de Monſieur Heiſter contre Mr. de Voolhouſe, Oculiſte de Paris, & les Auteurs du Journal des Sçavans, où il explique plus amplement ſon ſyſteme ſur la cataracte, le glaucome, & la goute ſereine.* A Altorf, chez Kohles, MDCCXVII. *in* 12. *pages* 301.

L'Apologie de Mr. Heiſter eſt diviſée en trois parties. Dans la premiere il répond aux lettres que Mr. Voolhouſe lui a écrites, & à celle que cet habile Oculiſte a écrite à Mr. Palfin Chirurgien de Gand. Il refute dans la ſeconde l'extrait de ſon livre que les Journaliſtes de Paris ont donné au mois de Mai de l'an paſſé. Il revient à Mr. Voolhouſe dans la troiſieme partie, & il y combat les objections que ſon adverſaire a publiées dans le Mercure Galant. L'Apologie finit par un abregé de toute la diſpute.

Il y a bien du perſonel & de la vivacité dans cet ouvrage. Je blâme, & tout le

monde blamera avec moi la maniere dont Mr. Heister traite ses adversaires : si les lettres de Mr. Voolhouse sont trop peu mesurées, on peut se donner plus de liberté dans des lettres secretes que dans des écrits publics.

Au reste, un Journaliste doit s'arrêter uniquement au fond de la dispute, & ne faire que peu d'attention aux incidens personels : je me reduis donc à ce que Mr. Heister repond aux objections de Mr. De Voolhouse : elles ne le regardent pas, au moins la plûpart, dit il ; elles ne touchent pas les questions agitées entre lui & Mr. De Voolhouse. Il ne s'agit pas, si Mr. Brisseau est l'inventeur de la nouvelle opinion, si les anciens ont cru que la cataracte étoit une membrane ou quelque autre corps étranger, s'il se peut former des membranes dans l'humeur aqueuse ; l'acide des humeurs est la cause ordinaire des cataractes. Mr. Heister ne s'amuse point à ces discussions ; il s'attache à la principale question, si le mal connu sous le nom de cataracte, & qu'on guerit par l'operation ordinaire en abbatant le corps qui empêche de voir, est le cristallin durci & devenu opaque, ou une membrane formée dans l'humeur aqueuse. Messieurs Brisseau, Heister, & leurs partisans, prouvent que c'est le cristallin, parceque dans les yeux d'hommes gueris de la cataracte par l'operation, ils ont trouvé le cristallin durci

& déplacé, & n'ont point trouvé de membrane : ils demandent qu'on faſſe la même experience, & qu'on y trouve des membranes, ils ſe rendront, pourveu que les experiences ſoient faites avec les précautions qu'ils ont obſervées, c'eſt-à-dire, qu'on ſoit aſſuré que la perſonne, dont on diſſeque l'œil après la mort, avoit une veritable cataracte, que la diſſection ſe faſſe en public, & devant des témoins d'auſſi grand poids & auſſi ſurs que ceux qui ont été preſens aux experiences faites par Meſſieurs Briſſeau, Petit & Marechal; c'eſt là le ſeul moyen de refuter la nouvelle opinion, les experiences contraires tirées d'Auteurs anciens pleins des préjugez de la vieille opinion, & quelques faits rapportez par Mr. De Voolhouſe, n'ont pas les conditions que demande Mr. Heiſter dans les experiences auxquelles il promet de ſe rendre.

Mr. De Voolhouſe prétend que tous ceux qui ont été le ſujet des experiences raportées par Mr. Heiſter, avoient des glaucomes, & non des cataractes. Mr. Heiſter répond, qu'il ſuivroit qu'on s'eſt trompé juſqu'ici ſur ces deux maladies, qu'on a crû le glaucome incurable, & qu'on pouvoit guerir la cataracte; qu'on a cru le glaucome aſſez rare, & la cataracte un mal fort commun; que dans l'idée de Mr. de Voolhouſe il faut dire tout le contraire, & démentir les Medecins & les Chirurgiens

de tous les ſiecles ſur deux points d'une pratique ordinaire & qu'ils n'ont pu ignorer.

ARTICLE LXXXIII.

DISSERTATIONS SCAVANTES & critiques de Mr. De Voolhouſe, Gentilhomme Anglois & Medecin Oculiſte du Feu Roi d'Angleterre, ſur la cataracte & le glaucome de quelques Modernes, & principalement de Meſſieurs Briſſeau, Antoine, Heiſter, avec une juſte & energique réponſe à l'Apologie du dernier imprimée à Altorf l'an 1717. *tirées des manuſcrits de l'Auteur, & miſes au jour par Mr. Chriſtophle le Cerf, Docteur en Medecine à Francfort ſur le Mein.* 1717. A Offembach, ſur le Mein, chez Bonaventure de Launay, aux dépens de l'Éditeur, *in* 12. *pag.* 363.

LEs epithetes ont mauvaiſe grace dans un titre ; elles étoient inutiles dans celui-ci. Le nom de l'Auteur ſuffiſoit pour faire rechercher l'ouvrage. Mr. de Voolhouſe eſt connu dans toute l'Europe, juſques dans la Moſcovie, pour un des premiers Oculiſtes de nôtre ſiecle. Il ne s'eſt pas borné à l'operation, il peut prendre place parmi les Sçavans, & il n'y a point d'Auteurs de quelque merite dans la Phyſique & dans la Medecine, qu'il n'ait lû &

qu'il ne possede. La nouvelle opinion sur la cataracte n'a point d'adversaire plus obstiné, elle n'en peut avoir de plus redoutable, & s'il ne la détruit pas, personne ne la détruira.

Mr. Le Cerf a sans doute bien servi le public, en rassemblant dans un seul volume tout ce que Mr. De Voolhouse a écrit contre Messieurs Brisseau, Antoine Maitre Jean, & Heister. Ce recueil contient I°. deux lettres au R. P. Le Brun Prêtre de l'Oratoire. II°. Des reflexions sur la cataracte & le glaucome imprimées dans le Mercure Galant. III°. La suite de ces reflexions. IV°. La Critique du livre de Mr. Heister. V°. L'Extrait de ce livre tiré du Journal des Sçavans. VI°. La lettre de Mr. De Voolhouse à Mr. Palfin. VII°. Une lettre du même à Mr. Le Cerf sur quelques erreurs de Mr. Mery touchant la cataracte. VIII°. Des vers Latins de Mr. De Voolhouse à la loüange de Mr. Houvius, Oculiste à Utrecht, & de Mr. Du Vernay. IX°. Un avertissement de l'Editeur. X°. La conclusion où il est parlé de l'Apologie de Mr. Heister.

Les deux lettres au R. P. Le Brun sont une Critique du premier ouvrage de Mr. Brisseau. Son adversaire y fait paroitre une connoissance singuliere des maladies des yeux, & une grande lecture : il releve trois ou quatre meprises du Medecin de Tournay, dont quelques-unes ne sont apparem-

ment que des fautes d'impression ; il prouve que Mr. Brisseau n'est pas l'inventeur de la nouvelle opinion, Mr. Brisseau en convient ; il cite d'habiles Medecins, de fameux Oculistes, qui ont cru que la cataracte est une pellicule formée dans l'humeur aqueuse, on ne peut le nier. A l'égard du point principal de la dispute, il semble que Mr. De Voolhouse en fait une question de nom : il convient que le cristallin se durcit, devient opaque, que cette alteration du cristallin fait perdre la vûë, qu'on peut y remédier, en abbatant le cristallin ; mais il veut que cette maladie s'appelle glaucome, & qu'on ne donne le nom de cataracte qu'à des corps membraneux engendrez de l'alteration de l'humeur aqueuse ; il appuye son sentiment sur quelques experiences : il garde, dit-il, un œil d'un homme auquel il avoit fait l'operation de la cataracte : le cristallin de cet œil est sain, & l'on y voit une membrane. Cette experience seroit concluante, si elle avoit été faite avec les précautions que Mr. Heister demande. Mr. De Voolhouse parle de certaines personnes dans l'œil desquelles on voyoit deux & trois cataractes, comme d'une preuve décisive pour l'ancienne opinion ; mais ses adversaires répondent que le cristallin durci se brise en deux & quelquefois en plusieurs morceaux, qu'il ne s'épaissit pas également dans toutes ses parties en même tems ; voilà, disent-ils, ce

qui fait paroître deux & trois cataractes dans quelques yeux malades. Mr. De Voolhouse leur fournit lui-même une autre réponse à son objection ; il assure que le mercure peut s'insinuer dans les yeux de ceux qui travaillent sur ce dangereux mineral, de ceux qui en ont pris par la bouche, ou qui en ont été frottez, des Dames qui se servent d'un fard où il entre ; le mercure ayant penetré les yeux, y forme des boules qui peuvent grossir, & être prises pour de petites cataractes.

Les reflexions qui suivent les lettres renferment encore plus d'érudition. On a vû dans l'extrait précedent que Mr. Heister se plaint qu'elles ne touchent que fort peu au fond la question.

Le livre de Mr. Antoine Maitre Jean y est severement critiqué ; mais son opinion n'est pas discutée. Mr. De Voolhouse se reserve à l'attaquer plus directement. *Il me reste*, dit-il, *en finissant à prouver la verité de l'hypothese des Anciens touchant la cataracte, tant par les raisons de convenance, que je n'ai pas encore produites, que par des faits & des observations irreprochables. Mais nous remettons tout cela à nôtre Bibliotheque Ophtalmique, qui sera publiée aussi-tôt que les Sçavans de l'Europe m'auront fait trouver une vingtaine d'Auteurs, tant Anciens que Modernes, qui ont écrit sur ce sujet, & dont nous donnerons l'analyse précise dans cette Bibliotheque* ; c'est toujours lui qui parle.

Les courtes obſervations ſur le livre de Mr. Heiſter reſſemblent fort aux reflexions. Il y paroit de la lecture & de l'habileté, le livre de Mr. Heiſter y eſt critiqué auſſi rudement que celui de Mr. Maitre Jean dans les reflexions, & que le premier de Mr. Briſſeau dans les deux lettres au R. P. Le Brun. On y attaque Mr. Heiſter ſur des citations que Mr. De Voolhouſe prétend que Monſieur Heiſter a priſes dans ſes reflexions. On reproche au Profeſſeur Alleman des contradictions, on l'accuſe de n'avoir point parlé du livre de Mr. Houvius, *De circulari motu humorum in oculo*, & d'une theſe ſoutenue à Amſterdam par Mr. Chapureau, l'un & l'autre de ces Auteurs a fait des découvertes ſur la cataracte, & ils ſont dans l'ancien ſentiment; mais on n'enfonce pas beaucoup la queſtion principale.

La Lettre à Mr. Palfin eſt une relation fort abregée de la diſpute. Mr. De Voolhouſe conteſte dans cette relation, la certitude des experiences qui lui ſont contraires, & il en allegue de favorables à ſon ſentiment que ſes adverſaires conteſtent: la diſpute, je l'ai déja dit, ne finira que par des experiences publiques & réïterées, où en ouvrant après la mort les yeux de perſonnes à qui l'operation de la cataracte ait été faite & ait réüſſi, on voye ſi le criſtallin eſt ſain & dans ſa ſituation ordinaire, & ſi la cataracte abbatuë eſt une pellicule.

L'Elegie à Mr. Houvius meritoit de paroitre; les vers en sont passables, & elle contient beaucoup de particularitez curieuses sur plus de soixante Ecrivains qui ont traité de l'œil, & sur les decouvertes qu'ils y ont faites : les notes éclaircissent ces particularitez. Mr. Anel ne sera pas content de ce qu'on dit de lui., l'équité veut qu'on attende ce qu'il répondra.

Après l'élegie on trouve un catalogue des écrits de Mr. De Voolhouse, ce qu'on appelle conclusion & réponse énergique à l'Apologie de Mr. Heister n'est pas de Mr. De Voolhouse, & consiste en trois pages d'injures. C'est repondre à l'Apologiste sur le ton qu'il a pris, mais il ne falloit pas suivre un si mauvais exemple. Monsieur De Voolhouse a souhaité que j'avertisse d'une omission considerable qu'il faut restituer à la fin de la page cinquante neuviéme, derniere ligne. Je la mets ici.

„ Liqueur blanche & chyleuse enfermée „ dans une espece de Kiste. Nous l'appel„ lons en Anglois *bagg-cataracte*, c'est à„ dire, cataracte à sac, ou à poche, dont „ il y a deux sortes differentes & distinc„ tes; une qui est une espece de vraye suf„ fusion ou cataracte des anciens, pareille „ à celle de l'invalide mentionnée à la „ page 24^{e}.

„ L'autre sorte provient soit d'une indi„ gestion, soit d'une colliquation, ou fonte „ & dissolution entiere de l'humeur crys-

,, talline, qu'on range parmi les vrais
,, glaucomes, & on diſtingue parfaitement
,, bien ces cryſtallins fondus d'avec les
,, vrayes cataractes *à poche* par des petites
,, rayes de vaiſſeaux ſanguins, qui ram-
,, pent ſur la ſurface de l'humeur cryſtal-
,, line mal digerée & imparfaite, ou fon-
,, duë. Les chiens & les veaux ſont fort
,, ſujets à cette indiſpoſition particuliere
,, de l'œil; j'ai toujours trouvé certains
,, vaiſſeaux capillaires ſur la ſurface ante-
,, rieure de leurs cryſtallins laiteux; ce
,, qui me fait croire premierement, que ce
,, mal du cryſtallin provient de quelques
,, coups ou autres violences & forces ex-
,, ternes faites ſur l'œil. En ſecond lieu
,, cela me perſuade qu'il n'eſt pas impoſſi-
,, ble qu'en picquant ces poches, & en laiſ-
,, ſant ainſi ſortir ſa liqueur laiteuſe, ou
,, chyleuſe, l'humeur cryſtalline naturelle
,, ſe peut r'engendrer, ſe reparer, & ſe re-
,, produire par la repriſe & gueriſon faite
,, par la membrane, qui recouvre le cryſ-
,, tallin. Mais ce rétabliſſement de la vûë
,, n'a plus de lieu au cryſtallin endurci
,, dans des glaucomes communs, qu'on
,, auroit decharonnez du ſinus de l'hu-
,, meur vitrée, comme on fait ordinaire-
,, ment aux cataractes mûres. Tout cela
,, fait voir aiſément &c. comme à la page
60. ligne 4^e^.

ARTICLE LXXXIV.

*REMARQUES SUR LE NOM de la mer Noire, à Monsieur *.*

VOus ávez lû, Monsieur, dans nos Géographes Modernes, que cette partie de la mer Mediterrannée, engagée dans les terres entre l'Europe & l'Asie, s'appelloit autrefois Pont Euxin, & qu'elle porte aujourd'hui le nom de mer Majeure, & celui de mer Noire. Tout cela est vrai en un sens; mais pour parler exactement il faut distinguer deux parties dans cette mer; l'une commence au Bosphore de Thrace, & finit au Bosphore Cimmérien, c'est à dire, aux côtes de la Crimée: l'autre partie commence au Bosphore Cimmérien. C'est cette partie seule à qui le nom de mer Noire convient proprement, non tant parceque les tempêtes y sont fréquentes, & que d'épais nuages y couvrent presque toujours le Ciel, que parceque le nom de mer Noire est une prétenduë explication du nom de mer Cimmérienne qu'elle portoit autrefois. On l'appelloit ainsi à cause des Cimmériens, qui habitoient ces rivages, peuples farouches & barbares. Le nom de mer Cimmérienne, comme on le voit assez, ne pouvoit convenir proprement qu'à celle qui commence au Bosphore Cimmérien; c'est là proprement la mer Noire: elle portoit encor le nom de mer Cimmérienne sous Theodose le jeune. Les Gram-

mairiens longtems auparavant avoient cru, que ce nom signifioit mer tenebreuse, mer noire; Lucien donne lieu de le conjecturer. Quand on s'en tiendroit à cette fausse origine du nom de mer Noire, ce nom seroit encor propre de la partie de la mer Majeure la plus avancée dans les terres, de celle qui commence au Bosphore Cimmérien; c'est de cette partie que Valerius Flaccus après Apollonius dit, *Illic umbrosæ semper stant æquore nubes.* C'est cette partie à qui Mela donne l'épithete de nébuleuse : elle est en effet beaucoup plus orageuse que l'autre.

Le nom de Pont Euxin convient proprement à la premiere partie de la mer Majeure, qui commence au Bosphore de Thrace. Voici l'origine de ce nom. Les mœurs feroces des habitans des rivages du Bosphore Cimmérien, & de la mer Ulterieure, lui firent donner le nom de *Mer sans hospitalité*, *Pontus Axenus*; ils immoloient les étrangers.

Les Bizantins, les peuples de l'Asie mineure; les Misiens, nations plus humaines, habitoient la côte de la mer qui s'étend depuis le Bosphore de Thrace jusqu'au Bosphore Cimmérien, on lui donna par opposition à l'autre partie de cette mer le nom de mer *où on trouve de l'hospitalité*, & toute cette mer n'a point porté successivement le nom de *Pontus Axenus*, & de *Pontus Euxinus*.

Juillet 1717.

Qui jamais se seroit avisé d'appeller mer *où l'on trouve de l'hospitalité*, celle qui portoit aux Cimmériens, aux Sarmates, à la Chersonese Taurique, à Colchos.

Il faut donc parler exactement, ne pas confondre les noms de Pont Euxin, & de mer Noire, n'appeller Pont Euxin, que celle qui coule entre le Bosphore de Thrace, & le Bosphore Cimmérien, & n'appeller mer Noire, que celle qui coule par de là le Bosphore Cimmérien.

ARTICLE LXXXV.

DIFFICULTEZ SUR L'EXPLICATION d'un passage d'Ausone, fournie par le Reverend Pere Oudin Jesuite, & inserée dans les Memoires de Trevoux au mois de Mars 1714. page 469.

LE sçavant Jesuite déploye sur l'endroit d'Ausone une érudition également profonde & modeste, ne rejettant point avec un air décisif les pensées que d'autres pourroient avoir & proposer en concurrence. Des manieres si accessibles me mettent à couvert du soupçon de temerité, comme si j'osois me mesurer contre un Critique de cette trempe. Je ne dois donc pas craindre de hazarder une conjecture qui me paroit simple & naturelle. Cet habile Interprete demeurant d'accord que les anciennes éditions portent,

Fulmineos Semele decepta puerpera partus
Deflet & ambuſtas latera per inania cunas
Ventilat , ignavum ſimulati fulminis ignem.

J'eſpere qu'il conviendra auſſi qu'en general les anciennes éditions ſont tellement reſpectables , qu'on ne peut être aſſez reſervé quand il eſt queſtion d'en changer quelques termes ; la moindre liberté en cette occaſion pouvant dégénérer en un abus qui feroit dire aux Auteurs une infinité de choſes auxquelles ils n'auroient jamais penſé. Les Interpretes ſont donc obligez de pouſſer le ſcrupule auſſi loin qu'il puiſſe aller ; c'eſt à dire , juſqu'à ce qu'on déſeſpere entierement de trouver du ſens ou de la conſtruction dans un paſſage , à moins qu'on n'y change quelque terme. Ce déſeſpoir ne paroit pas ici beaucoup preſſant , l'endroit d'Auſone examiné avec un peu d'attention ſe trouvant plauſible , ſans qu'il ſoit beſoin d'y rien changer. On en pourra juger par la tradition que j'en vais donner,dans laquelle je négligerai les épithetes,qui ne contribuant en rien à la conſtruction Latine , ne pourroient au contraire que détourner l'application requiſe pour trouver cette même conſtruction.

Je crois donc qu'il faut ainſi traduire le paſſage. *Semelé eſt dans la douleur de ce que le tonnerre dont elle eſt frappée , avance*

e terme de son enfantement. Elle agite de o.s côtez les draps enflammez de son lit, ù l'enfant vient de naître, & cette agitaion excite le feu du tonnerre attaché à ces lraps.

Cette traduction doit passer pour fidelle, ıe faisant point perdre de vûë, ni la signiation des mots Latins, ni l'arrangement l'où depend leur construction : ce que je e puis mieux faire sentir qu'en commenant par tâcher de lever quelques inconveiens qu'oppose d'abord nôtre docte Critiue, avant qu'il établisse son sentiment articulier. Il est vrai qu'il n'a pas eû desein de renverser mon explication non preûë, mais cependant il ne laisse pas de lui lonner des atteintes plus qu'indirectes.

Comment doit on entendre, dit-il, *Amustas cunas*, des langes demi brûlez ? Quels langes ? Quel berceau ? Semelé ne evoit alors avoir préparé ni berceau, ni anges.

R. Ausone appelle *cunas* le lit même de a Princesse, par rapport à *puerpera* & *partus*; c'est à dire, l'enfant qui venoit 'y naître. *Cunæ*, dit Calepin, ou les Sçaans Grammairiens qui l'ont augmenté, *unt lectuli in quibus infantes solent jacere, el loci in quibus nascuntur.* En vain donc emande-t-on, quels langes ? Quel bereau ? puisque le lit même de Semelé teoit lieu de tout cela à l'enfant qui y aissoit.

Un Grammairien ſans gout , contin le docte Critique , peut s'imaginer rendre les deux premiers vers ; mais l'attens au troiſiéme, qui n'ayant point conjonction, fait partie du ſens comm cé dans le ſecond.

℞. Je conſens que le reproche de Gra mairien ſans goût tombe ſur moi, & d on y ajouter celui de temeraire, je ne t derai pas à me trouver au rendez vous troiſiéme vers où l'on m'attend, *veni quòcumque vocaris.*

La Phraſe doit être conſtruite de ce ſorte. C'eſt le R. P. qui parle.

. . . Ambuſtas latera per inania cun
Ventilat , ignavum ſimulati fulmi
ignem.

Enſuite il demande, cette conſtructi eſt-elle Latine ? Et moi je réponds, pou quoi non ? Voilà bien du bruit pour u petite particule conjunctive ſousentend après le verbe *ventilat*. Le Poëte ne po vant plus à propos exprimer que par ce omiſſion comment Semelé agitant draps enflammez, agitoit auſſi le feu tonnerre qui y étoit attaché. Le cal ſuccedera incontinent, ſi on veut me pe mettre, ſans préjudice de la meſure po tique, d'ajouter un *&* après le premi mot du troiſiéme vers, en liſant

. . . . Ambuſtas latera per inania cunas
Ventilat, & ignavum ſimulati fulminis ignem.

Ce ſeroit être bien rigide que de refuſer
n Poëte la liberté de ſous entendre un &,
erté ſi legere qu'à peine en merite-t-elle
nom. Cependant quelque peine que je
donne pour rendre à ce paſſage ſa clar-
naturelle offuſquée par trop de lumieres
angeres, j'aurois bien la mine de n'y pas
ſſir, ſi je ne me propoſois enfin un au-
moyen qui me paroit plus ſûr, ſça-
r, d'éloigner tout préjugé conçu à l'oc-
ion de ces vers, & même de negliger les
mples qu'on pourroit trouver ailleurs
z les Poëtes, pour éviter toute conteſ-
on ſur la reſſemblance. Parlons donc
ſe.

e dis de certains Religieux, *Majorem*
gloriam quærunt, populorum ſalutem.
t-on ſans une eſpece d'injuſtice chica-
ſur la conſtruction Latine de cette phra-
Mais je retourne à celle d'Auſone. Dif-
-t-elle en rien de cette derniere ? La
ion eſt facile à tirer.

e n'ai donc garde de convenir ſi bonne-
t avec le docte Critique, ni avec celui
t il veut bien emprunter les termes,
tous les Interpretes ſe ſoient apperçus
les mots, *latera per inania cunas*, ne
nent aucun ſens. Il eſt vrai que Vinet ſe

conrente de dire que *latera* pourroit bien avoir été mis en la place de quelque autre mot, & qu'il paſſe ſon chemin ; mais je conclus de là qu'il ne paſſe ſon chemin que parcequ'il ne trouve rien qui l'arrête dans la ſuite du paſſage, ſur tout ayant fait une proteſtation dans ſa préface ſur Auſone, où parlant des endroits difficiles de cet Auteur il s'énonce ainſi : *Quorum nonnulla, ſi tam tenebricoſa etiam fuerunt ut in iis nihil prorſus viderim, indicare non ſum veritus.* Après tout il ne court pas ſi vîte qu'il ne s'amuſe à expliquer ici *ignavum ignem & ſimulatum fulgur.* Je range avec Vinet celui qui dans les leçons Auſoniennes juge à propos d'ajouter *hæc* après *latera*, l'un & l'autre ne cherchant qu'à rétablir la meſure des vers dont la conſtruction Latine leur paroiſſoit claire. Il ne faut pas non plus ſéparer Barthius de ces deux Interpretes, puiſqu'apparemment il ne differe de celui-ci qu'à l'égard de la ſignification du mot *cunas*, qu'il prend pour le corps même de Semelé, en quoi je ne trouverois pas un grand inconvenient, une telle metaphore n'ayant rien que d'aiſé, & le Chevalier Barthius ne ſe ſeroit pas peutêtre fait ſcrupule de raporter pour la défendre l'exemple d'un hymne où coup ſur coup les mots *cubile* ou *thalamus* ſont attribuez au ſein des meres, par rapport aux enfans qui y étoient enfermez. Ceci auroit arrêté des gens à breviaire. A l'égard du changement

que fait cet Auteur du mot *latera* en *laterum*, j'y donne les mains pour l'honneur purement poëtique d'Ausone; peu délicat d'ailleurs sur l'article de la quantité.

L'ouverture que j'ai tâché de donner à l'intelligence du passage en question pourra faire dire à d'autres, ou que le verbe *ventilat* repeté est sousentendu, ou que *fulminis ignem* est mis là par maniere d'épithete à *ambustas cunas*, ou enfin que c'est un pleonasme, n'y ayant pas plus de difference entre des draps brûlez par le feu du tonnerre, & le feu du tonnerre, qu'il y en a entre un flambeau allumé & le feu qui le consume. Je m'accommoderai volontiers de toutes ces explications, qui n'étant point contraires à la mienne, ne font que la confirmer davantage, en excluant toutes ensemble la necessité de changer dans les vers d'Ausone les termes *latera* & *cunas*, avec le Reverend Pere Oudin, qui prétend qu'il faut lire

Fulmineas Semele decepta puerpera partus
Deflet, & ambustos lacerans per inania crines,
Ventilat, ignavum simulati fulminis ignem.

Une explication, ou restitution de ce genre, outre qu'elle paroit inutile, ne semble pas naturelle, puisque la raison même qu'on apporte pour la soutenir se sent de la

gêne qu'on s'est donné pour la trouver. Semelé *paroit*, dit-on, *s'arrachant les cheveux, aussi est-elle dans la douleur*, *Deslet.* Voilà la premiere raison, que j'examine uniquement, comme étant la principale, & le fondement des deux autres qui suivent. Je demande donc s'il est vraisemblable qu'une personne couchée dans son lit, & frappée du tonnerre, pense à s'arracher les cheveux par desespoir, ce qui suppose une reflexion, prevenuë à coup sûr, & empêchée par un mouvement subit, & purement machinal, qui lanceroit tout le corps vers l'espace vuide ou praticable à l'entour, *Latera per inania* : car c'est ainsi que j'entends ces derniers mots, sans préjudice néanmoins du sentiment de Barthius, qui veut peutêtre avec autant de raison, qu'ils signifient le flanc de la mere, délivrée de son poids, *per latera ipsa spoliata pondere suo.* Tout m'est indifferent pourveu qu'on reconnoisse que ces vers d'Ausone ne manquent pas de construction. Du reste je trouverois toujours assez d'espace dans l'alcove de Semelé pour y faire évanoüir la raison par laquelle le sçavant Jesuite donne un peu trop de loisir à cette Princesse entourée de flammes pour s'arracher les cheveux.

Ravion Des Varennes A. a. P.

ARTICLE LXXXVI.

REPONSE AUX DIFFICULTEZ.

LA politesse de Monsieur Ravion de Varennes ne me laisse pas la liberté de me taire sur les difficultez que l'on vient de lire. Je sens que je ne me suis pas suffisamment expliqué dans ma Dissertation imprimée en 1714. je ne touchois le passage d'Ausone que par occasion ; je vais tâcher de mettre la pensée du Poëte & ma conjecture dans un plus grand jour. La matiere est peu interessante : j'épargnerai à ceux qui liront cet écrit, la peine de faire les reflexions.

1. Ausone, dans l'Idyle d'où est tiré le passage dont il s'agit *, décrit en assez beaux vers une peinture qu'il avoit vûë à Treves, chez un Eolus, ou Zoïlus; les Critiques sont partagez sur la maniere de lire ce nom propre. La scene du tableau est aux champs Elisées. *Les bonnes Dames du tems passé*, comme parle l'Auteur de la Bibliothéque choisie : y étoient representées faisant une espece de fête, *Orgia ducebant Heroides.* Le Peintre intelligent, pour les distinguer, leur avoit donné à chacune des symboles propres à les faire reconnoitre; *Sua quæque, ut quondam occiderant, lethi*

* Cupido cruci adfixus.

argumenta gerebant. Tandis qu'elles ſe divertiſſent à ſe rappeller leurs anciennes avantures, *Dulcibus ac mœſtis referens tormenta querelis*, le fils de Venus, en vrai étourdi, vient ſe jetter dans le cercle. Elles le ſaiſiſſent, & ſe mettent en devoir de lui faire porter la peine de leurs fautes. Sémélé eſt à la tête de la troupe, comme elle eſt la premiere en date dans l'hiſtoire fabuleuſe.

2. Il ne s'agit donc point d'*alcove*, ni de lit : ce n'eſt pas Sémélé mourante, que l'on repréſente ici : le Peintre ne l'a pas ſaiſie au moment de la naiſſance de Bacchus : c'eſt l'ombre de Sémélé dans les champs Eliſées, vengeant ſa mort ſur celui qu'elle en croit l'auteur.

3. Il ne faut donc point traduire, *Fulmineos Semele decepta puerpera partus deflet : Sémélé eſt dans la douleur de ce que le tonnerre, dont elle eſt frappée, avance le terme de ſon enfantement.* 1. L'expreſſion Latine, *Fulmineos partus*, eſt ſuſpenduë, & la traduction la reſtreint au tems preſent. Il n'y a rien dans le Latin qui reponde à ces mots François, le tonnerre *dont elle eſt frappée* ; Auſone ne dit rien de pareil. Sémélé, ſelon l'opinion commune des Mythologiſtes *, fut d'abord étouffée par l'impreſſion ſoudaine des éclairs & des feux qui l'enve-

* *Ovid. Metam. l. 3. v. 308. Hygin. fab.* 179.

loperent. On pourroit peutêtre traduire ainsi, *Sémélé décrit d'une maniere touchante le malheur de son enfantement p écipité, & avancé par la presence de Jupiter armé de son tonnerre.*

4. Ces mots, *Ambustas latera per inania cunas ventilat*, ne signifient pas, *elle agite de tous côtez les draps enflammez de son lit, où l'enfant vient de naître.* Prenons une situation ; choisissez : Semelé est-elle où la place Ausone, dans ces champs aëriens ? *Aëris in campis.* Entrant avec les autres Héroïnes dans le dessein de cette fête ? *Orgia ducebant Heroïd s.* Errant dans cette forêt de Myrte? *Errantes sylva in magna.* Ne lui donnez donc point de draps à remuer dans un lit où un enfant vienne de naître : ne placez point une *alcove* dans une forêt.

5. Mettez-vous Semelé à Thebes dans son *alcove*, & sur un lit où Bacchus vienne de naître ? Dans cette situation là même vous ne pouvez lui donner des draps à agiter. La raison en est évidente : ce ne fut qu'après la mort de la mere que l'enfant fut tiré de son sein*.

6. On me demande, *s'il est vraisemblable qu'une personne, couchée sur un lit, & frappée du tonnerre, pense à s'arracher les cheveux.* On juge aisément par ce que je viens de dire que je n'aurai pas de peine

* *Ovid. l. c. v.* 309.

à répondre ; non ; cela n'est pas vraisemblable. A mon tour je demande, est-il vraisemblable qu'une personne *frappée du tonnerre*, & bien morte, avant qu'on tirât l'enfant de son sein, *agite de tous côtez les draps enflammez du lit où l'enfant vient de naitre ?*

7. Si par *cunas* on ne peut entendre ni un berceau, ni un lit, ni des draps, ce mot peut-il signifier le corps même de Semelé. Barthius le prétend * : supposons pour un moment qu'il a raison ; mettons son explication à la place des termes qu'il explique, *ventilat corpus ambustum per latera spoliata pondere suo, ignem fulminis.* Je me sçai bon gré de n'avoir pas assez d'esprit pour trouver là du sens. D'ailleurs pour l'interêt de la verité, je ne dois point passer, que par *cunas ambustas* on puisse entendre le corps même de Semelé. Mr. Ravion de Varennes me permettra de penser, qu'il ne veut pas être crû, quand il dit que la métaphore n'a rien que d'aisé. Si quelque *Chevalier Barthius* citoit les mots *cubile & thalamus, qui, dans une hymne, sont attribuez au sein des meres, par rapport aux enfans qui y sont renfermez ; des gens à bréviaire* lui diroient peutêtre sans façon, vous ne prenez pas garde que vôtre instance porte avec elle sa solution : vous la trouverez dans vos trois dernieres paroles. Le

* *Advers. l.* 12. *c.* 7.

ſein de la mere eſt comme le lit & le berceau de l'enfant qui *y eſt renfermé* ; mais de vôtre aveu, l'enfant n'eſt plus dans le ſein de Semelé. De plus liſez cet endroit de l'hymne que vous citez ; *ventris obſtruſo recubans cubili.* Voyez que le premier mot détermine le dernier, & ôte toute ambiguité. Montrez dans l'expreſſion d'Auſone quelque déterminatif ſemblable.

8. On ne peut donc pas dire qu'Auſone ait écrit *cunas ambuſtas*, puiſque ces mots ne ſont ſuſceptibles d'aucun ſens, & qu'il n'eſt point acquis qu'Auſone ait écrit en inſenſé.

9. On ne doit pas dire non plus qu'il ait mis dans ſon vers, *latera* ; comme portent les anciennes éditions : il n'y a, dit on, aucun inconvenient ; Auſone, *peu délicat ſur l'article de la quantité*, ne ſe ſera pas fait un ſcrupule de ce paſſedroit. Je ne voudrois pas dire en général, qu'Auſone eſt peu exact ſur l'article de la quantité. Un contradicteur un peu vif m'embaraſſeroit, s'il s'aviſoit de me venir preſſer ſur la preuve. Je n'ai pas remarqué en liſant cet Auteur, qu'il péche contre la quantité des ſyllabes & la meſure des vers. S'il n'a pas donné à ſes Iambiques la meſure exacte qu'Horace preſcrit, il a ſuivi en cela le goût des Comiques & de Phedre.

10. On me dira, ſoit ; Auſone n'a point peché contre les regles de la quantité : il a ſeulement allongé une ſyllabe bréve, par

le privilege que donne la céſure : Virgile le fait ſi ſouvent. Il eſt vrai, Virgile le fait ; mais c'eſt un reſte du goût antique, dont on ne retrouve plus guere de traces dans les Poëtes des âges ſuivans. On ne doit pas dire qu'Auſone ait affecté l'archaïſme dans cet endroit, qui étant unique & conteſté, ne peut faire preuve.

11. Ces raiſons me font croire que *latera* eſt un mot corrompu. Si Vinet ne s'eſt pas détourné pour chercher le mot déplacé par ce *latera* ; il a ſenti du moins que ce mot n'eſt pas là dans ſa place. S'il ne s'eſt pas arrêté à expliquer ce vers, ce n'eſt pas une raiſon de conclure qu'il n'y a aucune difficulté : une concluſion contradictoire à celle-là, ſeroit peutêtre celle qu'il faudroit tirer. Scaliger, qui avoit bien étudié Auſone, comme il paroit par ſes *Leçons Auſoniennes*, a ſenti la difficulté de ce paſſage ; les Interpretes qui ſont venus depuis l'ont ſentie, & les reflexions que je viens de faire peuvent contribuer à juſtifier leur ſentiment.

12. La conjecture que je donne fait évanouir la difficulté, & préſente un ſens fort beau, & qui revient au but de l'Auteur que j'explique.

Fulmineos Semele decepta puerpera partus
Deflet, & ambuſtos lacerans, per inania, crines,
Ventilat ignavum ſimulati fulguris ignem,

Voilà Semelé dans la situation où Ausone la représente, & telle que le Peintre a dû la faire paroitre dans le vuide des champs Elisées, *per inania.* Pour symbole, *lethi argumenta*, une flamme de tonnerre voltige autour de ses longs cheveux, la figure est animée ; Semelé porte les mains à ses cheveux : vous diriez qu'elle se les arrache : si ce n'est pas de douleur, comme je l'ai dit autrefois, c'est pour en détacher la flamme, *ambustos lacerans.. crines.* Les mouvemens qu'elle se donne produisent un effet tout contraire, & la flamme en devient plus vive, *ventilat ignem*, mais le feu ne gâte ni ne consume rien : c'est un feu & un éclair en peinture, *ignavum simulati fulguris ignem.*

13. Je me figure ici Semelé à peu-près dans la même situation où Virgile représente la Princesse Lavinie *.

Præterea castis adolet dum altaria tædis,
Et juxta genitorem adstat Lavinia virgo,
Visa (nefas) longis comprendere crinibus ignem,
Atque omnem ornatum flamma crepitante cremari:
Regalesque accensa comas, accensa coronam
Insignem gemmis: tum fumida lumine fulvo
Involvi.

* Æneid. l. 7. v. 7.

On peut bien croire, qu'elle porta les mains à ses cheveux, & que les assistans firent alors tout ce qu'en pareille occasion avoient fait les parens du jeune Ascagne [a].

Nos pavidi trepidare metu, crinemque flagrantem
Excutere.

Peutêtre que ces deux endroits de Virgile serviront à éclaircir celui d'Ausone.

14. Pour peu qu'on ait ou le loisir ou la commodité de manier quelques manuscrits anciens, on ne sera pas scandalisé du leger changement que je fais ici de *cunas* en *crines* : je suppose que ce dernier mot est celui d'Ausone : on conçoit aisément qu'un copiste à pû prendre *ri* pour *u* si l'on se figure les traits supérieurs de l'*r* effacez, & ces deux lettres unies par enbas. On sçait que dans Festus [b] on trouve *nec erim* pour *nec eum.* On rencontre ailleurs, *dumo*, *Andua*, *cuminum*, pour *Drimo* [c], *Andria*, *criminum* : il est si aisé de s'y méprendre, qu'il est malaisé de ne s'y méprendre pas dans certains manuscrits. Cela fait, tout est fait : qui voit *cunes* n'hésite pas à lire & écrire *cunas*, & l'adjectif suit naturellement le substantif. Ainsi au lieu de *crines ambustos*, comme Ausone avoit écrit, on a *cunes ambustas.*

[a] L. 3. v. 685. [b] Passer. l. 1. de lit. cogn. p. 136. [c] Drymo.

15. Nous serions heureux si les Imprimeurs n'avoient jamais fait de fautes plus considerables. Par exemple, dans la belle édition de cette Idyle, à la Haye 1712. on trouve vers 37. *Parte alia truces*, au lieu de *Parte truces alià*, qui est la vraye leçon. Dans l'*Ætna* de Corneille Severe, édition d'Amsterdam 1703. vers 97. on lit, *inque animantis per tota errantes percurrunt corpore venæ*; pour *utque*... vers 319. *Pugnantes & suffocat intus*.. au lieu de *pugnantes suffocat & intus*. Ces fautes, direz-vous, ne sont pas de l'Imprimeur : Mr. Le Clerc, sous le nom de Théodore Goral, se fait même honneur de la troisiéme. *Transposuimus conjunctionem, ut staret versus*; & il pourroit bien être aussi l'Anonyme qui a fait mettre, *Parte alia truces* : qui peut faire un dactyle de *suffocat*, peut bien prendre *truces* pour un spondée. Quoiqu'il en soit je conclus que les Copistes peuvent faire des fautes. On peut aussi conclure, qu'il seroit bon que les Editeurs des Poëtes fussent un peu Poëtes eux-mêmes : il faudroit du moins qu'ils sçûssent assez de prosodie, pour ne pas gâter un bon vers.

16. Le changement de *latera* en *lacerans** est plus fort : mais il n'est pas sur mon compte ; il vient originairement de J. Scaliger. J'ai trouvé cette leçon établie, & je m'y suis tenu. Le fameux Saumaise

* *Auson. lect. l. 2. c.* 18.

n'approuvoit pas cette restitution ; aussi ne l'avoit-il pas faite.

17. Si l'on aime mieux la leçon de Saumaise, je lirai ainsi les deux derniers vers,

Ambustos, latè per inania, crines
Ventilat ignavo simulati fulguris igne.

Je ne tenterai point une seconde explication mécanique, pour rendre sensible le changement de *latè*, mot fort poëtique, en *latera*, & d'*ignavo igne* en *ignavum ignem.* Une rechute dans ces minuties sentiroit trop son Mathanasius. La construction est nette : *ventilat latè per inania crines ambustos igne fulguris.* Je ne conserve pas *ignem*, parceque je persiste à croire que cette construction ne peut se passer de la particule conjonctive. On peut avec grace supprimer la conjonction ; mais ce n'est que dans les endroits où le discours déja échauffé demande de la rapidité & du mouvement ; je ne vois pas que cela convienne à l'endroit d'Ausone.

18. Je voudrois que Mr. Ravion de Varennes pût faire passer son avis sur la suppression de cette particule ; il serviroit à expliquer les deux vers qui précedent ceux qui font le sujet de cette dispute. Voici l'endroit,

Omnia quæ lacrymis & amoribus anxia mœstis,

Exercent memores obitâ jam morte dolores,
Rursus in amissum revocat Heroïdas ævum.

Sur quoi J. F. Gronovius, Critique exact & judicieux fait cette remarque, *Hic* (à la fin du ſecond vers) *latere vitium vix perſuadebo ; ita bene ſonant hæc verba, ipſa ſi conſideres : ſin jungas verſui ſequenti,* (c'eſt le troiſiéme) *apparet hiatus indecens, neque à ſyndeti ſpecie excuſandus.* On voit que je ne ſuis pas le ſeul qui faſſe *du bruit, pour une petite particule conjonctive ſous-entenduë.*

Voilà ce que j'ai crû devoir répondre aux difficultez. Je ſouhaite que Monſieur Ravion de Varennes ſoit content de mes réponſes : en tous cas je ſerois très-fâché qu'il fût mécontent de mes manieres.

A Dijon le 15[e] *Janvier* 1717. OUDIN.

ARTICLE LXXXVII.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE MOSCOU.

LEs Proteſtans ont hazardé la traduction Ruſſienne de quelques livres propres à inſpirer leurs erreurs aux Moſcovites ; ils ont ſur tout eſperé que la verſion *des colloques d'Eraſme* auroit le même ſuccès qu'eut l'original ; on ſçait que ces dialogues impies firent plus d'heretiques que les écrits théologiques de Luther & de Calvin. La dévotion à la Sainte Vierge, aux Sainrs, le culte des reliques, des images, les vœux de religion, la vie monaſtique, les jeûnes, les pelerinages pratiquez toujours, authoriſez par l'Egliſe Catholique, retenus ſoigneuſement par l'Egliſe Moſcovite, tournez en dériſion dans ce livre, ont animé le zele des Evêques ; le livre a été condamné, & la condamnation fort applaudie. On a traduit l'*introduction à l'hiſtoire des Etats de l'Europe par Pufendorf* ; il auroit fallu en ôter un grand nombre de fautes aſſez groſſieres.

DE PRUGE.

On a imprimé *in folio* les éloges des Saints dont les ſtatuës ornent le pont de

cette ville, *Marmor loquens, seu Sanctorum quorum sculptæ imagines in Ponte Pragensi visuntur, elogia & expressi ex eorum ore & habitu pietatis & religionis sensus fol. Pragæ & Morimb. apud Joh. Fried. Rudiger.*

DE COLOGNE.

La nouvelle édition de la version Latine de l'histoire du Concile de Trente par le Cardinal Palavicin se vend chez Metternich.

Vera Oecumenici Concilii Tridentini sub Pontificibus Paulo III°. anno 1545 *incepti, à Julio III°.* 1551, *continuati, sub Pio IV°.* 1563. *in sessione* 25. *absoluti, & ab eodem Pontifice* 1564. *ut legitimum confirmati; à tot Cæsarum, Regum & Principum Legatis, tot Episcoporum, Cardinalium, Abbatum manu subscripti historia, contra hæreses, necnon varias universæ Reip. Christianæ revolutiones &c. & falsam Petri Suavis Pauli narrationem scripta & fideliter asserta à P. Sfortia Pallavicino S. J. postea S. R. E. Cardinale tribus tomis comprehensa. Coloniæ, apud Franciscum Metternich, in fol.*

Le même Libraire a fait une cinquiéme édition *de la Theologie du Pere Viva* Jesuite Napolitain, en 8. tomes *in* 8°.

R. P. Dominici Viva S. J. Cursus Theolog. ad usum tyronum elucubratus ibid. apud eund. 8°. *tomuli* 8.

On nous promet bien-tôt les œuvres

Poſthumes du Pere Caſimir Sarbieuski, qui a fait voir qu'un Sarmate pouvoit approcher d'Horace & egaler Catulle, plus chaſte & auſſi delicat que le dernier, auſſi ſublime, un peu moins clair que le premier. Les ouvrages qu'on nous donne ſont des vers & des traittez de Poëtique.

R. P. Sarbïevii S. J. opera poſthuma artem poëticam concernentia in tres partes diviſa operâ & curis R. P. Joan. Mich. Von der Ketten Ord. S. Salvatoris vulgò S. Brigittæ Monaſt. Colonienſ. in quo opere præmittitur vita illuſtris viri hujus & occaſio librorum collectorum quorum in parte 1ª. novem agunt de perfectione poëſios & maximè carminis epici. Liber unus de virtutibus & vitiis carminis Elegiaci: denique liber unus de arguto & acuto. Libri tres de Caractere carminis Lyrici. Pars II. de Diis gentium deque ſcientiis artibuſque præcipuis ex tabula Theologiæ Ethicæ erutis. Partem III. dabunt carmina ipſius poſthuma editis hùc uſque præſtantiora; annectetur denique ejuſd. author. Liber unus de figuris ſententiarum Poëtæ non minus quam Rhetori per utilis. Opus item poſthumum.

Noethen a imprimé une table alphabetique de tous les cas de Conſcience decidez dans l'abregé de Theologie du P. Buſembaum, Jéſuite, augmenté par le P. la Croix, de la même Compagnie.

Index locupletiſſimus Reſolutionum omnium quæ continentur tam in medulla R. P.

Hermanni Busenbaum, S. J. quam in omnibus ad illam à Reverendo & eximio P. Claud. la Croix. ejusd. Societ. J. SS. Theologiæ in Universitate Coloniensi Doctore & Professore, factis additamentis, secundum ordinem alphabeti digestus. Coloniæ & Francofurti ap. Servatium Noethen, cum privilegio.

DE FRANCFORT.

Mr. Eggs, qui nous a donné l'histoire des Cardinaux sçavans, vient de nous donner l'histoire des Papes sçavans.

Pontificium Doctum, seu vitæ, res gestæ, obitus, aliaque scitu ac memoratu digna summorum. Pontif. Roman. eorum præcipuè qui ingenio, doctrinâ, eruditione, scriptis, libris editis, & lucubrationibus quibuscumque hactenus visis aut editis, ab initio nascentis Ecclesiæ, id est à S. Petro Romanorum Pontif. 1°, usque ad Clementem XI. hodie feliciter regnantem, orbi Christiano inclaruere: desumptum ex variis iisque probatissimis, tum veteribus, tum recentioribus, sacræ, profanæque historiæ Scriptoribus, genealogiis, chronicis, manuscriptis, epitaphiis, inscriptionibus & monumentis variis &c. cum uberrimis notis marginalibus & indicibus locupletissimis personarum ac rerum, in unum volumen digestum, in lucem editum per Georg. Eggs. SS. Th. Doctorem, Cæsareo Archiducalis collegiatæ Ecclesiæ ad S. Martinum Rheinfeldæ Custodem & Canonicum se-

niorem. fol. Coloniæ cum approb. & permissu Superiorum. Prostant & vaneunt Basileæ apud Davidem Riter & Francofurti ad manum apud Frideric. Wilh Farster.

DE LIPSIC.

On imprime ici la refutation *des Memoires* qui ont paru sous le nom de Mr. De Brazey, ils ont pour titre *Memoires politiques & amusans* ; la pudeur y est aussi blessée que la verité.

D'ITALIE, DE ROME.

La seconde partie du *Latium vetus* de l'Eminentissime Corradini paroit, on ne peut rien ajouter à l'exactitude des recherches de cet illustre Auteur, sur cette partie de l'Italie : il en éclaircit parfaitement les antiquitez sacrées & profanes : *Vetus Latium profanum, & sacrum, Autore Petro Marcello Corradino, tomus secundus in quo agitur de Latio gentili.*

L'Abbé Crescimbeni a composé par ordre de sa Sainteté l'histoire de l'Eglise de Saint Jean à la porte Latine. *L'historia dell' antichissima chiesa de S. Giovanni avanti Porta Latina di Roma, tetolo Gardinalizio, divisa in cinque libri, escritta da Gio Maria Crescimbeni, Canonico di S. Maria in Cosmedin, nella quale oltre alutto ciò, che s'appartiene a deta chiesa, al martirio di S.*

Giouanni Evangelista, che fu cagione delle fondazione di essa, a diverse inscrizione antiche ivi esistenti, e à Cardinali suoi titolari, si portano molti antichi, e non più stampati documenti dello sacrosancta Basilica Lateranense, alla quale detta chiesa e unisa e s'inseriscono moltissime notizie anche di essa basilica, e seguatamente le vitte di tutti i Cardinali Arcipreti Lateranensi; e ci sono molte figure in vame d'ottimo intaglio, alla santità di N. S. Papa Clemens XI. in Roma 1716. *in* 4°.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

Mr. Vilkins s'eſt donné tout entier à la langue Copte, il va nous donner une *traduction Latine des Pſeaumes ſur la verſion Copte*, une *grammaire & un Dictionnaire de cette langue.*

Mr. Chamberlaine prépare une troiſiéme édition de *l'oraiſon dominicale en pluſieurs langues*, elle ſera augmentée de pluſiers verſions.

D'HOLLANDE, D'AMSTERDAM.

La mort de Mr. Olearius avoit fait perdre l'eſperance d'une édition de Joſeph que les Libraires de Lipſic vouloient entreprendre; on attend beaucoup des ſoins de Mr. Hudſon, qui a fort avancé celle d'Angleterre, elle finira dans l'année,

cependant les Connoisseurs ont reçu avec plaisir les engagemens que Mr. Reland a pris avec le public, de lui en donner une, personne n'est plus capable de nous en procurer une à laquelle il n'y ait rien à désirer.

Il vient de nous donner une dissertation curieuse sur les dépoüilles du temple de Jerusalem, dont le tems a respecté les figures dans l'arc de triomphe de Titus qui est à Rome; il est presentement occupé à diriger une édition du Commentaire de Menson Alting sur la Carte ancienne qui porte le nom de Peutinger qui l'a publiée, le premier Alting étoit un sçavant Geographe, il a fort éclairci ce que cette Carte ancienne a d'obscur; Mr. Reland y joindra les anciens Itineraires.

Itinerarium Antonini cum notis Hieronimi Surita.

Itinerarium Burdigalense seu Hierosolimitanum.

Tabula Peutengeriana cum commentariis Altingii.

Fragmenta tabula alterius.

Itinerarium Antonini Martyris.

Itinerarium Adamanni.

Itinerarium Willibaldi,

Itinerarium Joannis Phoca; omnia ex editione & cum notis Adriani.

DE PARIS.

Cavelier va faire paroitre une *Histoire*

les Souverains du monde, l'état present de tous les Etats y est marqué avec la derniere exactitude ; toutes les genealogies y sont conduites jusqu'à cette année ; il y a fait travailler des personnes de differens païs fort instruites des matieres qu'ils ont traitées.

Mariette donnera avant la fin de l'année une édition des dixneuf tomes de l'histoire de Mr. l'Abbé De Fleury, en autant de tomes *in* 12. d'un beau caractere ; l'édition sera correcte, & ne coûtera que quarante cinq francs.

Mr. Debosc fera paroitre avant la fin de l'année deux tomes *de l'histoire de l'Academie des belles Lettres* conduite jusqu'en 1710 Le bon goût de Mr. Debosc répond qu'il n'y fera rien entrer qui ne merite l'attention du public, & l'on peut s'assurer que la forme qu'il donnera à sa matiere en rehaussera le prix.

F I N.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Juillet 1717.

ART. LXXIII. *Regles pour l'intelligence des Ecritures Saintes.* Page 1025
ART. LXXIV. *Difficultez du P. Athanase, Penitent de l'Ordre de S. François, sur le sentiment de Mr. l'Abbé d'Asfeld touchant la conversion des Juifs.* p. 1051
ART. LXXV. *Dissertation sur les Whigs & les Torys. Par Mr. Thoiras Rapin.* page 1085
ART. LXXVI. *Critique abregée des ouvrages des Auteurs Ecclesiastiques par J. G. Docteur en Theologie de la Faculté de Paris.* p. 1098
ART. LXXVII. *Réponse du Pere Aubert à une difficulté proposée contre le systeme de Descartes sur le flux & le reflux de la mer.* p. 115
ART. LXXVIII. *Discours prononcez dans l'Academie Françoise le 23. Juin 1717. à la reception de Mr. De Fleury, ancien Evêque de Fréjus, Précepteur du Roi.* page 1129
ART. LXXIX. *Histoire de l'établissement, des progrès & de la décadence du Christianisme dans l'Empire du Japon, où l'on voit les differentes revolutions qui*

ont agité cet Empire pendant plus d'un siecle. Par le R. P. de Charlevoix de la Compagnie de Jesus. p. 1152
RT. LXXX. Relacion de la Pompa funeral, &c. *Relation de la pompe funebre consacrée dans l'Eglise du Couvent Royal de S. François de Seville, à l'immortelle mémoire de Loüis XIV. Roi de France, par la Nation Françoise établie à Seville.* p. 1155
RT. LXXXI. Laurentii Heister de cataractâ, glaucomate & amaurosi Tractatio. *Traité de la cataracte, du glaucome & de la goute sereine, de Mr. Heister Docteur en Medecine, & Professeur d'Anatomie & de Chirurgie dans l'Université d'Altorf.* p. 1160
RT. LXXXII. Laurentii Heisteri apologia &c. *Apologie de Mr. Heister contre Mr. de Voolhouse, où il explique plus amplement son systême sur la cataracte, le glaucome, & la goute sereine.* p. 1169
RT. LXXXIII. *Dissertations sçavantes & critiques de Mr. de Voolhouse sur la cataracte & le glaucome de quelques modernes.* p. 1172
RT. LXXXIV. *Remarques sur le nom de la mer Noire, à Monsieur *.* p. 1179
RT. LXXXV. *Difficultez sur l'explication d'un passage d'Ausone, fournie par le P. Oudin.* p. 1181
RT. LXXXVI. *Reponse aux difficultez.*
RT. LXXXVII. *Nouvelles Litteraires.*

De Moscou. p. 1200
De Pruge. idid.
De Cologne. p. 1201
De Francfort. p. 1203
De Lipsic. p. 1204
D'Italie, de Rome. ibid.
D'Angleterre, de Londres. p. 1205
D'Hollande, d'Amsterdam. ibid.
De Paris. p. 1206

Fin de la Table.

Errata du mois de Juin 1717.

PAge 847 l. 7 dominaines *lisez* domaines

l. 10 *lisez* de leur histoire

p. 850 l. 26 *lisez* des

p. 852 l. 19 il dit *lisez* dit

p. 860 l. 12 *lisez* exposées

p. 863. l. 18 *lisez* & les divers

p. 865 l. 2 *lisez* six au sept

p. 871 l. 23 *lisez* qui s'accordent

l. 25 *lisez* utile

p. 875 l. 2. *lisez* de le

p. 876 l. 1 *lisez* c'est sur ce plan

l. 10 ils ont tout rapporté

p. 878 l. 4 *lisez* ce qui y est marqué

p. 879 l. 16 *lisez* d'aller à la maison du Seigneur.

p. 880 l. 9 *lisez* furent autrefois deux mouchoirs

p. 881 l. 3 *lisez* au vostre;

p. 884 l. 8 *lisez* d'Illyric

p. 889 l. 15 *lisez* comme nous disons.

p. 898 l. 11 *lisez* *victor*

l. 20 *lisez* longs ouvrages

p 900 l. 8 *lisez* immediatement après mais la notice

p. 904 l. 14 après *Carcon* ôtez la virgule

p. 908 l. 15 *lisez* & de l'histoire

p. 916 l. 12 *lisez* pourroit

l. 13 *lisez* si on ne le suit pas

p. 917 l. 23 *lisez* qui le parle

p. 922. l. penultiéme *lisez* honorable à cet-

te valeureuſe nation.

p. 925 l. 27 *liſez* bien ſecs & *ôtez* plus.

p. 933 l. 13 *liſez* les bibliotheques

p. 935 l. 14 *liſez* la vaine

p. 940 l. 10 *liſez* de Louïs XI.

p. 944 l. 21 *liſez* permettre

p. 945 l. 8 *liſez* Daubigné

l. 25 après heriſſez mettez un point.

p. 947 l. 24 *liſez* & dans

p. 954 l. 22 *liſez* du Connetable

p. 956 l. 16 *liſez* l'Amiral de *Chatillon* Gaſpard de *Coligny*

p. 958 l. 2 *liſez Ceriziers*

p. 964 l. 2 *liſez* dans le quatriéme titre

p. 965 l. 11 après *militare* mettez une virgule

p. 969 l. 14 après terminie *ájoutez* que

p. 971 l. 6 & 9 *liſez* marr

p. 987 l. 13 *liſez* le moyen le plus ſeur

p. 992 l. 22 *liſez* ſagacité admirable.

MEMOIRES

POUR

L'HISTOIRE

DES SCIENCES

ET

DES BEAUX ARTS.

Août. 1717.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	8. v.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son lteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Août 1717.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXVII.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Août 1717.

ARTICLE LXXXVIII.

LA REPUBLIQUE DES HEBREUX, *où l'on voit l'origine de ce Peuple, ses Loix, sa Religion, son gouvernement, tant Ecclesiastique que Politique, ses Cérémonies, ses Coutumes, ses progrès, ses révolutions, sa décadence, & enfin sa ruine.* Nouvelle *édition, revuë, corrigée, augmentée de deux volumes, contenant des remarques critiques sur les Antiquitez Judaïques, par Monsieur Basnage.* A Amsterdam, chez les freres Chastelain, 1713. *Trois tomes, le premier de trois cens six pages,*

le ſecond de trois cens quatre-vingts quatre, le troiſiéme de trois cens quatre-vingts quatorze.

LA République des Hebreux, & les Antiquitez Judaïques ſont deux ouvrages différens : Mr. Baſnage a traduit le premier, & composé le ſecond. C'eſt du premier dont on ſe propoſe ici de parler à l'occaſion de la traduction Françoiſe : Cuneus en eſt l'Auteur, & le fit imprimer à Amſterdam, en 1617, il y a préciſément cent ans. Il avoit été prévenu par Bertram, & par Sigonius, dont les ouvrages ſur le ſujet de la République des Hebreux, ou des Juifs, imprimez en 1580. à Geneve, & en 1583. à Bologne, avoient paru meriter l'eſtime du Public : mais le ſien en emporta une plus grande, que Mr. Baſnage tâche encore d'augmenter par ſa traduction, qui n'eſt que trop fidelle, comme on le remarquera en quelques endroits, mais qui ne fait pas connoître l'élégance du ſtyle qu'on a loüé dans l'Auteur. N'étoit ce point

à Cuneus une délicatesse mal entenduë, de déclarer qu'il ne vouloit point toucher à ce que les autres avoient dit avant lui ? Car les Lecteurs aiment à trouver un traité complet, & qui les exempte d'aller ailleurs chercher des éclaircissemens.

Cet ouvrage est divisé en trois livres, & chaque livre en plusieurs chapitres, dont on recueillera seulement quelques traits des plus remarquables. Le premier livre roule sur l'antiquité, l'équité & l'utilité des loix de Moïse, sur la souveraine Puissance, & à qui elle appartenoit; sur ce qui concerne le Messie.

Les Grecs avoient la vanité de s'attribuer l'invention de tout ce qui sert à affermir la societé entre les hommes, ou la rendre sûre & agréable; comme les Loix en sont le principal fondement, ils se glorifioient aussi de les avoir inventées, quoique les plus anciennes qu'ils pûssent produire, fûssent celles de Dracon, de Solon, de Lycurge, de Zalencus. Du tems d'Homere la Grece ne se gouvernoit pas encore par des Loix, dont même le nom étoit alors

ignoré ; puiſqu'il n'eſt point employé par ce Poëte qui parle de tout. Moïſe, pluſieurs ſiecles auparavant, avoit annoncé au peuple Hebreu les loix que Dieu lui preſcrivoit, & il eſt le premier Legiſlateur d'entre les hommes.

Comme la fin principale de cette République étoit de ſanctifier les ſujets, elle ne fut point formée ſur le plan d'une Monarchie, ou d'une Ariſtocratie, ou d'une Democratie, ni d'aucune autre ſorte de gouvernemens qui ſont établis par les hommes : elle ſe rapportoit toute à Dieu, & la ſouveraine puiſſance ne réſidoit qu'en Dieu. Joſeph l'appelle du nom ſignificatif *Theocratie*, c'eſt à-dire, que Dieu en étoit le Roi, & que c'étoit le peuple de Dieu.

La loi qui attire particulierement & l'attention & l'eſtime de Cuneus, eſt celle des Jubilez, par laquelle, de cinquante en cinquante ans, les terres retournoient aux premieres familles qui les avoient euës en partage au tems que tout le païs de Canaan fut diviſé entre les Iſraëlites. Il dit que c'étoit entretenir l'égalité en-

tre les citoyens, & obvier à l'ambition & la rapacité d'un petit nombre qui envahissent tout ; outre que les terres divisées en portions mediocres étoient mieux cultivées, au lieu que ceux qui en possedent une grande étenduë, ne mettent pas tout à profit. D'ailleurs, les Hebreux ne s'adonnoient point au commerce, ils s'appliquoient peu aux Arts, & seulement pour la necessité : leur occupation principale & leurs richesses consistoient donc dans l'agriculture, & c'étoit leur donner plus de moyens de l'exercer.

Toutefois cette loi si utile cessa d'être observée après le retour de Babylone ; & Mr. Basnage fait parler ainsi Maïemonide. « On ne celebra » point de Jubilé depuis que le se» cond Temple fut sur pied : ce» pendant on avoit coutume de les » compter, à cause des relâches que » la Loi ordonnoit. Ces *relâches* regardoient les années sabbatiques, dont l'observation, selon ce Sçavant Rabbin & selon le Talmud, dépendoit de la révolution des cinquante années. La quarante-neuviéme an-

née, diſent-ils, étoit ſabbatique : la cinquantiéme, qui auroit dû être celle du Jubilé, n'entroit point dans le compte ordinaire : & l'on commençoit ſeulement par la ſuivante à compter les ſept années pour la prochaine Sabbatique, & les cinquante pour le Jubilé. Cuneus, qui ne cite jamais Maïemonide qu'avec éloge, fait pourtant aſſez connoitre qu'il n'approuve pas cette maniere de ſupputer les années du Jubilé. En effet, il eſt beaucoup plus croyable que la révolution ou la période étoit de quarante-neuf années completes, dont la derniere étoit enſemble & ſabbatique & celle du Jubilé : elle étoit appellée cinquantiéme en comptant le Jubilé précedent, comme nous diſons que le Dimanche revient tous les huit jours, & comme les Auteurs Grecs écrivent que les jeux Olympiques ſe célébroient de cinq ans en cinq ans. Ce ſaut par deſſus les cinquantiémes années pour recommencer à compter la révolution des ſabbatiques, eſt une imagination Rabbinique.

Au reſte, cette forme de Repu-

blique ou de Gouvernement étoit attachée à la Palestine : & Moïse en la prescrivant aux Israëlites, les avertissoit souvent, que c'étoit pour la garder dans le païs que Dieu leur donneroit à posséder. Comme l'Etat civil avoit un rapport essentiel à la religion, Jerusalem étoit proprement le Siége de la Puissance souveraine & des cérémonies de la Religion ; en sorte que la ruine de cette ville capitale fut la ruine entiere de tout le reste.

Ce fut alors, au sentiment de Cuneus, que s'accomplit la célébre prophétie de Jacob, touchant le *sceptre qui ne devoit point être ôté à Juda, jusqu'à la venuë de celui qui étoit l'attente des nations.* La Prophétie, dit-il, ne regarde que des tems éloignez de celui où elle fut prononcée, quand après le retour de Babylone & le retablissement de Jérusalem le nom de Juda ou des Juifs prévalut. Or la Puissance souveraine signifiée par le sceptre, demeura dans la Tribu de Juda : & il n'importe pas par quelles personnes elle ait été exercée, soit par les souverains Pontifes, soit par un Con-

ſeil ſouverain, ou par des Rois, de quelque Maiſon qu'ils ayent été : de même que c'étoit toûjours la Majeſté du peuple Romain, ſelon l'expreſſion de pluſieurs Juriſconſultes, quoique les Empereurs fûſſent natifs de diverſes Provinces ; & diſpoſaſſent de tout avec un pouvoir abſolu. Enfin, le ſceptre fut ôté à Juda, quand la ville de Jéruſalem avec le Temple fut reduite en cendres, l'état des Juifs ne ſubſiſta plus : évenement à la verité poſterieur de quelques années à la manifeſtation & à la mort du Meſſie, mais qui verifie viſiblement la Prophétie, en ce qu'elle marque que les Juifs perdroient le ſceptre, & ceſſeroient de faire un Etat, lorſque le Meſſie ſeroit venu.

Le Sanhedrin tient toûjours une grande place en tout ce qui s'écrit des Antiquitez, des loix, des coutumes, de la République des Hebreux. Cuneus parle au long de ce Tribunal ſouverain, & ſuperieur aux Rois même, qu'il avoit droit d'élire, de châtier, de dépoſer ; Tribunal qui décidoit de toutes les

grandes affaires de la nation, & qui s'est maintenu sans interruption depuis Moïse jusqu'à la destruction de Jérusalem. Tout cela se dit & s'affirme sur le témoignage seul des Rabbins ; & l'on avouë qu'on ne sçauroit y ajouter foi. Car où étoit le Sanhedrin dans les tems d'Anarchie, * *que chacun en Israël faisoit ce qui lui sembloit bon?* Et en paroit-il le moindre vestige dans tout le livre des Juges? Ce puissant & sévére Tribunal, s'il avoit existé, n'eût-il pas maintenu le culte de Dieu, & prévenu par le châtiment des premiers coupables les fréquentes rechûtes du peuple dans l'idolatrie? N'eût-il pas arrêté, ou tâché d'arrêter la funeste guerre Civile qui pensa exterminer la Tribu de Benjamin? Et que voit-on de lui, soit que le peuple succombe dans les guerres étrangeres, soit qu'il se releve?

Quand dans la suite il fut question d'avoir un Roi, il n'est fait nulle mention du Sanhedrin dans cette importante affaire. Samuel déclare au peuple quel sera le droit du Roi, qu'il sera sans bornes, sans dépen-

* *Judic.* 17. & 21.

dance, ſans être ou limité ou contrebalancé par aucune autre autorité ſur la terre. Saül eſt élû Roi, David lui eſt ſubſtitué ; les Tribus qui étoient demeurées attachées à la Maiſon de Saül, ſe rendent à David, & il préfere Salomon à Adonias pour être ſon ſucceſſeur : le Temple eſt bâti, dix Tribus ſe détachent de Roboam. Et le prétendu Sanhedrin n'a aucune part à ces grands évenemens. En un mot, les livres des Rois & d'Eſdras n'en parlent nulle part, & il eſt également inconnu aux Prophetes. Or ſi ce que les Rabbins en débitent étoit vrai, ce ſeroit comme écrire l'hiſtoire d'Angleterre, & ne dire rien du Parlement.

Ce n'étoit pas aſſez, diſent les Rabbins, pour tenir ſa place dignement dans le Sanhedrin, d'avoir une ſcience vulgaire, il falloit auſſi être verſé dans la Magie ; & ils le prouvent par la maniere dont l'eau de jalouſie ordonnée par la déliberation de ce Tribunal avoit ſon effet.

Cuneus expoſe les divers changemens par leſquels la Republique des Hebreux paſſa, & tomba enfin ſous

la puiſſance d'Herode, qui reſpecta peu ſes loix.

Venant à l'état preſent des Juifs, il dit qu'avant la fin du monde ils ſe convertiront, & reconnoitront le Meſſie : que même, comme ils ſont, nous ne pouvons pas leur refuſer d'avoir de la reconnoiſſance de ce qu'ils nous ont conſervé le texte original des Ecritures.

Il eſtime que la Prophétie d'Ezechiel touchant un nouveau Temple & un nouveau ſervice dans ce Temple, eſt inexplicable, vû la différence extrême de la deſcription qu'en fait le Prophete, & de ce qui ſe pratiquoit dans le Temple de Salomon. M. Baſnage en eſt moins gêné, & dans une addition il marque de l'inclination à croire que Jéruſalem ſera rebâtie, avec un nouveau Temple, où les ſacrifices ſéront rétablis & offerts, non pas pour l'expiation des pechez, mais en action de graces.

Dans le ſecond livre Cuneus traite particulierement de ce qui concernoit les Prêtres & les Levites, de leurs vétemens, de leurs fonctions, de leurs privileges; & il ajoute di-

verſes choſes touchant le Temple, l'obſervation du ſabbat, la diſtinction des animaux mondes & immondes, la maniere de déclarer & de faire la guerre. Il ne fait guére que couler ſur toutes ces matieres : comme elles ſe trouvent expliquées dans cent Auteurs, & qu'on a eû ſouvent occaſion d'en parler dans ces Memoires ; on ne s'y arrêtera pas maintenant. Il reprend Joſeph [a] d'avoir dit que le Grand-Prêtre ſe revêtoit de ſes habits les plus précieux, de l'Ephod & du Rational, pour entrer dans le Saint des Saints le jour de l'expiation : au contraire la loi lui ordonnoit [b] de s'y préſenter avec les habits les plus modeſtes & faits de toile de lin. Mais Cuneus s'eſt auſſi trompé, lorſque parlant de la multitude étonnante des victimes qui s'offroient dans le Temple, il dit qu'elles étoient toutes égorgées par les Prêtres.

Ni le Temple par ſa magnificence, ni les cérémonies par leur multitude & par leur variété, ne furent pas capables de fixer l'eſprit de ce

[a] *L. 5. de bello. Jud. c.* 15. [b] *Levit.* 16.

peuple dans le culte de Dieu, & d'arrêter son penchant criminel vers l'idolatrie. Mais la destruction de Jérusalem par Nabucodonosor eut enfin la force de le corriger: & après le retour de Babylone il ne fut plus question d'idolatrie. Elle fut, pour ainsi dire, remplacée par les diverses sectes qui s'éleverent: & celle des Saducéens étoit plus pernicieuse que l'idolatrie même.

Les Hebreux ont eû deux sortes de guerres, les unes entreprises parce que Dieu le commandoit, & les autres par des raisons de politique & d'état. Ils devoient avant que d'attaquer leurs ennemis, les sommer de se soumettre & de se rendre tributaires; & ensuite les exterminer, s'ils les trouvoient résolus à hazarder le combat. Cette sévére loi de la guerre est dans le Deuteronome ch. 20^e^. Et quoiqu'elle ne semble parler que d'exterminer les Cananéens, les Cananéens même purent néanmoins détourner ce dernier malheur en se soumettant, comme firent les Gabaonites. C'est ce que Maïemonide prouve par le ch. 11^e^.

du livre de Josué, où il est dit qu'aucune ville, excepté celle des Gabaonites, ne se rendit aux Israëlites; qu'elles furent toutes forcées; & par leur obstination elles se rendirent indignes que Josué usât de clemence & de misericorde envers elles. Ils attaquerent directement les Moabites & les Ammonites sans leur faire aucune proposition : mais ces deux malheureuses nations pouvoient aussi, en offrant de se soumettre, prévenir leur ruine.

Dans une addition assez longue sur la sortie d'Egypte & sur le partage de la Terre promise entre les Tribus, l'Auteur incline beaucoup à croire que les Israëlites ne traverserent pas la mer rouge; mais qu'ils y firent un tour, après lequel ils se trouverent sur le même rivage du côté de l'Egypte.

Le troisiéme livre semble être destiné à faire voir que c'est toûjours une même Eglise qui s'est perpetuée depuis le commencement du monde. On n'y a rien trouvé qu'on ait estimé digne de remarque, sinon que Cuneus se fait honneur d'une

opinion qui n'a jamais eû que peu de défenseurs, & qui n'en a point depuis bien des siécles. Il soutient que Melchisedec étoit le fils de Dieu, la seconde personne de la Trinité, qui apparut à Abraham sous la figure d'un Roi & d'un Prêtre. Il se fonde principalement sur ce que dit Saint Paul en l'Epitre aux Hebreux ch. 7^e^. v. 2^e^. *Que premierement selon l'interpretation de son nom il est appellé Roi de Justice, & puis Roi de Salem; c'est à dire, Roi de paix.* Lors donc, réprend Cuneus, qu'en la Genese ch. 14. v. 18^e^. nous lisons que Melchisedec Roi de Salem benit Abraham, *Melchisedec* n'est pas plus un nom propre que *Melec-Salem*; & *Salem* n'est pas plus un nom de ville que *Sedec*: mais *Melchi sedec* & *Melec-Salem*, Roi de Justice & Roi de paix, sont deux attributs de JESUS-CHRIST, qui n'étoit pas seulement figuré par celui qui benit Abraham; mais c'étoit lui même, comme il lui apparut encore dans la vallée Mambré.

Quelque réputation que Cuneus se soit acquise, ce n'est pas un Auteur sûr, & il est sujet à beaucoup

de mépriſes. On eſt ſurpris de la trop grande fidélité de ſon Traducteur, qui ne les a pas corrigées. Par exemple, il dit *page* 243. que les Hebreux célebrerent la premiere Pâque à Rameſſés le 14e. du mois Abib. Il fait une froide plaiſanterie, *page* 322. & il dit que le livre de Tobie ne marque pas que ſon chien eût une queuë : ce qui n'eſt pas vrai du texte Latin. Au même endroit il attribuë à S. Athanaſe un écrit manifeſtement ſuppoſé & indigne de ce grand Docteur *page* 391, il appelle Severe Sulpice Evêque très-ſaint : on en omet pluſieurs autres. Outre qu'il s'approprie ſouvent & qu'il donne comme de ſon fond des ſentimens, ou aſſez communs, ou au moins connus avant lui.

Second, & troiſiéme Tome.

L'Auteur de ces deux Tomes eſt M. Goerée, qui veut que nous les regardions comme la continuation de l'ouvrage de Cuneus. Il employe le premier de ces tomes à décrire la conſtruction, les ornemens & les ac-

compagnemens du Tabernacle : & il paroit diſpoſé à n'épargner rien de ce qui pouvoit rendre cet ouvrage plus magnifique & plus auguſte. Comme l'ordre Corinthien eſt le plus riche, c'eſt auſſi celui qu'il choiſit pour tout ce qui eſt ſuſceptible d'Architecture : & il eſt perſuadé qu'une grande connoiſſance de l'Architecture Grecque ſert bien à entendre ce que dit l'Ecriture du Tabernacle, du Temple de Salomon, & de celui que vit Ezechiel. Le célebre Rabbin Maïemonides, manque d'avoir été verſé dans ce bel art, a eû des vûës ſi baſſes de l'édifice du Temple de Salomon, qu'il ſemble l'avoir réduit à la forme d'une priſon : ce n'eſt point, dans la deſcription qu'il en fait, cette Maiſon du Seigneur dont l'Ecriture releve la magnificence.

On ne ſuivra pas l'Auteur dans le détail des parties du Tabernacle, parce qu'on en a parlé ailleurs. Il dit que les quatre colomnes deſtinées à ſoutenir les voiles à l'entrée du ſanctuaire, & les cinq pour le même uſage à la ſéparation du ſanctuaire & du Saint des

Saints, étoient des pilastres quarrez dont chaque côté étoit d'une coudée, les bases des premieres étoient d'airain, & celles des secondes d'argent, les chapiteaux des unes & des autres étoient couverts d'or; & elles étoient d'ordre Corinthien.

La cloison du Tabernacle étoit formée par vingt ais de bois de *Sittim* de chaque côté, & six pour le fond, avec deux demi ais pour les coins: les ais étoient hauts de dix coudées, & larges d'une coudées & demie, ensorte que le Tabernacle avoit trente coudées de longueur & dix de largeur; les vingt premieres coudée de longueur étoient pour le Sanctuaire, & les dix autres pour le Saint des Saints, lequel par conséquent avoit dix coudées en longueur, en largeur & en hauteur. Ce qu'on veut principalement remarquer, c'est que chaque ais, afin de demeurer élevé, s'engageoit dans deux soubassemens d'argent, lesquels pesoient ensemble, dit l'Auteur, 374 *marcs* & 8 *onces*. On est arrêté à cette maniere de compter parce qu'ordinairement huit onces

ſont un marc. Mettant donc 375 marcs pour les deux ſoubaſſemens de châque ais, & les multipliant par 47, nombre des ais, la ſomme eſt de 17625 marcs d'argent, ſeulement pour ſoutenir les ais.

Touchant les Chérubins, il penſe fort vraiſemblablement qu'en divers endroits de l'Ecriture, ils ſont repreſentez ſous diverſes formes; en effet, ils ne paroiſſent que ſous des figures empruntées, & qui ſelon les diverſes circonſtances ont pû être variées.

Il ſoutient, & c'eſt le ſentiment des anciens Peres, que la premiere inſtitution du Sabbat fut lors que Moïſe * avertit les Iſraëlites de faire une double proviſion de manne, parceque le jour d'après ſeroit le Sabbat, ou le repos du Seigneur. Les Chefs du peuple, ſelon la remarque de l'Auteur, eurent beſoin d'inſtruction ſur l'obſervation du Sabbat, & la demanderent à Moïſe : ce qui marque que c'étoit pour eux une pratique nouvelle, & qui juſqu'alors leur avoit été inconnuë. Elle l'a-

* *Exod.* 16.

voit auſſi été à leurs Peres : & l'on ne voit nulle part dans l'Ecriture qu'ils ayent été obſervateurs du Sabbat, qu'ils ayent été loüez ou blâmez de l'avoir ou ſanctifié ou profané : il n'en eſt pas de même dans la ſuite, & la profanation du Sabbat eſt un crime qui eſt ſouvent reproché à leurs deſcendans. Cependant il eſt écrit en la Geneſe ch. 2. v. 3. que Dieu ſanctifia le ſeptiéme jour; ce qui peut s'entendre par anticipation; enſorte que le jour preſcrit dans le Levitique étoit préciſément le ſeptiéme jour des révolutions écoulées depuis la création du monde.

Les pains de propoſition, après qu'ils avoient été levez de deſſus la table du ſanctuaire ne devoient être mangez que par les Prêtres & dans le lieu ſaint *. L'Auteur explique ces dernieres paroles du ſanctuaire, faute d'avoir fait reflexion que les Prêtres n'y entroient que pour y faire leur ſervice, c'eſt à dire, pour nettoyer & allumer & éteindre les lampes, pour faire les parfums, &

* *Levit.* 24. 9.

& pour mettre & ôter les pains de proposition. Ils les mangeoient, ces pains, avec les viandes qui leur revenoient des sacrifices, ou dans quelques endroits du parvis du Tabernacle ; ou même dans leurs tentes : car tout le camp des Israëlites, & principalement le quartier des Levites, étoient consacrez.

Au ch. 7^e^. l'Auteur fait la supputation de l'or & de l'argent que Moïse employa à orner le Tabernacle : sçavoir, en or 1310595o florins, l'or compté à 30 florins l'once ; en argent 362130 florins sur le pied de 48 sols l'once. Ces sommes différent beaucoup de celles qu'on a determinées dans ces Memoires au mois de Janvier 1711. art. 2. La difference vient 1°. De ce que l'Auteur double le sicle & le talent du sanctuaire. 2°. Qu'il fait le sicle commun plus fort que le statere, ou que quatre dragmes attiques en proportion de 10 à 9. 3°. Qu'il ne compte que cent talens & 1770 sicles d'argent, au lieu de 1870 talens qui sont marquez dans l'Exode ch. 38^e^. v. 27^e^. & 28^e^.

On s'étonne de plus en plus de la connivence du Traducteur, qui n'a pas fait une simple note pour redresser ce que dit son Auteur des medailles Samaritaines.

Le dernier tome divisé en trois livres, contient en détail ce qui concerne les Sacrificateurs & les Levites & les sacrifices. Voici encore des endroits peu exacts : page 154. " On „ prenoit trois poignées d'orge, de „ trois gerbes ; on les battoit dans le „ vestibule du sanctuaire, & après „ avoir vanné le grain rôti, & moulu, „ on en prenoit un *Omer.* „ Cela ne s'entend ni pour le langage ni pour le sens : car l'*Omer* est la gerbe même : *page* 247, le mot *d'assommer la victime* vient apparemment du Traducteur.

Le dessein du dernier livre est fort beau, de montrer que Dieu n'a commandé les sacrifices de l'ancienne loi que comme autant de types & de figures du sacrifice de la loi nouvelle; que d'eux mêmes, & s'ils n'étoient pas rapportez par la foi & par la charité à celui de JESUS-CHRIST, ils ne pouvoient ni agréer

à Dieu, ni ſatisfaire pour le peché. Mais pour le traiter dignement & ſolidement ce grand ſujet, il faut d'autres Theologiens que les Proteſtans.

ARTICLE LXXXIX.

MELCHIORIS LEIDEKKERI S. S. Theol. D. & P. de Republica Hebræorum libri duodecim &c. C'eſt à dire, *De la Republique des Hebreux en douze livres, qui traitent de l'origine ſacrée de la Nation & de ſon état en Egypte, des miracles de la divine Providence pour l'établir en forme de République, de ſa Théocratie, du païs qu'elle poſſeda, de ſon gouvernement civil & de ſa Religion. Par Melchior Leidekker, Docteur & Profeſſeur de Theologie.* A Amſterdam, chez Iſaac Stokmans, 1704. *In folio pages* 702.

L'Ouvrage de Cuneus, dont on vient de parler, n'eſt pas d'une [p]erfection à faire perdre l'envie de [tr]aiter le même ſujet, & à inſpirer [le] déſeſpoir d'y réüſſir auſſi bien.

Ainſi l'on vit paroître à Paris en 1648. un nouvel ouvrage avec le même titre *de Republica Hebræorum*, composé par Menochius, dont le Commentaire ſur toute l'Ecriture eſt tant eſtimé. En voici encore un récent, & plus ample. L'Auteur ſemblable à celui, *Qui gemino bellum Trojanum orditur ab ovo*, prend le peuple Hebreu depuis ſa premiere origine, c'eſt à dire, depuis la création: il explique tout ce que l'Ecriture nous apprend dans la Geneſe des premiers tems, & de la vie des Patriarches, & il refute les antiquitez fabuleuſes des Caldéens & des Egyptiens. De là il paſſe aux Patriarches, & il ſuit les Hebreux dans tous les différens états de ce peuple, dans l'Egypte, dans le deſert, dans la terre de Canaan, ſous le gouvernement des Juges, & ſous celui des Rois: il explique ce qui concerne leur Religion par rapport au lieu où ils rendoient à Dieu leur culte ſolemnel, aux ſacrifices, aux fêtes: enfin il deſcend à leur maniere de ſe vêtir, de ſe nourrir, & d'agir dans la vie privée. L'Auteur eſt Calviniſte,

& porte tous les caracteres des Ecrivains de sa secte.

Sa méthode est de proposer ses sentimens par une suite de propositions en forme de theses, suivies de notes qui comprennent ses preuves. Touchant son érudition, on lui fait la justice de dire qu'il n'en manque pas, & sur tout de la Rabbinique; mais après tout, c'est en choses ou communes, ou frivoles; de sorte qu'il y a beaucoup à lire, & peu à remarquer.

Par exemple, on s'attendoit de profiter d'une longue dissertation en douze chapitres pour réfuter la suite des trente Dynasties d'Egypte, supposées par Manethon: & l'on n'y a guere trouvé que des lieux communs. Il dit avec beaucoup de raison, que c'est en vain que de sçavans Auteurs, afin de retenir ce morceau d'antiquité, ont prétendu que l'Egypte a été partagée entre plusieurs Rois, de Thebes, de Memphis, de This, de Tanis, de Saïs, & que ces Dynasties marquent seulement autant de familles qui ont regné, ou séparément, ou ensemble, en ces diffé-

rentes parties de l'Egypte. Car il eſt viſible que Manethon ne produiſit au monde ce nombreux étalage de Dynaſties, & qu'il ne compta tant de-Rois, que pour faire honneur à ſa patrie d'une antiquité de 5335 ans. D'ailleurs l'Ecriture parle toujours de l'Egypte, comme d'une ſeule Monarchie; les ſept années d'abondance, & les ſept de ſterilité, fûrent pour toute l'Egypte; toute l'Egypte eut part aux maux que lui attira l'obſtination de Pharaon: & dans la ſuite les Pharaons, Seſac, Nechao, paroiſſent comme Rois de toute l'Egypte. Il en eſt de même des Auteurs profanes, Herodote & Diodore de Sicile, dans les relations de leurs voyages en Egypte & de ce qu'ils y ont appris, ne font nulle mention de cette prétonduë diviſion, & ne reconnoiſſent qu'une ſucceſſion des Rois. Le P. Petau, le plus habile & le plus judicieux de ceux qui ont traitté de la Chronologie, n'a pas eſtimé ces Dynaſties dignes de ſon attention, & Uſſer en a fait le même jugement: mais comme tous les eſprits ne ſont pas de la

même ſorte, Scaliger, Marsham & Dom Pezron, les ont regardées comme un fond d'une rare érudition, & propre à enfanter des conjectures.

On a vû dans l'Extrait précédent Cuneus enclin à croire que les années du Jubilé concouroient avec les Sabbatiques de quarante-neuf en quarante-neuf ans : cet Auteur s'eſt fait un ſentiment particulier, qui paroit ſi peu vraiſemblable, qu'on n'oſeroit s'aſſûrer de l'avoir bien pris. 1°. Les Juifs ont deux ſortes d'années ; l'une qui commence au mois *Niſan* pour les choſes de Religion, & qui regle le tems des fêtes, l'autre civile, qui commence au mois *Tiſri* : & ces deux mois répondent pour la plus grande partie à ceux de Mars & de Septembre. L'Auteur dit, & il eſt vrai, que les années Sabbatiques ſe comptoient, comme les civiles du mois *Tiſri* : mais il veut que celles du Jubilé ſe comptaſſent du mois *Niſan*. Pourquoi? Parceque, dit il, Moïſe ordonne * d'annoncer le Jubilé par le ſon de la trompette le 7^e^ mois à

* *Levit. c. 25. v. 9.*

compter depuis celui de Nisan, c'est à dire, au mois de Tisri. Qui ne penseroit pas que l'ordonnance de Moïse est concluante pour ce dernier mois ?

2°. Il dit qu'aussitôt que le Jubilé avoit été annoncé par le son de la trompette, les premiers maitres rentroient en possession de leurs terres, & les esclaves recouvroient leur liberté. *Usus Jubilæi tum incipiebat ; sed non ipse annus Jubilæi* : ce sont ses paroles, qui signifient que dès-lors tout ce qui étoit commandé pour le Jubilé, étoit mis à exécution : mais que ce n'étoit pas encore l'année du Jubilé.

3°. Ce son de la trompette dont il est ici question, se faisoit entendre l'année 49^e^ avancée de six mois pour l'ordre des fêtes, & au premier mois pour les choses civiles : c'étoit le commencement de l'année Sabbatique. La cinquantiéme année pour les fêtes commençoit au mois *Nisan* suivant ; & selon Mr. Leidekker, c'étoit l'année du Jubilé, laquelle couloit avec les six derniers mois de la Sabbatique jusqu'au mois *Tisri* sui-

vant, & continuoit ſeule pendant ſix autres mois.

Or quelle bizarrerie, de s'imaginer que non ſeulement le Jubilé ait été annoncé, mais qu'il ait auſſi été executé ſix mois avant qu'il arrivât. Ce n'eſt pas tout, car comme il ſe conforme au ſentiment de Maïemonide pour recommencer la révolution des années Sabbatiques après la cinquantiéme accomplie, ou après celle du Jubilé, que fera t-il des ſix mois qui lui reſtent depuis la fin du Jubilé juſqu'au commencement de la ſuivante année Sabbatique?

Sur le chapitre du grand Sanhedrin, Mr. Leidekker ne place l'établiſſement de ce Tribunal ſi vanté par les Rabbins, qu'après la mort d'Eſdras & de Nehemias, & depuis que la principale autorité fut dévoluë aux Grands Prêtres. On dit après la mort d'Eſdras & de Nehemias, parcequ'il s'exprime ainſi : « Où eſt „ le Sanhedrin au tems d'Eſdras, ou „ de Nehemias? *Ubi ſub Ezra vel Nehemia*? Il le conſidere neanmoins comme une ſuite de la grande Synagogue, dont ces deux conducteurs

du Peuple fûrent les principaux membres. On croit qu'il accorde encore trop aux Rabbins, & que le Sanhedrin, comme ils le décrivent, ne fut jamais.

Ce que l'Auteur dit de la celebration de la fête de Pâque ſemble mériter une attention particuliere, par rapport à deux points principaux; ſçavoir, au tems d'immoler l'agneau, & à la perſonne à qui il appartenoit de l'immoler. L'Ecriture déſigne le tems *ad veſperam*, *veſpere*; & ſelon le texte Hebreu *ben haarbaim*, c'eſt-à-dire, *inter duas veſperas*: expreſſions ſuſceptibles de divers ſens, à cauſe qu'elles ne marquent preciſément ni l'heure du jour, ni le coucher du ſoleil.

L'Auteur prend le bon moyen de fixer le ſens veritable. Il remarque que ces mots *ben haarbaim* ne ſe liſent que dans le Pentateuque, & qu'ils s'y liſent en onze endroits: dans l'Exode XII. 6. XVI. 12. XXIX. 39. & 41. XXX. 8. dans le Levitique XXIII. 5. dans les Nombres IX. 3. 5. & 11. XXVIII. 4, & 8. Or c'eſt par la comparaiſon de ces endroits qu'on

peut s'assûrer de la propre significa-
tion des deux vêpres. Dans l'Exode ch. 16e. v. 12e. Dieu promet aux Israëlites, qui murmuroient de manquer de vivres dans le desert, qu'il leur fera manger des cailles entre les deux vêpres, & de la manne au matin. Cette opposition des deux vêpres & du matin marque la fin du jour precedent & le commencement du jour suivant. La même opposition retourne au chap. 29e. v. 39e. & 41e, où il s'agit du sacrifice d'un agneau au matin, & d'un autre agneau entre les deux vêpres. Elle revient encore au chapitre suivant v. 8e. où il est ordonné de faire les parfums du matin & d'entre les deux vêpres, au tems que les lampes s'éteindroient & s'allumeroient. Au livre des Nombres chap. 9e. le commandement est réïteré de sacrifier tous les jours un agneau le matin, & un autre entre les deux Vêpres. Que conclure, sinon que le tems d'entre les deux vêpres est le declin du jour, lorsque le soleil commence à être plus proche de son coucher que de son midi? Ainsi tous les autres endroits qui se

rapportent à l'agneau Paſcal, ſignifient que le tems de l'immoler étoit depuis trois heures juſqu'à ſix heures.

Les Caraïtes expliquent les deux vêpres du coucher du ſoleil, juſqu'à ce que les étoiles commencent à ſe faire voir : mais alors ce n'eſt plus le 14^{e} jour du mois que l'Ecriture preſcrit pour l'immolation de l'agneau ; c'eſt déja le 15^{e} jour, & le tems de le manger.

Deux Rabbins renommez, Salomon Jarki & David Kimhi, diſtinguent un vêpre du jour, & un vêpre de la nuit ; celui-là au moment que le ſoleil ayant paſſé midi commence à baiſſer ; celui-ci lorſque la lumiere du jour vient à manquer : & ils donnent toute cette étenduë de tems pour immoler l'agneau, laquelle ſans doute eſt trop grande. Car outre ce qu'on a déja dit des deux vêpres, le mot Hebreu *ereb*, ſingulier du duel *haarbaim*, ſignifie le ſoir, & au moins quelque mélange de tenebres : en cent endroits de l'Ecriture *ereb* eſt oppoſé au mot *boker*, qui ſignifie le matin, & le commencement de la

journée. Or le ſens répugne d'appeller le ſoir incontinent après midi, lorſque la lumiere du jour eſt la plus vive ; il faut attendre que le jour approche davantage de ſa fin.

Quant à la perſonne à qui il appartenoit d'immoler l'agneau, ce fut ſans doute à chaque pere de famille, quand les Iſraëlites celebrerent la premiere Pâque au ſortir de l'Egypte, & vraiſemblablement dans celle qu'ils firent à l'entrée de la Terre promiſe. La coutume ſemble s'en être conſervée dans la ſuite : car dans la deſcription de la Pâque ſous le regne d'Ezechias * il eſt marqué expreſſément que les Levites immolerent les agneaux pour ceux du peuple qui n'étant pas purifiez, ne pouvoient pas s'acquitter de cette fonction, & d'ailleurs les Levites n'étoient pas ſacrificateurs.

Mr. Leidekker paroit diſpoſé à croire, que de là il s'enſuit que le miniſtere des Prêtres n'étoit point requis pour la Pâque, qu'il n'étoit pas neceſſaire de porter les agneaux au Temple, que chacun pouvoit

* 2. *Paralipom.* 30. 17.

tuer & immoler le ſien au logis, & qu'à cet égard chacun étoit alors ſacrificateur. C'eſt ce que dit Philon au livre 3^e de la vie de Moïſe; & l'on ne ſçauroit douter que ce ne fût la pratique des Juifs d'Alexandrie. Mais étoit-elle legitime? & n'étoit-elle pas une innovation faite par le ſchiſmatique Onias, qui eut la temerité d'édifier un temple en Egypte? Le P. Menochius & Capel regardent la Pâque, comme une fête commune à toute la Nation des Juifs, & qu'ils avoient droit de faire en tous lieux, quoiqu'elle ne dût être celebrée avec ſolemnité qu'à Jeruſalem: & Cocceïus ne penſe pas qu'il y ait eû aucun précepte d'aller au Temple immoler les agneaux.

Suppoſé donc que toute l'action de la Pâque ſe paſſât dans les maiſons particulieres; il n'y a plus de difficulté à dire que Jésus-Christ devança d'un jour, ou le commun des Juifs, ou au moins les chefs du peuple, qui pourſuivoient ſa mort: & c'eſt l'opinion à laquelle l'Auteur s'attache.

Il a ajouté un Traité intitulé *Ar-*

chæologia ſacra, & diviſé en ſix diſſertations, pour défendre la verité de la création du monde, comme Moïſe la raconte, contre le traité profane de Thomas Burnet, ſous le titre d'*Archæologia Philoſophica*. Il n'uſe point d'autres preuves, que de celles que lui fournit l'Ecriture Sainte; devant laquelle, quand elle parle, la Philoſophie doit ſe taire; & il tombe rudement ſur tous les faiſeurs de ſyſtemes, qui pour la formation du monde n'employent que la mécanique & les regles du mouvement. Il ſoutient que Moïſe exprimant le nom de Dieu dans l'hiſtoire de la création par le pluriel *Elchim*, a voulu nous faire entendre que le monde eſt l'ouvrage de la Sainte Trinité; que l'eſprit qui étoit porté ſur les eaux, eſt le S. Eſprit; & que la parole qui donna naiſſance à la lumiere & à toutes choſes, eſt le Verbe divin & la ſeconde perſonne de la Trinité.

Il ne ſçavoit pas l'hiſtoire du caffé, lorſque *l.* 12. *ch.* 7. il conjecturoit que les Iſraëlites avoient appris l'uſage du caffé en Egypte; & s'y étant

accoûtumez, ils le continuerent, quand ils furent dans la Terre promise. Ce fut, pense-t il, un present de caffé que David reçut de trois de ses amis, comme il est raconté au second livre des Rois ch. 17[e]. v. 28[e]: Mr. Leidekker change des pois chiches grillez, *frixum cicer*, en caffé.

ARTICLE XC.

ESSAI SUR LA CRITIQUE, *imité de l'Anglois de Mr. Pope.* A Amsterdam, chez l'Honoré & Châtelain 1717. *in* 4°. *pages* 27. & se vend à Paris chez Montalant sur le quay des Augustins.

On ne peut juger si ce poëme est fait pour apprendre l'art de composer une piece d'esprit sans défauts, ou l'art de critiquer les défauts d'une piece d'esprit.

Oüi, Damis, il est vrai, pour dix méchans Auteurs
On trouve des milliers d'impertinens Censeurs.

Tel est le debut du Poëte, après

lequel il jette au hazard quelques reflexions ſur les Auteurs & ſur les Critiques ; & leur donne aux uns & aux autres des préceptes que perſonne n'ignore. Il le fait cependant quelquefois avec eſprit, mais il ne le fait preſque jamais avec ordre & avec jugement. C'eſt apparemment pour ſe juſtifier qu'il met quelque part ces quatre vers,

Fut-il jamais metier plus ingrat que le
nôtre ?
On y perd d'un côté ce qu'on gagne de
l'autre ;
Souvent je m'apperçois, mais jamais
ſans dépit,
Que le jugement perd ce que gagne
l'eſprit.

Le premier precepte du premier Chant regarde les Cenſeurs. On ne doit, dit-on, s'ériger en Critique d'un bel ouvrage, que lorſqu'on eſt capable d'en faire un ſemblable. Ce n'eſt pas-là bien commencer à donner des leçons. Combien de gens ſont excellens Critiques, & médiocres Auteurs ? On a néanmoins plus d'avan-

tage lorſqu'on ſçait ſoi-même éviter les défauts qu'on critique dans les autres. Les Cenſeurs du grand Corneille, ajoute-t-on, parcequ'ils n'avoient pas ſon merite, ne ſervirent qu'à relever ſa gloire.

En vain par leur ſatire ils penſent l'accabler,
Pour détruire un grand homme il faut lui reſſembler.

Nôtre Poëte vient enſuite aux Auteurs, & leur ordonne 1°. de meſurer leurs projets à leur genie, & de ne point ſe fier à leurs premiers ſuccès.

Tremblons pour un Auteur trop plein de ſon merite,
L'Auteur de Rodogune échouë à Partharite.

Il veut qu'ils évitent les fréquentes citations, qu'ils moderent leur feu, & qu'ils ſe bornent à un ouvrage qui ne paſſe point leurs forces.

Tel eût pû ſans orgueil s'arroger l'agrément,

D'un conte en petits vers, narré naï-
vement,
Qui par les vers rampans d'un fade
dramatique
Excite des ſifflets l'accablante mu-
ſique.

Il ajoute à la fin que la jeuneſſe eſt l'heureux tems de la poëſie, & il déplore le ſort des Poëtes de nôtre ſiécle, à qui le changement continuel de goût, de mœurs & de langage, ravit toute leur reputation.

Il n'eſt de nos Auteurs que ceux de l'â-
ge d'or,
Qu'Homere & ſes pareils dont le nom
vive encor;
De ceux de nôtre tems toute la renom-
mée
En moins de ſoixante ans ſe trouve ren-
fermée;
Et tel croit travailler pour la poſterité,
Dont elle ignorera qu'il ait jamais été.

Dans le ſecond Chant il pourſuit ſes leçons, qu'il addreſſe toujours aux Auteurs, & qui conſiſtent à ſui-

vre en tout la nature & à imiter les Anciens.

Pour ne point t'égarer ſui de près la nature
C'eſt un guide infaillible, elle eſt ſimple; elle eſt pure....
Toujours des anciens reſpecte les beautez,
Accoutume tes yeux à leurs vives clartez....
Par tout on les celebre, & pour leur rendre hommage,
Le Pô ſe joint au Rhin, & la Tamiſe au Tage;
La Seine & le Danube ont une même voix,
Leur nom vole du Tibre aux climats les plus froids;
Et méme de nos jours nous voyons Hippocrene
Déja prête à s'enfler des eaux du Boryſthene.

Entre tous les Auteurs anciens celui qu'on doit le plus eſtimer, c'eſt Homere. Autrefois Apollon ramena à ce grand modele Virgile, qui

s'en étoit écarté pendant ſa jeuneſſe.

Virgile s'y ſoumit, & n'eut plus d'autre guide ;
A ce conſeil d'un Dieu nous devons l'Eneïde.

Par cette imitation des Anciens on apprend les regles de l'Art ſur leſquelles il eſt neceſſaire de ſe former, mais au deſſus deſquelles il eſt beau quelquefois de s'élever.

Vous le ſçavez, Damis, il eſt dans la muſique
Certains tons détournez qu'aucune clef n'explique,
Un novice les blâme, & d'abord les croit faux,
Mais ce n'eſt qu'aux Lullis d'avoir de tels défauts ;
Tout merite équivoque ici doit diſparoître,
Pour s'écarter de l'art il faut un coup de maître.

Sur ce principe nôtre Poëte, qui ſe croit capable de faire ces coups de

maître, donne carriere à ſon imagination, & ne s'aſtreint à aucune regle. Il paſſe d'une choſe à l'autre ſans ſuite, ſans liaiſon; & par le coup de maitre le plus extraordinaire il fait en bon & charitable tolerant ſa profeſſion de foi, à propos de l'*excellent* & du *beau*, qu'il veut qu'on eſtime dans les Modernes comme dans les Anciens. Il s'exprime de cette maniere,

Qu'importe que l'eſprit, ſoit ou vieux, ou nouveau;
Mon étude ſe borne à ſçavoir s'il eſt beau.
Voudrois je imitant ceux qu'un cruel zele infecte,
Damner chaque Chrétien qui n'eſt pas de ma ſecte?

La choſe ſeroit en effet trop criante. Les heretiques qui ne font la guerre qu'à Dieu & à l'Egliſe ſont d'honnêtes gens qu'il faut laiſſer agir à leur mode. Mais ce qui eſt inſupportable au jugement du Poëte, c'eſt la guerre que ſe font ſans politeſſe les gens de Lettres; c'eſt contre leur

peu de menagement & d'honnêteté qu'on doit declamer ainsi. Immédiatement après sa profession de foi, il ajoute,

Amyntas a pour l'Ode un talent merveilleux,
Mais il lit peu les Grecs, ne parle pas comme eux;
Pour n'avoir pas puisé dans des sources si pures,
Dorinde l'en reprend par un torrent d'injures.
Partout pour son Lecteur elle perd le respect,
Et chez elle on est fou pour ignorer le Grec....
Que ne puis-je, Damis, avoir le privilege
D'ôter aux vrais Sçavans la crasse du College!

Les préceptes suivans sont pour faire connoitre le genie des Auteurs & les vrais Sçavans de chaque nation, & la maniere polie & honnête avec laquelle on les doit traiter.

Le François pense peu, s'exprime poliment,

On voit ſa pauvreté ſous un vain ornement ;
Eſclave de la mode & de la bienſéance
Trop de feu l'éblouït , un trait hardi l'offenſe ....
Bien penſer eſt chez nous le plus rare des dons ,
Et pour un ſeul Corneille il eſt mille Pradons.

Ces traits qui metamorphoſent les François , excepté un ſeul , en autant de *Pradons* ſans eſprit & ſans jugement, ne ſont ils pas de beaux exemples de la politeſſe que les Auteurs doivent garder entre eux ? Il continuë avec la même charité à faire le caractere des Italiens.

Dans un goût different la brillante Italie
Fait de ſes Concetti la beauté du genie ;
Mais dans cette carriere on en a vû plus d'un
En cherchant de l'eſprit perdre le ſens commun.

Pour décrasser les Anglois il dit,

L'Anglois pense, il est vrai, mais on voit ses pensées
Souvent l'une sur l'autre & sans ordre entassées....
Il hait les complimens, rit de la politesse,
Jamais ses agrémens ne pûrent le charmer,
Et la langue n'a point de mot pour l'exprimer.

Ce n'est pas assez ; nôtre Poëte repete les mêmes gratieusetez, & en ajoute de nouvelles, afin de mieux apprendre au monde

Comment on doit avoir le noble privilege
D'ôter aux vrais Sçavans la crasse du college.

Voici donc sa conclusion,

Le dirai-je en deux mots, sans être satyrique,
Le Batave est grossier, l'Espagnol hydropique,

Le François un squelette orné de beaux
habits,
L'Italien brillant n'offre que des rubis,
L'Alleman fut toujours un Compila-
teur fade,
Et de trop d'embonpoint l'Anglois seul
est malade,
L'excès d'esprit le rend à soi même
inégal,
Ainsi le trop de sang est souvent un
grand mal.

Rien ne peut être plus obligeant pour toutes les nations que cette ingénieuse allegorie prise du corps humain ; c'est dommage que le Compilateur Alleman se trouve au milieu, & en gâte toute l'œconomie.

De ces divers caracteres des Auteurs le Poëte passe à la difference des pieces qu'ils font representer.

D'un spectacle cruel l'Anglois est ido-
lâtre,
La torture chez lui se donne en plein
théatre.
Oedipe racontant ses innocens pechez
Montre un bandeau sanglant sur ses
yeux arrachez.

De toutes ces horreurs nôtre France plus sage
Par de simples récits nous presente l'image ;
Mais souvent on la voit chercher de l'ornement
Dans l'ennuyeux fatras d'un fade compliment.
Plutôt que de blesser ce rare privilege
L'Empereur à Cinna dira de prendre un siege.

Doit-on s'étonner après tout ce qu'on vient de dire que nôtre gratieux Poëte, qui reproche aux autres leur peu de politesse, n'aime pas les complimens ?

Le troisiéme Chant est le plus court, & sans doute le plus agreable. On y apprend une chose qui n'est pas vraye, mais qui est ingénieusement traitée ; sçavoir, que la critique ne s'occupoit autrefois qu'à découvrir les beautez des pieces d'esprit. Sur quoi il prend occasion de faire les portraits des anciens Critiques.

Horace nous instruit comme un ami commode,

Sans trop s'aſſujettir à l'art, à la méthode,
Son tour vif & naïf enchante ſes Lecteurs,
Et leur fait mépriſer ſes fades Traducteurs.

Petrone vient après, & ne pouvoit manquer d'être le Héros d'un Poëte qui n'a point de religion. Les caracteres de Denis D'Halicarnaſſe, & de Quintilien, n'ont rien de marqué. Il parle mieux de Longin.

Longin porte ſon art juſqu'au degré ſuprême,
Enſeignant le ſublime il ſçait l'être lui-même;
Il preſcrit, il pratique, & tels furent ſes dons
Que ſon exemple inſtruit autant que ſes leçons.

Tel eſt le talent & non pas le *don* de nôtre Auteur, que tout ce qu'il donne de meilleur eſt toujours reprehenſible en quelque choſe. Ces fameux Critiques, ajoute-t-il, n'eurent pour ſucceſſeurs que des igno-

rans après l'invaſion des barbares & la ruine de Rome.

Sans lumiere on marchoit dans une
route aiſée,
Et par tout l'ignorance étoit cano-
niſée.
Tel étoit le Cahos lorſqu'Eraſme pa-
rut :
Eraſme du Clergé l'honneur & le re-
but ;
Bientôt foulant aux pieds le froc & le
Roſaire,
Du Vandale moderne il fut le Beli-
ſaire.

Sous Leon dix les beaux Arts reparurent en Italie ; Raphaël porta la peinture & la ſculpture au dernier point de perfection, & Vida rendit à la poëſie tous ſes agrémens. Depuis ce tems-là la ſaine critique a trouvé un azile en France par les ſoins de Saumaiſe, de Caſaubon, de Scaliger, & de Boileau ; mais, reprend nôtre Poëte, en finiſſant par un trait digne de lui, l'Anglois indocile n'a jamais voulu la recevoir.

Il brave les Censeurs, s'échape de leurs mains,
Et fait comme autrefois encor tête aux Romains.

Nous n'avons pû débrouiller la confusion qui regne dans le quatrieme Chant. On fait au commencement le portrait de quelques médiocres Auteurs; on parle ensuite contre les plagiaires & les demi Sçavans; on narre un conte plaisant de Dom Guichot, on prend enfin occasion de la facilité qu'ont les Auteurs à suivre dans leurs écrits le goût & les inclinations de leurs Souverains, pour s'élever avec une impudence punissable contre les justes & legitimes louanges qu'on a données à un des plus grands & des plus sages de nos Rois; on finit par la peinture d'un petit maître qui s'erige en Censeur & en bel esprit. Parmi beaucoup de choses médiocres nous avons trouvé dans les trois premiers Chants quelque morceau digne d'attention; mais dans ce quatrieme Chant rien ne nous a paru meriter d'être extrait. Qu'on juge

du reste par ces quatre pitoyables vers.

Damon, plus retenu, n'est Auteur, ni Critique,
Mais de le devenu certain desir le picque.
Il suit de loin Cleonte, *& d'un pas inégal,*
Et semblable au cheval, n'est âne ni cheval.

La premiere proposition du cinquiéme & dernier Chant feroit croire que nôtre Poëte en veut aux Commentateurs & aux Traducteurs. La voici.

Aujourd'hui tout abonde en froids Commentateurs,
Copistes ennuyeux & mauvais Traducteurs.

Deux vers après, comme si ses traits étoient émoussez, il se radoucit & leur fait quartier : ce n'est plus à eux qu'il s'addresse, c'est aux Auteurs qu'il recommence à donner des avis ; il faut, dit-il, proportionner son stile à la matiere qu'on traite. Il retombe ensuite tout à coup sur

les censeurs auxquels la moindre negligence dans un ouvrage échauffe la bile ; il s'éleve encor davantage contre les autres qui du premier coup d'œil décident du merite d'un livre qu'ils n'ont pas lû. On doit, avant que de juger d'un ouvrage, l'avoir lû avec soin, & s'étant instruit du caractere de l'Auteur, des mœurs, & des usages reçûs dans le tems & dans le païs où il a vécu. Mais l'envie, ajoute nôtre Versificateur, fait négliger toutes les regles de la critique raisonnable.

Homere ne pourroit revenir ici bas,
Sans que Zoile aussi n'y revint sur ses pas.

La conclusion du poëme est telle qu'on devoit l'attendre. L'Auteur après avoir chargé sa critique de portraits, a voulu peindre le sien en ces termes.

Pour finir en deux mots je demande un Censeur,
Qui joigne les vertus de l'esprit & du cœur

D'un goût universel, mais qui pourtant soit juste,
Et digne de la Grece & du siecle d'Auguste.....
Toujours Impartial, *toujours de bonne foi,*
Puissai-je le trouver en vous & vous en moi.

Nous trouvons dans son ouvrage un Censeur *Impartial* que nous chercherions inutilement ailleurs. Mais nous n'y trouvons point un Censeur *juste & d'un goût universel.* Nous lui devons cependant la justice de dire, que quoique ses vers soient souvent negligez & peu soutenus, son stile inegal, ses pensées mal arrangées, il a quelque disposition pour la poësie, & quelques traits satiriques dont la pointe est assez limée.

ARTICLE XCI.

NUMISMATUM MODERNORUM Cimeliarchii Regio-Electoralis Brandenburgici sectio prima &c. C'est à dire, *Medailles modernes du Cabinet Royal & Electoral de Brandebourg. Section premiere, qui comprend les medailles les plus rares & les plus belles des Papes, & de quelques autres personnes Ecclesiastiques. Par Laurent Beger, Antiquaire & Bibliothécaire du très-Auguste Roi de Prusse & Electeur de Brandebourg.* A Berlin, de l'Imprimerie d'Ulric Liebpert, Imprimeur du Roi, 1704. *In folio pag.* 88.

MOnsieur Beger a exposé en deux grands volumes les richesses antiques du Cabinet du Roi de Prusse, soit en medailles, soit en pierres gravées, ou en statuës & en figures : & par ses doctes explications il y a ajouté du prix. Il avoit entrepris un semblable travail pour le *moderne*, en se retranchant aux seules medailles, & les

partageant en dix classes qui auroient fait autant de sections de l'ouvrage qu'il commençoit, sans pourtant esperer de le finir ; & qu'en effet la mort a arrêté dès la premiere section : dans le pressentiment qu'il en avoit, il se compare à un arbre carié, qui par quelques foibles branches qu'il continuë de pousser, montre qu'il n'est pas encore mort, mais qu'il desseche.

La seconde section étoit destinée aux medailles des Empereurs d'Alemagne & des Rois des Romains : la 3^e. à celles des Rois de France, d'Espagne, & de Navarre : la 4^e. d'Angleterre, de Danemarc & de Suéde : la 5^e. des Rois de Prusse, de Pologne, de Boheme & de Hongrie : la 6^e. des Electeurs séculiers : la 7^e. des Ducs & des Princes : la 8^e. des Comtes & des personnes illustres : la 9^e. des villes : la 10^e. sur différents sujets de naissances, de mariages, de couronnemens, de combats & de victoires, de traitez de paix, de morts.

Le sçavant Pere Du Molinet, Chancelier de l'Université de Paris

& Bibliothécaire de Sainte Geneviéve, a été le premier à rechercher les medailles des Papes, & à en former une suite, qu'il fit imprimer à Paris en 1679 : mais ces sortes de desseins ne sçauroient du premier coup recevoir leur perfection. Le P. Bonanni, Jesuite, a eû sans comparaison plus de moyens pour y réüssir : comme il demeuroit à Rome, & qu'il avoit visité les principaux cabinets d'Italie, les medailles ne pouvoient guere lui échapper, & leur explication se présentoit à ses yeux dans les monumens qu'elles marquent, & qui la plûpart existent. Son ouvrage en deux volumes *in folio* fut imprimé à Rome en 1699. Il commence à Martin V. élû l'an 1417, & le premier des Papes pour qui l'on ait fait des medailles : car ce fut de son tems, au rapport de Paul Jove, que l'art de prendre les visages en cire & de les faire couler en moule fut ressuscité par Victor Pisanelli, Peintre de Verone.

Mr. Beger n'a pas prétendu donner une suite complete : il se contente de ce que Bonanni a omis, ou n'a

pas expliqué d'une maniere qui lui plaiſe ; de ſorte qu'il ne rapporte qu'une trentaine de medailles. Il regarde comme un ſurcroît de gloire pour le cabinet de Berlin, qu'on y voye en argent pluſieurs de celles que Bonanni n'a marquées qu'en bronze, & qu'il y en a un bon nombre en or.

La premiere eſt en or de Paul II. Elle repréſente d'un côté le Conſiſtoire, où le Pape a ſix Cardinaux à ſa droite, & ſix à ſa gauche, avec l'Inſcription, *Sacrum publicum Apoſtolicum Conſiſtorium Paulus Venetus P.P. II.* De l'autre côté c'eſt le jugement univerſel, & pour inſcription, *Juſtus es, Domine, & juſtum judicium tuum. Miſerere noſtri, Domine, miſerere noſtri.* Le P. Du Molinet, & Bonanni, font mention de cette médaille, & l'expliquent diverſement : le premier, d'un Conſiſtoire tenu en 1470, pour unir les Princes Chrétiens contre le Turc ; le ſecond, du Conſiſtoire en 1465, où George Podebrac, qui ſe diſoit Roi de Boheme, fut condamné d'héréſie, & déclaré déchu de ſes prétentions. M. Beger eſtime

que ce n'eſt pas un Conſiſtoire particulier, mais qu'en général le Pape compare le jugement qu'il porte dans un Conſiſtoire, avec celui que portera JESUS-CHRIST à la fin du monde. Mr. Beger s'explique, comme on doit l'attendre d'un Proteſtant; & il ne change point de ſtyle dans la ſuite.

La ſeconde eſt encore en or & en grand volume de Sixte IV. Elle a été inconnuë à Bonanni. D'un côté JESUS-CHRIST recommande à S. Pierre de paître ſes brebis, dans l'exergue ſont les armes du Pape, & autour, *Petre, paſce oves meas. Sixtus IV. Pont. Max. an. Jubilei.* De l'autre côté les Apôtres dans un vaiſſeau battu de la tempête, & Saint Pierre allant ſur les eaux à JESUS-CHRIST & commençant à enfoncer: l'inſcription, *Domine, adjuva nos. Modicæ fidei, quare dubitaſti?*

Sur le revers d'une medaille d'or de Leon X. ſans nulle époque, paroiſſent les trois Mages à cheval, & avec des couronnes ſur la tête: pour legende, *Lux vera in tenebris lucet*; & dans l'exergue, *Roma*. Bonanni

avouë qu'il ignore à quelle occaſion cette medaille a été frappée, & à quoi elle ſe rapporte. Beger conjecture que l'intention du Pape a été de ſignifier que dans les tenebres de l'héreſie que Luther répandoit, la foi de l'Egliſe Romaine étoit la veritable lumiere ; & que les Rois Mages déſignent Charle Quint, François I, & Henri VIII. Roi d'Angleterre. On ſçait avec quel zele celui ci ſe déclara contre Luther.

Il y a deux medailles d'Urbain VIII. qui manquent à Bonanni, ſur l'ouverture & la clôture du Jubilé.

Bonanni rapporte à la ſeconde année du Pontificat d'Alexandre VII. une medaille ſur le revers de laquelle paroit le frontiſpice de l'Egliſe de Nôtre Dame de Paix, que ce Pape fit réparer la même année, pour obtenir par l'interceſſion de la Sainte Vierge la paix entre la France & l'Eſpagne : Beger produit une medaille ſemblable, qui marque du côté de la tête la quatriéme année ; c'eſt à dire, ou la fin de 1660, que la paix fut concluë dans l'iſle des Faiſans, ou le commencement de 1661, que les

rejoüiſſances furent faites à Rome.

Ce qu'on vient de remarquer touchant les medailles des Papes, n'eſt guere capable d'entretenir la curioſité des Lecteurs : & c'eſt néanmoins ce qu'on a jugé le plus digne d'attention.

L'Auteur rapporte deux medailles d'argent du Cardinal de Richelieu, & trois du Cardinal Mazarin. D'un côté eſt la tête *Armand. Jo. Card. Dux de Richelieu*, un des revers eſt un vaiſſeau avec l'inſcription, *Hoc Duce tuta* : l'autre revers repréſente un lion couché, mais ayant la tête haute, & deux chiens qui ſemblent abboyer contre lui ſans oſer l'approcher, *Potentior hoſtibus Æger.* 1642. Ce fut la derniere année de ſa vie, en laquelle accablé de maladies il ne fut pas moins redoutable à ſes ennemis.

Celles du Cardinal Mazarin portent auſſi ſa tête, *Julius Cardinalis Mazarinus.* Sur le revers de la premiere les rayons du ſoleil percent un nuage & deſcendent ſur la tête, *Hinc ordo, hinc copia rerum*, 1660. ſur le revers de la ſeconde un œil placé

entre le ciel & la terre, *Et nutum fata ſequuntur*, 1660. l'inſcription du côté de la tête ſur la troiſiéme eſt plus remarquable, *Julius Mazarinus Car. Dux. Reg. Archim.* 1661. Le revers eſt orné d'un palais qui n'eſt pas achevé, *Alternat Palladis artes.* La même Pallas eſt le ſymbole de la prudence pour conduire les guerres, & du génie pour les beaux Arts: le miniſtere du Cardinal Mazarin juſqu'à la paix des Pirenées avoit été occupé de la guerre, & il vouloit encore le rendre mémorable par le College qui porte ſon nom, & qui eſt repréſenté ſur la medaille. Ce n'eſt pas l'interpretation de Beger.

Il ajoute une medaille de Jean-Philippe de Schonborn, Archevêque de Mayence, deux de Jean-Hugue Orſbek, Archevêque de Treves, une de Ferdinand de Baviere, Archevêque de Cologne, une d'André Trzebieki, Evêque de Cracovie. Les trois premieres de ces cinq medailles n'ont ſur le revers que les écuſſons des armes des Electeurs. Celle de Ferdinand de Baviere a un revers plus myſtérieux; c'eſt un lion

couché ſur lequel s'éleve un ſceptre avec une branche de laurier, & une palme; au deſſus du ſceptre & dans un nuage paroit un œil ouvert, & pour legende, *avita fide.*

Il paſſe à trois perſonnages qu'il eſtime dignes de ſes plus grands eloges; ſçavoir, Jean Hus, Martin Luther, Jean Calvin; il ne peut pas s'empêcher de ſentir une grande douleur de ce que les Lutheriens ont plus d'éloignement & plus d'averſion des Caviniſtes, que des Catholiques Romains.

Les vignettes ſont un grand ornement pour cet ouvrage: elles y ſont & en grand nombre & d'une belle gravure. On voit dans une la magnifique Bibliotheque du Roi de Pruſſe, dans une autre le Prêche encore plus magnifique.

ARTICLE XCII.

EXPLICATION EN VERS DU *Cantique des Cantiques de Salomon, à l'honneur de la très-Sainte Vierge Marie mere de Dieu, l'épouſe de ce ſacré Cantique; avec des Notes &*

des paßages tirez des Saints Peres. A Paris, chez la veuve de Raymond Mazieres, ruë S. Jacques, proche la ruë de la Parcheminerie à la Providence 1717. *in* 8°. *pages* 334. *sans la preface.*

L E Cantique des Cantiques a toujours été regardé par les Juifs par les Chrétiens, comme un ouvrage du Saint Esprit ; & le Concile e Trente, suivant l'ancienne tration, a continué de le mettre entre s livres Canoniques. On n'en perettoit néanmoins la lecture parmi s Juifs, qu'à ceux qui avoient trene ans passez, de peur que la vivacité e l'âge ne portât les jeunes gens à le eshonorer par quelques interpretions grossieres. Il y auroit encore ujourd'hui un égal danger à l'abanonner aux personnes, qui ne s'éleant jamais au dessus des sens, se lirent à toutes les impressions que les bjets sensibles & corporels sont caables de causer. Ce n'est en effet ue sous les figures de ces objets nsibles & corporels que le Saint sprit y represente les mysteres de

l'amour ineffable de JESUS CHRIST pour son Eglise : ainsi se sert-il dans Saint Paul de la figure du corps humain pour signifier le Corps mystique de la même Eglise, & pour en marquer avec plus de clarté & d'énergie toutes les qualitez.

Il n'appartient qu'aux ames pures & dégagées de l'amour des choses terrestres de percer ces voiles, & de rompre, si j'ose ainsi parler, les écorces, pour goûter les fruits de salut qu'elles renferment. C'est en quoi a parfaitement bien réüssi l'illustre & pieux Interprete, qui nous donne en vers l'explication d'un livre que les plus sçavans Théologiens ne se hazardent qu'avec crainte à expliquer en prose.

On sera surpris du dessein de l'Auteur. Mais que n'ose pas entreprendre une pieté ingenieuse, & que ne peut-elle pas executer?

Nous ne chargerons point cet extrait des judicieuses remarques ni de diverses pensées édifiantes qu'on trouvera dans cet ouvrage. Il nous suffira de dire avec le nouvel Interprete, que le Cantique des Canti-

ues eſt composé en forme de dialo-
ue, dont les interlocuteurs ſont JE-
JS CHRIST & l'Egliſe ; que JESUS-
HRIST y prend la qualité d'E-
oux, & que l'Egliſe y reçoit celle
épouſe, de ſœur, de fille du Prin-
, & de bien aimée ; que toutes les
nes fidelles étant membres de l'E-
iſe, & ayant contracté par le Bap-
me & l'Euchariſtie l'union la plus
ime & la plus admirable avec
C. elles entrent dans ce com-
erce d'amour entre l'Epoux &
pouſe ; mais que la très-ſainte
erge Marie, comme la plus che-
& la plus favoriſée de Dieu, y
eaucoup plus de part que toutes
autres ; & que c'eſt elle, ſui-
it le ſentiment des ſaints Pe-
, & particulierement de Saint
nard & de l'Abbé Rupert, qui
cette *toute belle*, cette *unique co-*
be, cette *immaculée*, en qui le di-
Epoux met ſes plus cheres dé-
s.

inſi nôtre Auteur, fondé ſur une
rité ſi reſpectable, & ſoutenu
zele extraordinaire pour le ſer-
& l'honneur de la Sainte Vier-

ge, nous conduit jusqu'au fond du ſanctuaire, & nous y dévoile tous les ſacrez myſteres que l'amour divin a operez en faveur de Marie. Nous y voyons les graces ſingulieres dont cette Vierge ſans tache a été prévenuë dès le premier moment de ſa conception ; le choix que Dieu a fait de ſa perſonne pour l'élever à l'honneur de la maternité divine ; la joye infinie qu'elle reçut lorſque le Verbe fait chair ſortit de ſon ſein pour être le Sauveur du monde ; les douleurs extrêmes qu'elle reſſentit à la mort ignominieuſe de ſon bienaimé ; la gloire dont elle joüit maintenant avec lui dans le ciel ; les ſecours qu'elle procure aux ſerviteurs fidelles qui implorent ſon appui ; la recompenſe immortelle que l'Epoux lui promet pour les ames conſtantes à ne point s'écarter de voyes ſaintes qu'elle leur a tracées.

Il étoit difficile que l'expoſition en vers de tous ces myſteres, fût egallement belle & elegante partout. Les plus grands Poëtes y auroient ſurement échoüé ; mais la

versification est du moins toujours nette, intelligible & touchante : ce que la poësie d'ailleurs n'a pas suffisamment expliqué, on le trouve pleinement éclairci dans les notes qui sont à la fin du livre. Ce n'est pas que d'après les Saints Peres, comme nous l'avons dit, que l'Auteur a travaillé ; avec de tels guides pouvoit-il s'égarer ?

Au reste, son ouvrage n'est point fait pour les hommes prophanes, qui ne cherchent dans leurs lectures qu'un agreable & plaisant amusement. On veut ici être utile, on veut moins plaire, qu'instruire & édifier ; on ne parle qu'à des Chrétiens, & non à des mondains ; on ne désire enfin que de former des hommes parfaits, uniquement devoüez à la gloire de Jesus-Christ, & au service de Marie. On connoîtra le merite & la pieté de l'Auteur, à qui la modestie fait cacher son nom, par deux endroits que nous allons extraire à l'ouverture du livre. Nous tombons sur le quinziéme verset du premier chapitre, où l'Epouse dit à l'Epoux, *Que vous êtes beau & agreable, mon*

bien aimé ! nôtre lit est couvert de fleurs ; C'est à dire, selon l'explication de l'Auteur, qui attribuë ces paroles à la Sainte Vierge,

Mon bien aimé, vous seul excellez en beauté
En sagesse, en grandeur, en puissance, en bonté.
Je ne vois rien sans vous qui puisse être agreable,
Et vous êtes le seul infiniment aimable.
Faites donc de mon cœur un lit digne de vous,
Venez y reposer, vous en étez l'Epoux,
Les vertus sont les fleurs dont vous l'ornez vous même,
Et vous formez en lui l'amour dont il vous aime.

Nous trouvons les paroles suivantes au cinquiéme verset du huitiéme chapitre, où l'Epoux dit à l'Epouse, *Je vous ai retirée de dessus le pommier : c'est là que vôtre mere a été séduite ; c'est là que celle qui vous a donné la vie a perdu son innocence.* Dans l'explication c'est JESUS-

Christ qui parle ainsi à Marie,

Tous vos biens, mon Epouse, *& toutes vos délices,*
Sont les fruits de ma Croix & de mes longs supplices;
Entrez dans le bonheur, & d'un fils & d'un Roi,
Je vous ai séparée uniquement pour moi;
Et quand sous le Pommier *la premiere des femmes*
Ecouta le serpent, ce seducteur des ames,
Quand de la vanité suivant l'objet flatteur
Elle oublia sa gloire, & Dieu son createur;
En vertu de mon sang, de sa force infinie,
Vôtre ame ne fut point par ce peché ternie,
Et son torrent mortel, par un ordre des Cieux
Détourna devant vous son cours contagieux.

ARTICLE XCIII.

RECUEIL DES *ACTES*, TITRES *& memoires concernant les affaires du Clergé de France, augmenté d'un grand nombre de pieces & d'observations sur la Discipline presente de l'Eglise; divisé en douze tomes, & mis en un nouvel ordre, suivant la déliberation de l'assemblée generale du Clergé du* 29. *Août* 1705. *Les six premiers tomes in folio.* A Paris, chez la veuve de François Muguet, premier Imprimeur du Roi, du Clergé de France, & de son Eminence Monseigneur le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris, ruë de la Harpe, aux trois Rois, 1716.

TRois choses, dit la préface, sont particulierement à observer 1°. De quelle importance il a toûjours été à l'Eglise de recueillir les actes qui peuvent servir à maintenir sa jurisdiction, ses droits & ses privileges. 2°. Depuis quel tems le Clergé de France a fait imprimer le

Recueil des actes, titres & memoires qui concernent ses affaires, & les diverses éditions qui en ont été faites. 3°. L'ordre qu'on a suivi dans la distribution des pieces contenuës dans cette nouvelle édition. Et pour les deux premiers chefs elle renvoye à la préface de l'édition de 1646.

En général il est très-important de publier par des recueils les reglemens faits pour établir & pour maintenir le bon ordre; peu de personnes peuvent aller les chercher dans les Registres & les Archives où ils sont consignez; & les feüilles volantes qui en donnent la premiere connoissance, ne tardent guére à disparoitre. Ainsi l'Eglise dès les premiers siécles, afin d'assurer l'observation & conservation de sa discipline, a eû des Recueils, des Collections, des Codes de Canons & de Decrets : mais elle n'est que trop souvent obligée de demander l'appui de la puissance seculiere contre la contumace de ceux qui refusent de se soumettre à ses jugemens & méprisent ses décisions.

Depuis que l'herefie de Calvin eft venuë troubler la France, il a fallu que les Prelats ayent eû extraordinairement recours à la pieté de nos Rois, lefquels comme Rois très-Chrétiens, Fils aînez & confervateurs de l'Eglife, leur ont donné toute la protection poffible. Ce fut alors qu'on regla que les affemblées du Clergé, qui auparavant ne fe tenoient que felon les occafions, fe tiendroient de deux ans en deux ans; qu'on élut les Syndics du Clergé, & qu'on établit enfuite deux Agents pour refter à la fuite de la Cour. Une autre caufe furvint de convoquer les Affemblées du Clergé, & ce fut la levée des Decimes, à laquelle on n'avoit auparavant confenti qu'en certains cas, & qu'on fit prémiérement pour fix ans de fuite, & puis pour dix ans, & qu'on a enfin de termes en termes continuée jufqu'à-prefent.

De là il eft intervenu tant d'Edits, d'Ordonnances, de Declarations, de Lettres patentes de nos Rois, tant d'Arrêts du Confeil & des Parlemens, fur les affaires Ec-

clesiastiques, qu'il s'est introduit dans la police exterieure de l'Eglise Gallicane une nouvelle Jurisprudence, mêlée des saints Canons, & de cette multitude de piéces provenuës de la protection seculiere. Et il a été jugé necessaire d'en faire des recueils.

L'Assemblée de Melun en 1579. commença à faire imprimer ses Reglemens, avec les Contracts, Edits, Lettres patentes, Arrêts qu'elle obtint du Roi Henri III: & les cinq Assemblées suivantes imiterent cet exemple. Celle de 1605. ordonna la premiere compilation de tous les Actes des précédentes, qui furent compris en un volume. A mesure que les Assemblées se sont multipliées, le nombre des volumes a aussi crû. Il y en eut deux en 1615, trois en 1625, cinq *in quarto* en 1635.

Comme il s'y étoit coulé des pieces qui n'avoient pas eû l'approbation du Clergé, & que d'autres étoient inutiles, l'Assemblée de 1641. tenuë à Mantes, ordonna une nouvelle compilation, & en meilleur ordre; laquelle après avoir été

examinée par les Commissaires nommez dans l'Assemblée de 1645, parut l'année suivante en deux volumes *in folio*, & en 1552. elle fut augmentée d'un volume *in quarto*, par forme de continuation, ou de supplément. L'édition étant épuisée, l'Assemblée de 1660. fit travailler à une autre, qui ne fut achevée qu'en 1674, & publiée l'année suivante.

Nous voilà arrivez à celle qui fait le sujet de cet article. Elle fut résoluë en 1700, & Messieurs de Targny, Docteur de Sorbonne, & le Merre, Avocat au Parlement, furent chargez d'y travailler, sous la direction de Monseigneur le Cardinal de Noailles. Messeigneurs les Archevêques de Bourdeaux, de Roüen, de Bourges & de Narbonne, les Evêques d'Amiens, de Laon, & de Troye, sont marquez dans la préface, comme ayant été nommez Commissaires pour veiller à cette édition. Comme M. de Targny fut occupé à un autre travail, & que Mr. Le Merre, demeuré seul chargé de celui-ci, tomba malade, & fit craindre que ses infirmitez ne l'empêchassent

d'achever ce grand ouvrage ; Mr. Dorſane , Docteur de Sorbonne, Chanoine & Archidiacre de l'Egliſe de Paris, fut choiſi par Monſeigneur le Cardinal de Noailles pour le continuer ; & depuis l'Aſſemblée de 1710. il y a donné ſes ſoins & ſon travail conjointement avec Mr. Le Merre.

L'ordre chronologique a ſes avantages pour ces ſortes de collections, qui doivent aller en croiſſant avec la ſuite des années : mais ces Meſſieurs en ont trouvé de plus grands dans l'ordre des matiéres, & ils l'ont préféré.

Ils ont conſidéré que les actes, titres & memoires qui concernent le Clergé, peuvent ſe rapporter à ſix chefs principaux ; ſçavoir, 1°. La Foi Catholique & la doctrine de l'Egliſe. 2°. Les Miniſtres de l'Egliſe. 3°. Le culte Divin. 4°. La Juriſdiction Eccleſiaſtique pour le gouvernement de l'Egliſe. 5°. Les Benefices & les autres biens d'Egliſe, & leur adminiſtration. 6°. Les privileges de l'Egliſe & des perſonnes Eccleſiaſtiques. C'eſt le plan qu'ils ont

ſuivi en ce Recueil, qu'ils ont diviſé en ſix parties, dont chacune comprend pluſieurs titres, qui ſelon la varieté & la multitude des matieres ſont encore partagez en chapitres.

La premiere partie fait le premier tome : la ſeconde eſt plus étenduë, & remplit les trois tomes ſuivans : la troiſieme eſt compriſe dans le cinquiéme tome, & la moitié de la quatriéme dans le ſixiéme tome.

Ce Recueil ſera un monument perpetuel & glorieux du zéle, de la vigilance, & de la ſcience de nos Prélats.

ARTICLE XCIV.

DISSERTATIO DE CONTRITIONE in Sacramento Pœnitentiæ necesſaria ad mentem S. Thomæ veterumque Thomiſtarum. C'eſt-à-dire, *Diſſertation touchant la Contrition neceſſaire dans le Sacrement de Penitence ſelon la penſée de S. Thomas & des anciens Thomiſtes.* A Paris, chez François Babuty, ruë S. Jacques, à l'image de S. Chryſoſtome, 1716. *In* 8°, *pages* 268.

L'Auteur a voulu, par modeſtie & par humilité, comme nous apprend l'Imprimeur, demeurer inconnu, & ſacrifier l'honneur que cette diſſertation lui faiſoit attendre pour ſon nom. Quoi qu'il en arrive à cet égard, ce qu'il ſe propoſe d'établir, c'eſt que ſelon S. Thomas & ſelon les anciens Thomiſtes la contrition eſt une diſpoſition neceſſaire pour obtenir dans le Sacrement de Pénitence la rémiſſion des pechez & la grace de la juſtification. Il ſe plaint des Thomiſtes modernes, d'avoir

ſur ce point abandonné la premiere doctrine de leur Ecole : & il en fait tomber le reproche principalement ſur Melchior Cano, qui le premier, dit il, y a introduit la ſuffiſance de l'attrition.

On ſouſcriroit volontiers à cette accuſation de variation dans l'Ecole des Thomiſtes, & on en prendroit avantage pour un autre ſujet encore plus conteſté & plus important : mais on ne la trouve pas bien fondée, & l'on ſe voit ici contraint d'étendre à toute la ſuite de cette célébre Ecole l'application des paroles de S. Auguſtin, que l'Auteur ne cite qu'en faveur des Anciens Thomiſtes, * *Quod didicerunt, docuerunt : quod à Patribus acceperunt hoc Filiis tradiderunt.* „ Ils ont enſeigné ce qu'ils ont appris, „ & fait paſſer à ceux qui les ont ſuivi, ce qu'ils ont reçu de ceux qui „ les ont précédez.

Voici en ſubſtance le ſyſteme qu'il s'eſt formé, & qu'on croit être de ſa creation dans ſes principales pieces.

1°. Puiſqu'il eſt eſſentiel à la Penitence de regarder le peché comme

* *L. 2. contra Julianum c. 10.*

une offenſe faite à Dieu, il eſt de même à tous les actes que cette vertu produit, & particulierement à la douleur des pechez ; de ſorte que le penitent en ſoit touché, parcequ'il a offenſé Dieu. Et cette douleur d'avoir offenſé Dieu ne ſçauroit venir que de l'amour de Dieu, l'entendant d'un amour conçu par le motif propre & formel de la charité.

2°. Ce ſentiment de douleur, ou cet acte d'amour, doit être conſideré ſous deux rapports ; le premier à ſon principe ; le ſecond au plus ou au moins de ferveur. L'Auteur diſtingue deux principes d'amour de Dieu, & conſéquemment de douleur des pechez, ſçavoir, la grace habituelle & ſanctifiante, ou la vertu ſurnaturelle de charité & de pénitence, & la volonté de l'homme, ou une vertu naturelle de penitence avec un ſecours paſſager & ſurnaturel ; c'eſt-à-dire, avec une grace actuelle qui éleve la volonté à produire un acte ſurnaturel. De là réſultent quatre différences de l'acte d'amour, ou de douleur ; en ce que provenant de l'habitude de la charité il eſt

plus ou moins fervent ; & en ce qu'étant produit par la volonté avec un secours passager, il est plus ou moins fervent. Mais nonobstant ces différences ce sont toujours des actes de même espece, qui conviennent tous dans un même motif formel.

3°. Toutefois la différence des principes influë extrémement dans les effets. Car il n'appartient qu'à la douleur qui procéde de la grace sanctifiante, ou de l'habitude de la charité, d'operer la justification du pecheur, avant que de recevoir le Sacrement de Penitence ; & c'est là cette contrition parfaite par la charité, dont parle le Concile de Trente. L'autre douleur produite par un secours passager, ou par la grace actüelle, ne justifie pas le pecheur, elle le dispose seulement à obtenir la grace de la justification par le Sacrement de Penitence.

4°. Quant aux noms de contrition & d'attrition, si la douleur excitée & animée par la grace sanctifiante est vive & fervente, c'est contrition : si elle est foible & legére, c'est attrition. Cependant cette mê-

me attrition étant comparée à la douleur qui ne vient que de la grace actuelle, merite le nom de contrition.

5°. Enfin il ſuffit, & en même tems il eſt neceſſaire pour obtenir la grace du Sacrement de Penitence, de s'y préſenter avec la douleur de ſes pechez, qui a pour principe un ſecours paſſager, ou la grace actuelle. Elle eſt proprement l'attrition ſuffiſante & neceſſaire. Auſſi voit-on l'Auteur dans la ſuite négliger & comme oublier la différence des degrez de ferveur, pour s'attacher preſque uniquement à la difference des principes.

☞ L'Auteur n'eſt pas de ces Theologiens qui ne ſçavent pas ſoutenir la neceſſité de la contrition, ſans imputer à l'attrition conçuë par la crainte de l'Enfer de n'arrêter que l'action exterieure du peché, & de n'exclure pas la mauvaiſe volonté, c'eſt-à-dire, ſans la traitter d'hypocriſie qui nettoye le déhors de la coupe, & laiſſe au dedans la rapine & l'ordure.

Au reſte, ſi quelque Théologien

prétendoit que l'attrition en vûë seulement des peines de l'Enfer, sans nul rapport à Dieu, & sans nul amour de Dieu, est une disposition suffisante au Sacrement de Penitence, on se joindroit à l'Auteur, pour soutenir que la douleur dont le penitent doit être touché, est d'avoir offensé son Dieu, d'avoir abandonné son souverain bien, de s'être égaré de sa fin derniere.

Il employe neuf chapitres à exposer, à établir, & à défendre son systeme; mais marque que ce ne fut jamais la doctrine de S. Thomas & des anciens Thomistes, c'est qu'il ne les cite que par lambeaux, par des passages ramassez de divers endroits, déplacez, mutilez; en sorte que son livre ressemble à un centon qui répond à la pensée de celui qui l'a composé, & non pas à la pensée de ceux dont il emprunte les paroles. D'ailleurs, on se sent de la répugnance à croire qu'une Theologie embarrassée de difficultez & de subtilitez Scholastiques soit de quelque utilité pour décider de la matiere & de l'efficace d'un Sacrement.

On se contentera de peu de réflexions, qu'on renfermera en peu de mots. 1°. Pour conclure que la contrition & l'attrition ne différent que du plus au moins & accidentellement, il ne suffiroit pas à un esprit juste de voir que S. Thomas * dit que l'une est comme broyer jusqu'aux plus petites parties *ad minima*, & que l'autre est seulement comme rompre & mettre en pieces; sur tout, s'il observoit que S. Thomas dit au même endroit que l'attrition n'approche pas de la contrition parfaite. Il se croiroit obligé, cet esprit juste, à chercher si S. Thomas attribuë un même objet formel & un même principe efficient à l'un & à l'autre: & il trouveroit que S. Thomas les distingue à ces deux égards, en disant que l'attrition vient de la crainte servile, & la contrition de la crainte filiale; & en enseignant que l'attrition ne sçauroit se changer en contrition, parce qu'un acte de crainte servile ne sçauroit être formé par la charité.

2°. C'a été à pure perte de tems

* *Supplem. q. 1. a. 2. & a. 3.*

que l'Auteur s'étant arrêté à cette diſtinction de la contrition & de l'attrition par la ſeule difference des degrez de ferveur ; car ſelon ſes propres raiſonnemens c'eſt aſſez que la douleur naiſſe de la grace ſanctifiante, ou de l'habitude de la charité, pour qu'elle juſtifie : & en effet il y auroit une contradiction palpable à penſer autrement, ce ſeroit mettre enſemble la grace ſanctifiante & le peché ; ce ſeroit de plus contredire S. Paul, qui nous dit que la charité eſt répanduë dans nos cœurs par le S. Eſprit qui nous eſt donné & qui met ſon habitation en nous. Il avouë même *page* 202, que c'eſt auſſi la doctrine de S. Thomas.

En ſuivant encore ſes raiſonnemens, les actes d'amour de Dieu & de douleur de ſes pechez, à quelque degré de ferveur qu'ils ſoient pouſſez, s'ils n'ont pour principe que le ſecours paſſager ou la grace actuelle, ne ſçauroient jamais juſtifier avant le Sacrement de Penitence. Car ces ſortes d'actes, dit-il *page* 173[e], ne ſont d'aucune valeur devant Dieu ; & s'ils contribuent dans le Sacrement

à la justification du penitent, c'est que Dieu les accepte à cet effet.

3°. Quelle étrange Théologie, que deux actes soyent conçus par le même motif formel de la charité, soyent de même espece, & conséquemment de même nature ; & que néanmoins l'un soit acte de charité, & l'autre ne le soit pas !

4°. Quoique tous les Théologiens ne conviennent pas, que tout acte de charité est produit par l'habitude infuse de la charité, cependant le sentiment qui l'affirme passe communément pour être celui de S. Thomas, ce qui doit même s'entendre du premier acte de charité que forme l'homme pecheur dans sa conversion.

En dernier lieu, les Theologiens qui pensent que nôtre ame peut être élevée à aimer Dieu d'un amour surnaturel par un secours surnaturel & passager, c'est-à-dire, par une grace actuelle, soutiennent aussi qu'aimer Dieu ainsi, ce sont des actes de charité, par lesquels nous meritons l'habitude de la charité & la justification.

Août 1717.

ARTICLE XCV.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE *Royale des Sciences, année 1713. Avec les Memoires de Mathematique & de Physique pour la même année, tirez des Registres de cette Academie.* A Paris, de l'Imprimerie Royale 1716. *In* 4°. *pages* 80 *pour l'Histoire, &* 364 *pour les Memoires.*

Physique.

LE rapport est visible entre le retour des marées & le mouvement diurne de la lune; entre les différentes hauteurs des marées & les phases de la lune : mais afin de déterminer ce double rapport, & pour parvenir à des connoissances particulieres & precises, il faut & de la dextérité à faire des observations, & de l'habileté à en profiter. Mr. Cassini confirme celles qu'il a déja données, & dont on a fait mention dans ces Memoires aux mois de Juin 1713, & de Juillet 1715, & il en ajoute de nouvelles. Ayant reçu & examiné

deux Journaux d'obſervations faites à Breſt, les unes depuis le premier jour de Fevrier juſqu'au 12ᵉ de Juillet 1712, & les autres depuis le 13ᵉ de Juillet de la même année juſqu'au dernier jour de Mars de la ſuivante, il les a trouvées parfaitement conformes à ce qu'il avoit conclu des Journaux précédens touchant le tems des marées; en ſorte que les marées qui arrivent après les nouvelles & les pleines lunes, ou plus tard que le calcul ne les a déterminées, ne s'en écartent au plus que de 14 minutes.

C'eſt la même conformité pour la hauteur des marées, laquelle dépend principalement de la diſtance de la lune à la terre. Ainſi le 4ᵉ de Juin 1712, jour de la nouvelle lune, qui étoit près de ſon apogée, & diſtante de la terre de 1064 parties, dont 1000 ſont la moyenne diſtance, la mer ne s'éleva qu'à 14 pieds deux pouces : au lieu qu'après le 19ᵉ de Juin ſuivant jour de la pleine lune qui étoit près de ſon périgée, & diſtante de la terre ſeulement de 935 parties, l'élevation de la mer fut de

19 pieds 2 pouces, plus grande d
5 pieds.

Comme en examinant toutes ce
obſervations, Mr. Caſſini a remar
qué que la plus haute marée fut l
24e de Mars 1712 au ſoir & le 25e au
matin, qu'elle s'éleva de 20 pieds 1
pouces, la lune étant diſtante de la
terre de 977 parties, c'eſt-à-dire
plus éloignee de 42 parties qu'au
19e de Juin; il conclut qu'une autre
cauſe contribuë à la hauteur des ma-
rées; ſçavoir, la proximité ou l'é-
loignement de la lune par rapport à
l'équinoxial. L'obſervation du 24e
de Mars fut faite près de l'équinoxe
du printems, qui arriva le 20e à 11h
19' du ſoir; celle du 19e de Juin
près du ſolſtice d'été, qui arriva le
21e à 11h 17' du matin: & la différen
te ſituation de la lune à l'égard de l'é-
quinoxial en ces deux obſervations
cauſa la différente hauteur des deux
marées.

Une troiſiéme cauſe concourt en-
core au même effet, mais moins ſen-
ſiblement; & c'eſt la poſition du ſo-
leil, ſelon qu'il eſt apogé ou périgé

r on obſerve que les marées d'hy-
er ſont plus hautes que celles d'été.
Quant à la hauteur des petites ma-
es qui ſuivent les quadratures, el-
eſt pareillement plus ou moins
rande, ſelon que la lune s'approche
u s'éloigne de la terre. Mais au con-
aire des grandes marées qui ſuivent
s conjonctions ou les oppoſitions,
qui ſont plus hautes vers les équi-
oxes, les petites marées ſont alors
lus baſſes, & s'élevent davantage
ers les ſolſtices. Une même cauſe
éanmoins produit ces deux effets ſi
ontraires en apparence. Car au tems
es équinoxes la lune étant dans ſes
uartiers parcourt par ſon mouve-
nent journalier un parallele peu
loigné des Tropiques, & au tems
es ſolſtices un parallele peu éloigné
e l'équinoxial; or la preſſion de la
ner ſe faiſant par l'équinoxial, ou
ar un cercle prochain, eſt plus for-
e que par un cercle plus éloigné.
Mr. de la Hire marque une mé-
nodetrès ſubtile de meſurer la hau-
eur de l'atmoſphere par le moyen
u commencement ou de la fin du
répuſcule, lequel eſt cauſé par une

réflexion des rayons du ſoleil ſur l'extrémité même de l'atmoſphere, & il la détermine à environ 35362 toiſes, ou à un peu plus de 16 lieuës, comptant 2200 toiſes pour chaque lieuë.

La raiſon n'a pû encore découvrir la cauſe de la ductibilité des corps, & l'imagination ne ſçauroit ſe figurer juſqu'où elle va en certains corps. Mr. De Reaumur en fait le ſujet d'un Memoire, où il dit qu'une feuille d'or battu eſt réduite à n'avoir pas $3\frac{1}{0600}$ d'une ligne d'épaiſſeur : & c'eſt encore une épaiſſeur aſſez grande en comparaiſon de celle de l'or filé. Les fileurs d'or prennent un cylindre d'argent de 45 marcs, & le couvrent de feuilles d'or, dont ils n'employent jamais plus de ſix onces, quelquefois ils ſe contentent d'y mettre deux onces, & ſouvent un peu plus d'une once, comme pour faire le fil d'or de Lyon : ainſi l'or qui enveloppe le lingot, n'a jamais plus d'épaiſſeur que la 15^e partie d'une ligne, d'autres fois il n'a que la 30^e ou la 45^e, ou même la 90^e. Cependant Mr. Reaumur a reconnu

par l'examen exact qu'il a fait du fil d'or, qu'un demi gros de fil d'or a 202 pieds de longueur, & par conséquent une once fait une longueur de 3232 pieds, un marc de 23856 pieds : & tout le lingot ou le cylindre de 45 marcs s'allonge jusqu'à 1163520 pieds, c'est à-dire, jusqu'à 96 lieuës & 196 toises. Il n'en demeure pas là, & lorsqu'il vient à être applati il gagne plus d'un 7e de cette longueur, ensorte qu'il est de 111 lieuës. En cet état il ne reste pas d'épaisseur à l'or qui couvre l'argent $\frac{1}{175000}$ de ligne. Mr. Reaumur va plus loin sur cette matiere que Rohault & Furetiere.

Il considere ensuite la ductilité du verre penetré de feu, qu'il a tiré en des fils plus déliez que ceux d'araignée. Et comme ils sont d'autant plus flexibles, qu'ils sont plus déliez; il donne à entendre, qu'enfin en les tirant encore plus déliez, ils pourroient être employez à faire des tissus & des étoffes. Il passe à la soye d'araignées, dont la matiere étant durcie ressemble à une gomme & est cassante : il dit qu'elle sort de l'anus

de l'insecte en plus de 6000 fils bien divisez.

Selon les observations de Mr. de la Hire, la hauteur de l'eau de pluye qui est tombée pendant toute l'année, a été de 21 pouces $2\frac{1}{4}$ lignes : les mois de Juillet & de Septembre ont été les plus pluvieux. Le thermometre a été le plus bas le dernier jour de l'année, & il marquoit $24\frac{1}{4}$ de ses parties, l'état moyen étant de 48 : il a été le plus haut à 64 de ses parties le 16^e^ d'Août au lever du soleil, & comme dans la plus grande chaleur du jour qui est vers deux heures après midi, il remonte de 12 parties, il faut le considerer comme à 76 parties pour la plus grande chaleur. Le barometre a été le plus haut à 28 pouces $4\frac{2}{3}$ lignes le 10^e^ de Fevrier par un tems serein avec très-peu de vent de nord : il a été le plus bas à 26 pouces $10\frac{2}{3}$ lignes le 6^e^ de Novembre, le ciel étant serein avec un vent mediocre à l'est. La déclinaison de l'aiguille aimantée a été trouvée de 11 degrez 15 minutes le 30^e^ de Decembre.

Mr. Imbert rapporte l'histoire

 d'un

d'un assoupissement extraordinaire, dans lequel tomba un homme âgé d'environ quarante-cinq ans, d'un tempérament sec & robuste, garçon Charpentier de son métier. A la triste nouvelle qu'un Charpentier avec qui il étoit en querelle, étoit tombé d'un édifice, & s'étoit tué, il se prosterna le visage contre terre, & ses sens l'abandonnerent. Il fut transporté à la Charité le 26^e^ d'Avril 1715, où il demeura jusqu'au 27^e^ d'Août. Les deux premiers mois il ne donna aucun signe de mouvement volontaire, ni de sentiment, quoique mis à l'épreuve de tout ce que la Medecine employe en ces sortes d'occasions : il avoit les yeux fermez, la respiration libre, le poux petit & lent, mais reglé ; ne prenant aucune nourriture, sinon qu'on lui faisoit avaler quelques cueillerées de vin pur. Les deux mois suivans il donna par intervalles quelques marques de sentiment, tantôt serrant les mains de sa femme, tantôt se plaignant douloureusement : il commença à avoir soin de se tenir plus propre dans son lit, à se nourrir de bouil-

lons, de potage, & de viande, le ſignal du repas étoit de lui paſſer le doigt ſur les lévres, alors il ouvroit la bouche, & avaloit ce qu'on lui faiſoit prendre. Enfin, on s'aviſa de le jetter dans un baſſin d'eau froide pour le ſurprendre; & l'on réüſſit: il ouvrit les yeux, & regarda fixément. Dans cet état ſa femme le fit tranſporter au logis, où ſans uſer de remedes il s'eſt remis peu à peu.

Anatomie.

Deux maladies extraordinaires qui ont une même cauſe font le principal ſujet de cet article. La premiere eſt l'Emphyſeme, c'eſt-à-dire, enflure d'air, qui n'arrive que par quelques bleſſures reçuës dans la poitrine. Si l'air entre par la playe dans la capacité, & ne peut en ſortir par la même voye, il y eſt comprimé, & par la dilatation des poumons à chaque inſpiration, & par le reſſerrement de la poitrine à chaque reſpiration: il eſt donc contraint de chercher une autre place, & c'eſt plûtôt dans les cellules de la graiſſe qu'ailleurs, par-

cequ'elles ont des membranes plus minces, & qui s'étendent plus facilement. Comme la voye de la playe est bien-tôt formée à l'air, le peu qui y auroit passé, ne causeroit pas une incommodité considerable. Mais si le coup a porté jusqu'au poumon, & y a fait une ouverture; une partie de l'air qu'on respire, s'échappe par là dans la cavité de la poitrine: d'où il est poussé, comme il a été dit, dans les cellules de la graisse. Ainsi le corps s'enfle d'air. Mr. Littre a vû une Emphyseme si étonnant qu'il occupoit toute l'habitude du corps, & qu'en quelques endroits il s'élevoit jusqu'à onze pouces. Mr. Mery en a vû un autre qui s'étendoit de même partout le corps, à la réserve de la plante des pieds & de la paume des mains: il dit que l'air s'insinuë dans la membrane vesiculaire sous la peau, & qu'il y est poussé, quand la poitrine se resserre dans la respiration.

L'autre maladie est l'Hydropisie tympanite. Mr. Littre a toujours trouvé en plusieurs personnes mortes de cette maladie, que leur esto-

mac & leurs inteſtins étoient gonflez : & il a ſouvent vû le cœcum & le colon gros comme la cuiſſe d'un homme , & néanmoins fort legers, n'étant remplis que d'air avec peu de matiere glaireuſe.

Combien de raiſonnemens à faire ſur l'Hiſtoire ſuivante ! « Une femme „ groſſe de trois mois & demi, ayant „ eû une forte envie d'acheter à la „ Boucherie un rognon de bœuf, & „ ne le pouvant avoir , porta dans le „ moment ſa main droite ſur ſon „ front, en avançant ſes doigts juſ- „ ques ſur le milieu du ſommet de la „ tête. Elle accoucha à 9 mois d'un „ garçon bien nourri & bien confor- „ mé, à la tête près. Les différens os „ qui en font la charpente, n'étoient „ ni dans la ſituation , ni de la gran- „ deur , ni de la figure ordinaire : & „ ſur le haut de cette tête mal conſ- „ truite étoit un creux rempli par une „ tumeur qui reſſembloit parfaite- „ ment & par ſa figure & par ſa cou- „ leur à un rognon de bœuf. L'en- „ fant vécut ſix heures, mais comme „ ſtupide, & n'ayant que des mou- „ vemens fort foibles. Mr. Rouaut

„ l'ouvrit : il ne lui trouva ni cer-
„ veau , ni cervelet , & la mouëlle
„ de l'épine ne commençoit qu'à la
„ troisiéme vertebre du cou.

Chymie.

Le fer a toujours été d'usage dans la Medecine, principalement contre les maladies qui viennent d'obstructions, & de la difficulté de la circulation, Mr. Lemery le fils qui a beaucoup étudié ce métal, le recommande en substance, c'est-à-dire, en limaille fort fine. Le fer, dit-il, est composé de deux sortes de parties, les unes sulphureuses, très-actives & très-pénétrantes, les autres purement metalliques & ferrugineuses, qui servent de base aux premieres : tandis qu'elles sont mêlées ensemble, il n'est presque point de liqueur qui ne puisse entamer le fer : mais quand la chymie les a désunies, les metalliques restent à l'épreuve de toutes les liqueurs. D'où il resulte que le fer en substance retenant sa composition naturelle, peut en certaines rencontres être un remede sa-

lutaire, parceque les liqueurs de nôtre estomac tireront ses parties sulphureuses, en quoi consiste sa plus grande activité & sa vertu ; outre qu'étant absorbant de sa nature, il déchargera les mêmes liqueurs & le sang de leurs parties acides. Au contraire, il est inutile & souvent nuisible de le prescrire en des préparations chymiques qui ne lui laissent guere que ses parties metalliques ; lesquelles étant indissolubles, ne souffrent aucune atteinte des liqueurs de l'estomac, & ne sont capables que de l'embarrasser ; tel est ce qui s'appelle le crocus ou le safran de Mars preparé par une forte calcination qui dissipe les parties sulphureuses.

Entre quantité d'observations curieuses que Mr. Lemery ajoute sur ce sujet, il dit que le safran de fer ouvert par la rosée, ou par la pluye, c'est-à dire, le fer rouillé à la rosée, ou à la pluye, auquel les Auteurs donnent de grands éloges, n'a pas à la verité fait une si grande perte de ses parties sulphureuses : mais il a remarqué par un grand nombre d'ex-

periences que plusieurs liqueurs qui dissolvent très-promptement le fer, ne font rien de sensible sur la rouille, & que celles qui operent sur la rouille, le font bien plus vîte & plus parfaitement sur le fer. D'où il conclut encore que la limaille est preferable à la rouille pour l'usage Medecinal.

Ce n'est pas le sentiment de Mr. Geoffroy l'aîné. Dans les occasions où l'on veut donner le Mars ou le fer en substance, il prefere le safran de Mars ouvert par la rosée à la limaille; parceque dans cette preparation le Mars est plus rarefié, & reduit en plus petites parties que la limaille, qu'il ne change point l'estomac comme elle fait très-souvent; & que d'ailleurs la salive & le suc stomacal, qui est un dissolvant salin sulfureux, tirent plus aisément la teinture de cette rouille. Le fer, selon la remarque de Mr. Geoffroy, est apéritif & astringent: & ces deux qualitez si opposées lui viennent de sa stipticité, par laquelle il resserre les fibres, rafermit le tissu des vaisseaux, & fortifie leur ressort pour pousser & faire circuler les humeurs. La stip-

ticité du fer étant donc ce qui le rend plus utile, il eſt bon de la porter par art à ſa derniere perfection. C'eſt ce que Mr. Geoffroy a fait par trois operations differentes qu'il décrit, & qui lui donnent une eau-mere de vitriol verd, rougeâtre, onctueuſe, extrémement ſtiptique, & ſans aucune acidité ni corroſion : & qu'il juge devoir produire de bons effets dans la Medecine.

Mr. Reneaume perſuadé que le Quinquina agit par ſes proprietez ſenſibles, ne va point chercher ſon efficace dans la compoſition chymique de ſes principes. Le Quinquina a trois proprietez, ſur leſquelles il faut fonder ſes uſages en Medecine; il eſt amer, abſorbant, aſtringent, ou ſtiptique. Si les alimens s'aigriſſent dans l'eſtomac, & que la bile qui devroit les adoucir, ne puiſſe corriger cette aigreur, le Quinquina par ſon amertume ſupplée au défaut de la bile, & procure au chyle la douceur convenable. Si les liqueurs ſont épaiſſies par la quantité des acides qui y ſont mêlez, le Quinquina par ſa qualité abſorbante réta-

blit la liquidité. Si l'eſtomac dont les fibres ſont relâchées garde trop peu les alimens, & les laiſſe ſortir trop cruds, le Quinquina par ſa ſtipticité remet les fibres dans leur tenſion naturelle.

Les mêmes acides qui d'eux-mêmes & ſans le ſecours du feu font enflammer les huiles eſſentielles, empêchent les reſines de s'enflammer. Cette contrarieté d'effets que la raiſon n'auroit pas prévûë, a fait naître à Mr. Lemery le cadet le deſſein de conſulter l'expérience touchant l'action de differens ſels ſur differentes matieres inflammables, ces matieres ſont les ſoufres ou les huiles des vegetaux & des animaux. Et il a trouvé qu'aucun ſel, excepté le ſalpêtre, ne contribuë à faire enflammer plus promptement ni plus vivement les ſoufres. Il faut encore remarquer que l'acide du ſalpêtre, ou l'eſprit de nitre, ne cauſe point cet effet.

Les Auteurs n'enſeignent point d'autre moyen de ſéparer l'or d'avec l'argent que le départ. Le hazard en a fait rencontrer un autre à Mr. Homberg. Il avoit fondu parties

égales d'or & d'argent ensemble, & réduit ce mélange en grenailles très-fines : ayant voulu ensuite les remettre en masse, il les mit dans un creuset, au fond duquel il avoit mis auparavant du salpêtre brute & du sel decrepité. Après la fonte il trouva l'or au fond du creuset en un culot, & l'argent en deux morceaux, & quelques grenailles au dessus de l'or & enveloppez dans les sels qui n'avoient pas été tout-à-fait fondus. L'argent étoit pur, & l'or seulement de vingt karats.

Botanique.

Mr. Marchant a découvert des fleurs en une espece de *Lichen*, plante qui croît comme la mousse sur l'écorce des arbres & sur les pierres. Mr. de Reaumur a découvert une espece de champignon branchu & fort puant. Ce sont des découvertes qui augmentent le nombre des connoissances des hommes. Mr. Jussieu donne une belle description de l'arbre qui porte le café : on se dispense de la rapporter ici, & l'on renvoye

à ce qui a été dit du café, dans ces Memoires au mois d'Avril de l'année derniere.

Geometrie.

Mr. Varignon continuë ſes ſubtiles reflexions ſur les developpées & ſur les courbes réſultantes du developpement de celles-là.

Mr. Saulmon dans un Memoire touchant les polygones inſcrits & circonſcrits au cercle, donne une formule generale pour tirer du ſinus donné d'un arc le ſinus de la moitié de cet arc, & de la Tangeante donnée d'un arc la Tangeante de la moitié de cet arc; & par conſéquent pour inſcrire ou circonſcrire au cercle des polygones à l'infini dont chacun aura une fois plus de côtez que le precedent. Or s'il arrive, & ceci eſt remarquable, que le quarré d'un des polygones inſcrits ſoit incommenſurable avec le quarré du rayon du cercle, ou que l'excès du quarré du rayon du cercle ſur le quarré du ſinus de la moitié de l'angle central ne ſoit pas un quarré parfait com-

menſurable avec le quarré du rayon; dans toute la ſuite infinie des polygones inſcrits & circonſcrits ſemblables, leur aire & le quarré du diametre du cercle ſont trois grandeurs continuellement incommenſurables entre elles. Mais ſi l'on conçoit que par une infinité de diviſions les côtez des polygones deviennent infiniment petits, alors ils ſe confondent avec la circonference, & il ne reſte proprement entre eux ni commenſurabilité, ni incommenſurabilité, c'eſt égalité. L'incommenſurabilité qui reſte, eſt entre la circonference ainſi approchée avec le rayon du cercle. Puis donc que cette incommenſurabilité ſe rencontre le plus ſouvent dès le premier polygone; comme le triangle, le quarré, le pentagone, ou qu'au moins elle entrera bien tôt dans les polygones ſuivans, il s'enſuit que la circonference & le rayon du cercle; que l'aire du cercle & le quarré du rayon, ou du diametre, ſont incommenſurables.

Quand Mr. Rolle propoſa une regle de laquelle il ſuit que deux cour-

bes peuvent ſe couper en quatre points du même côté par rapport aux axes principaux, il ſembla que c'étoit un paradoxe. Le ſçavant Algebriſte en donne l'explication ; & Mr. Saurin reconnoit qu'en effet cela peut arriver entre deux moitiez d'hyperbole & de parabole.

Les trapezes ont tellement été negligez dans la Geometrie à cauſe de leurs figures irrégulieres, qu'avant Mr. de Roberval on n'avoit pas apperçu que ſi l'on diviſe chaque côté d'un trapeze en deux également, & que par les points de diviſion on mene des lignes, elles formeront un parallelogramme, qui ſera la moitié du trapeze. Mr. De la Hire y a donné quelque attention, & il a découvert des proprietez qui ſembloient meriter de ne pas demeurer toujours cachées.

Aſtronomie.

Il a été aiſé de convenir que la terre eſt arrondie en forme de globe : & pendant pluſieurs ſiécles les Phyſiciens & les Aſtronomes lui ont una-

nimement attribué la figure ſphérique. Il s'agit maintenant de ſçavoir ſi elle ne tient pas du ſphéroïde, ou de l'ovale. Mr. Newton conſiderant que ſon mouvement journalier eſt plus fort ſous l'équateur, & que par conſequent la force centrifuge y eſt plus grande, la fait élever de ce côté-là en forme d'un ſpheroïde applati vers les poles. C'eſt auſſi le ſentiment de Mr. Huygens, qu'il fonde ſur l'experience qu'à la Cayenne, qui n'eſt éloignée de l'équateur que de quatre à cinq degrez, un pendule qui bat les ſecondes, eſt plus court qu'à Paris d'une ligne & un quart; difference qu'il attribuë au mouvement journalier de la terre, lequel étant plus grand vers l'équateur, repouſſe les corps du centre de la terre, & leur ôte une partie de leur peſanteur; d'où il s'enſuit que la terre à ſa formation a dû s'élever davantage vers ſon équateur.

Au contraire Mr. Eiſenſchemid ayant examiné la grandeur d'un degré du meridien, laquelle reſultoit des differentes dimenſions faites ſous divers paralleles par d'habiles Ma-

thematiciens, & ayant trouvé qu'elles croissent toujours en avançant vers l'équateur, conclut que la terre est un Sphéroïde allongé vers les poles. Snellius, en Hollande, donne moins d'étenduë à un degré que M. Picard aux environs de Paris, M. Picard moins que le P. Riccioli à Bologne, & celui ci moins qu'Eratosthenes entre Alexandrie & Syéne placée sous le tropique du Cancer.

Dans la commission qu'eut M. Picard de tracer la ligne méridienne du côté du Septentrion, il assigna 57060 toises pour un degré: & M. Cassini poussant la ligne méridienne du côté du midi, depuis Paris jusqu'à Colioure par l'espace de 6 degrez 18', 57", assigna 57100 toises à chaque degré. Or cette différence de grandeur détermine M. Cassini à juger que la terre est un Sphéroïde allongé vers les poles, & dont la section par un méridien est une ellipse, en laquelle la distance entre les foyers est au grand diametre à peu près comme 1 à 11, & le grand diametre au petit, c'est à dire, l'axe de la terre au diametre de l'équateur comme 162 à 161.

Selon le calcul que M. Caſſini fonde ſur cette hypotheſe, la plus petite inégalité d'un degré à l'autre eſt vers les poles & vers l'équateur, & ſeulement de deux à trois pieds: de là elle augmente des deux côtez juſqu'au parallele de 45 degrez, où elle devient d'environ 11 toiſes & demie. De ſorte que pour s'aſſurer ſi en effet il y a de l'inégalité de diſtance entre les paralleles, les obſervations ne peuvent pas mieux ſe faîre qu'entre le 40e. & le 50e; & c'eſt préciſément dans cet eſpace que Meſſieurs Picard & Caſſini les ont faites.

En ſuivant le calcul on trouve les grandeurs ſuivantes.

Degré d'un meridien près du pole de 56785 $\frac{1}{2}$ toiſes.

Près de l'équateur 57440.

Différence entre le plus grand & le plus petit 655.

Somme de tous les degrez d'un meridien, ou toute ſa circonference 20560295.

Plus grande que

la circonference de la terre supposée sphérique, seulement de 4295.

L'axe de la terre 6557040.

Plus grand que l'axe de la terre spherique, de 13856.

Distance entre les foyers 286018.

Diametre de l'équateur 6532040.

Plus petit que l'axe de 25000.

La circonference de l'équateur 20521006.

Et chaque degré de l'équateur. 57003.

Différence de la circonference de la terre par un meridien & par l'équateur. 39289.

M. Cassini a formé une Table de la grandeur de tous les degrez des méridiens depuis le pole jusqu'à l'équateur. Au reste, que la terre soit ou sphérique, ou elliptique, la difference ne sçauroit être sensible, le grand axe de l'ellipse ne surpassant le petit que de douze à treize

de nos lieuës, ce qui eſt comme rien par rapport à cette vaſte maſſe.

Selon les obſervations de M. Maraldi, une étoile changeante qui par intervalles paroit ſous diverſes grandeurs & diſparoit dans le col du Cygne, a ſes révolutions reglées, qu'il détermine à 405 jours.

L'éclipſe de lune qui arriva le 2^{e}. de Decembre au matin 1713, fut obſervée par M. De La Hire, qui en fixe le commencement à 2^{h}. 25'. 15". le milieu à 3^{h}. 36'. 40". la fin à 4^{h}. 49'. 21". & par conſéquent la durée à 2^{h}. 24'. 6", Meſſieurs Maraldi & Caſſini qui l'obſerverent, mettent le commencement à 2^{h}. 25'. 53". le milieu à 3^{h}. 36'. 35". la fin à 4^{h}. 48' 16". & ſa durée eſt de 2^{h}. 21'. 24".

ARTICLE XCVI.

OBSERVATIONS POUR LA *conjonction de Mars & de la luisante du front du scorpion, faites à Marseille à l'Observatoire de Sainte Croix, par le P. Laval Jesuite, Professeur Royal d'Hydrographie.*

ON s'aperçut le 12^e^. de Février 1717. que Mars approchoit fort de l'étoile appellée la luisante du front du scorpion qui est de la seconde grandeur, & marquée B par Bayer, que M. Manfredi dans ses Ephemerides, a marqué devoir être très proche le 16^e^. Fevrier, ce qui est en effet arrivé, comme on le verra ci-après. On résolut donc d'observer cette conjonction : heureusement le tems fut beau le 15 & le 16 Février. On plaça le quart de cercle de trois piéds de rayon dans le plan du méridien, avec les précautions ordinaires pour observer ces étoiles à leur passages par le méridien, & avoir leur différence en ascension droite & en déclinaison avec plus

de préciſion, l'heure étoit commode, & rien n'a contrarié l'obſervation : l'horloge a été reglée au tems vrai par des hauteurs correſpondantes du ſoleil priſes à divers jours.

Le 15. Fevrier 1717. matin.

Ayant éclairé l'objectif de la lunette du quart de cercle avec une bougie, on mit Mars ſur le parallele qui paſſe par le centre de la lunette, enſorte qu'il le parcouroit exactement par le milieu de ſon diſque, l'étoile en parcourut un autre au deſſus de Mars ; ainſi elle étoit plus méridionale que Mars, la lunette renverſant les objets.

Tems vrai, matin.

$5^{h}. 51'. 15''$. Mars arrive au centre des ſoyes.

53. 5. L'étoile au premier oblique.

53. 16. L'étoile arrive au méridien.

53. 27. L'étoile au ſecond oblique.

Hauteur méridienne apparente de Mars. 27. 48'. 0''.

Août 1717.

Refraction soustractive. 1. 51.

Vraye hauteur méri-
dienne de Mars. 27. 46. 9.

Hauteur de l'équateur. 46. 41. 30.

Declinaison méridio-
nale de Mars. 18. 55. 21.

Par les Ephemerides de Mr. Manfredi dressées sur les Tables de Mr. Cassini la déclinaison de Mars se trouve pour le tems de l'observation de 18. 55. 30.

qui ne differe de l'observée que de 9″ par excès. Cette observation fut faite exactement dans toutes ses parties : on ne jugea pas à propos de la réïterer. Le tems du passage d'un oblique à l'autre est.. 22″. la moitié qui est la difference de déclinaison de l'étoile à Mars est. 11.

Les convertissant en minutes de degrez par les analogies ordinaires, on a 165″ du parallele, & 156″ de l'équateur pour difference de déclinaison de ♂ à l'étoile, ou 2′. 36″.

Par l'observation du 16 Fevrier ci-après, la déclinaison de cette étoile est de 18°. 57′. 22″.

Celle de Mars vient
d'être trouvée de 18. 55′. 21″.

Difference de déclinaison de ces deux étoiles. ——————— 2'. 1".

Moindre que celle qu'on vient de déterminer de 35".

Il vaut mieux se tenir à l'observation immédiate, que de partager la difference, étant plus aisé de se tromper dans les secondes du tems du passage par les obliques, que dans les hauteurs qu'un quart de cercle bien verifié donne exactement.

Difference des passages de ♂ & de l'étoile au méridien. 2'.1".

Donc ♂ précédoit l'étoile. Ce tems réduit par les analogies ordinaires donne la difference d'ascension droite ——————— 28'. 36". 38'''.

dont Mars étoit plus occidental.

Mais l'ascension droite de cette étoile, selon Mr. Maraldi, est pour Fevrier 1717. 237. 16. 2. 30.

Ôtant ce dont ♂ devançoit l'étoile. 28. 36. 38.

Reste l'ascension ———————

droite de Mars. $236^{d}. 47'. 25''. 52'''$.

Le 16. Fevrier 1717. Matin.

Pour continuer les obſervations pour la conjonction de ♂ avec la luiſante du front du Scorpion, j'ai fait courir cette étoile le long du fil parallele qui paſſe par le centre de la lunette; le quart de cercle étant toujours dans le plan du méridien. Mars ayant plus de déclinaiſon que l'étoile, parcouroit un parallele au deſſus de celui de l'étoile, à cauſe que la lunette renverſe les objets.

Tems vrai.

$5^{h}. 49'. 2''$. Mars arrive au jour oblique.

49. 12. Mars arrive au méridien.

49. 13. L'étoile arrive au centre des ſoyes.

49. 22. Mars au ſecond oblique.

Hauteur méridienne apparente de la

la luiſante du front du ſcorpion.	27. 46. 0″.
Reflexion ſouſtractive	1′. 52″.

Vraye hauteur méridienne de cette étoile	27. 44. 8.
Hauteur de l'équinoctial.	46. 41. 30.
Déclinaiſon méridionale de la luiſante.	18. 57'. 22.
Difference en aſcenſion droite dont ♂ précédoit l'étoile en tems.	1''.
Cette difference vaut 15''. de degrez, & reduction faite en minutes de l'équateur ; ces 15''. valent	14''. 48'''.
Aſcenſion droite de cette étoile	237° 16' 2''. 30'''
Reſte pour l'aſcenſion droite de ♂ en ce tems là.	237. 15. 47. 42.
La difference en déclinaiſon ſe trouve en tems	10''.
Qui valent en minutes de degrez 2'. 30''. leſquelles	

réduites en minutes de l'équateur vallent	2''. 22'''.
Dont ♂ eſt plus méridional que l'étoile.	
Déclinaiſon obſervée de cette étoile.	18^{d}. 57'. 22''.
Somme qui eſt la la declinaiſon meridionale de ♂	18. 59. 44.
Selon les Ephemerides de Mr. Manfredi cette déclinaiſon eſt pour ce tems là de	19. 3. 6'.
Différence par excès peu conſiderable	3. 22.
Mouvement diurne de Mars en aſcenſion droite.	0. 28. 21. 50.
Mouvement diurne de ♂ en declinaiſon.	4. 23''.

On voit par cette obſervation que la conjonction de ces deux étoiles en aſcenſion droite eſt arrivée fort peu de tems après leur paſſage par le méridien, & que Mr. Manfredi a rai-

ſon de dire dans ſes Ephemerides qui ſont fort exactes, que Mars ſeroit fort voiſin de cette étoile. En effet, à la vûë ſimple on ne diſtinguoit pas l'étoile, & regardant ♂ par la lunette, on l'auroit pris pour une étoile double, ſi ce n'eſt que ſon diſque paroiſſoit plus grand.

Il ſera aiſé de trouver la longitude & la latitude de Mars par le tems de ces obſervations, ſoit par la Trigonométrie, ſoit par la longitude & la latitude de cette fixe qui ſe trouve dans le catalogue des étoiles obſervées par Monſieur Maraldi à la fin du premier tome des Ephemerides de Mr. Manfredi imprimé à Boulogne en 1715.

ARTICLE XCVII.

L'EXPLICATION GRECQUE de l'Inscription de la Veronique, défenduë par le S. P. I. D. C.

LA Veronique est une image de la Sainte Face du Sauveur, laquelle est en grande veneration dans l'Eglise des Religieuses de Monstreuil-les-Dames auprès de Laon. C'est une copie de l'original qui est à Rome ; & elle leur fut envoyée de là en 1249. par Urbain IV. lorsqu'il n'étoit encore qu'Archidiacre de Laon, & Chapelain d'Innocent IV. Vers le haut de la tête il y a des deux côtez ces lettres ĨC χC qui signifient JESUS-CHRIST. Au bas de l'Image est une Inscription, dont le P. Mabillon a parfaitement bien figuré toutes les lettres il y a trente ans, dans son *Iter Italicum*, au premier tome, page 89. comme dans la premiere ligne des cinq qui sont ici gravées vis-à-vis.

On a dit il y a dix ans, que c'étoit du Grec ; mais qui étoit écrit en

partie en lettres Latines : & que cela paroissoit évidemment, 1°. par la conformité de la lettre Grecque C qui est deux fois dans l'inscription, la même que dans ĪC χ̃C qui est au dessus. 2°. Par la figure des lettres Latines, a & b : & sur tout par la lettre *q* qui est dans le dernier mot *αqυσα*, au lieu d'un *κ* Grec ; parce qu'elle fait le même son. Car outre les A qui ont quelque air de lettres capitales, les deux *a* qui sont dans le mot *αqυσα* sont comme les *a* des anciens manuscrits Latins, & même comme ceux de cette impression-ci : à cela près que pour les déguiser, ils sont beaucoup plus ouverts & plus élevez. 3°. Parce que si on y lisoit avec ce préjugé le premier mot ἄβρας, & puis à la fin Πανονας ἄκυσα, on trouvoit d'abord trois pieds & demi d'un vers hexametre ; & que par conséquent il y avoit lieu de présumer, qu'avec les lettres qui restoient à expliquer, l'inscription faisoit un vers entier. 4°. Parce qu'ensuite le mot ἄκυσα étant un adjectif feminin, il obligeoit de chercher un substantif de même genre ; & qu'il est très-

ordinaire dans les anciennes inſcriptions d'y voir des mots, dont on ne voit que la premiere lettre; on a cru y trouver ces vers Grecs, en prenant deux lettres pour deux mots entiers :

Ωβραε δήγε γραφὶς σκέμα Πανονάα ἄκυσα.

On a dit que c'eſt le Peintre lui-même qui parle, & qui dit que pour un Peintre Chrétien, la SAINTE FACE dans cet air affligé, eſt un ſujet bien triſte; & qu'il peindroit plus volontiers Nôtre Seigneur entier dans l'état glorieux dont il joüit à preſent, ou dans quelqu'un de ſes autres myſteres, hors de ſa Paſſion.

On avoit démontré, ce ſemble, à la fin, qu'il ne pourroit y avoir dans cette inſcription, comme quelques-uns le diſoient en ce tems-là, *Obraz Hoſpoden na obruſo*; c'eſt-à-dire, comme ils l'expliquoient, *Imago Domini in ſudario*; que la copie que le P. Mabillon en a donnée, & celle qui étoit alors chez le P. de la Chaize, priſe ſur le Tableau de Mon-

treüil, ſont parfaitement reſſemblantes : mais que les caracteres ne reſſemblent pas plus au Moſcovite, que le Grec reſſemble à l'Hebreu: bien loin par conſéquent de renfermer ces prétendus mots Sclavons, ou Moſcovites. Comparez la premiere ligne avec les trois ſuivantes.

Un Ecrivain naiſſant s'eſt aviſé depuis peu de critiquer cette explication : mais dans ſa critique, toute fiere qu'elle eſt, il n'y a pas un mot de vrai : au lieu de preuves, ce ne ſont que ſuppoſitions fauſſes. D'abord en parlant de l'Auteur qu'il attaque, il en plaiſante fort poliment : *Il y a ſujet*, dit il, *d'admirer ſa grande pénétration ; d'avoir trouvé un vers Grec dans une phraſe Moſcovite : & d'avoir ſi ingenieuſement metamorphoſé du Moſcovite en Grec.* Cela eſt fort civil & poli.

Car la ſentence, pourſuit-il, *ou l'inſcription, qui eſt au bas de la Sainte Face, n'a rien qui approche du Grec, ni du ſens qu'on lui donne.* Quoi ! Eſt ce qu'un Ω, deux Ρ, deux ȣ, deux Ν, deux C, un Γ, un Π, qu'on y voit évidemment, n'approchent pas du

Grec, pour la forme du caractere? Pour les autres lettres, elles ſont Latines, mais équivalentes, quant au ſon, aux lettres Grecques. Enfin, quoi qu'il en ſoit, il n'y a pas ici une ſeule lettre Moſcovite. Et celui là ne ſçait rien dans le genre des Inſcriptions anciennes, qui ne ſçait pas que le mélange des lettres Latines & Grecques y eſt uſité dans certains ſiecles. Que ſi c'eſt du Grec ici, le ſens qu'on y donne eſt très-beau, & digne d'un Peintre Chrétien. Mais ſi c'etoit du Moſcovite l'inſcription ſeroit ridicule, comme on le verra dans la ſuite.

La cauſe de ſa mépriſe, dit-il, *eſt que dans cette inſcription il y a quelques lettres ſemblables aux Grecques; & qu'il ne ſçait pas que la plûpart des lettres de l'écriture ordinaire Moſcovite ſont Grecques: quoi que les mots & leur ſignification n'ayent aucun ou preſque aucun rapport avec le Grec.* Il y a ici de l'aigreur. L'Auteur de l'explication Grecque n'auroit-il point mal parlé des nouvelles regles de Critique que ce Cenſeur a propoſées depuis peu au public? Si cela eſt, c'eſt pour s'en

venger peutêtre que celui-ci déchar-ge ici sa bile. Qui lui a dit que l'Auteur de l'explication Grecque *ne sçait pas que la plûpart des lettres de l'écriture ordinaire Moscovite sont Grecques?* Les enfans même à l'ouverture d'un livre Moscovite y en reconnoitroient de Grecques aussitôt. Et je puis assurer que l'Auteur de l'explication Grecque en a feuilleté quelques-uns. Il est pourtant faux, que la plûpart des lettres Moscovites sont Grecques. De 40 caracteres differens, que contient l'Alphabet Moscovite, il y en a près de 20 qui ne sont point Grecs : & ceux qu'ils ont pris des Grecs, sont quelquefois bien alterez dans leur figure. Mais ce Censeur prend-il bien garde à ce qu'il dit, quand il avance, que *la cause de la méprise* de celui qu'il attaque, vient *de ce qu'il ne sçait pas, que la plûpart des lettres de l'écriture ordinaire Moscovite sont Grecques*; lui qui va nous dire bientôt, que l'inscription dont il s'agit n'est pas de l'écriture ordinaire Moscovite, mais qu'*elle est en lettres capitales, qui sont assez differentes des lettres ordinaires,*

dans la langue Moscovite, aussi bien que dans les autres langues? Ne se contredit-il pas visiblement lui-même?

Voici donc, ajoute-t-il ensuite, *la veritable explication de cette inscription.* C'est justement celle que l'Auteur de l'explication Grecque a déja refuté. La voici : *OBRAS*, *imago* : *GOSPODEN*, *Domini* : *NAOVBROVSE*, *in linteo. Et en François* : *L'IMAGE DV SEIGNEVR DANS VN LINGE.* C'est un barbarisme : il faut dire, sur un linge : comme on diroit, l'Image de JESUS-CHRIST sur du velin, sur du papier, sur le marbre. Nous verrons plus bas ce qui l'oblige ici de faire ce barbarisme. Mais ce n'est pas *obras*, c'est *obrazts*, qui signifie *imago* dans la Bible Moscovite, *Matth.* XXII. 20. 2. *Cor.* IV. 4. & *Coloss.* I. 15. & il n'y est point par un ω, comme il est dans cette inscription : c'est un *o micron* : ce qui fait une grande difference. Car quoique le son à nous autres Occidentaux soit le même dans ces deux lettres ; elles font néanmoins une difference essentielle, sur tout dans

les noms primitifs, & dans la langue Moſcovite.

Pour donner plus de jour à cette inſcription, dit il, *il faut faire les remarques ſuivantes. La premiere eſt, qu'elle eſt écrite en lettres que nous appellons capitales, qui ſont aſſez differentes des lettres ordinaires dans la langue Moſcovite, auſſi bien que dans les autres langues.* Cela eſt faux : il paroit bien que le Cenſeur n'a jamais vû de caracteres Moſcovites. Car dans cette langue les lettres capitales ne différent des lettres ordinaires, que par la grandeur, & nullement par la figure, comme dans les langues de l'occident. Outre cela il n'y en a pas une dans l'inſcription dont il s'agit, qui reſſemble aux lettres capitales des Moſcovites. Qu'on voye le titre de la Geneſe, du livre de Job, & de l'Evangile de S. Marc, que je mets ici ; & qu'on les compare avec l'inſcription : la difference ſe fera ſentir à l'œil.

2°. *Qu'il y a trois mots dans cette inſcription : OBRAS GOSPODEN NAOVBROVSE. Le ſecond mot eſt abregé ; & les trois voyelles y manquent.*

Il y a dans l'inscription, g ſ p d n. *C'eſt ainſi que les Moſcovites écrivent ordinairement le nom de Nôtre Seigneur*, Il devroit dire, le nom de *Seigneur* : car le nom de Nôtre Seigneur, c'eſt JESUS-CHRIST, qui ne s'écrit pas aſſurément ainſi. Mais ce Critique a bien ſenti que pour dire une Image de JESUS-CHRIST, on ne dit pas, à parler préciſément, comme on le doit faire dans une inſcription, l'*Image du Seigneur*; parce que ce titre peut convenir auſſi à une image de Dieu le Pere. On entend ordinairement autre choſe parmi les Chrétiens, quand on dit, *le Seigneur*, que quand on dit Nôtre Seigneur. Il faudroit trouver dans cette inſcription ce qui vient dans l'eſprit naturellement à tout le monde, l'*Image du Sauveur*; ce que *Goſpoden* ne ſignifie pas. C'eſt donc pour éblouïr ſon Lecteur, que ce Critique inſinuë, ce qui eſt faux, que le mot de *Seigneur* a la même force dans un titre, que celui de *Nôtre Seigneur*.

Mais que les *Moſcovites écrivent ordinairement le nom* même *de Seigneur* par ces cinq conſones, *g ſ p d n*; c'eſt

une fausseté manifeste. Que l'or compte combien souvent *Dominu.* est dans la Bible Latine : le mot qu y répond dans la Moscovite n'y est pas une seule fois autrement qu'en abregé, par la premiere lettre, & la derniere syllabe : c'est-à-dire, Γ̃ΔЬ *Gospodh*, au nominatif, Psal. X° 5. Γ̃ΔНЬ *Gospodih* au genitif, Psal. XXXIII. 8. Matth. 1. 24. & à l'accusatif, Psal. XXXIII. 1. &c. Γ̃ΔНЄ *Gospodie*, au genitif, Psal. XXXIII. 17. & Γ̃ΔНN *Gospodin*, au genitif, au verset 16. Γ̃ΔА *Gospoda*, au genitif, Psal. XII. & à l'ablatif, Psal. XXIII, 5. Γ̃ΔНто *Gospodiho*, au genitif, Psal. XXXIII, 12. Γ̃ΔЕВН *Gospodebi*, au datif, Psal. XII, 6. CIX., 1. CXIII. 16. Matth. XXII. 44. Γ̃ΔМєтz *Gospodemtz*, à l'accusatif, Rom. V. 1. Γ̃ΔН *Gospodi* au vocatif, cent fois dans les Pseaumes & ailleurs. Si ce mot n'y est jamais écrit de la maniere que ce Critique l'avance ici, d'où peut-il sçavoir que le mot de *Seigneur* s'écrit comme il dit par les Moscovites ; & que ce mot par consequent est dans cette inscription ? Si quelque Moscovite lui a dit le contraire de

ce qui ſe voit dans leurs livres, ne s'eſt-il pas bien moqué de lui? Il eſt vrai qu'il ſe trouve ſouvent dans la Bible Moſcovite des noms d'où l'on ôte les voyelles: mais on ne manque jamais alors, ſoit qu'on écrive ces noms en caractere ordinaire, ou en capitale, d'y ajouter un circonflexe au deſſus, pour avertir que c'eſt un abregé; comme il y en a ſur ces lettres ĨC X̃C dans cette image même de la Sainte Face. Le mot ΓΔΗ, *Goſpodi*, y eſt partout ainſi avec un eſprit âpre & un accent circonflexe, pour marquer qu'il eſt en abregé. Or il n'y a rien de ſemblable dans cette inſcription. Le mot de *Goſpoden* n'y eſt donc pas. Enfin, on y trouve le mot de *Goſpodh* dans toutes les inflexions differentes que je viens de dire: mais je n'y ai jamais trouvé *Goſpoden.* Que ce Critique l'y cherche, & qu'il nous le faſſe voir.

Il manque auſſi, dit-il, *un* ε *après le* C *du dernier mot*; c'eſt-à-dire, que pour trouver du Moſcovite de ſa façon, là où il n'y en a pas, il croit qu'il lui eſt permis de ſuppoſer que l'inſcription n'eſt pas exacte. Nous

verrons tantôt ce qu'il fait de l'a
qui y eſt viſible à la fin du derni
mot.

Ce mot eſt composé de la prépo-
ſition *na*, qui ſignifie *in*; & de *o-
brous*, qui ſignifie *linteus*. Autant e
mots, autant de fauſſetez. Premi-
rement la prépoſition *na* chez le
Moſcovites, ne fait pas plus un m
composé avec le nom qu'il régi,
que la prepoſition *in* en Latin, o
dans en François. Le *na* y eſt to-
jours auſſi ſéparé du mot qui ſui,
que l'*in* des Latins : & dire que *in li-
teo* eſt un mot composé dans le Mo
covite, n'eſt pas une moindre inco
gruité, que de dire qu'il l'eſt da
le Latin, ou dans le François. Ma
c'eſt qu'après avoir reproché fo
mal à propos à l'Auteur de l'explic
tion Grecque, *qu'il ſéparoit des mo
qui ſont unis*, pour éviter le mêm
reproche, il a été obligé de ne trou
ver que trois mots dans cette in
cription ; & par conſéquent d'un
ceux qui doivent être neceſſairemer
ſeparez, & qui le ſont toujours dar
cette langue. Que l'on voye dans
Bible Moſcovite combien de fo

l'*in* des Latins y eſt exprimé par *na* : on défie de l'y trouver jamais autrement, qu'auſſi ſéparé de ſon regime, que l'*in* des Latins. Ce n'eſt donc pas ici un mot composé.

En ſecond lieu, *na* en Moſcovite ne ſignifie *in*, que quand *in* ſignifie *dans* : mais non pas quand il ſignifie *ſur*. Quand on dit, *Dominus in cœlo*, *Pſal.* X, 5. *na* y eſt pour *in*; *dans le Ciel*. Mais la langue Moſcovite a comme la nôtre differentes prépoſitions, qui s'expriment toutes en Latin par *in*. Ainſi pour *in ſilice*, au chap. XIX. de Job, verſet 24. il n'y a point *na* : mais ΒΣΤ ΒΑΑ'ΤΗ *btz baáti*, *ſur la pierre*. La même prépoſition devroit donc être ici, ce ſemble, pour exprimer, *ſur un linge*. Mais le Moſcovite, que le Cenſeur a conſulté, s'eſt apparemment ſi fort obſtiné à lui dire, que *na* ſignifioit *dans*, qu'il n'a pas oſé après cela expliquer l'inſcription que d'une maniere barbare ; *l'Image du Seigneur dans un linge*.

En 3. lieu, *oubrous*, ſignifie *un linge*, dit-il : cela eſt encore faux. On trouve dans S. Jean, chap. XIII. 4. *lentiontz*, pour *linteum*; pris du Grec

λέντιον. Au chap. XIX. 40. *ῥήζαμι* pour *linteis*; & au chap. XX. verset 6. & 7. pour *linteamina*, & *linteaminibus*. Il n'y a pas d'autre mot dans la Bible Moscovite, qui signifie *linteum* : & nous n'avons pas d'autre Dictionnaire en cette langue. Mais pour le *sudario*, qui est dans S. Jean, chap. XI. verset 44. la Bible Moscovite a un mot de quatre syllabes : *ογβρε somtz*, qui est bien different d'*oubrous*. Au chap. XX. verset 7. c'est *συδάρη*, pris du Grec *συδάριον*. Apparemment ce Critique a cru, que *sudarium* signifie *un suaire* : & voyant que la Sainte Face n'est pas sur un suaire, il a mieux aimé dire *in linteo*, que *in sudario*, comme l'avoit dit l'Auteur de l'explication Grecque. *Sudarium* est un mouchoir; & un Critique ne devroit pas l'ignorer.

Oubrous, poursuit-il, est au nominatif : *oubrouse*, est à l'ablatif; parceque la préposition *na* régit ce cas. Je ne trouve dans la Bible Moscovite aucun ablatif terminé en *e*. Si on a dit au nouveau Critique qu'il y en avoit en cette langue, on en a bien

fait accroire au bon Pere. On trouve au Pseaume XX. 8. XXI. 9. CXXIX. 6. CXXX. 3. (les nombres des Pseaumes sont dans la Bible Moscovite les mêmes que dans la Vulgate ; & non pas comme dans le Grec:) on y trouve, dis je, ΝΑ Γ͠ΔΑ *na Gospoda*, *in Domino* : c'est un ablatif terminé en *a*. Matth. VI. 10. *ἴι να ζεμλὴ*, *i na zemli : & in terra*. Mais quoi qu'il en soit, il faut, dit il, ajouter un ε à la fin du mot ; & il y aura, *oubrouse*, *in linteo*. Oüi : en y ajoutant ce qui n'y est pas, il y aura justement ce qu'on y veut trouver. Si on n'y ajoutoit pas un ε, il faudroit lire *in linteus*, ou *in linteum* : ce qui feroit ùn mauvais sens : car la préposition *na* en cette occasion demande un ablatif, & non pas un nominatif ou l'accusatif. Le peu de Moscovite que le Critique étale ici, ne devroit pas lui avoir fait oublier le Latin. *Linteus* n'est pas comme *linteum* : il ne signifie pas du linge : c'est un adjectif, qui veut toujours un substantif avec lui ; comme est, *lintea vestis*, *panni lintei*. Les Critiques ont besoin d'être exacts pour ne pas donner prise : & ils doi-

vent sçavoir bien le Latin & le Gre, avant que de parler du Moscovite; quand ils n'en ont vû aucun caractere.

3°. *Il faut bien prendre garde*, ajout t il, *qu'à la fin de ces trois mots il y a caractere, qui n'est pas une lettre, qui ne signifie rien : mais on l'ajoute à fin de presque tous les mots qui finisse par une consone, pour fortifier ou pour der la prononciation. Ce caractere s'a pelle* jer *en Moscovite. Ainsi le 6. caractere, le 12. & le dernier, ne sont pas d lettres, mais des* jers. C'est à dire que voilà trois lettres de trop pou du Moscovite : trois lettres qui l'em barassent, & dont il ne sçait que fa re : il en fait des caracteres qui n sont point des lettres, & qui n signifient rien : il les appelle des *jer* Mais ces *jers* sont une pure imagina tion. On défie d'en trouver un seu dans la Bible entiere des Moscovi tes, ou dans leur Code Ecclesiast que. J'ai vû ces deux livres dans l Bibliotheque du College des Jesui tes à Paris. Si les Moscovites appel lent un *jer* cette lettre double, qu est la derniere lettre dans le titre d

vre de Job, que je repreſente ici : 'eſt ce que je ne ſçai pas. Il eſt cer- ıin ſeulement, qu'il y en a plu- eurs de cette ſorte dans le Moſco- ite : c'eſt à-dire, qu'il y a dans cet- : langue pluſieurs mots qui ſe ter- ninent en *tſ*, ou *tz* : comme preſ- ue tous les noms propres, & quan- té d'autres. Ainſi ils écrivent Da- idtz, Solomontz, Abrahamtz, Iſaactz, acobtz, Petrtz, Mariamtz, pour *Mariam* à l'accuſatif : Hrodtz pour Ἡρώδης, & autres. Mais premiere- nent ce caractere eſt une veritable ettre, qui determine le cas, à peu rès comme l'*ſ* & le Σ dans les cas bliques du Latin & du Grec. Car l ne ſe trouve jamais qu'au nomina- if ou à l'accuſatif. Au lieu que le Cenſeur en met ici deux, l'un à un genitif, *Domini* ; & l'autre à un abla- if, *linteo*. Cela n'eſt point de la lan- gue Moſcovite. Je trouve *bo* ἤμα ΔΗε *bo ima Goſpodie*, *in nomine Domi- ni*, *Joan. XII*, 13. mais il n'y a point là de *jer*. Je trouve *Goſpoda*, *Domini*, *Pſal. XII*, 6. *Luc. I.* 43. Ηροδα *Herodis*, *Matth.* 2. 1. mais point de *jer*. *Obrouſe* finit-il par une conſone, pour avoir

un *jer* à la fin ? Enfin, si la lettre *ı*
est un *jer* elle est le seul *jer* dans ce
te langue : il n'y en a point d'une au
tre figure. Voyez ici le titre de
Genese, & celui de l'Evangile d
Saint Marc : y trouve-t-on u
seul *jer* des trois que le Censeur ve
qu'on reconnoisse ici, dans le 6.
12. & le dernier caractere ? Voyo
la suite : car ces minuties commen
cent peutêtre à ennuyer.

4°. *Ce qui fait*, dit-il, *toute la di
ficulté de cette inscription, & qui
donné beaucoup de peine à ceux mêm
qui sçavent parfaitement la langue Mo
covite :* Hé quel degré de science fau
il avoir dans une langue, & su
tout dans sa langue naturelle, pou
expliquer trois mots si communs
s'ils sont écrits quelque part, & e
lettres capitales ? N'a-t-on pas dro
de présumer, qu'il n'y a point d
langage Moscovite, là où les plu
habiles dans cette langue ont eû *de l
difficulté*, & où ils ont *eû beaucou
de peine* à y en trouver trois mots
ordinaires dans l'usage ? Ne seroit
ce pas par complaisance pour u
Critique importun, que ces étran

ers auroient fait mine enfin d'y en
ouver, pour tromper un bon Re-
gieux Franc ? La difficulté vient,
it il, *de ce que dans les deux derniers
ots, les deux jers sont renversez. Celui
ui est à la fin du second mot devroit être
nsi formé* N b : *& le jer qui est à la
n du dernier mot, devroit être comme
lui qui est après* OBRAS. Mais ce
rétendu *jer*, qui est après OBRAS,
e ressemble nullement à cette lettre
ouble, qui est équivalente au tz:
ue l'on appellera, si l'on veut, un
r. Que l'on renverse aussi, ou que
on tourne en tel sens que l'on vou-
ra les deux autres lettres de l'ins-
ription, que le Critique veut faire
asser pour des *jers*, elles n'approche-
ont jamais de la lettre double tz:
t tous autres *jers* sont chimeri-
ues. La derniere lettre est visible-
ment un *a*, comme la 15. qui lui res-
emble parfaitement. Et l'onziéme
ettre est une N & un O joints en-
emble, comme les Sçavans en ont
û dans les monogrammes.

5°. *Il faut encore remarquer*, ajoute-
t-il, *que la quatriéme & la cinquiéme
lettre du dernier mot sont un* B *& une* R :

mais toutes deux renverſées par la m
priſe du Peintre ou du Graveur : elles d
vroient être tournées comme la ſecon
& la troiſiéme du premier mot OBRA
L'excellente Critique ! Certain
ment, dit il, il y a ici *deux lett*
renverſées, par la mépriſe du Peintre
du Graveur : pourquoi ? C'eſt q
c'eſt aſſurément ici du Moſcovit
& à moins que ces deux lettres
ſoient renverſées, ce n'en eſt pa
mais c'en ſera, ſi on les renver
N'eſt-ce pas là prouver démonſtr
tivement, que c'eſt du Moſcovit
Mais il y a plus : c'eſt que quand m
me la quatriéme lettre du derni
mot, ſelon lui, laquelle en effet eſt
a, comme la derniere, ſeroit re
verſée, ce ne ſeroit non plus un
Moſcovite, comme il le prétend
qu'un *beth* Hebreu. Qu'on en fa
la comparaiſon, avec les B qui ſo
dans les trois titres que je repréſen
ici.

La premiere lettre de l'inſcription
eſt dans ſa ſituation naturelle, dit i
quoi qu'elle ſoit tournée en cette ſorte
dans la langue Grecque. Cela eſt e
core très-faux. J'amais l'ω ne fut éc

Moſcovite comme la lettre capi-
le Ω des Grecs, ſoit droite ou ren-
erſee. Il ne le fut jamais que comme
ordinaire, mais aggrandi. Voyez
s figures, 2. 3. & 4. Et puis j'ai
éja dit, que le mot qui ſignifie en
oſcovite *une image*, commence
r un *o micron*. Ainſi la premiere
ttre de cette inſcription n'eſt point
tout un caractere Moſcovite; &
peut être la premiere du mot qui
gnifie *image*, ni d'aucun autre mot
oſcovite.

Le cinquiéme caractere, dit-il, *n'eſt
s non plus renverſé : c'eſt une S qui
'crit en Moſcovite, comme elle eſt dans
nſcription, ou en cette maniere*, C.
'eſt encore une fauſſeté que ce
ritique avance ici. Jamais dans le
oſcovite il n'y eut de *ſigma* de
ux façons : jamais il n'y en eut qui
ſſemblât tant ſoit peu à ce cinquié-
e caractere de l'inſcription : *ſigma*
fut toujours le *ſigma* des Grecs,
ais plus ſerré & plus allongé; jamais
trement. On en peut voir dans la
& la 4. figure. Il eſt toujours tel,
u'il eſt au haut de cette ſainte Fa-
même dans le nom de I͂C X͂C,

pour Ἰησοῦς Χριςός. Ainsi la cinquiém
lettre n'étant non plus une S qu'a
cune autre, c'est un ς Grec renve
sé; comme l'Auteur de l'explicatio
que ce Critique combat en a aver
On en trouvera cinq exemples da
les Inscriptions Latines même de Gr
ter, pag. CCCXXIII. CCCXXIV. 10. 12.
CCCXLV. 8. Est-il pardonnable à u
Critique d'avancer tant de fausseté
soit qu'il sçache bien qu'il dit fau
ou qu'il ne le sçache pas?

Enfin, dit-il, *les deux mots abrege
qui sont au haut de l'image, signifie
Ἰσυς Χριςὸς, & non pas Ἰησυς Χριςὸς.* Ce
est encore faux. Les Moscovites écr
vent ces mots en Grec dans leu
images de JESUS-CHRIST, pei
tes ou gravées, par la prèmiere &
derniere lettre de chaque mot Gre
Cela se voit dans leurs Bibles. E
Moscovite ils écrivoient comm
dans le texte de l'Evangile ΙΗ̃ CΣ
Χ̃ ρτοcτς: comme ils prononcent
Sousts Christosts.

Le Critique finit enfin ainsi: *V
là, ce me semble, tout l'éclaircisseme
qu'on pourroit souhaiter, & qu'on p
donner à cette inscription. C'est ainsi q*

 l'

l'ont expliqué deux Medecins de Moscow, que j'ai consulté sur cela, & qui doivent sçavoir leur langue. Le premier est Medecin ordinaire du Czar : l'autre est Docteur en Medecine. Les deux jers *renversez, dont nous avons parlé, & la quatriéme & la cinquiéme lettre, qui sont aussi renversées dans le dernier mot, firent d'abord quelque difficulté à ces Messieurs.* C'est à dire, que d'abord ces Messieurs furent sinceres : qu'ils n'y reconnurent ni leurs caracteres, ni leur langue. *Mais après avoir consulté plusieurs Sçavans de la même nation, qui étoient à Paris dans le même tems* : Ces deux Docteurs en Medecine n'étoient donc pas assez sçavans pour lire trois mots en lettres capitales, dont le premier signifie, dit-on, *Image* ; le second, *du Seigneur* ; le troisiéme, *en linge*. Et que sçavoient-ils donc, ces Docteurs, s'ils ne sçavoient pas lire la langue de leur païs? Et s'ils ont eû besoin de plus sçavans qu'eux, pour en lire trois mots ? *Tous convinrent qu'il n'y avoit que trois mots dans cette inscription : Obras Gospoden Naoubrouse : Imago Domini in linteo.* Tous convinrent donc à du-

per le bon Pere. Mais on ſçait de bonne part au contraire, que ces Docteurs en Medecine ne s'accordoient pas là-deſſus entre eux.

Diſons maintenant quelque choſe de plus que ce qui a déja été dit en faveur de l'explication Grecque, & qu'on ne veut pas repeter ici : ſi c'eſt du Moſcovite dans cette inſcription, qui a pû l'y mettre ? L'original de cette Image, qui ſelon la tradition a été apporté de Jeruſalem à Rome, a-t-il paſſé par Moſkou, pour y être attaché ſur le cadre, au bas duquel eſt cette inſcription ? Car qui s'aviſeroit à Jéruſalem, ou à Rome, de faire une inſcription en Moſcovite, que perſonne ne pourroit entendre dans ces païs là ? Et qui l'auroit pû dans tous les païs occidentaux, ſi la penſée en étoit venuë à quelqu'un ? Il n'en eſt pas de même du Grec : les Sçavans l'entendent par tout. Tous ne ſont pas, comme ce Critique naiſſant, qui copie ſi mal le vers Grec de l'Auteur qu'il combat ; qu'il n'y met ni eſprits, ni accens ; & qu'il écrit κέμα, qu'on ne ſçait ce que c'eſt, pour σχέ-

μα. Seroit-ce donc, quand au milieu du 13^e. ſiécle cette Veronique fut envoyée à Montreüil, ſeroit-ce alors qu'il ſe ſeroit trouvé quelque Moſcovite ſur la route, qui y auroit mis cette inſcription? Seroit-ce à l'Abbaye même de Monſtrüeil, qu'il ſe ſeroit trouvé quelque Religieux de Cîteaux, ſçavant en cette langue, & qui l'y auroit miſe? Car Urbain IV. ne parle point de cette inſcription, lors qu'il écrit aux Religieuſes, à qui il envoye la ſainte Face. Et cette inſcription n'eſt point ſur le linge même, comme les lettres ι̃ c χ̃ c y ſont en haut: mais elle eſt au bas du cadre ſur leque le linge eſt peint. Ainſi l'inſcription pourroit bien avoir été faite de premiere main à Monſtreüil; & je le crois ainſi. Mais ſi l'on ne peut prouver qu'on y entendît le Moſcovite, ce ne peut être que du Grec. Car qui l'auroit écrite alors en Moſcovite à Monſtreüil? Le Czar en ce tems-là vint il en France?

Il y a encore plus. Les Moſcovites n'ont jamais vû de ſainte Face. Ces ſortes d'Images n'ont jamais paſ-

ſé dans ces païs là, ni dans la Grece, ni dans le Nord, ni peutêtre même dans tout le païs qui eſt au delà de la mer Adriatique. Mais quoi qu'il en ſoit de ces derniers cantons, jamais la Moſcovie, la Grece, ou le Nord, n'ont vû de ſainte Face ainſi peinte, ou gravée. Elle n'a pas paſſé l'Italie, la France, l'Eſpagne, & l'Allemagne. Le Lutherien Laſitzki, qui vers l'an 1580. écrivit contre le Duc Jean Baſile, Grand Czar de Moſcovie, n'auroit pas manqué, comme l'a ſçavamment remarqué M. l'Abbé Chaſtelain, de reprocher le culte de cette Image aux Moſcovites, au lieu qu'il ne blâme là deſſus que les Catholiques Romains mais dans le ton furieux de ſa ſecte : *Magnum Romanis Harpyis quæſtum affert altera ejuſdem ſervatoris imago, cui Veronicæ nomen : quam & ipſe ea veneratione coli vidi, ut ſuperſtitioſior eſſe nequeat.* cap 13. On peut remarquer en paſſant que ce Lutherien ne l'appelle pas comme ce Critique, *l'Image du Seigneur*; mais comme naturellement on doit parler, *l'Image du Sauveur.*

Août 1717.

Enfin, pour finir, si l'inscription a le sens Moscovite que ce nouveau Critique soutient, quoi qu'il ne l'a pas trouvée ; elle est non seulement inutile & superfluë, mais encore impertinente. Elle est inutile, car elle ne dit pas ce que l'on voudroit sçavoir, *L'Image du Seigneur dans un linge*, ne dit pas si cette image est prise sur le visage même du Sauveur, ou si elle n'est que copiée sur l'original, ou si elle n'est même que de l'imagination du Peintre. Elle est superfluë ; car que dit elle, sinon que c'est *l'Image du Seigneur*? Et le nom de I͂C X͂C qui est au haut de l'Image, ne le dit pas mieux. Elle est impertinente : car mit-on jamais serieusement pour inscription au bas d'un Crucifix peint, *Image du Seigneur dans une toile*? Ne seroit-ce pas là une belle *sentence*? Car c'est ainsi que ce Censeur l'appelle, toute fade qu'elle est.

Un Critique fait voir, qu'il n'a nulle experience en fait d'inscriptions, lors qu'il paroit surpris, qu'on *trouve des mots entiers dans une seule lettre* ; comme l'Auteur de l'expli-

cation Grecque en a trouvé deux dans ces deux lettres Γ C de l'inscription dont il s'agit, sçavoir, Γϱαφὶς, & Cχῆμα ou Cχέμα. J'en vais proposer ici une, où ce Critique peutêtre trouvera du Moscovite encore, plûtôt que d'y reconnoître autant de mots Grecs que de lettres, c'est à dire, près de trente. Elle est à Milan, où elle subsiste depuis peutêtre 400 ans, en un demi-cercle, sur la grande porte de la belle Eglise de Saint George du Palais, telle qu'elle est dans la 5e. figure. Puricellus, illustre Ecrivain de Milan, la rapporte dans son livre intitulé, *Dissertatio Nazariana*, pag. 247. Elle est sur un marbre noir; mais on en a doré les lettres recemment, dit-il. Il écrivoit en 1656. Elle est en caracteres Grecs pour la plûpart; il y en a quelques-uns de Latins; sur tout la lettre *q*, pour le κ Grec, comme dans l'inscription de la sainte Face. Puricellus consulta Holstenius, Chanoine de S. Pierre à Rome, & Garde de la Bibliotheque du Vatican, pour en apprendre le vrai sens. Ce Sçavant lui répondit, qu'il croyoit que c'étoit du Latin

en caractere Grec, formez ou plûtôt defigurez par un Latin ; & qu'on en usoit ainsi au dixiéme siécle. Il y lisoit donc, comme Puricellus le rapporte,

✠ VITÆ DA PORTA DEUM QUÆRENTIBUS ISTAM.

Ce n'est rien moins que cela : car il n'y a point là de sens : & l'inscription, comme j'ai dit, est Grecque ; où il y a autant de mots que de lettres. On sera peutêtre bien aise de l'apprendre à Milan, où je ne crois pas qu'on l'entende encore. Elle n'a pû néanmoins être mise là où elle est, que du consentement de l'autorité légitime, qui sçachant bien le sens qu'elle renfermoit, & qui peut paroitre fort beau, voulut bien permettre à celui qui en étoit l'auteur, de donner de l'exercice aux Sçavans de cette grande Ville. Voici donc l'inscription, avec l'explication que j'y donne :

1	+	ϑριϛὲ	*Chriſte*
2	yι	υἱὲ	*Fili*
3	Θ	Θεȣ̈	*Dei,*
4	Ḥ	ἥλιε τῆς	*ſol*
5	Δ	δικαιοσύνης	*juſtitiæ,*
6	A	ἀπαύγαϛμα	*ſplendor*
7	Π	Πατρὸς,	*Patris;*
8	ω	ὡρμημένος	*conſtituens*
9	P	ῥῦσαι	*liberare*
10	Θ	θανάτȣ	*à morte*
11	A	ἀνθρώπȣς,	*homines,*
12	Δ	δόξης	*gloriam*
13	C	σȣ	*tuam*
14	ω	ὠλιγώρησας,	*parvi feciſti,*
15	q	καὶ	*&*
16	y	ἡμᾶς	*nos*
17	Ḥ	ἠλάπησασ,	*dilexiſti,*
18	P	ῥῦσαι	*redimere*
19	H	ἡμᾶσ	*nos*
20	Ͻ-	ϛαυρῷ	*per Crucem*
21	Θ	θέλων.	*volens.*
22	y	ἡμῖν	*nos*
23	B	βοήθει,	*adjuva,*
24	S	καὶ	*&*
25	y	ἡμᾶς	*nos*
26	C	σῶσον	*ſalva,*
27	Θ	Θεὸς	*Deus*
28	Ā	ἄνθρωπε.	*homo.*

La pensée paroit édifiante, & l'expression est juste. La croix qui précede les lettres est pour χριςὲ ; cela est constant sur plusieurs médailles des Empereurs Chrétiens, qui sont dans les Familles Byzantines de Monsieur Ducange. Sur celles d'Heraclius & d'un Constantin du même siecle, + DEVS ADIVTA ROMANIS, c'est, *Christe Deus apud Deum*, & le reste. La premiere lettre ensuite est une diphtongue, υι : qui fait la premiere syllabe de υιὲ, *Fili*. La 4^e^. est une H Grec & une S Latine qui y est attachée ; c'est à dire, la premiere & la derniere lettre de ἥλιε τῆς. *Sol justitiæ* est une epithete du Sauveur, prise de Malachie, chap. IV. verset 2. *Splendor Patris*, est souvent dans les Peres. *Splendor gloriæ*, ἀπαύγασμα τῆς δόξης, dans Saint Paul aux Hebreux, chap. I. verset 3. La lettre *q* est ici, comme dans l'inscription de la sainte Face, pour le κ Grec, & par conséquent ici pour καί. Le pronom ἡμεῖς *nos* est ici quatre fois, dont trois l'expriment par un *y* Grec : parceque la prononciation de ces deux lettres

Grecques *η* & *υ* est la même encore aujourd'hui chez les Grecs. Et de là vient que dans les vieux livres manuscrits & imprimez, on trouve *eleyson* en Latin, pour l'ἐλέησον Grec. Je le lisois ainsi dernierement dans un Missel de Paris, imprimé au commencement du seiziéme siecle, à la premiere Messe: *Kyri* (pour *Kyrie*) *eleyson. Christe eleyson. Kyri eleyson.* La lettre qui suit, est encore un H Grec, avec une S Latine, qui y est attachée: c'est la premiere lettre, & la derniere du mot ἠϛάπησας. La 20. lettre, qui répond à ϛαυρῷ, est visiblement un *sigma* renversé, avec un trait au dessus; afin qu'on le prenne pour une lettre double, pour le ϛ. Le *S* est un caractere ordinaire, sur plusieurs medailles Byzantines chez Mr. Ducange, & ailleurs, pour signifier καὶ, *&*. Enfin pour le dernier mot ἄνθρωπε, on met un *A* qui est la premiere lettre de ce mot, avec la derniere, qui est un E couché sur l'*A*, Le nouveau Critique s'avisera-t il de dire, que dans cette inscription, comme il a fait dans celle de la sainte Face, la lettre

q eſt un *ρ* Moſcovite, mais renverſé ? Car ils ſe reſſemblent parfaitement tous deux. Il y penſera.

ARTICLE XCVIII.

PROJET D'UN OUVRAGE *Sur l'Euchariſtie, par Mr. l'Abbé Roger, Doyen de l'Egliſe Cathedrale de Bourges.*

LA controverſe de l'Euchariſtie eſt la plus importante de celles qui nous diviſent des Proteſtans après la controverſe generale de l'Egliſe ; & l'on peut dire que s'ils étoient une fois convaincus ſur cette matiere, ils ſeroient pour la plûpart très-diſpoſez de rentrer dans l'Egliſe d'où ils ſont ſortis. Cependant quoique ce ſoit peutêtre de tous les points conteſtez entre eux & nous celui ſur lequel nous avons remporté contre eux de plus réels & de plus ſolides avantages, & où les preuves de la créance Catholique ont été portées juſqu'au dernier degré d'évidence, c'eſt encore celui de tous ſur lequel ils ſont le plus éloignez de nous, &

qu'ils regardent comme un mur de séparation entre eux & nous.

Ayant fait souvent reflexion sur les moyens de les réünir dans ce dogme capital, il m'a paru qu'après les travaux des grands hommes qui ont traitté de cette controverse, il restoit encore quelque chose à faire pour la mettre dans tout son jour, & rendre ces travaux mêmes des Catholiques plus utiles à ceux de nos prétendus Reformez qui seroient en état d'en profiter.

Nous n'avons point d'ouvrages Latins sur cette matiere qui puissent être mis en parallele avec ceux qui ont été composez en nôtre langue. Je parle de ceux qui traitent des dogmes de la réalité & de la transubstantiation; & sans vouloir rien diminuer de la gloire que le Cardinal Bellarmin & plusieurs autres se sont acquis, il est certain qu'ils ne peuvent être comparez avec l'ouvrage du Cardinal du Perron, ceux des Auteurs de la Perpetuité, & quelques autres que nous avons en François. Cependant ces derniers ne sont gueres connus qu'en France, & les deux

tiers des perſonnes qui ſont profeſſion d'étudier les matieres de Religion en Allemagne, en Angleterre, en Hollande &c. ne ſont point en état de les lire, parcequ'ils ſont écrits dans une langue qui leur eſt étrangere. Il ſeroit donc d'une extreme conſequence non-ſeulement pour les Proteſtans qui cherchent à s'inſtruire, mais même pour les Catholiques qui étudient la Religion, & qui ſe mettent en état de l'apprendre aux autres, & de la défendre contre ſes ennemis, qu'on eût un ouvrage complet ſur cette matiere dans une langue commune, non ſeulement à tous les Sçavans, mais à la plus grande partie des Chrétiens, & par laquelle ils commercent les uns avec les autres, nonobſtant la diſtance des lieux & la difference des langues vulgaires.

Mais d'ailleurs ce que nous avons de plus complet en ce genre là dans nôtre langue, c'eſt à-dire, l'ouvrage de la Perpetuité, peut être rendu beaucoup plus utile par un nouveau travail, & porté à une plus grande perfection.

Août 1717.

Car 1°. Quoique les Auteurs d
cet ouvrage ayent traité avec beau
coup d'exactitude l'argument de dif
cuſſion par la tradition des ſix pre
miers ſiecles, ils avoüent néanmoin
dans la préface du dernier volume
où ils repondent aux paſſages objec
tez par le Miniſtre Claude, qu'il y
en a pluſieurs qu'ils ont *cru devoir
omettre, parcequ'ils ont été ſi nettemen
expliquez par d'autres Auteurs, & ſur
tout par Mr. le Cardinal Du Perron,
qu'il auroit été inutile d'y vouloir rien
ajouter.* J'en conviens avec ces Au-
teurs, & c'eſt pour cela que je dis
que l'ouvrage de la Perpetuité, tout
excellent qu'il eſt, peut être rendu
plus complet, & que dans un ou-
vrage Latin ſur l'Euchariſtie il fau-
droit faire entrer pluſieurs bons li-
vres que nous avons ſur cette matie-
re, & ſur tout celui du Cardinal Du
Perron, où il y a une infinité de bon-
nes choſes.

2°. Parmi les paſſages heureuſe-
ment expliquez par les Auteurs de la
Perpetuité, il y en a pluſieurs aux-
quels on peut donner un nouveau
jour : il y en a même quelques-uns

qu'ils n'ont pas fort bien expliquez, & sur lesquels on a fait depuis eux de nouvelles découvertes ; & enfin il y en a quelques-uns qu'ils n'ont point expliquez du tout, parce qu'on n'en a eû connoissance que depuis la publication de leur ouvrage. On trouvera dans les lettres pastorales de M. l'Evêque de Mirepoix de très-bonnes remarques * pour l'intelligence des passages de Theodoret, du Pape Gelase, d'Ephrem d'Antioche, de l'Auteur de l'épitre de Césaire &c. Nous avons une curieuse dissertation du P. Hardoüin sur cette épitre qui merite d'être lûë, & peut-être y a-t-il encore quelques nouveaux éclaircissemens à donner sur toute cette matiere, qui dépendent d'une exacte connoissance des heresies des Apollinaristes & des Monophysites, sur lesquelles plusieurs de nos Sçavans se sont trompez, & qu'il n'est pas si aisé qu'on croit de bien entendre. Il y a aussi plusieurs passages particuliers des Peres, & des

* *On trouve aussi ces remarques dans l'ouvrage du P. Hardouin* de Sacramento altaris.

Auteurs Eccleſiaſtiques, que d'autres Ecrivains ſe ſont attachez à expliquer. On ſçait le ſujet du livre de Mr. Chalucet Evêque de Toulon. On ſçait pareillement ce que le P. Gerberon écrit pour prouver l'orthodoxie de l'Abbé Rupert, dont les Auteurs de la Perpetuité n'ont point traité. Ceux de nos Sçavans qui ont fait des ouvrages critiques ſur les Auteurs Eccleſiaſtiques ont quelquefois donné de nouveaux éclairciſſemens à quelques paſſages particuliers, & les nouvelles éditions que les PP. Benedictins donnent des Peres Grecs & Latins contiennent ordinairement d'excellentes remarques ſur ces paſſages. Il faut donc dans un ouvrage complet ſur l'Euchariſtie aller glaner dans tous ces differens Auteurs; & l'on peut aſſurer qu'après avoir ſoigneuſement recueilli tout ce qui ſe trouve çà & là, il y a pluſieurs témoignages des anciens, tant Grecs que Latins, ſur leſquels on eſpere donner de nouvelles lumieres. Enfin, il faut convenir que le parti qu'ont pris les Auteurs de la Perpetuité ſur le

ivre de Ratramne, eſt bien moins
raiſemblable que ce qu'ont écrit ſur
ela d'autres ſçavans Auteurs; &
'on trouve dans les doctes préfaces
ur les actes des Saints du P. Mabil-
on, dans l'ouvrage de Mr. Boileau
ur Ratramne, & dans une des let-
res paſtorales de Monſeigneur l'E-
vêque de Mirepoix, tout ce qui re-
garde cet Auteur, traité à fond, &
avec une grande exactitude. On
trouve auſſi dans les mêmes préfaces
du P. Mabillon, & dans ſes Annales,
le fait de Paſchaſe Radbert mis dans
un plus grand jour que dans l'ouvra-
ge de la Perpetuité.

3°. Le grand argument des Au-
teurs de la Perpetuité, & celui qui
eſt le plus capable de faire impreſ-
ſion ſur les Proteſtans, étant l'argu-
ment de preſcription, & du conſen-
tement de toutes les Egliſes ſéparées
de l'Egliſe Romaine, rien n'eſt plus
important que de le mettre dans tou-
te ſa force, & de donner au Lecteur
dans un même corps d'ouvrage ce
qui ſe trouve répandu ſur cela dans
pluſieurs. Or quoique les Auteurs
de la Perpetuité ayent parfaitement

bien traité ce qui regarde les Grecs ; ils ont encore laiſſé bien des choſes à dire au P. Paris, qui nous a donné ſur cette matiere deux volumes François remplis d'une exacte & ſolide érudition, où il traite du ſentiment des Grecs depuis le ſeptiéme ſiecle juſqu'à nos jours, & l'on ne peut rien voir de plus achevé que cet ouvrage. Il faut joindre à ces Auteurs Mr. Simon ſur les opuſcules de Gabriel de Philadelphie, qu'il fit imprimer dans le tems de la diſpute de la Perpetuité, & ſon traité de la créance des Grecs. Mais rien n'approche en ce genre des ouvrages de Mr. l'Abbé Renaudot, qui eſt un Auteur unique & vraiment original en ces ſortes de matieres. Ainſi tout ce qui regarde la queſtion ſur les deux Gennadius & ſur l'époque du mot *μετυσίωσις* chez les Grecs, l'hiſtoire du fameux Cyrille Lucer & de ſa confeſſion, & le ſentiment de l'Egliſe Grecque dans ce tems-là & depuis, ne doit point être cherché ailleurs que dans les excellens écrits de Mr. l'Abbé Renaudot. Nous avons de lui trois ouvrages ſur cette matie-

re : un Latin, qui contient quelques opuſcules d'Auteurs Grecs, avec des notes & des diſſertations ; les deux autres François, qui ſont la défenſe & la ſuite de la Perpetuité. Ce ſont ces trois ouvrages dont on feroit un précis, & une traduction Latine dans celui qu'on projette. Car pour cet article particulier, il faut avoüer de bonne foi qu'on ne peut que copier cet Auteur, & qu'il n'y a rien à ajouter à ce qu'il nous a donné. Quant aux autres ſectes ſéparées de l'Egliſe Romaine, Neſtoriennes & Monophyſites, & aux nations du Levant, comme les Syriens, ſoit Neſtoriens, ſoit Jacobites, les Armeniens, les Cophtes, les Ethiopiens ; outre ce qu'on en trouve dans les Auteurs de la Perpetuité, il faut neceſſairement avoir recours au livre que nous venons de citer de Mr. l'Abbé Renaudot ſur la ſuite de la Perpetuité, & à ſon nouvel ouvrage Latin des Liturgies orientales, qui eſt un ouvrage admirable, & qui ſera d'une grande utilité pour celui qu'on projette.

4°. Les Auteurs de la Perpetuité

n'ont point assez fait valoir les preuves convaincantes qu'on tire pour le dogme Catholique des anciennes liturgies, sur tout des Grecques : & ce qui a fait apparemment negliger ces preuves, est la critique qu'ont fait & les Protestans & les Catholiques de ces anciennes liturgies, non seulement de celles de S. Jacques & de S. Marc, mais des autres. Mr. l'Abbé Renaudot a fait une judicieuse & sçavante dissertation, où il réfute solidement la critique de tous ces Auteurs, & en fait voir le peu de justesse. On a dessein dans l'ouvrage qu'on projette de profiter des lumieres que cet Auteur nous a donné sur cela, & de mettre dans leur jour les preuves tirées des anciennes liturgies.

5°. La méthode qu'ont suivi les Auteurs de la Perpetuité, & à laquelle ils ont été engagez par la suite de leur propre dessein, & par les chicannes perpetuelles de leur adversaire, étant moins commode pour les Lecteurs, on en suivroit une toute differente dans l'ouvrage qu'on projette ; & outre qu'on s'attache-

roit à un ordre plus naturel, en commençant par l'argument de discussion, & finissant par celui de prescription & du consentement des Eglises d'Orient, on mettroit dans une même suite & sous un même point de vûë les choses qui regarderoient le même sujet ; ce que n'ont pû faire les Auteurs de la Perpetuité, à qui les preuves du consentement des Eglises Orientales ne vinrent pas toutes en même tems du Levant, qui étoient obligez à des redites, & qui avoient à refuter les réponses differentes du Ministre Claude, suivant qu'elles leur venoient de sa part.

Voici donc l'ordre qu'on se propose de suivre dans l'ouvrage qu'on projette. On commenceroit d'abord par faire l'histoire de l'heresie sacramentaire. On montreroit qu'elle doit proprement sa naissance à Berenger ; que c'est à tort que quelques Auteurs ont imputé aux Nestoriens d'avoir nié la réalité ; que Jean Scot doit être regardé comme le premier qui ait erré sur le Mystere de l'Eucharistie ; que pour cet effet il a

été traité comme un novateur : & à cette occasion on s'attachera à faire connoitre quel étoit ce Jean Scot, dont les Protestans nous ont debité tant de fables, que le P. Paris & le P. Mabillon ont sçavamment refutées, & qu'on refutera après eux. Ensuite on donnera une histoire exacte de Berenger, de sa doctrine, de sa secte, de sa condamnation. On traitera aussi des Albigeois & des Vaudois, & l'on donnera par rapport à l'Eucharistie un extrait de ce que feu M. l'Evêque de Meaux a écrit sur cette matiere dans son onzieme livre des variations. On viendra à la doctrine de Wiclef, de Jean Hus, des freres de Boheme. Enfin, on fera une histoire exacte & détaillée de la doctrine de Luther, Carlostad, Zuingle, Bucer, Calvin, & des autres Chefs de la nouvelle Reforme. Après l'histoire de l'heresie Sacramentaire on entrera en matiere avec les Protestans, en commençant par les preuves tirées de l'Ecriture Sainte, qui sont de trois sortes, les figures de l'Eucharistie dans l'ancien Testament, les paroles de la pro-

ıeſſe de ce Sacrement qu'on lit au
ᵉ chapitre de S. Jean, & celles de
inſtitution rapportées par les Evan-
eliſtes & par S. Paul. On tâchera
e ne rien omettre de tout ce qu'on
eut dire pour établir le ſens litteral
es paroles de l'Ecriture, & refuter
s differentes ſubtilitez employées
ar les Miniſtres. Des preuves que
ournit l'Ecriture on viendra à celles
e la tradition de tous les Peres
Grecs & Latins depuis le commen-
ement de l'Egliſe juſqu'au tems du
rétendu changement de doctrine
ıventé par les nouveaux Miniſtres.
On a heſité d'abord quelle methode
n ſuivroit dans la diſcuſſion de ces
aſſages, & on avoit eû envie de
s traiter tous en particulier les uns
près les autres, ſelon l'ordre Chro-
ologique; mais outre que par cette
néthode on s'aſſujettiſſoit à bien des
edites, ſi on avoit voulu faire des
eflexions ſur chaque Auteur, qui
ouvent ne dit préciſément que ce
ue d'autres ont dit, il a paru bien
lus utile de réduire autant que cela
e pourra tous les témoignages des
eres des ſix premiers ſiecles à cer-

taines classes, comme les Auteurs d
la Perpetuité ont tâché de faire aprè
d'autres. Par ce moyen on trouv
réünis sous un même point de vûë
& l'on voit du même coup d'œi
tous les passages qui prouvent un
même chose, ou qui forment un
même difficulté. Et comme néan
moins cette méthode n'a pas un avan-
tage qui se trouve dans la premiere
qui est de montrer par la suite d
tous les Peres des deux Eglises
Grecque & Latine, selon l'ordre de
tems, la chaine de la tradition, pou
rassembler les avantages de ces deux
méthodes, on a dessein dans un der-
nier chapitre de cette partie de l'ou-
vrage de donner deux listes chrono-
logiques, l'une des Peres Grecs
l'autre des Peres Latins, dont on
auroit employé les temoignages
pour la doctrine de l'Eglise; & de
joindre à la citation de chaque Pere
celle des ouvrages dont on a tiré ces
preuves, en renvoyant par le chif-
fre des pages, aux endroits où ces
preuves auront été employées, &
marquant en deux mots quelle est
cette preuve qu'on a tiré du passage

 dans

dans l'endroit auquel on renvoye. On répondra à tous les paſſages objectez par les Miniſtres, ſuivant la même méthode dont on ſe ſera ſervi pour les preuves du dogme de l'Egliſe, & l'on eſpere détruire abſolument tout ce qu'ils ont objecté de plus fort & de plus ſpécieux. On viendra enſuite à l'argument de preſcription, & l'on traittera à fond tout ce qui regarde l'hiſtoire fabuleuſe inventée par les Miniſtres ſur Paſchaſe Radbert, & la poſſeſſion où ſe trouvoit l'Egliſe, lorſque Berenger a paru. On examinera dans le dernier détail les divers degrez d'innovation, qu'Aubertin, Blondel, & M. Claude, ont imaginez. Enfin, l'on finira par une longue & exacte diſcuſſion de la créance de toutes les Egliſes d'Orient. On fera bien ſentir d'abord la force de la preuve de ce conſentement. Après quoi l'on parcourrera les unes après les autres toutes les ſectes & les nations du Levant. On commencera cet examen par les Grecs, & on le conduira depuis le commencement de leur ſchiſme juſqu'à nos jours. On traitera

enſuite de la créance des Neſtoriens, de celle des Jacobites, ſoit Syriens, ſoit Cophtes, des Armeniens, des Ethiopiens.

Quoique le Miniſtre Claude ait compilé le gros ouvrage d'Aubertin, & que les Auteurs de la Perpetuité en refutant M. Claude ayent auſſi refuté ſolidement Aubertin, je n'ai pas laiſſé de trouver dans l'ouvrage de ce dernier, qui étoit un homme très-Sçavant, & plus ſans comparaiſon que M. Claude, bien des choſes qui meritent d'être refutées, & auxquelles on ne s'eſt point attaché à répondre. C'eſt ce qu'on fera dans l'ouvrage qu'on projette, & l'on eſpere y démontrer bien des bévuës de Mr. De La Roque, dont les Proteſtans ont tant vanté l'hiſtoire de l'Euchariſtie, qui ne merite pas tous ces éloges. On refutera auſſi l'ouvrage que Tentgelius a oppoſé à celui de Schelſtrate ſur la diſcipline du ſecret dans les myſteres. On prendra cette occaſion de faire une revûë exacte de l'hiſtoire Eccleſiaſtique de Mr. Baſnage, qui s'eſt flatté d'avoir réduit en poudre les meilleurs ouvrages de nos

Auteurs, & ceux en particulier qui étoient demeuré ſans replique. Monſeigneur l'Evêque de Mirepoix dans ſes ſçavantes lettres paſtorales a parfaitement bien relevé quelques endroits de ce grand ouvrage de Mr. Baſnage, & l'on s'attachera dans celui qu'on projette à refuter ſolidement cet Auteur, qui croit avoir refuté tous les autres. Comme ce Miniſtre entr'autres choſes a entrepris de répondre à ce que feu Mr. l'Evêque de Meaux a ſçavamment prouvé dans ſon livre onziéme des variations; ſçavoir, que les Proteſtans ne peuvent regarder les Albigeois & les Vaudois comme leurs predeceſſeurs, les premiers ayant été de purs Manichéens, & les autres, qui étoient d'une ſecte très-differente, ayant cru la réalité, la tranſſubſtantiation, le ſacrifice &c. Si l'on pouvoit avoir communication de ce qu'on a cru que cet illuſtre Prélat avoit depuis écrit pour défendre cet endroit de ſon ouvrage contre Mr. Baſnage, on profiteroit avec plaiſir de ſes lumieres, en rendant tout l'honneur qui eſt dû à ce grand défenſeur de l'E-

glise, & l'on s'en serviroit dans l'endroit de l'ouvrage qu'on projette, où l'on doit faire l'histoire de l'heresie sacramentaire, qui, à proprement parler, n'a d'autres predecesseurs que les Berengariens. Enfin, on donnera place dans cet ouvrage à un examen de deux dissertations sur la consecration & l'oblation de l'Eucharistie par les Anciens, que Mr. Pfaf, sçavant Allemand, a inseré dans un nouveau livre, où il a fait imprimer quelques fragmens de S. Irenée qu'il a découvett.

On ne negligera aucun des bons ouvrages faits par les modernes sur l'Eucharistie. On en a cité plusieurs dans ce projet. Mais on en a consulté beaucoup d'autres encore, comme ceux de Mr. de Xaintes, d'Arcudius, de Matthieu Cariophille, d'Allatius, de Mr. De Marca, de feu Mr. l'Evêque de S. Pont, celui de Mr. Boileau sur le Sang de JESUS-CHRIST résuscité, ceux qui ont été faits par deux ou trois Auteurs sur le secret des Mysteres & plusieurs autres dont le détail est inutile.

Mais on s'attachera toujours sur

tout à examiner les passages des anciens dans la source, & à étudier leurs propres ouvrages. C'est ce qu'on a fait en partie, & l'on espere pouvoir donner quelques nouvelles découvertes sur certains Peres. On citera leurs témoignages suivant les meilleures éditions. On mettra toujours le texte original des Peres Grecs avec le Latin. On suivra pour ceux-ci les versions Latines qui passent pour les plus correctes. On s'en tiendra ordinairement à celles qui ont été faites ou reformées par les Benedictins & par le P. Le Quien, dont il y a quelques nottes sur S. Jean Damascene, qui regardent l'Eucharistie, & qui sont fort exactes : & pour ce qui est des éditions qui ont été données par l'Abbé de Billy, Fronton Du Duc & d'autres Sçavans, lorsqu'on croira devoir faire quelques changemens à leurs versions, l'on, rendra toujours raison pourquoi on l'aura fait. Quoique cet ouvrage soit sur tout dogmatique & nullement critique, il y aura néanmoins quelques endroits, où il faudra entrer en quelques discussions

critiques. Par exemple, l'on examinera après Mr. L'Abbé Renaudot ce que les Sçavans ont écrit avec peu d'exactitude ſur les liturgies de S. Jacques, de S. Marc, de S. Baſile de S. Chryſoſtome &c. Il faudra prouver que les titres & les qualitez que nos Proteſtans ont donné à Jean Scot Erigene ſont entierement faux; qu'il n'eſt point Auteur du livre qui a paru ſous le nom de Bertram, comme Mr. De Marca, le P. Paris & le P. Hardoüin l'ont cru; mais que cet ouvrage eſt de Ratramne, Moine de Corbie, ſuivant le ſentiment du P. Mabillon & de Mr. Boileau; que S. Chriſoſtome n'eſt point Auteur de l'épitre à Céſaire, comme on paroit l'avoir cru trop facilement, que S. Jean Damaſcene n'eſt point non plus Auteur de l'épitre à l'Evêque Zacharie, & de l'homelie qui la ſuit; que c'eſt aſſez mal à propos que tous nos Sçavans ôtent à la théorie de Germain de Conſtantinople une antiquité que nous eſperons lui rendre; qu'on a eû tort de diſtinguer deux Gennadius, comme Mr. Renaudot l'a invinciblement prouvé. Voilà

quelques exemples de diſcuſſions
critiques, où il nous faudra entrer;
e que nous ne ferons que lorſque
ette critique ſera utile à la cauſe de
'Egliſe.

Si ce projet eſt approuvé, & qu'on
oit aſſez heureux pour l'executer,
omme on eſpere, l'Auteur auroit
eſſein de donner enſuite quelques
utres ouvrages concernant le dog-
ne, dont il donnera le projet en ſon
ems.

ARTICLE XCIX.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'HALMSTAD.

MOnſieur Schmidt va faire imprimer en trois volumes *in quarto toutes les lettres de Luther.* Le
roiſiéme ſera rempli de lettres qui
'ont point paru; l'Editeur les éclair-
ira par des notes hiſtoriques. Il fera
uſſi imprimer *la ſeconde partie de
introduction à l'Hiſtoire Eccleſiaſtique,
ar Sagittarius.*

DE MEISSEN.

Mr. Schreber fait imprimer *la vie de George Fabricius preimer Recteur du College de cette ville.* Elle contiendra des faits curieux, & ſervira à l'Hiſtoire Litteraire du ſixiéme ſiecle.

D'ANGLETERRE, D'OXFORD.

Il y a déja longtems que la nouvelle édition de vingt Hiſtoriens anciens d'Angleterre procurée par Monſieur Gale paroit ; je m'étonne qu'aucun Journal n'en ait parlé.

Hiſtoriæ Britannicæ Saxonicæ Anglo-Danicæ ſcriptores xx. ex vetuſtis codicibus manuſcriptis editi; operà Thomæ Gale. in folio deux volumes.

Mr. Hearne a fait imprimer les Actes des Apôtres en Grec & en Latin, tels qu'on les trouve dans un ancien manuſcrit du fameux Laud, Archevêque de Cantorbery ſous Charles premier. Ce manuſcrit ſingulier ſemble être une partie du nouveau Teſtament ſur lequel Mr.

Arnaud & Mr. Simon ont disputé, & dont Beze avoit eû un volume, *Acta Apostolorum Græco-Latina literis majusculis ex codice Laudi caracteribus uncialibus exarato & in bibliotheca Bodleiana adservato, descripsit ediditque Thomas Hearne. A. M. Oxoniensis qui & symbolum Apostolorum ex eodem codice subjunxit in* 8°.

DE HOLLANDE, DE LA HAYE.

Monsieur Meuschen fait imprimer un ouvrage qui sera fort utile aux jeunes Medecins, *Bibliotheca Medici eruditi, Authore Petro à Castro.*

DE ROTERDAM.

Acher vend une version *des traitez historiques de l'état primitifs de l'Episcopat & des Liturgies, ou formulaires Ecclesiastiques de prieres, par David Clarkson.*

DE LYON.

Le douziéme Tome de la Biblio-

theque des Prédicateurs, doit paroitre au premier jours, ce tome commencera la troisiéme partie de l'ouvrage qui donne des sujets, & dequoi les remplir, pour les panegyriques des Saints, dont l'Evangile fait mention, pendant que l'Auteur travaille incessament au Tome suivant, qui contiendra les principaux Fondateurs d'Ordre, qu'on prêche plus ordinairement.

Le sieur Broncart, Imprimeur à Liége, a fait une nouvelle édition *in folio* de la Bibliotheque des Prédicateurs; où, pour la faire valoir, & faire tomber celle de Lyon; il prétend avoir remarqué une infinité de fautes, qui retombent sur l'Auteur, lequel les a déja refutées par avance, dans la preface du premier Tome de sa Bibliotheque. On juge aisément par les extravagantes Préfaces que cet Imprimeur, érigé en Critique, a mises à la tête de sa nouvelle édition, que les correction qu'il a prétendu faire dans cet ouvrage ne seront pas plus sensées que lesdites Préfaces. Nous éxaminerons la pré-

nduë réforme d'un Ouvrage ap-
rouvé de tout le monde : il y a
ien de l'apparence que nous aurons
e quoi faire un long article ſur ce
ujet dans les prochains Journaux,
ù l'Auteur, qui ne prétend pas être
nfaillible, reconnoîtra de bonne
oi celles qui lui ſont échappées, &
elles que l'Imprimeur de Lyon peut
voir ajoutées aux ſiennes ; ce qu'il
ſt impoſſible d'éviter dans un auſſi
grand ouvrage que celui-là.

DE PARIS.

Coignard a imprimé *le traité de la Penitence*, de feu Monſieur Vitaſſe. L'ouvrage ne répond pas à la réputation de l'Auteur ; il eſt ſuperficiel. On promet ſes autres traitez.

Brunet vend la ſuite des éloges prononcez dans l'Academie des Sciences par Mr. de Fontenelle.

Le grand ouvrage en deux tomes *in folio* du Pere Banduri, Benedictin, ſur les medailles des Empereurs Romains depuis Trajam juſqu'aux paléologues, va paroître. Montalent

n'a rien épargné pour rendre l'édition parfaite. On y trouvera près de deux cents medailles gravées en cuivre, par les meilleurs Maîtres de Paris. Nous donnerons dans la suite l'extrait de cet ouvrage.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois d'Août 1717.

Art. LXXXVIII. *La Republique des Hebreux, où l'on voit l'origine de ce peuple, ſes loix, ſa religion, ſon gouvernement, ſes ceremonies, ſes coutumes, ſes progrès, ſes revolutions, ſa décadence, & enfin ſa ruine.* Page 1209

Art. LXXXIX. Melchioris Leidekkeri SS. Theol. D. & P. de Republicâ Hebræorum libri duodecim. *De la Republique des Hebreux en douze livres, qui traitent de l'origine ſacrée de la nation, & de ſon état en Egypte, des miracles de la divine Providence pour l'établir en forme de Republique, de ſa Théocratie, du païs qu'elle poſſeda, de ſon gouvernement civil & de ſa religion. Par Melchior Leidekker, Docteur & Profeſſeur de Théologie.* p. 1231

Art. XC. *Eſſai ſur la Critique, imité de l'Anglois de Mr. Poppe.* p. 1244

Art. XCI. Numiſmatum Modernorum Cimeliarchii Regio-Electo-

ralis Brandenburgici ſectio prima &c. *Medailles modernes du Cabinet Royal & Electoral de Brandebourg, &c. Par Laurent Beger, Antiquaire & Biblioihécaire du Roi de Pruſſe.* p. 1262.

ART. XCII. *Explication en vers du Cantique des Cantiques de Salomon, avec des notes & des paſſages tirez des Saints Peres.* p. 1271

ART. XCIII. *Recueil des actes, titres, & memoires concernant les affaires du Clergé de France, &c.* p. 1278

ART. XCIV. Diſſertatio de Contritione in Sacramento Pœnitentiæ neceſſaria ad mentem S. Thomæ veterumque Thomiſtarum. *Diſſertation touchant la Contrition neceſſaire dans le Sacrement de Penitence ſelon la penſée de S. Thomas & des anciens Thomiſtes.* p. 1285

ART. XCV. *Hiſſoire de l'Academie Royale des Sciences, année* 1713, *avec les Memoires de Mathematique & de Phyſique pour la même année.* page. 1296

ART. XCVI. *Obſervations pour la conjonction de Mars & de la luiſante du front du Scorpion, faites à Marſeille, à*

l'Observatoire de Sainte Croix. Par le P. Laval Jesuite. p. 1319

ART. XCVII. *L'explication Grecque de l'Inscription de la Veronique ; défenduë par le S. P. I. D. C.* p. 1327

ART. XCVIII. *Projet d'un ouvrage sur l'Eucharistie, par Mr. l'Abbé Roger, Doyen de l'Eglise Cathedrale de Bourges.* p. 1359

ARTICLE XCIX. Nouvelles Literaires.

De Helmstad. p. 1379

De Meßen p. 1380

D'Angleterre, d'Oxford. ibid.

De Hollande, De la Haye. p. 1381

De Roterdam. ibid.

De Lyon. ibid.

De Paris. p. 1383

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Septembre 1717.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	9. v.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Septembre 1717.

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXVII.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Septembre 1717.

ARTICLE C.

L'HERESIE DES PROTESTANS, & la verité de l'Eglise Catholique mise en évidence; ouvrage addressé à Monsieur Benedict Pictet, Ministre & Professeur en Théologie à Geneve, par Claude Andry Ecclésiastique. A Lyon chez la veuve & fils Viret 1713. *in* 12. *deux tomes, Tome premier pages* 363. *Tome second pag,* 270.

MONSIEUR Andry, frere de Mr. Andry, Medecin connu & estimé dans toute l'Europe, ne s'est pas [c]ontenté d'édifier l'Eglise par une

pieté conſtante, exacte, humble, déſintereſſée, ſevere pour lui-même, douce & patiente pour les autres. Son zele l'a porté à défendre l'Egliſe. Voiſin de Geneve aprés avoir pleuré ſur cette ville, à la verité, il a voulu lui propoſer dans un jour uouveau la verité qu'elle a rejettée, & combattre l'erreur dans ſon fort; c'eſt à un des plus habiles Miniſtre de cette ville pervertie par Calvin, à un Profeſſeur de Théologie diſtingué par ſon érudition & par ſa probité, que Mr. Andry addreſſe ce nouveau cour de Controverſe, qui renferme tout ce que les Docteurs Catholiques ont oppoſé aux calomnies & aux ſophiſmes des Proteſtans, diſpoſé avec beaucoup d'ordre, & traitté d'une maniere ſolide, claire & perſuaſive.

L'Auteur montre d'abord qu'il faut qu'il y ait des héréſies: l'orgueil naturel à l'homme eſt trop gêne par la foi, ſa curioſité qui eſt trop bornée par une autorité qui oblige à ne point rechercher la maniere des myſteres, pour que la ſoumiſſion de l'eſprit humain aux véritez révélées

ſoit générale & conſtante ; il y aura toûjours des hommes ſuperbes, temeraires, obſtinez ; il y aura donc toujours des hereſies ; Dieu pourroit l'empêcher ; les moyens ne manquent pas à ſa toute-puiſſance ; mais ſa ſageſſe ne veut pas qu'il s'en ſerve, & d'accord avec ſa bonté & avec ſa juſtice, elle permet les déſordres que cauſent les hereſies, pour punir l'orgueil des heretiques, & pour éprouver la fermeté des fidelles : d'un ſi grand mal Dieu ſçait tirer de grands biens, il ne paroit jamais plus admirable que quand on le conſidere, executant en Dieu la promeſſe qu'il a faite à l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, de la conſerver juſqu'à la fin des ſiécles. Puiſſamment & conſtamment attaquée par ſes propres enfans, par ſes Miniſtres par toutes les forces du ſiécle, par tous les artifices de l'eſprit humain, par les fantômes ſeduiſans des vertus, preſque toujours mal deffenduë, toujours plus foible que ſes ennemis, & toujours victorieuſe, elle a vû les hereſies les plus formidables s'élever, & s'abîmer com-

me des flots repouſſez par un rocher immobile.

Il n'eſt donc pas ſurprenant qu'il y ait des hereſies & des ſchiſmes ; il ſeroit ſurprenant qu'il n'y en eût point ; mais comment les diſtinguer de la veritable Egliſe. Le ſçavant Auteur enſeigne deux moyens de ne ſe point tromper dans un diſcernement ſi neceſſaire pour le ſalut ; l'Egliſe de Jesus-Christ, dit il, établie par lui même, a précedé toutes les ſectes ; c'eſt de ſon ſein qu'elles ſortent. Examinons donc quelles ſont les ſectes qui ſe ſont ſéparées du Corps des Chrétiens, auquel leurs Auteurs ont été quelque tems unis : toutes ces ſectes portent leur condamnation dans leurs noms, qui nous apprennent leur ſéparation, elles ne ſont point l'Egliſe, puiſqu'elles ſont ſorties de l'Egliſe. La veritable Egliſe eſt celle qui ſubſiſte au milieu de tant de ſectes qui l'ont abandonnée ; c'eſt celle qu'aucune Egliſe n'a précedé, qui ne connoit d'Auteurs que Jesus-Christ & ſes Apôtres ; les Apôtres, dis-je, ſi ennemis du ſchiſme, & qui ont tant re-

commandé à leurs Diſciples de l'éviter. Il eſt donc clair que l'Egliſe, dont les Proteſtans ſont ſortis, eſt la vraye Egliſe, dont tous les autres heretiques s'étoient ſéparez avant eux, & comme eux. A cette marque qui ne reconnoit l'Egliſe Romaine ? Qui ne reconnoit la preſſante obligation où ſont les Proteſtans d'y rentrer ? Il ſuit encore de ce principe que la veritable Egliſe eſt infaillible dans ſes déciſions ; car ſi elle pouvoit ſe tromper, il ſeroit permis de la contredire, & ſi elle perſiſtoit dans l'erreur, on devroit s'en ſéparer ; les Apôtres aſſurent qu'en aucun cas on ne doit s'en ſéparer ; les paſſages citez par l'Auteur ſont formels ; l'Egliſe eſt donc infaillible dans ſes jugemens ; & les Proteſtans ſont bien condamnez.

On ne ſeroit pas étonné de voir cette verité appuyée du témoignage des ſaints Docteurs ; mais verra-t-on ſans ſurpriſe, que les plus fameux Ecrivains des ſectes Proteſtantes, leurs Miniſtres en corps, les Auteurs de leurs ſectes forcez par l'évidence, confirment le principe

de l'Auteur, & s'expliquent sur un point de si grande importance, prèsqu'aussi fortement que les Docteurs Catholiques.

L'Eglise Anglicane dans le Parlement de 1605. déclare par la bouche de son Roi, & de son chef Jacques Premier, qu'on n'accusera pas d'avoir ignoré la doctrine de sa secte, elle déclare que *l'Eglise Romaine est la mere des Eglises; que la cruauté des Puritains Calvinistes, qui enseignent qu'on ne peut se sauver dans l'Eglise Romaine, est une étrange inhumanité, qui mérite le feu.* Daillé dans *l'Apologie de l'union avec les Lutheriens* tentée par les Calvinistes de France, Amyraut dans le livre *de vocation des Pasteurs*, reconnoissent au nom des Eglises de France, *que l'Eglise Romaine croit tous les articles capitaux, qu'elle a retenu les fondemens de la foi, & tout ce qui est necessaire à salut.* Monsieur Claude assure comme eux, dans *la défense de la reformation, que le fonds, & l'essence du Christianisme sont demeurez entiers dans l'Eglise Romaine, & qu'on y peut trouver son salut.* Luther, oüi, Luther assure dans ses *notes*

sur le premier chapitre de la Genese, qu'il ne faut point douter qu'on ne se sauve dans la Papauté: il dit aux Anabaptistes, *qu'on trouve dans la Papauté tout le bien du Christianisme, le cœur de la Chrétienté. J'approuve fort,* dit ailleurs cet Héresiarque *, *ce qu'on dit, que la foi de tous doit être reglée par la foi de l'Eglise Romaine, & lui doit être conforme, & je rends grace à Jesus-Christ de ce que par un grand miracle il conserve tellement cette seule Eglise, que jamais par aucun de ses decrets elle ne s'est écartée de la foi.* Calvin la reconnoit pour mere de toutes les Eglises; & pourquoi donc Luther & Calvin se sont-ils séparez d'elle? Leur séparation les condamne. C'est la mere des Eglises, qu'ils ont quittée; ceux qui les suivent dans le schisme ne peuvent former une Eglise veritable: la vraye Eglise est la mere des Eglises. L'Auteur cite encore une foule de Docteurs Protestans qui se sont condamnez sans y penser: il rapporte la réponse des Théologiens d'Helmstad à la quest-

* *Repons.* ad sylvestrum *tome prem. de l'édition d'Iena.*

tion que l'Imperatrice regnante leur fit proposer avant sa conversion. On sçait qu'après avoir employé l'autorité des puissances Protestantes, & sur tout de l'Angleterrre, pour faire retracter ceux qui avoient fait cette réponse, après avoir extorqué d'eux des justifications équivoques; après avoir fait retracter l'Université, qui n'avoit pas même été consultée. On s'est cru en droit de traiter cette réponse de supposée. Pourquoi un si grand éclat? La décision de la Faculté d'Helmstad, *qu'on peut se sauver dans l'Eglise Romaine*, est une doctrine commune parmi les Protestans. On a en Latin, en François, en Anglois, en Alleman, grand nombre de livres où cette verité est etablie sur le témoignage de plus de cent Docteurs Protéstans les plus celebres. Ceux qui font tant de bruit sur la supposition de cette décision, ont-ils osé nier que l'original est entre les mains de l'Imperatrice? Ont ils refuté les raisons dont les Théologiens d'Helmstad ont appuyé leur décision? Ces zelez Protestans ne l'ont pas même tenté. Pour y réüssir,

l falloit autre chose que l'autorité de la feu Reine d'Angleterre, & de son successeur, dont la faculté d'Hœlmstad dépend.

Qui peut donc excuser ceux qui ne rentrent pas dans une Eglise où on peut se sauver, de l'aveu méme de ceux qui l'ont quittée, quand sur tout la separation d'avec cette Eglise est le caractere essentiel de l'hérésie? Mais, dit-on, les Docteurs Protestans rendent raison de leur séparation; il ne peut y avoir de raison legitime de se separer du corps de J. C. qui est son Eglise, de s'éloigner du troupeau qu'il conduit lui même; une telle separation, si elle pouvoit être legitime en quelque cas, seroit commandée dans l'Ecriture; l'Esprit Saint n'auroit pas laissé les Fidelles dans l'ignorance d'un point si important, il auroit marqué precisément pour quelles erreurs, pour quels abus autorisez dans l'Eglise on devroit avoir recours au Schisme: l'a-t il fait? Peut on citer un passage de l'Ecriture, un seul passage qui favorise cette separation? N'est-elle pas severement condamnée comme un grand crime? *Ceux qui se séparent*, dit S. Jude, *n'ont pas l'esprit de Dieu.* S. Paul met les heresies & les Schismes au nombre des œuvres de la chair, qui excluent du Royaume de Dieu ceux qui les font. J. C. en promettant à son Eglise que les portes de l'enfer ne prevaudront point contre elle, & que l'Esprit Saint l'assistera toujours, a ôté tout pré-

texte de s'en separer. L'Auteur ne laisse pas d'examiner les raisons que les Protestans alleguent pour justifier leur schisme. Leur conscience, disent-ils, ne leur a pas permis de se soumettre aux décisions de l'Eglise. Est-ce donc, s'écrie l'Auteur, à la conscience des particuliers de regler l'Eglise ? N'est-ce pas l'Eglise qui doit regler la conscience des particuliers ? J. C. a-t il dit, si l'Eglise ne vous écoute pas separez-vous d'elle ? Il a dit, *si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise, que les Fidelles le regardent comme un Payen.* Seroit-ce pour une Eglise faillible & capable de nous tromper, que le Sauveur exigeroit une déference si absoluë ?

Monsieur Andry est naturellement engagé par l'ordre des matieres à prouver que l'Eglise Romaine a toutes les marques de la vraye Eglise, & qu'aucune de ces marques ne conviennent aux Eglises Protestantes ; en parlant de l'unité invariable de la doctrine, qui suffiroit seule pour faire reconnoître l'Eglise Romaine pour l'Eglise de J. C. Il fait remarquer que son inflexible dureté contre les moindres erreurs, qui blessent la foi, ou la regle des mœurs, cette intolerance que ses adversaires lui reprochent si amerement, fait sa grandeur & sa sureté. C'est la preuve évidente que le Dieu de verité la conduit. Monsieur Andry cite à cette occasion ces paroles remarquables de Daillé, parlant des Catholiques :

On ne vit gens si liberaux d'anathemes ; ils ne se contentent pas de frapper les cedres, & les sommets des montagnes, à peine y a t-il aucune herbe dans le champ de leurs adversaires, pour si basse & si menuë qu'elle puisse être, qui se soit sauvée de leurs foudres. Quelle difference entre ces sectes incertaines, qui n'osent rien condamner, qui offrent avec empressement aux autres sectes la tolerance, l'union même, & cette Eglise, qui sure de la protection de Dieu n'épargne rien, ne ménage rien, ne craint point qu'on l'abandonne ? Sa conduite ne marque-t-elle pas une pleine confiance de ne perir jamais ? Je ne m'arrêterai pas à rapporter tout ce que dit le sçavant Auteur sur les marques de la vraye Eglise. Il fait voir clairement, qu'elles conviennent à l'Eglise Romaine, & qu'elles ne conviennent pas aux Eglises Protestantes. Oseroient-elles s'attribuer l'unité, quand leurs variations sur les articles les plus fondamentaux éclatent, quand on sçait que dans les sectes les plus nombreuses, à peine dix familles, à peine dix personnes sont unies dans la même croyance ? Se diront-elles Apostoliques, elles qui viennent de naître ? On sçait l'histoire d'une vieille femme du petit peuple, qui resta seule Catholique dans une ville de Guyenne, interrogée par les Ministres, pourquoi elle n'embrassoit pas leur Religion ? C'est, leur repondit-elle, parceque je suis plus vieille que vô-

tre Religion. Pour qu'une Eglise soit Apostolique, il faut qu'elle prouve la succession non interrompuë de ses Pasteurs depuis les Apôtres. Comment les Protestans prouveroient ils cette succession ? N'est il pas constant que la primitive Eglise a crû ce qu'ils nient, qu'elle a prié les Saints, honoré les reliques, adoré l'Eucharistie, celebré le sacrifice de la Messe ? où a été leur Eglise pendant tant de siecles ? elle étoit invisible. Est ce prouver la succession depuis les Apôtres, que d'alleguer une suite invisible de fidelles ? La sainteté, l'universalité, conviennent encore moins que l'unité aux Eglises Protestantes. L'Auteur les presse vivement sur le défaut de Mission dans leurs premiers Pasteurs. Il fait remarquer, que Calvin, ayant dressé une Confession de foi pour donner une forme à l'Eglise de Geneve, il obtint du Magistrat qu'on feroit jurer les habitans qu'ils la croyoient. Il faisoit jurer sur son autorité, s'écrie l'Auteur, lui qui ne reconnoissoit pas l'autorité de l'Eglise universelle. On a depuis ajouté plusieurs articles à cette Confession de foi, on en a changé d'importans. Monsieur Andry fait sentir quel doit être l'embarras d'un Protestant reduit à s'assurer de la verité de chacun de ces articles par un examen dont la plûpart des hommes sont incapables ; il observe judicieusement qu'il est facile de distinguer la veritable Eglise parmi les differentes sectes du Christianis-

me, cet examen eſt auſſi aiſé qu'il eſt neceſſaire : au contraire , l'extreme difficulté, c'eſt trop peu dire , l'impoſſibilité d'examiner tous les articles de foi , prouve invinciblement, que Dieu n'exige pas cet examen, & que ſon Egliſe eſt fondée ſur un autre principe, qui ne peut être que l'infaillibilité d'un Tribunal établi pour finir les diſputes , & regler la foi. Que fera, dit l'Auteur, un Proteſtant perſuadé que l'Ecriture, expliquée par chaque particulier ſelon ſes lumieres , eſt la ſeule regle de foi , lorſqu'il verra dans cette Ecriture le lavement des pieds recommandé en termes ſi preſſans , *je vous commande* , *mandatum do vobis* , *de vous laver les pieds les uns aux autres* , lorſqu'il y verra une loi de s'abſtenir du ſang des animaux. Il ne reconnoit point dans l'Egliſe le pouvoir d'interpreter l'Ecriture , les termes lui paroiſſent clairs ; il doit donc ſelon les principes de la ſecte la condamner d'une prévarication plus criminelle , que les prétenduës innovations qu'elle reproche à l'Egliſe Romaine ; cette Egliſe étoit moins coupable quand il ſeroit vrai qu'elle a inſtitué de nouveaux Sacremens , que la ſecte Proteſtante, qui viole des Commandemens de Jeſus-Chriſt & des Apôtres , quoi qu'elle avouë qu'il ne lui eſt pas permis de les expliquer , ni d'en diſpenſer. Le trouble de ce Proteſtant croît infiniment, s'il veut examiner la regle de ſa

foi ; qu'elle aſſeurance a-t-il que ces livres, qu'il regarde comme la parole de Dieu, le ſont en effet ? Sa Confeſſion de foi (article IV.) lui apprend, que *ce n'eſt que la perſuaſion intérieure du Saint Eſprit, qui lui fera diſcerner la parole de Dieu de la parole des hommes.* Sent-il cette perſuaſion interieure ? Connoît-il évidemment que le Saint Eſprit l'inſtruit ſur ce diſcernement, dont dépend la certitude de ſa foi & de ſon ſalut ? J'en appelle avec l'Auteur à la conſcience de tous les Proteſtans qui ne ſont pas fanatiques. Le fameux du Moulin déclare nettement que cette perſuaſion intérieure *eſt une folie qui conduit à l'athéïſme.* Il eſt donc vrai, & l'Auteur le démontre, qu'il n'y a point d'Ecriture Sainte pour les Proteſtans, & que ce prétieux tréſor eſt inutile à ceux qui n'écoutent pas l'Egliſe Catholique : pour être aſſûré de le poſſeder, pour s'en ſervir ſans crainte d'être trompé, il faut l'avoir reçu d'une Egliſe infaillible.

Monſieur Andry acheve de ruiner les fondemens de l'Egliſe Proteſtante, en refutant cinq erreurs capitales, où leurs chefs ſont tombez ſur la nature & les proprietez de l'Egliſe. Voici ces cinq erreurs, 1°. *Pour diſcerner où ſe trouve la vraye Egliſe, il n'y a qu'à ſçavoir, que l'Egliſe eſt la compagnie de ceux qui ſuivent la vraye parole de Dieu.* L'Auteur montre combien cette regle eſt biſarre, & qu'el-

le expose à un examen impraticable ; s'il faut décider toutes les controverses avant que d'en venir à ce choix de l'Eglise, on ne seroit jamais en état de choisir. La dispute sur les articles contestez est inépuisable. Deuxiéme erreur. *L'Eglise a été quelque tems invisible.* Cela s'accorde-t-il avec les idées que J. C. nous en donne. Troisiéme erreur. *L'Eglise subsiste dans tous les gens de bien qui sont profession d'être Chrétiens.* Qu'elle monstrueuse societé ! Elle se dit Chrétienne, & elle souffre qu'on ôte la divinité à J. C. Elle fait gloire d'avoit été instruite par les Apôtres, & elle tolere dans ses enfans les doctrines les plus opposées. Quatriéme erreur. La Synagogue a condamné J. C. L'Eglise peut donc se tromper. Cinquiéme erreur. *La Synagogue est tombée dans l'idolatrie, l'Eglise peut donc y tomber.* Les differences de l'Eglise marquées dans l'Ecriture suffiroient pour détruire ces deux erreurs. Il étoit prédit que la Synagogue rejetteroit le Messie, & cesseroit d'être l'Eglise veritable ; il est prédit que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre l'Eglise Romaine, & que J. C. la gouvernera jusqu'à la consommation des siecles. D'ailleurs il est faux que la Synagogue soit tombée entierement dans l'idolatrie en aucun tems, & quand elle a méconnu le Messie, la presence du fils de Dieu manifestée par tant de miracles devoit l'emporter sur sa décision,

& son autorité subalterne devoit ceder à l'authorité suprême de J. C. visible, qui la condamnoit.

L'obligation de se soumettre à l'Eglise est une conclusion naturelle de tout ce que l'Auteur a établi ; il met cette conclusion dans tout son jour, & il en démontre la necessité par l'aveu qu'en font les Ministres Protestans, en exigeant de leurs collegues, & de leurs peuples, qu'ils se soumissent au Synode de Dordrecht, ils ont reconnu le besoin qu'a l'Eglise d'un Tribunal infaillible Ils ne peuvent plus reculer, il faut qu'ils soient ou Catholiques, ou tolerans sans bornes ; qu'ils croyent ce que le Concile de Trente a décidé contre eux, ou qu'ils permettent aux remontrants de mépriser le Synode de Dordrecht.

Les Ministres s'imaginent qu'ils embarrassent à leur tour les Docteurs Catholiques, en leur reprochant un cercle vicieux. Vous croyez, disent-ils, l'Ecriture sur l'autorité de l'Eglise ; mais n'est-ce pas par l'Ecriture que vous connoissez l'Eglise ? L'Auteur répond que nous ne croyons point l'Eglise precisément, parce que l'Ecriture nous apprend qu'elle est infaillible ; le bon sens, la droite raison, nous persuadent que Dieu a dû établir une Eglise visible & infaillible. L'origine de l'Eglise Romaine, sa conservation au milieu de tant d'ennemis, ne nous permettent pas de la méconnoître. La sainteté de

ſes loix, les vertus héroïques d'un ſi grand nombre de ſes enfans, achevent de nous convaincre de ſa verité & de ſon autorité. Nous allons à elle, comme à la dépoſitaire de la parole de Dieu, & nous recevons l'Ecriture de ſa main, comme de la main de Dieu même. Avec quelle joye y trouvons nous l'Egliſe ſi exactement décrite? Nous nous fortifions dans la foi par le témoignage mutuel que l'Egliſe rend à l'Ecriture, & que l'Ecriture rend à l'Egliſe: ce témoignage mutuel de l'Egliſe & de l'Ecriture n'eſt pas le fondement de nôtre foi: il en eſt, ſi j'oſe m'expliquer ainſi, le comble. Nous ne connoiſſons pas d'abord l'Egliſe par l'Ecriture, nous connoiſſons d'abord l'Ecriture par l'Egliſe; la raiſon & la grace nous menent au tribunal de l'Egliſe, & l'Egliſe nous donne l'Ecriture; mais l'Ecriture augmente nôtre attachement pour l'Egliſe: nous ſommes fidelles avant que d'avoir lû les ſaints livres; les ſaints livres nous font de parfaits fidelles,

Il falloit pour achever d'éclaircir ce qui regarde l'Egliſe traiter de ſon infaillibilité ſur les faits doctrinaux, du beſoin qu'elle a d'un chef viſible, de la ſuperiorité de Saint Pierre, & de ſes Succeſſeurs. Monſieur Andry prouve ces veritez avec une netteté & une force à laquelle l'opiniâtreté ſeule peut reſiſter. Le dernier Chapitre de ſon premier Tome compare la Religion Catholique, & la Religion Proteſtante,

par rapport à l'état où elles mettent l'esprit & le cœur de leurs sectateurs. L'Auteur montre quelle confiance, quelle ferveur inspirent les dogmes Catholiques, combien de ressources offre nôtre doctrine, quel fond de consolations on y trouve. Il montre d'un autre côté le trouble, le desespoir, où reduit la doctrine Protestante, combien de secours elle ôte aux fidelles, dans quel relâchement elle les pousse.

Tous les points de controverse sont éclaircis dans le second Tome briévement, mais exactement ; & l'on voit bien que si l'Auteur a commencé par la Controvèrse décisive de l'Eglise, ce n'a pas été pour éviter d'entrer en dispute sur tous les points contestez. Le Lecteur n'attend pas que je le suive dans ce détail ; j'avertirai seulement qu'il finit par une comparaison des Juifs rejettans J. C. visible au milieu d'eux, & des Protestans rejettans l'Eglise visible. Il fait entrer dans cette comparaison une application fort ingénieuse & fort touchante des invectives des Juifs contre J. C. & des réponses modestes & victorieuses du Sauveur, aux reproches des Protestans contre l'Eglise, & aux tendres invitations que l'Eglise fait aux Protestans. Ce Dialogue, qui est la conclusion de l'ouvrage, peut faire un grand effet sur uu cœur docile, & qui cherche sincerement J. C. & son Eglise,

ARTICLE CI.

LA RELIGION DES PROTESTANS justifiée d'heresie, & sa verité démontrée, pour répondre au Livre de Mr. Claude Andry, Ecclesiastique. Par Benedict Pictet, Pasteur, & Professeur en Théologie dans l'Eglise & Academie de Geneve. A Geneve, chez J. Antoine Guerel MDCCXIV. *Deux tomes in* 12. *Tome premier pages* 415. *Tome second pages* 547.

ON peut s'assurer qu'on trouvera dans le livre dont on vient de lire le titre les plus fortes raisons, les argumens les plus spécieux, dont les Ministres se servent pour justifier leur secte. Mr. Pictet, ancien Professeur, & Auteur d'une Theologie fort approuvée des Calvinistes, n'a rien oublié pour répondre à Mr. Andry. Il a employé l'érudition & l'artifice. Je dis l'artifice, car il a évité avec soin de se commettre d'abord avec son sçavant adversaire sur une matiere aussi avantageuse au parti Catholique, que la question de l'autorité infaillible de l'Eglise ; il a tâché autant qu'il a pû de faire disparoître un objet si importun aux Protestans. Il ouvre la dispute par de grands éloges de sa secte, & une exposition très-artificieuse de sa doctrine. La seconde lettre (car l'ouvrage est partagé en plusieurs lettres) roule

ſur une accuſation mal fondée. Mr. Pict
blame Mr. Andry d'avoir dit que Die
pour humilier nôtre eſprit veut le condu
re par les tenebres, & que nous recevor
les myſteres ſans raiſonner. Mr. Pictet
pour remporter ſur ſon adverſaire une vic
toire plus complette, s'efforce de montr
qu'il s'eſt contredit : mais par malheur c
qu'il a tiré de divers endroits du livre c
Mr. Andry ſur la croyance des myſter
dévelope parfaitement la penſée du Do
teur Catholique, & prouve qu'il a pari
très-exactement ſur l'uſage de la raiſo
dans la Religion ; qu'il a enſeigné que l
foi de l'Egliſe ſuppoſe tout ce que la ra
ſon a de plus fort, & de plus ſolide, a
que ſi elle eſt au deſſus de la raiſon, ell
ne lui eſt pas contraire ; qu'il n'a poir
placé l'obſcurité dans les motifs de croire
mais dans le myſtere qu'on doit croire
qu'en un mot il a voulu qu'on fût ſûr qu
Dieu a parlé ; mais qu'on ne demandâ
pas, pour croire, l'évidence de l'objet
content de la certitude de ſa revelatior
Mr. Pictet n'en eſt pas content : il veu
ſoumettre à l'examen de la raiſon, ce qu
Dieu a dit. En vain lit-il dans trois Evan
geliſtes, & dans S. Paul, que le pain con
ſacré eſt le corps de J. C. il declare qu'il n
le croira pas, parceque ſes ſens, ſa rai
ſon, répugnent à cette croyance : ſa rai
ſon, ſes ſens, répugnent-ils moins à l
croyance de la Trinité ? Le pas eſt gliſ
ſan

ſant, & je ne vois pas comment il s'en tirera.

Dans la troiſiéme lettre Mr. Pictet ſemble ſe rapprocher du vrai ſujet de la diſpute, mais on s'apperçoit bientôt qu'il évite toujours d'en venir au point déciſif; il s'amuſe à conteſter des définitions, & à faire des reproches cent fois repetez, & cent fois détruits. Dans la quatriéme lettre Mr. Pictet s'écartant toujours de la queſtion veut prouver que les Papes ſont heretiques, parcequ'ils ſouffrent qu'on enſeigne certaines opinions, qu'ils n'ont point définies, comme articles de foi, & qui n'ont jamais été condamnées. La preuve n'eſt-elle pas concluante ? Enfin, dans la cinquiéme lettre il eſt forcé de répondre aux preſſantes objections du Docteur Catholique. L'Ecriture prédit & défend les ſchiſmes, a dit Mr. Andry, elle ne marque aucun cas où il ſoit permis de ſe ſeparer de l'Egliſe; on ne peut donc s'en ſeparer ſans crime. Pour repouſſer cette objection il falloit ſans doute citer les paſſages de l'Ecriture favorables au ſchiſme. Il n'y en a point. Mr. Pictet, dépourvû de ce ſecours, prend le parti de nier hardiment que les Proteſtans ſe ſoient ſeparez de l'Egliſe. Quoi ! ſe revolter contre toutes les puiſſances Eccleſiaſtiques, faire des aſſemblées particulieres, ſe donner des Paſteurs ſans miſſion, renoncer aux ceremonies, aux uſages de l'Egliſe, l'accuſer d'idolatrie,

n'eſt pas ſe ſéparer de l'Egliſe ? Les Ariens, les Neſtoriens, en un ſens en étoient moins ſeparez ; ils obéïſſoient à des paſteurs heretiques, il eſt vrai, & excommuniez, mais dont on ne conteſtoit ni la miſſion, ni l'ordination. A quelle Egliſe plus ancienne que leur ſecte ſont donc unis les Proteſtans ? L'Egliſe Grecque, quoiqu'ennemie de l'Egliſe Romaine, quoique ſchiſmatique, les a rejettez avec mépris.

Mr. Andry a propoſé cet autre argument qui ne ſouffre point de replique. La vraye Egliſe, l'Egliſe Apoſtolique, eſt celle que les Apôtres ont fondée. L'Egliſe dont toutes les ſectes heretiques ſont ſorties, eſt neceſſairement la ſeule Egliſe, que les Apôtres ont fondée. Les hereſies ſe ſont formées après que les Apôtres l'ont établie. Donc la vraye Egliſe eſt celle dont les heretiques ſe ſont ſeparez, l'Egliſe Romaine. Mr. Pictet croit, ou feint de croire, que pour renverſer cet argument il ſuffit de dire que l'Egliſe Romaine n'eſt pas Apoſtolique, parcequ'elle n'enſeigne pas la doctrine des Apôtres. Il n'eſt pas vrai, ajoute Mr. Pictet, que l'on s'expoſe à la damnation en ſe ſeparant de l'Egliſe. Quel exemple en apporte-t-il, celui des fidelles Iſraëlites qui demeurerent attachez à la vraye Egliſe Judaïque, ſans s'engager dans le ſchiſme de Jéroboam : l'exemple n'eſt-il pas admirablement choiſi ? Autre exemple de même force. Les Saints qui pendant le

grand ſchiſme d'Occident, dans le doute general où l'on étoit ſur le Pape legitimement élû, ſuivirent des partis contraires.

Mr. Andry propoſe une autre demonſtration de la vraye Egliſe auſſi invincible que la precedente. Des hereſies s'élevent dans le ſein de toute ſocieté, de toute Egliſe. La vraye Egliſe, pour en être exempte, & pour conſerver la foi, doit les condamner. Si elle les toleroit, elle perdroit la foi, elle periroit; car ſa conſervation dépend de la pureté de ſa foi, & la pureté de ſa foi dépend du ſoin qu'elle a de condamner les hereſies. Une Egliſe établie pour enſeigner la verité, & qui voit tranquillement l'erreur ſe répandre, eſt une Egliſe infidelle à ſes devoirs. Elle n'a pas J. C. au milieu d'elle, ni le S. Eſprit pour ame. La vraye Egliſe doit donc condamner les erreurs d'une maniere qui les détruiſe à ſon égard. Il faut donc que le jugement qu'elle porte contre l'erreur ſoit déciſif, irrevocable, infaillible. L'Egliſe Proteſtante avoüe qu'elle n'eſt pas infaillible: elle n'eſt donc pas la vraye Egliſe. Que répond Mr. Pictet à cette demonſtration? Il n'oſe nier que l'Egliſe n'ait le pouvoir & l'obligation de prononcer contre les erreurs. L'infaillibilité eſt donc une proprieté de la vraye Egliſe. Il nie cependant qu'elle ſoit infaillible: il ne la reconnoît que pour juge ſubalterne, dont le jugement ſera revû par chaque fidelle, qui les confrontera avec

l'Ecritnre expliquée par chacun selon ses lumieres. Et de quoi servira donc le jugement de l'Eglise, si ceux qu'elle condamne ont autant de droit que les autres d'éxaminer sa décision ? Que sert donc à l'Eglise une autorité trop foible pour arrêter aucune erreur ? Une Eglise toujours en péril d'être subjuguée par le mensonge est-elle cette Eglise à qui le fils de Dieu a fait des promesses si magnifiques ?

On voit assez quelle est la méthode de M. Pictet. Il n'entend point la doctrine de l'Eglise qu'il combat : il confond les choses qui devoient être distinguées avec le plus de soin. Il croit avoir détruit l'infaillibilité de l'Eglise, en rapportant des décisions erronées de Conciles provinciaux, ou nationaux, des decrets des Conciles ou des Papes, sur des questions de pur fait ; les vices des Papes lui paroissent des preuves contre nôtre doctrine. Il suppose perpetuellement ce qu'il ne sçauroit prouver. Donnons-en des exemples. Si on l'en croit, avant Luther il y avoit des Protestans dans l'Eglise. Où se cachoient-ils ? Ce n'est pas assez de nous y faire voir des heretiques soutenans deux ou trois articles de la Confession de foi Protestante. Cela ne suffit pas ; il faut montrer dans l'Eglise un nombre de Chrétiens qui pensent comme Luther, comme Calvin en tout. Mr. Pictet, ni aucun Protestant, n'a pû les indiquer. Ce ne seroit donc pas

ſeulement l'état de l'Egliſe qui auroit été interrompu ; ce ſeroit l'Egliſe même, qui ſeroit perie, puiſqu'il n'y auroit plus eû de vrai fidelles. Les promeſſes de JESUS-CHRIST empêchent de le croire. L'Egliſe ſubſiſtoit donc ; & Luther, Zuingle, Calvin, & leurs Sectateurs, Paſteurs ſans miſſion, ne l'ont pas rétablie, mais ils l'ont dechirée. Ils ſont nez dans la vraye Egliſe, & ils l'ont abandonnée ; ils ſont ſchiſmatiques, & leur apoſtaſie n'empêche pas qu'elle ne ſoit l'Egliſe de JESUS-CHRIST. Je ne m'arrêterai pas davantage au livre du Théologien de Geneve, deux argumens feront juger du reſte. Mr. Andry a obſervé que la marque à laquelle on doit connoître la vraye Egliſe doit être claire, éclatante même, & telle qu'on ne puiſſe s'y méprendre. Mr. Pictet oſe ſoutenir, que la pure prédication de l'Evangile eſt cette marque éclatante. Hé quoi ! ne faut il pas un long & pénible examen pour s'aſſurer que les Proteſtans prêchent la pure parole de Dieu ? Un Calviniſte, par exemple, avant que de prononcer que ſes Miniſtres lui annoncent la pure parole de Dieu, ne doit-il pas entrer dans toutes les controverſes de ſa ſecte avec les Lutheriens, les Sociniens, les Catholiques ? Il connoîtra bien tard la vraye Egliſe, s'il la connoît jamais, & la clarté de la marque de la vraye Egliſe que lui donne

Mr. Pictet n'est pas assurément fort lumineuse.

Vous vous trompez, répond le défenseur des Eglises reformées, l'examen que doit faire un Protestant est d'une legere discussion ; l'Ecriture dit clairement ce qu'il faut croire. C'est se joüer des hommes, que d'alleguer cette clarté pretenduë, quand on voit les Protestans même partagez sur les expressions les plus simples & les plus précises des Auteurs sacrez. Les Calvinistes voyent dans l'Ecriture la grace irrésistible, la réprobation positive de la plûpart des hommes. Les Luthériens croyent dans l'Ecriture le pouvoir de résister à la Grace, & la volonté sincere que Dieu a de sauver tous les hommes. Les articles décidez a Dordrect étoient importans, on n'en peut douter, quand on voit l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne en mouvement sur cette affaire, quand on voit la prétenduë reforme avoir recours à la voye de l'autorité, assembler un Synode, exiger qu'on s'y soumette, faire ce qu'elle avoit condamné dans l'Eglise Romaine, & renverser ainsi les fondemens de la reforme, plutôt que de tolerer les Remontrans. L'Ecriture, si elle est claire, décidoit ce grand differend, cependant les Remontrans d'une part, le Synode de l'autre, ont vû dans l'Ecriture leurs sentimens opposez. Quoi de moins obscur que ces paroles de Jesus-

CHRIST, *ceci est mon Corps!* En combien de manieres les Protestans les ont-ils expliquées ? Un Protestant avant que de s'assurer qu'on prêche dans sa secte la pure parole de Dieu, doit entrer dans le détail infini de toutes les disputes. La prédication de la pure parole de Dieu n'est donc pas la vraye Eglise. Dieu n'a pas voulu, & n'a pû vouloir qu'il fût si difficile de la connoitre.

Encore un mot des variations des Eglises Protestantes. Mr. Andry avoit pressé habilement l'argument qu'on en tire, Mr. Pictet répond que ces variations ne meritent aucune attention. Nier ou soutenir le libre arbitre, la grace suffisante, la mort de JESUS-CHRIST pour tous les hommes, ce sont donc des opinions de peu de consequence ? Les Lutheriens d'aujourd'hui sont fort éloignez de Luther sur ces dogmes. La secte Calviniste n'a pas moins varié que la secte Lutherienne, elle a changé ses Confessions de foi. Comment Mr. Pictet traite-t-il ces changemens de bagatelles, lui qui fait tant de bruit sur les contestations des écoles Catholiques ? Ecoutons Mr. Andry à son tour.

ARTICLE CII.

REPLIQUE A MONSIEUR PICTET, Recteur de l'Academie de Geneve. Par Claude Andry, Ecclesiastique. A Lyon, chez la veuve & fils Viret. 1716. *in* 12. *pages* 639.

MOnsieur Andry n'a eû pour but dans cette replique que de ramener Mr. Pictet au point decisif de la dispute, dont il s'est toûjours écarté dans sa reponse au livre de Mr. Andry. Il promettoit dans le titre de sa réponse de justifier d'heresie la Religion des Protestans; Mr. Andry lui avoit marqué le seul moyen de la justifier; c'étoit de prouver que les Protestans ont pû se séparer de l'Eglise Romaine, & refuser de se soumettre à ses décisions en matiere de foi, sans tomber dans l'heresie & dans le schisme: il n'y a que trois manieres de le prouver; l'une de faire voir qu'on peut se séparer d'une Eglise à qui JESUS-CHRIST a promis qu'il seroit au milieu d'elle jusques à la consommation des siécles; la seconde, de montrer que cette promesse n'a pas été faite à la seule Eglise qui remonte jusqu'aux Apôtres, par une succession legitime, à l'Eglise qui s'appuyant sur cette promesse, a chassé de son sein les Ariens, les Nestoriens, les Eutychiens, les Monothélites, les

Grecs, les Albigeois. La troisiéme est de prétendre que malgré la promesse de Jesus-Christ, l'Eglise que les Apôtres ont établie a cessé d'être la vraye Eglise; que l'Eglise visible n'étoit plus la vraye Eglise peu de tems après les Apôtres; que la vraye Eglise étoit je ne sçai quoi d'invisible sans succession, sans ministere, dont on ne peut prouver l'existence, qu'en faisant passer pour la vraye Eglise des particuliers temeraires & d'abord condamnez, ou des sectes heretiques opposées entre elles dans des articles de foi très-importans, & dont les Protestans n'oseroient adopter toutes les erreurs. J'avouë qu'il étoit mal aisé de faire recevoir de pareilles preuves; il est plus facile de ne les proposer qu'à demi, & du beau côté, & de se jetter incontinent sur des invectives contre les Papes, contre les pretendus abus de l'Eglise Romaine, de crier à la superstition, à l'idolatrie, & de conclure fierement qu'on a eû raison de se séparer d'une Eglise idolâtre. C'est ce dernier parti que Mr. Pictet a choisi, comme on l'a pû voir dans l'extrait précedent. Mr. Andry le rapelle au veritable état de la dispute, il éloigne tout ce qui lui est étranger, il découvre ses artifices, il lui fait connoître de quelle importance sont les questions que Mr. Pictet traite de legeres, & qu'il se contente de nier simplement, comme l'infaillibilité, la perpetuité, la succession le-

gitime & visible de l'Eglise, le sacrifice de la nouvelle loi, l'adoration de l'Eucharistie ; ou qu'il affirme sans preuves, comme l'idolatrie de l'Eglise Catholique, la necessité de la communion sous les deux especes. Mr. Andry presse son adversaire sur ce qu'il a laissé sans réponse l'objection tirée de la contradiction où les Calvinistes sont tombez sur ce dernier article. Cet endroit de la replique, que je vais rapporter, donnera idée du stile de Mr. Andry.

„ Je vous ai proposé l'embarras où ont „ été vos Ministres sur la Communion des „ deux especes, dont ils ne se sont jamais „ relevez, en voulant soûtenir, qu'elle est „ d'obligation & d'un commandement de „ Jesus-Christ, contre lequel il n'est „ permis de rien attenter, c'est ainsi que „ vous vous en expliquez *au Dimanche* 53. „ *de vôtre grand Catechisme* : Malgré l'é„ vidence de toute l'antiquité, qui prou„ ve le contraire par la Communion d'une „ seule espece donnée aux malades ; mal„ gré l'Ecriture, qui s'explique sur ces pa„ roles *beuvez en tous*, des seuls Apôtres „ établis alors par Jesus Christ pour ré„ présenter, comme lui, sa mort par la „ séparation des deux especes, & *ils en „ burent tous*, dit S. Marc ; malgré les pa„ roles mêmes de Jesus-Christ, qui at„ tache la vie éternelle à ceux qui ne pren„ dront que la seule espece du pain, *qui „ mangera de ce pain vivra éternellement* ;

„ malgré enfin l'explication qu'en a don-
„ né l'Apôtre S. Paul, qui assure aux Co-
„ rinthiens, que de quelque maniere que
„ ce soit que l'on communie, ou *sous l'es-
„ pece du pain*, ou *sous l'espece du vin, on
„ sera toujours coupable du corps & du sang
„ de Jesus-Christ.* Mais on s'étoit separé
„ de l'Eglise, il falloit bien lui être oppo-
„ sé, & contraire en cet article, comme
„ dans les autres. C'est ce qu'on fit, en
„ établissant pour article de foi ce Dogme
„ que les premiers Ministres concerterent
„ entre eux, *Que tous seroient d'obligation
„ de prendre à la Cene, le pain & le vin,
„ que c'étoit un commandement de Jesus-
„ Christ, contre lequel il n'étoit point per-
„ mis de contrevenir & de rien attenter.*
„ C'est là un des sujets que vous dites être
„ sans fondement de ma part, & que vous
„ n'avez pas voulu relever.

„ Après vous avoir proposé sur cet ar-
„ ticle les variations où ont été vos Mi-
„ nistres & vos Synodes, si on pouvoit
„ communier en ne prenant *que le pain*,
„ ou si l'on devoit prendre les deux ensem-
„ ble *le pain & le vin*, pour participer
„ à la Céne, (le Synode de Verteüil l'an-
„ née 1567. ayant défini *qu'il falloit ne-
„ cessairement*, pour le sacrement, user
„ des deux signes; & le Synode de Cha-
„ renton l'année 1631. ayant déterminé
„ le contraire, que l'on pouvoit partici-
„ per à la Céne en ne prenant que le pain

,, pour ceux qui ne boivent point de vin ;
,, vôtre discipie Ecclesiastique confirmant
,, ce dernier) Je vous demandois ce qu'il
,, y avoit à répondre à un Protestant, qui
,, ayant la conscience timorée tombe dans
,, un scrupule de n'avoir jamais communié
,, parmi vous ; parce qu'il a une horreur
,, naturelle pour le vin, & qu'on ne lui a
,, jamais donné à la Céne que le pain,
,, suivant la décision portée dans vôtre Sy-
,, node de Charenton, & la constitution
,, de vôtre discipie Ecclesiastique. Ce Pro-
,, testant, que l'on suppose ici, examine
,, l'état de sa conscience sur ce que lui ap-
,, prend sa religion ; il voit dans son cate-
,, chisme une obligation indispensable de
,, recevoir les deux signes pour participer
,, au Sacrement ; & que c'est un comman-
,, dement de Jesus-Christ que l'on ne
,, peut aucunement violer. Dans cette per-
,, plexité, & ce doute, qui ne l'embarrasse
,, pas peu, il visite un de ces Ministres, &
,, un des plus habiles. Il lui découvre la
,, peine où il se trouve, lui disant, Mr.
,, il me semble que je n'ai jamais partici-
,, pé au Sacrement du Seigneur, & que je
,, n'ai jamais fait la Céne ; car l'on ne m'a
,, jamais offert que du pain ; & cependant
,, je vois par nôtre Catechisme, que le
,, pain & le vin sont inséparables pour fai-
,, re le Sacrement, étant un précepte &
,, un commandement de Jesus-Christ,
,, auquel il n'est point permis d'attenter ;

„ les deux Signes ſont donc indiſpenſa-
„ bles & de l'eſſence de cette action ; de
„ ſorte que n'ayant reçu de mes Miniſtres
„ à la Céne que le pain, il eſt évident que
„ je n'ai jamais reçu le Sacrement. Qu'ai-
„ je donc reçu toutes les fois que je me
„ ſuis approché de la Céne ? Je n'en ſçai
„ rien. J'ai pourtant reçu quelque choſe ;
„ mais qu'eſt-ce que c'eſt en fait de re-
„ ligion ? Ce n'eſt pas une action politi-
„ que, ce n'eſt pas non plus une action
„ de religion, puiſque je n'ai point reçu
„ de Sacrement. Dites moi donc, je vous
„ prie, ce que c'eſt : pour moi je n'en ſçai
„ rien ; je vous trouve auſſi embarraſſé
„ que je le ſuis, & je défie les plus habiles
„ de tout nôtre parti de ſe tirer de là. Ce
„ qui me fait voir évidemment, Monſieur,
„ que toute nôtre religion eſt un corps
„ très-mal entendu ; car pourquoi les deux
„ Signes étant, comme nous le diſons,
„ d'une obligation indiſpenſable pour le
„ Sacrement, ne m'a-t-on pas exhorté
„ à me faire quelque violence, comme
„ on le fait faire aux malades, quand il
„ s'agit de quelque remede difficile, pour
„ lequel ils ont de la repugnance & de
„ l'horreur ; outre que pour le Sacrement
„ une ſeule goute de vin auroit ſuffi, ce
„ qui n'eſt pas de même pour les malades
„ à qui l'on fait faire de grands efforts
„ pour une beaucoup plus grande quantité
„ de quelque liqueur, où il ne s'agit que

„d'un bien temporel , pendant qu'ici il „ s'agit du plus grand de tous les biens , & „de la vie éternelle.

„.Jugez , Monſieur, je vous prie, ſi „ c'eſt là une choſe ſans fondement, & ſi „ vous avez eû raiſon de ne la pas vouloir „ relever , comme vous dites , puiſqu'il „ ſemble plûtôt qu'une perſonne comme „ vous devoit en cela montrer ſon amour „ pour la verité, & détromper un peuple „ dont vous devez répondre au jugement „ de Dieu.

Dans les Sections VII. & ſuivantes le Docteur Catholique prouve à ſon adverſaire que le fondement ſur lequel il s'appuye lui eſt commun avec toutes les ſectes heretiques , & eſt le veritable caractere de l'hereſie ; que c'eſt porter ſoi même ſa condamnation que d'en appeller à l'Ecriture expliquée ſelon ſon ſens particulier, auquel on ſoumet l'autorité de l'Egliſe , que les peuples Proteſtans n'ont point d'Ecriture , puiſque les verſions en langue vulgaire qu'on leur met entre les mains ſont pleines de falſifications & d'erreurs , au jugement des plus habiles Proteſtans ; il lui montre que le texte même de l'Ecriture entre les mains d'un Proteſtant eſt inutile , & pour refuter les hereſies , & pour ſe convaincre ſoi-même & fonder ſa foi. Cet endroit eſt traité avec beaucoup de force.

La ſection XVIII, découvre parfaite-

ment l'illuſion où ſont les Proteſtans, de ſe flatter ſur leur petit nombre : dans le reſte de l'ouvrage, l'Auteur met le ſchiſme des Proteſtans dans une entiere évidence ; & il confond Mr. Pictet ſur les calomnies avancées contre les Souverains Pontifes.

ARTICLE CIII.

LA DEFENSE DE LA RELIGION des Proteſtans, ou réponſe à la replique de Monſieur Claude Andry, Eccléſiaſtique. Par Benedict Pictet, Profeſſeur en Theologie dans l'Egliſe & Academie de Geneve. A Geneve chez Jean Antoine Querel 1716. *in* 12. *Deux tomes, pages en tout* 693.

MOnſieur Pictet, avant que de combattre à découvert, ſe deguiſe d'abord ſous le nom d'un Proteſtant anonyme ; enſuite il paroît comme le Secretaire inconnu du corps des Proteſtant. Comme Proteſtant anonyme, il tâche dans une lettre écrite à Mr. Andry, de l'effrayer par les accuſations de Déïſme, de Pyrroniſme, d'Athéïſme, & d'Athéïſme incurable. Voilà une accuſation grieve, voyons-en le fondement. Mr. Andry a fait à Mr. Pictet cette objection invincible : Vous n'avez aucune certitude dans vôtre croyance ; vôtre Egliſe n'a aucun principe de foi ; vous n'êtes donc pas la vraye Egliſe. L'E-

criture, dites-vous, eſt vôtre regle. Pour qu'elle le ſoit il faut que vous connoiſſiez avec une entiere certitude, que toutes les parties de la Bible, jusqu'à la moindre phraſe, ont été inſpirées, & qu'elles ſont parvenuës juſqu'à nous ſans aucune alteration ni dans le texte, ni dans la verſion, dont vous vous ſervez : il faut encore que vous connoiſſiez avec une entiere certitude, que vous entendez parfaitement le texte, ou la verſion que vous liſez. Rien de tout cela ne peut vous être certain, ni par les recherches des Critiques, ni par vos propres lumieres. Vous voyez vos plus grands Docteurs diviſez ſur le ſens des paſſages les plus clairs de l'Ecriture : les Sociniens vous objectent un grand nombre de paſſages, qui ſemblent detruire la foi de la Trinité, de la Divinité, & de la ſatisfaction de J. C. articles aſſurément fondamentaux ; de ces paſſages, les uns ſont obſcurs, les autres clairs en apparence. Vos réponſes ſont-elles évidentes ? Elles ne le paroiſſent pas à vos Docteurs, puiſqu'ils varient dans la maniere de répondre. Où prendre donc un fondement certain pour établir vôtre foi ? Vôtre Paſteur Théologien, ſi diſtingué dans vôtre ſecte, vous fait dire, que vous êtes auſſi ſûrs de bien entendre l'Ecriture, que de bien entendre tout autre livre. Y penſe-t-il ? Quelle comparaiſon ! Quoi ! Un livre écrit originairement dans une langue étrangere, qui n'a paſſé juqu'à vous

que par une longue ſuite de ſiecles, & pluſieurs verſions; un livre qui traite des myſteres les plus ſublimes en peu de paroles; un livre où les contradictions apparentes ne ſont pas fort rares, un livre dont l'obſcurité eſt ſenſible par la multitude d'interpretations differentes, par les conteſtations vives & fréquentes dont il eſt la matiere; un tel livre, dites-vous, s'entend comme le langage ordinaire, & vous êtes auſſi ſûr de le comprendre, que vous êtes ſûr d'entendre quelque autre livre écrit à vôtre portée. Ah! mes freres, à quoi êtes vous réduits, ſi vous n'avez d'autre fondement de vôtre foi que cette ſuppoſition inſenſée? Quand vous n'auriez aucun lieu de douter ſur le ſens particulier que vous donnez à l'Ecriture, comment vous calmer ſur vôtre ſimple jugement contre l'objection des impies, qui attaquent l'antiquité, & l'inſpiration des livres ſacrez? Comment vous convaincre de la divinité de toutes les parties de l'Ecriture? Comment vous perſuader que les hommes n'y ont point mêlé leurs penſées? Encore une fois vôtre foi n'a nul fondement, & vous oſez nous reprocher que nôtre méthode conduit au Déïſme, au Pyrronïſme, à l'Athéïſme. Reconnoiſſez la, cette méthode, que Mr. Pictet vous repréſente ſi défigurée. La raiſon me fait connoitre l'exiſtence & la perfection de Dieu, elle me perſuade que je lui dois un culte digne de

lui, & qu'il ne m'a pas créé pour m'aban donner; qu'il a soin de moi, & pour l tems & pour l'éternité. On me parle d plusieurs Religions, nulle ne me paroî digne de Dieu que la Chrétienne; j'exa mine son origine, sa propagation, sa suc cession, tout me paroît divin. Je suis con vaincu que Dieu ne peut être Auteur d'u ne Religion sans avoir pourvû à sa per petuité, & à son unité, qu'il n'a pû y pour voir qu'en établissant un Tribunal infail lible, dont les décisions fixent l'incons tance, arrêtent les sallies de l'imaginatio des particuliers, & soyent une regle inva riable de la doctrine, & des mœurs, qu'i l'a pû établir, ce Tribunal, qu'il l'a dû éta blir. Je le vois établi dans l'Eglise Ro maine, subsistant depuis les Apôtres; l main de Dieu, qui le conserve au milie des tempêtes excitées par les heresies, e sensible; je les vois périr l'une après l'au tre, & éprouver successivement la destiné des ouvrages des hommes, tandis que l'ou vrage de Dieu demeure immobile; je n puis méconnoître la veritable Eglise; j l'écoute comme mon seul oracle, comm l'interprete infaillible de Dieu: elle m met en main les livres sacrez, qu'elle a re çus des Apôtres qui l'ont fondée, qu'eli a conservez comme son plus precieux tr sor. Elle me determine leur veritable sen Voilà les fondemens de ma foi: tout y po te sur ce que le raisonnement a de plus fo

de, sur ce que l'intelligence a de plus évident. Tout est lié, tout se demontre. La raison me fait connoître avec certitude une autorité divine & infaillible, cette autorité me décide sur tout, en lui déferant, je ne défere qu'à Dieu, qui me parle par cet Interprete infaillible : ce n'est pas mon esprit foible, fautif, fini, que je suis ; c'est cette Eglise formée par Jesus-Christ, instruite par les Apôtres, arrosée du sang des Martyrs, cultivée par les Docteurs les plus celebres, repanduë dans tout l'univers, toujours feconde en Saints, toujours ferme dans les mêmes dogmes, & plus glorieuse encore par son inflexible fermeté contre les heresies, & par sa confiance inébranlable dans les promesses de Jesus-Christ, que par tous ses autres avantages. C'est l'Eglise dont les Protestans se sont séparez, ou si l'on veut, qui les a rejettez. Dans la méthode qui me conduit jusqu'à une entiere soumission pour elle où est le Déïsme, où est le Pyrronisme, où est l'Athéïsme ? Quelle confusion pour Mr. Pictet, d'avoir recours à des accusations si atroces & si injustes ! Monsieur Andry & les Lecteurs me pardonneront, si l'indignation que cette calomnie m'a causée, m'a fait prendre la parole pour la repousser, & rendu mon stile plus vif que ne doit être celui d'un Journaliste.

Je finis l'extrait du livre sans entrer dans

un plus grand détail. L'Auteur ne peut s'[...] plaindre; puisque je n'y ai trouvé que [...] redites, & point de réponses. Qu'il ch[...]sisse à son gré quelque article, & je m'[...]gage de faire voir qu'il y repete, & qu[...] ne répond pas. Sans attendre qu'il ait ch[...]si, je prends pour exemple un article [...] plus importans, les fidelles cachez da[...] l'Eglise corrompuë, ces Ancêtres invi[...]bles des Protestans, par qui ils prétend[...] remonter jusqu'aux Apôtres; qu'on l[...] la vingtiéme lettre de Mr. Pictet, e[...] est de quarante pages, on y cherche [...] vain la moindre preuve, qu'il y ait [...] avant la prétenduë reformation des Ch[...]tiens attachez à la doctrine que Luther [...] Calvin ont defenduë. On y trouve seul[...]ment la maniere dont ils devoient agi[...] supposé qu'il y en eût. Enfin, rien [...] montre mieux l'extremité où Monsie[...] Pictet se trouve réduit, que ses décl[...]mations continuelles, & l'opinion aba[...]donnée aujourd'hui des plus doctes Pr[...]testans, que le Pape est l'Antechrist [...] l'Apocalipse; chimere que Mr. Pict[...] adopte, & à laquelle il revient à to[...] momens.

ARTICLE CIV.

ETTRE DE MONSIEUR ANDRY, Ecclesiastique, à Mr. Pictet, Recteur de l'Academie de Geneve. On y a ajouté une lettre aux Protestans sur le même sujet. A Lyon chez la veuve & fils Viret, mil sept cens dix-sept, *in* 12. *pages* 24.

MOnsieur Andry a raison de finir une dispute où tout est éclairci ; il decla- que ce qui l'a porté à la commencer, a l'estime & l'amour sincere dont il est nerré pour une personne du merite de . Picter. Dans le reste de la lettre à ce néologien de Geneve, & dans la lettre vante adressée aux Protestans, Mr. An- reprend en peu de mots la suite de la pute : il la ramene aux points princi- ıx, à la regle de foi toûjours incertai- , si elle n'a pour principe l'infaillibilité l'Eglise, & au crime attaché à toute sé- ration de l'Eglise Romaine fondée par Apôtres.

Terminons la dispute par l'autorité d'un cteur, qui ne sera pas suspect à Mr. ter, du fameux Béze, cité par Mr. An- page 311. de sa replique. *Nos gens,* Beze dans sa premiere lettre, *sont em- tez par tout vent de doctrine tantôt d'un é tantôt d'un autre : peutêtre qu'on pour- t sçavoir quelle croyance ils ont aujour-*

d'hui sur la religion ; mais on ne sçauroit s'assurer de celle qu'ils auront demain. En quel point de Religion ces Eglises, qui se sont déclarées contre le Pape sont elles d'accord ? Si vous prenez la peine de parcourir tous les articles depuis le premier jusqu'au dernier, vous n'en trouverez aucun, qui ne soit reconnu par quelques uns comme de foi, & rejetté par d'autres comme impies. Après avoir lû cet aveu de Beze sur les funestes suites des principes de la prétenduë reforme, on ne sera pas surpris qu'interrogé par Olive de Beze sa sœur, mariée à Mr. Michon de Sens, il lui ait conseillé de demeurer dans la Religion Romaine. La lettre de Beze est restée dans la famille. Mr. Bonnet, ancien Trésorier des gages du Parlement, petit fils d'Olive de Beze, me l'a assuré.

ARTICLE CV.

DESCRIPTION GEOGRAPHIQUE, Historique & Politique, du Royaume de Sardaigne. A Boulogne, 1714. *in* 18. 201. *pages.*

J'Ai cru que dans un tems où l'on parle beaucoup de la Sardaigne, l'extrait de ce Livre étoit de saison. L'Auteur paroit instruit, & s'il flatte un peu la Sardaigne, ce n'est que sur les eaux ; si on en croit les autres Géographes, elles n'ont pas les

bonnes qualitez qu'il leur attribue; elles ſont pures, mais malfaiſantes, ſur tout aux étrangers; les mines dont l'iſle eſt pleine y contribuent ainſi qu'en Hongrie.

Extrait de la deſcription Géographique.

Le Royaume de *Sardaigne* conſiſte dans une Iſle, au milieu de la méditerranée, environnée de pluſieurs autres petites Iſles adjacentes, qui ſont, *la Zavara*, ou *Aſinara, la Roſſa, il Tavolato, St. Antioco, St. Pietro &c.*

Cette Iſle, plus longue que large, eſt ſituée entre les 37 degrez 10 min. & les 39 degrez 50 min. de latitude, & entre les 31 degrez 10 min. & 33. 15. min. de longitude; deſorte que du midi au nord elle a cent ſoixante quinze milles d'Italie de longueur, & de l'occident au levant cent milles de largeur, & dans toute ſa circonference elle a environ ſept cens milles de tour, ſuivant les Cartes géographiques les plus exactes, & les meſures pratiquées par les *Portolans*. Elle eſt arroſée de deux aſſez grands fleuves, qui ſont le Tirſi & le Cedro; & c'eſt de ce dernier qu'elle a reçû autrefois le nom de *Cedragne*, & enſuite de Sardaigne, dont les petits poiſſons ſi connus ſur toutes les côtes de la méditerranée ont été appellez ſardines, à cauſe de la grande quantité qui s'en pêche autour de cette Iſle. Outre la commodité de ces deux rivieres, qui par un cours oppo-

ſé ſemblent diviſer toute l'Iſle dans ſa longueur, elle eſt encor diſtinguée en deux Caps, dont l'un s'appelle *Cap de Cagliari*, à cauſe de la ville de ce nom ſituée vers le ſud, du côté de la Barbarie : l'autre nommé le *Cap de Saſſari*, vers le nord du côté de l'Italie. L'Iſle de *Corſe* ſe trouve entre l'Italie & la Sardaigne, & n'eſt ſéparée de cette derniere que par le détroit de *Taphros*, ou de *Boniface*, de la largeur de ſept milles.

La Sardaigne eſt entremêlée de collines & de montagnes, qui ne ſont pas moins fertiles que les vallées & les plaines. Elle eſt ornée çà & là de divers étangs, ou lacs, très-remplis de poiſſon, ce qui vient peutêtre de la communication de ſes eaux avec la mer, qui ſur les côtes de Sardaigne a une plus grande abondance de toutes ſortes de poiſſons, que dans tout le reſte de la méditerranée.

Tous les fruits de la terre y abondent, particulierement les grains, les vins, les olives, les oranges, & les citrons: mais ſur tout on y voit une infinité de beſtiaux, particulierement de bêtes à corne, d'où vient la quantité de fromages, de laines & de peaux, dont l'Iſle ſe ſert, non ſeulement pour ſon uſage, mais dont elle fournit une partie des côtes de l'Italie. Il y a autour de l'Iſle pluſieurs ports capables de recevoir toutes ſortes de bâtimens ; mais les plus renommez, les plus grands & les

 plus

plus ſûrs, ſont *Porto Conde*, *Porto Torre*, *Porto Scuſo*, & celui de *Cagliari*, où le gouvernement du Royaume entretenoit autrefois une Eſcadre de ſept Galeres, & où de très-nombreuſes flottes peuvent ſe mettre à couvert, s'hyverner, & radouber leurs vaiſſeaux, ſans crainte des vents, ni des tempêtes. Non ſeulement ces ports, mais les autres qui ſont plus petits, & en plus grand nombre dans la circonference de cette Iſle, ont des tours & des forts commodes pour ſe défendre des ennemis, & ſur tout des Corſaires de Barbarie; comme auſſi pour ſauver & donner refuge aux bâtimens étrangers, lorſqu'ils ſont pourſuivis. Les petites Iſles voiſines ſont auſſi pourvuës de pluſieurs tours: elles ſont naturellement fertiles, & ſi elles étoient habitées, elles n'auroient pas ſujet d'envier l'abondance de la Sardaigne: mais il faut qu'elles ſe contentent d'être le ſéjour de quelques pêcheurs & des beſtiaux: Ces derniers y trouvent veritablement des pâturages exquis, ſur tout dans l'Iſle d'Aſmara, où l'on trouve encore un nombre infini de tortuës & de gibier.

La ville de Cagliari, qui renferme plus de ſoixante mille habitans, eſt preſentement la capitale de Sardaigne. Peutêtre n'a-t-elle cet avantage, que parce qu'elle a preſque toujours été la réſidence des Vice-Rois, quoique ces derniers, pour la commodité des peuples, ſoyent obligez

de résider six mois de l'année à Sassari, qui est aussi une belle ville, de plus de trente mille habitans. Elle n'est pas à la verité située sur la mer, conmme Cagliari, mais elle est assise dans une plaine très-délicieuse, qui n'est éloignée que de dix mille de *Porto torre*, ville maritime, anciennement très fameuse avant sa destruction, & des débris de laquelle la ville de Sassari a été bâtie; ce qui lui a fait donner le nom de *Turritana*. Il y a plusieurs autres villes autour des côtes, *Ampurias*, ou *Castello Aragonese*, *Alghero*, *Bosa*, *Oristano*, *Iglesias &c.* entre lesquelles, après Cagliari, *Ampurias* & *Alghero* sont les plus fortes, étant régulierement fortifiées, & toujours fournies de munitions & de garnison. Toutes ces villes à la reserve d'Iglesias, ont des Evêques. La ville d'*Ales*, qui est au centre de l'Isle, est encore un Evêché; tellement que la Sardaigne est ornée de trois Archevêchez, qui sont *Cagliari*, *Sassari*, & *Oristano*, & de quatre Evêchez; sçavoir, *Ampurias*, *Alghero*, *Bosa*, & *Ales*. Outre ces villes, qui sont toutes bonnes, belles, & bien peuplées, il y a quantité d'autres endroits, comme des châteaux & des villages, distribuez dans le centre même de l'Isle, ou le long des côtes, entre lesquels ils s'en trouve où l'on compte jusqu'à vingt mille habitans & plus, comme, *Tempio*, *Oziero*, *Orano*, *Orosei*, *Borgalli*, *Nuro*, *&c.* Les bâtimens, tant des villes

que des villages, ſont ordinaires ſuivant la maniere Eſpagnole, qui regarde plus à la commodité qu'à la magnificence. Les Egliſes cependant & les Couvens ſont très ſomptueux, principalement les Egliſes & les Colleges des Jeſuites, qui font beaucoup de figure dans ce Royaume, mais qui meritent auſſi beaucoup par les ſoins infatigables qu'ils ſe donnent. On trouveroit en Sardaigne plus de villes & plus d'habitations, ainſi qu'il y en a eû autrefois, ſi l'Iſle avoit un peu plus d'habitans, à proportion de ſa grandeur; mais on n'y compte pas plus d'un million d'ames, ce qui n'eſt pas ſuffiſant. Cela vient de ce qu'en certains endroits, & particulierement dans ceux qui ne ſont pas cultivez, ou dans leſquels il y a beaucoup d'eaux; l'air y eſt mal ſain, principalement pendant l'été, comme il arrive ordinairement dans les païs de cette nature.

Au reſte, le climat de Sardaigne, generalement parlant, eſt temperé & très-bon; & l'on peut dire, que chaque ſaiſon y fait ſon cours d'une maniere auſſi douce que reglée. C'eſt apparemment par cette raiſon que l'Iſle eſt couverte en tout tems de fleurs, ou de verdure; de ſorte qu'on y laiſſe paître le bétail même pendant l'hiver; elle eſt ſi fertile en toutes choſes, aux endroits cultivez, qu'on ne trouve point ordinairement ailleurs de fruits qui ſurpaſſent ceux des arbres & de la terre de

cette Isle, soit en qualité, ou en quantité. La nature des eaux qui arrosent les campagnes, contribuë sans doute aussi à cette fécondité, parce qu'elles sont très-pures; mais outre le bien qu'elles procurent à ceux qui en jouïssent, elles font encore plaisir à ceux qui les voyent si bien partagées, en tant de rivieres, de ruisseaux & de fontaines, qui sont l'ornement de cette Isle, soit à la campagne, ou dans les villes. Il y a entre autres à Sassari une très fameuse fontaine, nommée de Rossello, qui sans exaggerer peut être comparée aux plus magnifiques de Rome, aussi est-ce la coutume en Sardaigne de dire: *chi non vidde Rosel, non vidde mondo.* Les montagnes y sont presque toutes minerales, les unes renfermant des mines d'or, les autres d'argent, de plomb, de fer, d'alun & de souffre; & cela est si vrai que le cap de Sassari se nomme aujourd'hui lieu d'or, parce qu'autrefois on y travailloit aux mines de ce métal; sur les mêmes montagnes aussi bien que sur les collines & dans les plaines, on a la chasse de toute sorte d'animaux, tant volatiles, qu'à quatre pieds, & ils y sont aussi communs que singuliers & extraordinaires: on y trouve des cerfs si bien marquetez qu'on auroit de la peine à les distinguer des tigres, sans leurs défenses. En un mot, la chasse de toute sorte de gibier y est si commune, & s'y fait en tant

d'endroits, que la nourriture la plus ordinaire des bergers & des païsans même, sont les perdrix, les cerfs, & les sangliers, qui en Sardaigne sont d'une grandeur extraordinaire.

Les avantages que cette Isle tire du côté de la mer, par raport à la pêche, ne sont pas moindres que ceux dont elle joüit du côté de la terre ; puisqu'entre autres poissons on y prend une grande quantité de thons. On a disposé certains pieux dans la mer qu'on appelle *Tonnare*, auxquels on attache des filets ; de sorte qu'outre le divertissement que donne cette pêche, les habitans en retirent un profit considerable ; parce qu'on envoye ce poisson, après l'avoir mariné, par barils & par tonneaux dans toute l'Italie. Enfin, on trouve dans la mer aux environs de cette Isle une si grande quantité de corails, que la pêche qu'on en fait tous les ans dure depuis le mois de Mai jusqu'en Septembre ; ce qui produit un profit considerable aux Pêcheurs, qui en fournissent les villes de commerce, & principalement Gennes & Livorne, d'où on le transporte ensuite par toute l'Europe.

Mais pour parvenir au climat de cette Isle, on doit ajoûter, que non seulement il communique, par sa benigne influence, l'agrément & l'abondance par tout, mais qu'il y est encore très sain & très-favorable à tout ce qui a vie ; & dans tout l'u-

nivers on ne trouve point de chevaux ni plus beaux, ni meilleurs, ni plus dociles, ni plus vifs, que ceux de Sardaigne ; le seul déffaut qu'ils ont, est de n'être pas des plus grands.

Pour ce qui regarde les habitans, la beauté des femmes y est incomparable. Elles jouïssent la piûpart, aussi bien que les hommes, d'une santé si parfaite, que s'ils n'arrivent pas les uns & les autres à un âge décrépit, du moins communément meurent-ils vieux. Il n'y a point de nation qui se puisse vanter d'avoir la physionomie plus spirituelle, & si celle-ci avoit l'occasion d'apprendre les exercices necessaires, elle ne le cederoit sans doute à aucune autre, pour les belles lettres, les armes, les Arts & la politesse. L'Empereur Charles-Quint avoit reconnu toutes les belles qualitez de cette Isle & de ses habitans, pendant le séjour qu'il y fit à son retour de Tunis en Italie : y ayant goûté tous les plaisirs de la vie avec tant de satisfaction, particulierement à Alghero, qu'il ne pouvoit le quitter, ni se lasser d'en parler. On croit même que si le poids & les soins d'une aussi vaste Monarchie qu'étoit la sienne ne l'avoit point appellé ailleurs, ce grand Prince avoit formé le dessein de faire sa résidence ordinaire en Sardaigne, cette Isle lui ayant paru à peu près le milieu de l'Europe & le centre de ses Etats, à cause de sa situation également

proche de la France & de l'Eſpagne, & encor moins éloignée de ſes Royaumes de Naples & de Sicile. Quant à ſa diſtance de l'Italie, ce n'eſt qu'un fort petit trajet. On peut ſe rendre de Genes & de Livorne à cette Iſle ſans prendre le large, ni ſe mettre en pleine mer, en côtoyant ſeulement les bords de la Toſcane & ceux des Iſles d'Elbe, & de Corſe, d'où on arrive ordinairement dans une heure en Sardaigne.

Extrait de la deſcription hiſtorique.

On paſſe ſous ſilence les remarques fabuleuſes que les Poëtes nous donnent de cette Iſle, auſſi bien que quelques unes de leurs Chroniques, qui prétendent que cette Iſle fut anciennement le ſéjour ſolitaire & delicieux des Dieux, & qu'ils y ont demeuré juſqu'au tems de l'Empereur Tibere. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que ce même Tibere, ayant crû cette Iſle inhabitée, & par conſéquent d'un air peſtilentiel, réſolut d'y releguer les Juifs, dans la penſée que l'air groſſier de cette Iſle les feroit périr. On y envoya donc cinq à ſix mille Juifs, qui s'étant addonez à la cultiver, produiſirent en peu d'années une nation qui dure encore, & fait gloire de l'ancienneté de ſa nobleſſe. Les ſucceſſeurs de Tibere releguerent beaucoup de Chrétiens dans le même païs, & parmi eux pluſieurs Evêques & autres Eccléſiaſtiques,

qui s'occuperent avec tant de zele à catéchiser les Juifs qu'ils trouverent dans l'Isle, qu'ils en convertirent un grand nombre. Les Empereurs ayant été informez que les Juifs & les autres releguez s'y étoient multipliez, qu'ils avoient embrassé le Christianisme, y exciterent une persecution si violente, que la Sardaigne fut nommée par les contrées mêmes, l'Isle des Saints, à cause du grand nombre de ses Martyrs.

Dieu ayant rendu la paix à l'Eglise, la religion & le commerce fleurirent dans la Sardaigne. Les Sarrasins s'en emparerent, & la ravagerent cruellement. A la premiere nouvelle de cette invasion, l'Empereur Frederic Barberousse, qui faisoit alors son séjour à Naples, fit d'abord équipper une puissante flotte, dont il donna le commandement à un de ses fils, nommé Henry, ou comme d'autres disent, Enzio. Ce jeune Prince vint à bout de l'entreprise; il chassa les Sarrazins de cette Isle, dont l'Empereur son pere lui donna l'investiture, l'en déclarant Roi.

La joye de ce nouveau regne fut bientôt changée en un funeste deüil; car le Roi Enzio étant passé en Italie, pour aller au secours des Modenois, qui étoient pour lors en guerre contre les Boulonnois, il fut fait prisonnier par ces derniers, & conduit à Boulogne, où il mourut. Les Sa-

razins n'apprirent pas plûtôt l'accident arrivé au nouveau Roi, que ce Royaume fut derechef envahi par ces Infidelles, & ce dernier ravage fut encore plus grand que le premier. Fiers de leur nouvelle conquête, ces barbares formerent le dessein d'attaquer les côtes voisines de l'Italie, ce qui reveilla les puissances de ce païs-là. Les Republiques de Genes & de Pise, toutes deux fort puissantes en ce tems-là, s'unirent contre l'ennemi commun, mirent une flote en mer, descendirent en Sardaigne, où ils firent un horrible massacre des Sarazins, & s'emparerent du Royaume.

Cependant, il s'éleva quelques differens entre les deux Republiques, au sujet du gouvernement de cette Isle; car quoi qu'elles eussent également & unanimement concouru au recouvrement de ce Royaume, il n'étoit pas néanmoins convenable qu'elles en restassent toutes deux en possession, de peur qu'il n'en arrivât un jour entr'elles quelque sujet de division. Dans cette contestation, sçavoir, à qui des deux resteroit la possession, ou laquelle rembourseroit à l'autre les frais de l'armement, on jugea que le meilleur expedient seroit, de remettre la décision de cette affaire à l'arbitrage du Pape, qui étoit alors Gregoire neuviéme : mais le souverain Pontife ayant bien consideré le merite & la puissance des partis, & connoissant leur émulation réciproque pour la gloire & l'inte-

rét, après avoir, dis-je, mûrement pesé toutes les circonstances de cette affaire, & prévû d'ailleurs le danger d'une nouvelle invasion de la part des Infidelles, aussi bien que les difficultez de pouvoir réünir ces Republicains; sa Sainteté résolut enfin d'appeller à la possession de ce Royaume l'invincible *Jacques* Roi d'Aragon, surnommé le *Conquerant*, à cause des insignes victoires qu'il avoit remportées sur les Maures & sur les Sarrazins. Ainsi après avoir déclaré & mis ce Royaume au nombre des fiefs de l'Eglise, il en donna l'investiture à ce même Prince. L'acte en fut stipulé le 7e. Janvier 1240. entre le même Roi Jacques le Conquerant en personne, & Saint Raimond Pegnafort, Religieux de St. Dominique, & Commissaire du Pape à cet effet, & la chose se passa dans l'Isle de Majorque, près de la ville de *Palme*, ou de *Palomera*, dans un endroit appellé *Premontor*, sous une tente, le Roi étant par occasion à la chasse. L'instrument original & le détail de cette histoire se trouvent écrits en parchemin en langue Catalane, & se conservent dans les archives de Barcelone, sous la garde du Prieur des Peres de la Mercy, qui est ordinairement le gardien de ces Archives.

Le Roi Jacques par un sentiment de reconnoissance & de respect, voulut ensuite aller en personne prendre possession de ce Royaume; il s'appliqua à y affermir la

Religion. Outre les Eglises qu'il y rétablit, il en fit bâtir de nouvelles, remit les Evêques dans leurs sieges, & en institua de nouveaux. Il fonda aussi des Chapitres & des Colleges, & erigea des Monasteres, & les dota pour l'entretien des Religieux qui devoient s'appliquer à prêcher l'Evangile. Il établit des regles d'un gouvernemement aussi sage que doux. Enfin, ce Monarque disposa du temporel & du spirituel de ce Royaume, avec tant d'équité & de prudence, qu'à son départ, & même après sa mort, la Sardaigne a très-longtems joui d'une grande tranquillité; on y a toujours gardé & observé les ordonnances de ce Conquérant.

Les Sardes & les Catalans lierent dès-lors une si forte correspondance, que la ville d'Alghero en Sardaigne, comme étant située près de Porto Condé, où les Catalans ont coutume d'aborder, fut nommée Barcelonnette par les Catalans même; & non seulement les Barcelonois & les Algherois jouïssent reciproquement de tous les privileges des deux villes, mais il y avoit toujours dans la Magistrature de Barcelone un Citoyen d'Alghero, comme il y avoit continuellement un Bourgeois de Barcelone dans celle d'Alghero.

Par cette correspondance avec les Etats du Roi d'Arragon, le commerce de Sardaigne augmenta considerablement; mais on peut dire aussi que la couronne d'Ara-

gon n'y a rien perdu. Elle s'est vûë plusieurs fois réduite à de grandes extrémitez, soit par la guerre, ou la cherté des vivres ; mais ayant eû recours à la Sardaigne en ces occasions, elle en a reçu de si grands secours, que les Arragonois en ont donné aux Sardes le nom de *fréres*. On peut bien mettre au rang des services rendus par les Sardes à la Couronne d'Aragon, ce qui arriva du tems du Roi Jean. Ce Prince eut une guerre très-fâcheuse contre les Castillans, dans laquelle il étoit sur le point de perdre la Couronne, s'il n'en fût venu à un accommodement, dans lequel il falloit de l'argent. Dans cette occasion il s'addressa à Louïs onze Roi de France, pour lui emprunter trois cent mille écus d'or. Ce dernier fit compter cette somme au Roi d'Aragon le 24 du mois de Septembre 1462. comme il paroit par un acte écrit en parchemin, & gardé dans les archives dont on a déja parlé. Mais parceque le Roi de France prétendit du Roi Jean une hypotheque & une sureté particuliere pour ce prêt, & que ce Prince n'avoit pas le pouvoir, suivant les loix d'Aragon, d'engager aucune portion des domaines de la Couronne, on eut encore recours aux Sardes, afin qu'ils voulussent bien s'engager au Roi Louïs, qui ne fit pas la moindre difficulté de les accepter. On pourroit remarquer ici en passant, que cette dette n'ayant jamais été acquitée par

le Roi Jean, ni par les Aragonnois, ni par leurs heritiers, la France conſerve encore aujourdhui ſur le Royaume de Sardaigne ce droit d'hypothéque, & pourroit par conſéquent prétendre les interêts de cette ſomme depuis ce tems-là, puiſque dans toutes les ceſſions qu'elle a faites elle n'y a jamais expreſſément renoncé, ſi ce n'a été peutêtre à la paix des Pirenées.

Le Royaume de Sardaigne étant, comme on vient de dire, engagé à la France depuis ſi longtems, a dû ſouvent craindre d'être quelque jour envahi par la force, & auroit pû, ſous ce pretexte, ſe ſouſtraire volontairement à la domination d'Aragon & d'Eſpagne, tant pour s'acquiter de la dette, que pour ſe délivrer du danger d'être ſubjuguez. Cependant il a toûjours perſiſté dans ſon devoüement & ſa fidelité envers ſes Monarques; enſorte qu'il n'a jamais donné la moindre marque de chagrin, quoi qu'en pluſieurs rencontres il ait eû lieu de ſe plaindre du mauvais gouvernement, & de ſe revolter à l'exemple de Naples & de Meſſine. Au contraire, il a très-conſtamment ſuporté le joug, & s'eſt ſoumis à toutes les impoſitions juſqu'à la derniere extremité, ſe montrant toujours prêt à ſe ſacrifier pour les beſoins de ſon Souverain. Si ce Royaume eut le malheur en 1664. de perdre le Marquis de Camerazza ſon Vice-Roi, qui fut tué dans la ville de Cagliari, ce meurtre ne lui doit

point être imputé, n'ayant point été commis dans aucune émotion populaire, quoique le peuple eût beaucoup souffert de vexations de ce Vice-Roi; mais ce fut un effet de l'animosité particuliere de ce Marquis contre quelques familles nobles, qui n'étoient pas contentes de voir qu'un Vice Roi se mêlât de toute autre chose que du gouvernement politique, & prétendît s'ingerer des affaires particulieres des Dames.

Le Roi d'Espagne Charles second étant venu à mourir, & le Duc d'Anjou ayant succedé, en vertu du testament de ce Prince, à la Couronne d'Espagne, sous le nom de Philippe V, le Royaume de Sardaigne, à l'imitation des autres Etats de la Monarchie, lui prêta en 1701. le serment de fidelité, qu'elle lui garda pendant plusieurs années avec la derniere exactitude; mais les flottes d'Angleterre & d'Hollande étant parties en 1708. de Barcelone, où le Roi Charles III, qui avoit aussi pris le titre de Roi d'Espagne, faisoit sa résidence, & s'étant présenté quelques jours après devant le port de Cagliari, pour obliger le Royaume de Sardaigne à reconnoitre ce nouveau Monarque; cette ville dépourvûë, aussi bien que toute l'Isle, des choses necessaires pour résister à des forces si redoutables, se trouva forcée de manquer à la fidelité qu'elle avoit jurée au Roi Philippe, pour se soumettre à la domination du Roi Charles. La marque la plus évidente que la sou-

mission dont on vient de parler fut involontaire, c'est que quelques uns de ceux qui eurent le plus de part au changement qui se fit alors, firent ensuite tout leur possible, en 1710, pour rentrer sous l'obéïssance de leur premier Souverain ; mais comme l'expedition qui devoit les soutenir fut confiée au Duc d'Uzede, mal intentionné pour le Roi Philippe, leurs esperances furent vaines, une seconde flotte des alliez ayant surpris & rendu inutile l'armement qui devoit faire rentrer la Sardaigne sous la domination du Roi Philippe. Ce fut alors que ce pauvre Royaume fut contraint d'essuyer toutes les calamitez qu'entraînent ordinairement ces sortes de revolutions. Les vengeances qu'on a coutume d'exercer en de semblables conjonctures furent sans bornes, & on n'eut presque aucun égard à l'humanité. Les familles les plus illustres & les personnes les plus capables de contribuer à l'avantage & à la tranquillité de la Patrie, furent contraintes de se bannir elles mêmes, & sont comme errantes dans les païs étrangers.

Extrait de la description Politique.

Je serai plus court sur cette troisiéme partie. L'Auteur fait un triste portrait du gouvernement de la Sardaigne sous les Vice-Rois. L'Espagne n'en tiroit rien ; ce n'est pas qu'il n'y ait des richesses dans le

païs, les benefices y ſont en grand nombre, & conſiderables, l'Archevêché de Cagliari vaut trente à quarante mille livres de rente, les Evêchez quinze ou vingt, des Canonicats y valent juſqu'à cinq à ſix mille livres de rente. L'Auteur croit que ſi les finances de la Sardaigne étoient bien ménagées, après toutes les dépenſes faites, il reſteroit quatre à cinq cens mille francs. Dans l'état où ſont les choſes, la Sardaigne ne doit être regardée par un Prince étranger que comme un écueil infructueux. Le grand nombre & l'abus des privileges eſt la principale cauſe de ce déſordre des finances. Les Nobles, qui font un tiers de l'Etat, les Eccleſiaſtiques & tous les Officiers de l'Inquiſition, ſe prétendent exempts des contributions : elles retombent ſur le petit peuple, & le réduiſent à une extrême miſere. La Nobleſſe a un privilege fort ſingulier, un Noble ne peut être condamné à mort que par le jugement de ſept Nobles ; il a droit de ne répondre devant aucun autre Juge.

Du déſordre des finances vient le mauvais état des fortifications, la réduction de l'eſcadre de ſept galeres à une ſeule, quoiqu'on leve une impoſition pour entretenir ſept galeres, qui tourne au profit du Vice Roi.

La multitude des loix embarraſſe plus qu'elle ne ſert, & la juſtice eſt fort mal adminiſtrée. L'Auteur ne voit point de re-

medes à tous ces maux, que la presence du Prince ; mais c'est un remede que la Sardaigne attendra vainement.

ARTICLE CVI.

HISTOIRE DU REGNE DE Loüis XIII. Roi de France, & des principaux évenemens arrivez pendant ce regne dans tous les païs du monde. A Paris, chez François Montalant, à l'entrée du Quay des Augustins 1716. *neuf tomes. Tome premier pages* 472. *Tome II. p.* 502. *Teme III. p.*657. *Tome IV. pag.* 486. *Tome V. pages* 475. *Recueil de pieces, quatres tomes. Tome premier pages* 599. *Tome II. p.* 558. *Tome III. pag.* 628. *Tome IV. pages*

NOus n'avions point d'Histoire de Loüis XIII. Mezeray & le Pere Daniel ont fini leurs ouvrages à la mort d'Henri IV. L'Histoire de Loüis XIII. par Dupleix est un Panegyrique, celle de Vassor est une mauvaise Satyre. L'Auteur qui entreprend de nous donner une histoire de ce Prince ne s'est pas proposé de lui donner cette forme réguliere que les Historiens estimez ont donnée à leurs écrits, & pour que le titre du sien répondît à l'ouvrage, il falloit l'intituler *Memoires pour l'Histoire du Regne de Loüis XIII.* Ce sont en effet des Memoires de deux especes, les

premiers, diſpoſez ſelon l'ordre des années, & partagez en deux articles pour chaque année, contiennent les évenemens arrivez en France dans cette année, & ſéparément les évenemens arrivez dans les païs étrangers en la même année : à la fin de chaque volume, après un chapitre des affaires Eccleſiaſtiques, on parle dans des chapitres differens des Communautez Religieuſes qui ont commencé, des édifices publics qu'on a bâtis, des hommes illuſtres qui ont fini leur vie dans le tems dont l'hiſtoire eſt renfermée dans le volume. Cette eſpece de mémoire remplit cinq volumes ; l'autre eſpece en remplit quatre ; ce ſont les principales pieces qui ſervent de preuves aux faits alleguez dans les cinq tomes & dans ceux qui les ſuivront. Quelques-unes de ces pieces n'avoient point paru, pluſieurs ſont importantes, & ce Recueil ſeul ſuffiroit pour faire rechercher l'ouvrage ; on auroit dû en y inſerant certains factums injurieux à des Corps, ou à des perſonnes diſtinguées, ne pas omettre ce qui a eté répondu ; peutêtre l'Auteur ne ſçavoit-il où le prendre.

Pour les memoires en forme d'annales, s'ils ne ſont pas auſſi exacts que l'Auteur l'aſſure dans la préface, ils le ſont du moins beaucoup plus que les ouvrages de Dupleix & de Vaſſor. La nouvelle hiſtoire eſt écrite d'un ſtile net & coulant, l'Auteur a le talent de raconter, mais il n'a

pas évité avec assez de soin le défaut qu'il reproche à Dupleix & à le Vassor ; on s'apperçoit en plus d'un endroit qu'il a pris parti, & même qu'il n'a pas toujours pris le plus juste, quoi qu'on ne lui puisse refuser plusieurs de ces qualitez dont la réünion formeroit un Historien accompli, il lui manque entre autres ce désinteressement qui empêche qu'on ne reconnoisse dans une histoire la patrie, la famille, la profession, la secte d'un Historien.

Je n'aime point le mélange des affaires étrangeres, quoiqu'il plaise peutêtre à quelques Lecteurs. Il interrompt la suite des affaires de France. Je n'aurois fait entrer dans l'histoire de Louïs XIII. que les affaires étrangeres auxquelles il a eû part.

Les cinq tomes déja imprimez ne vont que jusqu'à l'année 1623. ils renferment l'histoire de la minorité du Roi Louïs XIII, des Etats Generaux tenus à Paris en 1614, & 1615, de la faveur & de la disgrace du Maréchal d'Ancre, de la faveur & de la mort du Connétable de Luines.

N'omettons pas une reflexion naturelle qui naît de la lecture du livre dont nous parlons ; nôtre histoire fournit mille preuves de l'attachement inviolable du peuple François à ses Souverains ; mais celles que l'on peut tirer de l'histoire des premieres années du regne de Louïs XIII. sont assurément des plus convaincantes.

Les Grands du Royaume accoutumez à l'indépendance & aux troubles pendant 50 ans de guerres civiles, remuent souvent, & succombent toujours sous l'autorité Royale que la fidelité de la plûpart de la Noblesse, & l'affection du peuple rend toujours victorieuse : on respecte cette autorité dans une Reine étrangere, dans un favori étranger & odieux. La Reine si absoluë pendant sa regence est abandonnée quand elle se met à la tête des factieux ; tout cede au Roi dès qu'il paroit, ces exemples renouvellez pendant la minorité de Louïs XIV. doivent ôter aux esprits remuans l'esperance d'attaquer jamais avec succès l'autorité d'un Roi de France.

ARTICLE CVIII.

ΔΗΜΟΣΘΕΝΟΥΣ ΔΗΜΗΓΟΡΙΚΟΙ λογοι. Demosthenis Orationes de Republicâ ad populum habitæ, Latio donatæ ab Joanne Vincentio Lucchesinio Patritio Lucensi, cum notis criticis & historicis. C'est à dire, *Harangues de Demosthene prononcées devant le peuple sur les affaires de la Republique, traduites en Latin par le Seigneur Jean Vincent Luchesini, Noble Luquois, avec ses remarques critiques & historiques.* A Rome 1712. Se vend à Paris, chez Coutelier quai des Augustins. *In* 4°. *pag.* 449. *sans la table.*

RIen n'est si difficile que de traduire un ouvrage excellent ; pour y réüssir il il faudroit transporter d'une langue dans une autre le veritable caractere & toutes les beautez de l'original, rendre toutes les pensées de l'Auteur, & les rendre telles qu'il les a exprimées : une traduction qui n'atteint pas ce degré de perfection, n'est pas une traduction ; ce n'est qu'une version, souvent ce n'est pas une version, c'est une imitation, une paraphrase, ou un abregé, & qui peut atteindre ce degré de perfection si élevé ? Il est necessaire pour y parvenir d'avoir le génie & tous les talens de l'Auteur qu'on traduit, il faudroit être

lui-même, & peut être lui-même ne se traduiroit pas parfaitement, embarrassé par le tour different des deux langues, & par la disette de celle dans laquelle il voudroit traduire. Ces difficultez, communes à toutes les traductions des livres exquis, augmentent quand il s'agit de traduire Demosthene. Comment l'entendre, comment l'exprimer dans une autre langue, comment entendre un Orateur si avare de paroles, comment exprimer toute sa véhémence, toute sa force, toute la rapidité de ce torrent d'éloquence, & sur tout comment l'exprimer en Latin? Sa brieveté, sa celerité; si j'ose m'exprimer ainsi, convient fort à la langue Grecque, & ne peut se soutenir en Latin; un mot en Grec Attique signifie une pensée entiere, l'élegance Latine demande l'abondance de mots & de liaisons. Manuce a cependant tenté de faire parler Latin à Demosthene, Volfius l'a executé; mais Manuce, quoiqu'il écrivît en Latin avec une pureté & une élegance que peu d'Auteurs ont égalée, avoit un caractere d'esprit si opposé à celui de Demosthene, que ce n'est pas Demosthene qu'il nous donne. Volfius, plus hardi, a osé publier deux versions de tout Demosthene: peu content de la premiere, il n'epargna rien pour rendre la seconde exacte; elle est d'une latinité pure & nombreuse; mais outre qu'il n'a pas toujours attrapé le vrai sens de son

Auteur, elle eſt foible & languiſſante; grand défaut dans une verſion de Demoſthene.

C'eſt donc un bonheur pour ceux qui n'ont pas un grand uſage de la langue Grecque, que Mr. l'Abbé Lucheſini, charmé de la lecture de l'Orateur Athénien, ſe ſoit inviſiblement engagé à traduire la plus belle partie de ſes ouvrages, ſes harangues politiques. Né d'une des plus illuſtres amilles de Luques, plus conſiderable enore par ſa probité que par ſon anciennoé; l'Abbé Lucheſini lui donne un nouvel clat, par un eſprit capable des plus granes choſes, une connoiſſance profonde des ingues ſçavantes; des meilleurs Auteurs, es beaux Arts. Sa capacité, au reſte, n'eſt as une capacité de mémoire; il eſt Critque, & Critique juſte & délicat; les çavans de Rome lui rendent juſtice, & : Pape le conſidere particulierement. On de lui l'Oraiſon funebre du feu Roi de ortugal, il travaille à un ouvrage imortant, & la traduction qu'il donne n'eſt ue l'amuſement des intervalles de ſon ude.

On eſt d'abord favorablement prévenu ir une préface Grecque & Latine, fort bien :rite & fort judicieuſe : l'illuſtre Auteur fait connoitre qu'il n'a pas ignoré les fficultez de ſon entrepriſe; il rend compdes raiſons qui l'ont porté à les vaincre, expoſe les regles qu'il a ſuivies en tra-

duisant : fidelle à ne rien laisser échapper du sens & de la force de son Auteur, attentif à lui conserver son caractere ; il ne s'est point astreint à le rendre mot pour mot, ni même à retenir la liaison de ses phrases ; il a cru pouvoir quelquefois lui prêter de nouveaux tours, de nouvelles figures ; le different génie du Grec & du Latin l'exigeoit, & ce sont là proprement les habits du discours ; on est souvent obligé de changer d'habits lorsqu'on change de païs.

Les douze Oraisons de Demosthene, traduites par le sçavant Abbé, & qu'il a disposées selon l'ordre du tems, sont I. Celle où Demosthene exhorte les Athéniens à se préparer à la guerre contre Artaxerce Ochus Roi de Perse, sans cependant rompre la paix. II. Celle où il prouve qu'il faut secourir les Megalopolitains contre les Spartiates. III. La premiere Philippique. IV. Celle où il porte les Athéniens à rendre la liberté aux Rhodiens. V. VI. VII. Les trois Olinthiennes. VIII. L'Oraison intitulée de la Paix. IX. La seconde Philippique. X. L'Oraison sur la Cherronese, XI. La lettre de Philippe aux Athéniens, & la harangue de Demosthene contre cette lettre. XII. L'exhortation à reformer le gouvernement.

Mr. Luchesini n'a traduit ni l'oraison sur Halonese, ni celle qui parle de l'alliance faite avec Alexandre ; il ne croi

ni l'une ni l'autre de Demosthene, & d'autres Critiques anciens & modernes attribuent la premiere à Hegesippe, & la seconde à Hyperide ; il n'a pas traduit non plus ni la troisiéme ni la quatriéme Philippique, parce qu'il a reconnu qu'elles ne contiennent que des répétitions de ce qu'on lit dans les autres harangues sur le même sujet ; la quatriéme n'est proprement qu'un ouvrage, comme on dit, à la Mosaïque, fait de piéces rapportées. L'Auteur me permettra de lui dire que l'on aimeroit mieux, à ce que je crois, qu'il nous eût donné ces quatre oraisons traduites avec les autres, les personnes qui n'entendent pas le Grec pour lequel l'Auteur a entrepris ce travail, se feroient un plaisir de lire la seule harangue qui nous reste du fameux Hyperide, & de vérifier la belle comparaison que Longin a faite de Demosthene avec cet Orateur ; les mêmes personnes regretteront de n'avoir point en Latin toutes les Philippiques ; le Traducteur, diront-elles, n'avoit qu'à se repeter où Demosthene se repete, il pouvoit chercher des tours nouveaux pour traduire les mêmes pensées, & surpasser ainsi son original ; ce glorieux dessein n'est point au dessus de son esprit, & de la parfaite connoissance qu'il a des deux langues ; enfin, la traduction de l'Oraison sur Halonese auroit donné plus de jour aux autres qui ont un sujet commun avec elle.

Mais nous esperons que le succès de cet essai d'un Demosthene Latin si generalement approuvé excitera l'illustre Abbé à finir la traduction de tout ce qui reste de Demosthene. Mr. Luchesini n'a lû la version de Volfius qu'après avoir achevé sa traduction ; il fut surpris de la voir si différente de la sienne en beaucoup d'endroits ; sa modestie lui inspira d'abord une défiance injuste, il examina sur le texte ces endroits de sa traduction, & il les examina avec la plus severe critique ; elle ne servit qu'à justifier le parti qu'il avoit pris, & qu'à lui découvrir les fautes de Volfius, sans les condamner ; cependant il soumet au jugement des Lecteurs la version de Volfius & sa traduction, contente de leur apprendre dans des remarques critiques les raisons qui l'ont déterminé à prendre le sens dont Volfius s'est écarté.

Les remarques historiques qui suivent remplissent la moitié du volume, mais personne ne les trouvera trop longues. Que n'en avons nous de pareilles sur les anciens Auteurs les plus necessaires ! Mr. Luchesini y fait sentir l'étenduë de son érudition sans en faire une vaine parade, il n'en dit pas plus qu'il ne faut pour éclaircir son Auteur ; mais pour le dire comme il le faut, il est necessaire d'en sçavoir bien davantage. Il n'a pas transcrit ses remarques d'après differens Commentateurs,

il les a composées, il les a méditées. L'histoire du tems de Demosthene, les antiquitez de la Gréce, les mœurs des Grecs, ne sont nulle part mieux expliquez, & si les remarques attachent par ce qu'on y apprend, elles attachent par la maniere fine & élegante dont elles sont écrites; elles commencent par une description historique de la Grece, courte à la verité, mais où comme dans un tableau, on voit d'un coup d'œil la gloire des Grecs fondée sur leurs vertus, les causes de leur ruine commencée par l'ambition des Lacédémoniens, fort avancée par la politique de Philippe, & par la puissance des successeurs d'Alexandre, achevée par les Romains.

Comme il a placé selon l'ordre des tems les harangues qu'il a traduites, il rend raison de cet ordre. Au commencement de chaque harangue, il développe les matieres qui y sont traitées; il fait sentir la force des raisons que l'Orateur employe, leur liaison entre elles, & la conclusion; il dissipe l'obscurité que répand sur certains endroits l'ignorance des mœurs & des coutumes de l'ancienne Gréce; il vérifie les faits que l'Orateur ne touche qu'en passant, il les éclaircit, en raportant ce que les Historiens en ont écrit: mais s'il se sert ainsi des Historiens pour expliquer l'Orateur, il se sert quelquefois de l'Orateur

pour illuſtrer les Hiſtoriens, & pour ſuppléer à leurs narrations. Demoſthene dit que les Rois de Macedoine ont été tributaires des Athéniens, Monſieur Lucheſini a découvert que ces Rois ſont Amyntas, pere de Philippe, & Perdiccas ; il a découvert ce qui les a contraints de ſubir ce joug. La même ſagacité lui a fait connoître le tems où Timothée ſoumit Olinthe aux Athéniens ; il accorde en plus d'une occaſion Demoſthene, Xenophon, Diodore ; en un mot, je ne connois point de livre où l'on apprenne mieux l'Hiſtoire Grecque.

La ſtructure des anciennes galeres, & la diſpoſition des Rameurs, eſt un point de critique des plus embarraſſez. Baif, Grente-Menil, Schoeffer, Meibomius, en ont écrit fort diverſement ; la difficulté, quoique traitée avec ſoin par ces ſçavans Auteurs, reſte entiere. Mr. l'Abbé Lucheſini a eû occaſion d'en parler dans une remarque ſur la premiere harangue. Il diſtingue trois opinions ſur cette queſtion ; la premiere, qu'il y avoit dans chaque galere autant de rangs de galeriens poſez l'un ſur l'autre, que le nom en indiquoit ; deux dans la bizeme, trois dans la trireme, dix dans la decere. Cette opinion n'eſt pas ſoutenable, ſi on la prend dans toute ſon étenduë, les rames du dixiéme rang auroient été inutiles. La ſeconde opinion ne met dans toutes les galeres qu'un rang

de rames, les partisans de cette opinion veulent que les noms des galeres soient pris du nombre des Galeriens qu'on mettoit à chaque rame. Selon eux les rames des triremes étoient poussées par trois Rameurs, celles de la decere par dix Rameurs. Si on leur demande combien chaque galere avoit de rames, ils se divisent; les uns avoüent qu'ils n'en sçavent rien, les autres répondent que le nom de la galere marque le nombre des rames; qu'il y en avoit deux de chaque côté dans la bireme, & deux Rameurs pour chaque rame, trois rames & neuf Rameurs de chaque côté dans la trireme; cette idée ne répond point à celle que les Historiens nous donnent des triremes, & à l'usage qu'on en faisoit dans les combats maritimes. Quelques Sçavans en changeant un peu la premiere opinion en ont formé une troisiéme aussi peu soutenable que les deux autres; ils mettent dans chaque galere autant de rangs de rames que le nom en désigne; mais ils ne les élevent pas l'une sur l'autre en ligne perpendiculaire; ils les posent de travers, à quelque distance les uns des autres: cette bizarre structure fait perdre beaucoup de terrain dans la galere, & ne s'accorde pas avec ce que les Auteurs anciens disent clairement Schoeffer, Auteur d'une quatriéme opinion, a reformé plus habilement la premiere; il met plusieurs rangs de rames, mais il les dispose en

triangle, & dans les plus grandes galeres il n'en met que trois, parceque l'antiquité n'a connu que trois especes de Rameurs; les Thalamites, qui étoient au fond du bâtiment; les Zygites, qui étoient au milieu; les Tranites, qui étoient au plus haut rang. Les noms de galeres pris des nombres au dessus de trois marquent, selon lui, non des rangs de rames, mais le nombre des rames de chaque rang, & des Rameurs appliquez à chaque rame. On voit qu'il concilie toutes les opinions, & qu'il les réduit en une. Mr. l'Abbé Luchesini adopte cette opinion de Schoeffer; il ne l'adopte neanmoins qu'après y avoir fait encor quelque reforme. Des passages de Tite Live l'ont convaincu qu'il y avoit cinq rangs de rames dans les quinqueremes; il étend donc jusqu'à elle la multiplicité des rangs posez l'un sur l'autre, & il croit pouvoir le faire sans inconvénient. Qu'on suppose qu'un rang étoit élevé de deux coudées sur l'autre, la hauteur du plus élevé ne sera que de dix coudées, & les rames de ce rang pourront servir. Au reste, ce systeme ingénieux n'est pas fondé sur de simples conjectures, Mr. De Grentemenil dans son livre intitulé, *Exercitationes in optimos Authores Græcos*, dans la page 179, & les suivantes, avoit détruit absolument la conjecture de ceux qui n'admettent dans toutes les anciennes galeres qu'un seul rang de rames de chaque

côté, il l'avoit détruit par des témoignages précis & décisifs de Silius, de Virgile, de Lucain, de Polibe, d'Appien, de Memnon, de Pollux, d'Hesichius, de Pausanias, de l'Auteur des Tactiques joint à Dion, du Scholiaste même d'Aristophane, qu'on cite pour le sentiment qu'il combat; mais le sçavant Critique montre, après Scaliger, que ce qu'on en cite n'est point du Scholiaste; c'est une addition fourrée dans son texte par quelque Grammairien ignorant. Mr. Luchesini n'avoit donc pas besoin de s'arrêter à prouver cette verité, il avoit seulement à établir contre Schoeffer que les quinqueremes & les quadriremes avoient plus de trois rangs de rames; il le prouve sans replique, par deux passages de Tite Live, qui dit formellement dans son 30e. Livre que la quadrireme étoit plus haute que la trireme, & il assure dans son 38e. Livre que les quinqueremes avoient plus de rangs de rames qu'il n'y en avoit dans la trireme; pour achever la preuve du systeme de Mr. Luchesini, il faut qu'il montre que dans les plus grandes galeres le nombre des rangs de rames ne passoit jamais cinq. La plus grande dont la connoissance soit venue jusqu'à nous, si on excepte celle dont on va parler sur la foi de Tite Live, est la galere de Ptolomée Philopater décrite par Athenée, sa longueur étoit de deux cent quatre-vingt coudées, elle étoit poussée par qua-

tre mille Rameurs, elle avoit quarante rames à chaque rang. Mr. Luchesini fait observer qu'en lui donnant cinq rangs de chaque côté, il y aura deux cent Rameurs dans chaque rang, & cinq Rameurs sur chaque rame, ce qui convient à l'usage qu'on fait d'une galere & à son systeme. Tite Live livre 33. parle d'une galere de seize rangs de rames, mais il dit qu'elle étoit inutile pour la navigation, *inhabilis propè magnitudinis.*

Je finis par une reflexion qui rendra sensible la vanité des projets des hommes, Philippe n'a point eû de plus cruel ennemi que Demosthene; personne n'a plus contribué à sa gloire; nous ne connoissons plus ce Roi de Macedoine, que parceque Demosthene a écrit contre lui; & l'idée qu'il nous donne de sa politique, de ses vûës, de son courage, de sa vigilance, est si grande, qu'elle nous fait balancer entre Alexandre & lui, & douter si le pere n'est préferable au fils: pour moi, je le crois préferable.

Il faut mettre, selon nôtre coutume, le Lecteur en état de juger du stile de Mr. l'Abbé Luchesini, & de l'exactitude de sa traduction. Je ne puis douter que l'on ne pense comme moi, que Demosthene n'auroit pas exprimé autrement ses pensées, s'il avoit été obligé de les exprimer en Latin. Des deux endroits qu'on va lire, le

premier tiré de la premiere Philippique, eſt cité par Longin pour un modele du ſublime; l'autre qui ne lui eſt pas inferieur, eſt pris de la ſeconde Philippique.

Extrait de la premiere Philippique.

Quandò igitur, Athenienſes, quandò vos erigetis, & quæ ſunt opus geretis? Cum quid accidat novi? Cum medius Fidius aliqua detur neceſſitas? At quid aliud de hoc rerum ſtatu exiſtimari poteſt? Puto enim ingenuo, ac libero præſentis fortunæ dedecus maximæ loco neceſſitatis eſſe. An vultis de hoc ipſo rerum ſtatu Forum circumeuntes alios interrogare: dic mihi quid novi? Sit ne aliquid magis novum, quam ut vir Macedo Athenienſes conterat bello, cunctaque Græcorum ſuâ voluntate moderetur? Nunc fato ceſſit Philippus? Non ceſſit per Jovem, ſed gravi morbo laborat. Sit iſtorum alterutrum, quid ipſa quoad v:ſtram utilitatem inter ſe differunt? Nam quamvis ille extremum ferat humanitatis, vos celeriter Philippum alterum conſtituetis, ſi hunc in rebus gerendis, quo nunc eſtis animum retinere volueritis. Haud enim tantam ille imperii magnitudinem, tantamque potentiam ſui adeo viribus comparavit, ut magis ipſum incuriæ, deſidiæque veſtræ non debeat. Quanquam id etiam conſiderandum, quod ſi quid accidat novi, & aliquandò arrideat fortuna, quæ nunquam non diligen-

tiorem, quam vos ipsi, curam gerit rerum vestrarum (quas enim earum fovet, absolvit) propinquiores ejus regno fines adepti, si commotis in eo rebus omnibus, perturbatisque conferretis, animum earum quò vultis cursum dirigeretis. Nunc autem, ut comparati estis, consilio destituti, & bellicis apparatibus, nec si benignitas temporum daret vobis Amphipolim possetis ad earumdem gubernacula considere.

Extrait de la seconde Philippique.

Quamvis & mediocriter prudentibus manifesta illorum pateant exempla, quorum ergo Messenios Arginosque certiores feci, quæque ad vestram pertinere arbitror utilitatem, nunc nobis quoque non reticeri. Dicebam enim: Messenii, quonam ægro, difficilique animo quempiam contra Philippum dicentem, Olynthios putatis tunc audituros fuisse, cum iis ille Anthemuntem, sibi ab omnibus antea Macedonum Regibus vindicatum dimittebat; & cum expulsis Atheniensium Colonis, eamque ob rem susceptis nobiscum inimicitiis Potidæam urbem, & agrum ipsis liberaliter consignabat. An existimatis ullum per ea tempora susceptæ deinceps calamitatis metum habituras fuisse, aut cuipiam ea prædicenti fuisse credituros? Secus herculè existimatis. An non secùs res accidit; nam brevi usurâ temporis alienæ urbis imperium consequuti, vel suo deinde in longum

tempus privantur, turpiter ab eo depulsi, victi non solum & sorditati, verum & domestico proditi latrocinio, vilissimoque pretio in servitutem adducti. Adeo semper tyrannorum familiaritates, præcipuè rebus publicis, infidæ, ac mètuendæ sunt. Quid autem. Thessalos! An eos putatis, addebam, cum jugum ab ipsorum cervicibus, ejectis tyrannis dejiciebat, cum iis Nicæam, Magnesiamque donabat, hunc sibi impositum iri decemviratum pertimuisse? aut illum, qui Pilæam summá liberalitate largiebatur, ipsorum vectigalibus potiturum? Nullo *sanè hujusmodi metu detinebantur: sed ea quidem evenerunt, & nunc versantur in omnium oculis, seseque præbent conspicienda. Vos autem, urgebam ego, Messenii, nunc Philippum consideratis ut largum promissorem, beneficum, liberalem; at si saná estis mente, illum fugere, atque aversari debetis, veluti, qui deceperit, multaque vos fraude circumvenerit. Custodiendis, conservandisque urbibus plures, & variæ sunt Medius Fidius inventæ, excogitatæque munitiones, ut vallum, muri, fossæ, aliaque id genus, quæ omnia ut perficiantur, operis arte, pecuniis indigent. At natura hominum, qui mente & prudentia valent, salutis præsidium in se habet unum, commune omnibus, firmissimum, salutare, præsertim verò popularibus imperiis contra Tyrannos. Quid autem hoc rei est? Me herculè, diffidentia. Hanc diligenter tuemini, hanc retinete,*

eaque retentâ, custoditâ que nihil vobis adversi, nihil mali potest accidere. Quid igitur vobis in votis est? Libertatem? An non prospicitis, Philippum à libertatis nomine vel ipsas appellationes habere alienissimas ac remotissimas? Rex enim & Tyrannus idem valet, ac bellum gerere cum aliorum libertate, perpetuas denuntiare legibus inimicitias. An non istud se vobis ante oculos offert, nec advertitis, dum gravi, incommodoque bello solvi quæritis & liberari, in alienam incidere servitutem? Hæc illi ut vera, opportunaque reipublicæ benevolis auribus, lætoque murmure excipientes, pluresque deinde sermones alios & à me præsente, & à legatis reliquis eo, quo par erat, animi ardore audientes, attamen nihil magis à Philippi familiaritate abstinuerunt, nihil magis ejus promissa repudiarunt. Cum tamen nemo absurdum, atque à re alienum existimat, si Messenii, aut aliqui è Peloponnensibus quidpiam agant contra quàm recta agendi ratio suadeat; at vos, qui & prudentiæ laude celebramini & ad quorum aures perferuntur quotidie hujuscemodi Oratorum voces: tendi civitati insidias, indagine cingi; quomodo excusari possitis, si vos lateat, (& latet utique meâ sententiâ) manentibus vobis in hâc socordiâ pigritiâ que agendi, omnia mala perferenda esse. Adeo verum est, præsentem otii dulcedinem remotâ, expectatâque utilitate vehementiùs rapere mortalium animos.

Sept. 1717.

ARTICLE CVIII.

ΑΙΣΧΙΝΟΥ Ο ΚΑΤΑ ΚΤΗΣΙΦΩΝΤΟΣ και δημοσθενοις στεφανου λογος. C'est à dire, *Harangues d'Eschine contre Ctesiphon, & de Demosthene sur la Couronne d'or que Ctesiphon avoit été d'avis que la Republique lui donnât pour prix de ses services; traduites en Latin par Messieurs Foulkes & Freind, pensionnaires du College de Christ.* A Oxford, de l'imprimerie de Clarendon, 1715. *seconde edition.*

Ciceron avoit traduit ces deux chefs d'œvres d'éloquence; la traduction qu'en donnent Messieurs Foulkes & Freind, ne nous consolera pas de la perte de celle de Ciceron, & n'empêchera pas Mr. Luchesini de nous en donner une; celle des deux sçavans Anglois est néanmoins exacte, pure, serrée, & merite qu'on la louë; l'explication des termes obscurs rangez selon l'ordre alphabetique supplée au défaut des remarques, & donne une idée avantageuse de l'érudition Grecque des Traducteurs.

ARTICLE CIX.

JOANNIS BAPTISTÆ FANTONI Regiæ Celsitudinis Victoris Amedei II. Sabaudiæ Ducis Medici & Bibliothecarii observationes Anatomicæ, Medicæ, hâc tertiâ editione recensuit, notis & observationibus illustravit & auxit Joannes Fantonus filius, in Taurinensi Academiâ Anatomiæ Professor, ad amplissimum virum Dio. Mariam Lancisium Clementis XI. Pontificis maximi Archiatrum. Accedunt ejusdem dissertationes II. quarum prior est de Physiognomiâ, posterior de sede cogitantis animæ. C'est-à-dire, *Observations d'Anatomie & de Medecine publiées par Jean Baptiste Fantoni, Medecin & Bibliothécaire de son Altesse Royale le Duc de Savoye Victor Amedée second, revûës, éclaircies, & augmentées dans cette troisiéme édition, par Jean Fantoni fils de l'Auteur, Professeur d'Anatomie dans l'Université de Turin, qui les a dédiées à Mr. Lancisi, Premier Medecin de sa Sainteté, & a joint à ces observations dans le même volume deux dissertations de Mr. Lancisi, une sur la Physionomie, l'autre sur la partie du corps où l'ame pensante réside.* A Venise, chez Poleti, 1713. *in* 4°. *pages* 165.

LE veritable moyen de perfectionner la Medecine, c'est de publier beaucoup

d'obſervations faites par des Medecins ſages, ſinceres, exacts. Les Auteurs de ces obſervations ne ſçauroient entrer dans un détail trop grand & trop circonſtancié du temperament du malade, de ſon genre de vie, du regime qu'il gardoit avant la maladie, de l'air où il a vécu, des ſymptomes des remedes qui ont réüſſi, & de ceux dont l'effet n'a pas été heureux. L'utilité de ces obſervations augmente, quand en diſſequant les cadavres de ceux que la maladie a emportez, on y découvre ſes cauſes, ou du moins ſes effets : qu'il ſeroit avantageux que tant de perſonnes d'eſprit appliquées à la Medecine, employaſſent à de pareils ouvrages le tems qu'ils donnent à imaginer des ſyſtemes qui ſe détruiſent l'un l'autre, qui paſſent comme les modes, & dont les malades font aſſez ſouvent de funeſtes experiences!

Nous avons les obſervations de pluſieurs grands Medecins : celles de Septalius, Medecin Milanois, quoi qu'on en fait en Hollande une ſeconde édition, ſont encore auſſi rares qu'elles ſont excellentes. Nous avons le Tréſor de Medecine de Burnet en Latin & en François de pluſieurs éditions. On a réimprimé depuis peu celles de Lommius, qui ſont generalement eſtimées ; on devroit remettre ſous la preſſe celles de Baillon, Medecin de Paris, *Ballonii*, celles de Maierne, de Sorbait,

de quelques autres ſçavans Medecins qui commencent à n'être point connus.

Les obſervations de Mr. Fantoni le pere ſont ſouvent trop courtes ; les éclairciſſemens du fils étoient neceſſaires, ils découvrent ce qu'on pourroit déſirer dans l'obſervation & les lumieres qu'on en tire. Mr. Fantoni le fils écrit bien, ſon ſtile eſt élegant & net, ſes reflexions judicieuſes : il promet ſes propres Obſervations ; je ne crains point d'aſſurer qu'elles ſeront favorablement reçûës.

Il paroit par les obſervations du pere, que non ſeulement les maladies extraordinaires, mais encore les maux violens, beaucoup d'infirmitez habituelles, la plûpart des morts ſubites, viennent d'un vice, & de quelque léſion des parties ſolides : qu'elles ſont par conſéquent incurables, & que les remedes aſſez ſouvent fatiguent le malade, aigriſſent le mal, & n'ont point d'autres effets ; je ne m'arrêterai pas davantage ſur cette partie du volume ; il faudroit traduire les obſervations & les remarques entieres, j'aurois même de la peine à choiſir. Enfin, les deux diſſertations de Mr. Lanciſi meritent une grande attention, & fourniſſent la matiere d'un extrait trop curieux pour prodiguer l'eſpace qui lui doit être reſervé.

Extrait de la dissertation Phisiognomique.

Il n'est que trop ordinaire à l'homme de ne pouvoir tenir le milieu, & de se porter à l'extremité ; on évite une erreur avec un empressement si inconsideré, qu'on se précipite dans l'erreur contraire ; le bon sens autant que la religion fait sentir le frivole & la vanité de ces arts trompeurs, qui promettent la connoissance de l'avenir, & qui la font chercher dans les lignes de la main & du front ; mais n'est-ce pas porter trop loin le mépris de la Chiromantie & de la Metopomantie, que de nier qu'on puisse connoître par le nombre & la figure des lignes de la main & du front le temperamment, les dispositions du corps & de l'esprit, les passions même de l'homme ? D'habiles Physiciens ont cru avant Mr. Lancisi que les conjectures tirées de ces lignes sur les qualitez naturelles de l'homme, avoient de solides fondemens. Mr. Lancisi a le premier découvert ces fondemens, & il enseigne ici les principes Physiques d'un art plus ingénieux & plus solide que la Chiromantie ; il l'appelle Chiroscopie.

Les lignes de la main se forment par la situation des mains du fœtus dans les entrailles de sa mere, lorsque l'enfant robuste & bien formé y est nourri de sucs doux & temperez il y jouit tranquillement d'un long sommeil, il tient longtems ses

mains fermées dans la même ſituation, il s'y forme quatre plis bien marquez, reguliers & profonds ; ſi l'enfant n'a pas eû la force de ſerrer la main, les plis ſont mal marquez, & on a peine à les diſtinguer ; les enfans à qui une nourriture aigre & mal digerée cauſent de l'inquietude, ou qui ſe reſſentent de la vivacité de la mere, ne gardent pas longtems la même poſture, les plis de leurs mains ſont en grand nombre & irreguliers ; les lignes qu'ils font ſe coupent, quelques-unes ſont profondes, mais la plûpart n'eſt que ſuperficielle ; on peut donc tirer de l'inſpection des lignes de la main des conjectures ſur le temperament & l'humeur des hommes, & comme la vie dépend du temperament, on peut en conſiderant ces lignes, promettre une longue vie, ou menacer qu'elle ſera troublée par des maladies qui la termineront peut-être de bonne heure ; on voit la raiſon phyſique de ces promeſſes ; un corps robuſte nourri d'abord de bons ſucs, eſt d'un temperament ſain, & vit longtems ; on a dans la main des indices de cette conformation vigoureuſe, & de cette bonne nourriture, la ſituation tranquille de l'enfant en a laiſſé pour marque dans ſes mains les quatre lignes formées régulierement profondes, & des lignes plus petites & plus legeres qui les traverſent & les coupent, ces lignes tumultueuſes, ſi j'oſe parler ainſi, annoncent

ın temperament trop vif & ſujet à diverſes
nfirmitez, des mains où les lignes ſe re-
narquent à peine ſont un plus funeſte pré-
ſage : elles indiquent un temperament foi-
ble, des fibres relâchez, une complexion
mbecille, une mort prématurée, il s'en
faut pourtant beaucoup que ces préſages
ſoyent certains : de grands travaux, des
débauches, une vie dereglée, ruinent la
meilleure conſtitution : de ſages menage-
ments, un regime exact, ſoutiennent la
ſanté la plus ruineuſe. C'eſt avec bien moins
de certitude qu'on chercheroit dans les
mains la connoiſſance des paſſions, des
vertus & des vices ; il eſt vrai que le tem-
perament nous porte à certains vices, ou
nous diſpoſe à certaines vertus naturelles ;
mais l'éducation change ſouvent les incli-
nations naturelles, & la volonté éclairée
par la raiſon en reſiſtant aux impreſſions
de l'humeur l'affoiblit, & la détruit peu à
peu. C'eſt donc aller juſqu'à l'extravagan-
ce, que de vouloir chercher dans les lignes
de la main la connoiſſance des évenemens
futurs ; c'eſt ce qui fait le ridicule de la
Chiromantie ; mais la Chiroſcopie réduite
dans les limites que lui donne Mr. Lanciſi,
peut occuper agréablement des eſprits cu-
rieux, & l'on en peut même tirer quelque
legere utilité.

De la Metoposcopie.

Plus le front approche du trône de l'ame, plus les indices qu'on en peut tirer sont considerables ; on sçait assez, & tous les Physiognomes l'enseigent, qu'un front ample, serain, est la marque d'un esprit solide & judicieux. Mr. Lancisi découvre ici un autre moyen de connoitre les dispositions intérieures de l'esprit, par l'inspection des rides, ou des lignes du front ; il suit les mêmes principes qu'il a posez dans la Chiroscopie, la liaison du muscle du front avec les meninges & le cerveau même lui a persuadé que la conformation de ce muscle étoit d'une grande importance pour la constitution du cerveau, dont l'ame dépend à tel point dans ses operations ; ce sont les mouvemens du muscle frontal qui forment les lignes du front, si elles sont profondes, droites, elles marquent le mouvement reglé du muscle, & une force égale dans toutes ses parties ; si les lignes sont peu sensibles, elles font connoitre la foiblesse du muscle, si elles sont irregulieres, elles indiquent de l'inégalité dans ses mouvemens, & de l'irrégularité dans la structure de ces organes, il est aisé de conclure que les lignes du front profondes droites, marquent un cerveau bien constitué, propre aux operations de l'ame, ce qu'on appelle un bon esprit ; que des li-

nes irrégulieres font soupçonner quelque
régularité dans la structure du muscle
ontal, & dans les instrumens qui servent
ıx operations de l'ame ; irrégularité qui
est pas incompatible avec ce qu'on ap-
·lle bel esprit. Enfin, on peut conjectu-
r qu'un front dont les lignes sont presque
nperceptibles n'annonce ni un bon ni un
l esprit, & que les organes de la pensée
nt aussi foibles dans ces hommes que le
uscle frontal. Mr. Lancisi avertit qu'il ne
rle que des lignes formées par la nature,
qu'on ne peut tirer aucun présage de cel-
s qui sont causées par des maladies, par
s blessures, ou par l'âge.

Extrait de la Dissertation sur le siege de l'ame.

Il est surprenant que l'ame, dont les con-
issances s'etendent si loin hors d'elle,
connoisse elle même si peu, qu'elle igno-
le lieu de sa demeure, & qu'elle sente,
ıs sçavoir de quel organe elle se sert
ur sentir. Les Philosophes ont épuisé
ırs conjectures pour découvrir cette par-
du corps où l'ame réside, & à laquelle
est immédiatement unie ; cette partie
où les impressions des objets qui ont
ppé les sens parviennent jusqu'à l'ame,
trône d'où l'ame repand dans tout le
rps les esprits animaux, le mouvement
la vie ; on convient assez aujourd'hui

qu'il faut la chercher dans le cerveau ; Deſcartes a crû l'avoir trouvée dans la glande pinéale ; d'habiles Anatomiſtes ont refuté invinciblement cette conjecture. Mr. Lanciſi croit que la ſubſtance moëlleuſe du cerveau qu'on appelle autrement la partie blanche du cerveau, ou le corps calleux, eſt le veritable ſiege de l'ame ; ce corps calleux, ainſi nommé, parcequ'il eſt plus dur & plus compact que la moël-le, eſt un amas de pluſieurs paquets de fi-bres qui ſortent des glandes qui compo-ſent la partie cendrée, & leur ſervent de conduit excretoire ; ces filets blancs ſe re-plient & ſe croiſent les uns ſur les autres en deſcendant vers la moëlle allongée où ils ſe raſſemblent tous, cette partie du cerveau en joint les deux côtez, & les unit avec les racines de la moëlle de l'épine du dos. Mr. Lanciſi en donne ici une deſcrip-tion plus exacte que toutes celles qu'on en a vû.

Plus il a examiné cette partie, dit-il, plus il a compris que ſa ſituation, qui la rend comme le centre des nerfs, la rend très-propre à être le ſiege de l'ame ; le concours des eſprits la rend l'organe com-mun de toutes les ſenſations ; & comme ils y abordent continuellement, c'eſt de là que l'ame peut les repouſſer où elle veut ſelon les beſoins du corps. La multitude des fibres dont ce corps calleux eſt compoſé lui donne une facilité inconcevable de r

:evoir toutes ſortes de mouvemens, & de
›rendre toutes ſortes de figures, & de les
ommuniquer aux eſprits dont il eſt comme
e reſervoir.

Mr. Lanciſi n'omet rien de ce qui peut
ppuyer ſon ſentiment, il ne rejette pas
bſolument celui de Deſcartes, il croit que
a glande pinéale n'eſt pas inutile aux
onctions de l'ame, & qu'elle lui ſert à di-
iger le cours des eſprits. En finiſſant il
emarque, après Hypocrate, que les qua-
tez de l'eſprit dépendent beaucoup des
ualitez du ſang, dont l'altération trou-
le toujours les operations de l'ame, il
ait voir en même tems que cette remar-
ue s'accorde fort bien avec ſon opinion
ur le ſiege de l'ame. On ſent dans ces deux
iſſertations un génie ſupérieur, & ſi les
grémens du ſtile pur, élegant, ingénieux,
ont beaucoup de plaiſir, la ſolidité des
rincipes, l'arrangement des matieres, en
ait encore davantage.

ARTICLE CX.

OYAGE FAIT PAR ORDRE du Roi Louïs XIV. dans la Paleſtine vers le grand Emir, Chef des Princes Arabes du Deſert connus ſous le nom de Bedoüins, ou d'Arabes Scenites, qui ſe diſent la vraye poſterité d'Iſmaël fils d'Abraham, où il eſt traité des mœurs & des coutumes de cette nation, avec la deſ-

cription generale de l'Arabie, faite par le Sultan Ismaël Abulfeda, traduite en François sur les meilleurs manuscrits, avec des notes, par Mr. D. L. R. A Paris, chez André Cailleau, Quai des Augustins, M. DCCXVII. *in* 12. *pages* 316. *pour le Voyage, &* 715. . . . . *pour la description de l'Arabie.*

VOici un nouveau present que Mr. de la Roque fait au public. Après avoir dans son voyage de l'Arabie Heureuse fait connoitre les Arabes, qui vivent dans les villes sous l'obéïssance de leurs Rois indépendants de l'Empereur Turc, il a crû être en quelque façon obligé d'instruire l'Europe sur un autre peuple de même nom, qui n'occupant ni villes, ni villages, ne possede ni maisons, ni heritages, passe d'un lieu à un autre sans avoir de demeure fixe, & ne rend de vraye obéïssance qu'à ses principaux Chefs, appellez Emirs, peuple que les plus grands Conquerans n'ont jamais pû subjuger, assez peu connu jusqu'ici des Européans, & dont la plûpart de nos Voyageurs ont parlé fort confusément.

Mr. de la Roque avouë ingenuëment que feu Mr. le Chevalier d'Arvieux est l'Auteur des Memoires sur lesquels il a travaillé. Ce qu'il nous apprend de ce Chevalier, aussi distingué par sa probité & son habileté dans les négotiations, que par

par l'éxacte connoissance des langues orientales, donne une idée fort avantageuse d'un ouvrage composé sur ses mémoires.

Il commence par une relation du Voyage de Mr. le Chevalier d'Arvieux vers le Grand Emir des Arabes Bedoüins. Le feu Roi, toujours attentif à proteger la Religion, l'envoyoit vers ce Prince pour obtenir qu'il rétablît les Carmes Déchaussez dans la possession du Mont Carmel; la négociation réüssit. La relation est écrite d'un stile leger, le choix des circonstances est si bien ménagé, que le simple récit des faits peint les Arabes au naturel, ils se dédommagent au reste de la mauvaise opinion que nous avons d'eux par celle qu'ils ont de nous. L'Emir, charmé des bonnes manieres de Mr. le Chevalier d'Arvieux, dit à ses courtisans, je ne m'apperçois pas que les Francs soyent aussi barbares qu'on nous les a dépeints, nous nous servons de leur nom pour épouvanter les petits enfans, & nous leur disons que les Francs mangent les hommes; vous voyez cependant qu'ils sont humains, polis, & qu'ils ont comme nous de la raison & de l'honneur. C'est ainsi que ces Arabes nous rendent la pareille. Mr. le Chevalier d'Arvieux confirma par toute sa conduite la bonne opinion qu'on avoit d'abord conçuë de ses belles qualitez, il ne put cependant s'accoutumer à la distribution qu'ils font de leur tems, ils se couchent à deux heures après minuit, ils

ſe levent à dix heures du matin, dînent à trois heures après midi, & ſoupent à dix heures, on trouveroit aujourd'hui beaucoup de François faits à cette maniere de vivre.

Extrait du traité des mœurs & coutumes des Arabes.

Les Arabes du deſert s'appellent Bedouins, nom formé du mot Arabe *bedeuy*, ou *bedoux*, qui ſignifie dans leur langue *habitant du deſert*. Ils deſcendent d'Iſmaël par Nabajoth un de ſes fils ; c'eſt le même peuple que Diodore appelle Nabathéens, que les Grecs & les Romains ont appellez Nomades & Scenites ; ils ſont fiers de leur origine, & ils regardent les autres peuples avec tant de mépris, qu'ils en rejettent l'alliance. Le caractere qu'un Ange fait d'Iſmaël dans le chap. XVI. de la Geneſe convient parfaitement à ſes deſcendans ; *ce ſera*, dit l'Ange, *un homme farouche, il attaquera tout le monde, & tout le monde l'attaquera ; il demeurera dans ſes tentes ſéparé de ſes freres.*

Ces Arabes campent ordinairement dans les deſerts auprès des eaux & des pâturages, pour la commodité de leur bétail, & n'habitent point dans les villes, ni dans les lieux où ils puiſſent être ſurpris, parceque leurs voleries les rendent ennemis de toutes ſortes de nations ; cela n'empêche pas qu'ils ne ſoient hoſpitaliers, bons & civils

à leur maniere, & qu'ils ne gardent beaucoup de fidelité aux étrangers qui vont à eux de bonne foi ; ils vivent sans façon & sans contrainte, peu de chose leur suffit pour vivre (comme ils disent) à la Bedoüine. Ce mot excuse tout, & leur tient lieu de tous les complimens & de toutes les cérémonies, auxquelles on est assujetti parmi les nations polies & civilisées.

Les Arabes n'ont point de Royaume dont ils soient absolument les maîtres, mais ils sont gouvernez par des Emirs particuliers qui n'obéïssent point d'ordinaire les uns aux autres, à moins qu'ils ne soient d'une même famille. On a cependant donné la qualité de Roi des Arabes au Prince de ceux qui sont dans les deserts, d'entre le Mont Sinaï & la Mecque, auquel les Turcs payent un tribut annuel, crainte qu'ils ne pillent la Caravanne des pelerins de la Mecque, parceque cet Emir commande à une plus grande quantité d'Arabes, dans un païs plus étendu, & qu'il a beaucoup plus d'autorité que ceux qui sont dans la Syrie, dans la Palestine & dans les autres païs de l'Asie & de l'Afrique. Les Cheikhs obéïssent aux Emirs : ce sont comme des Seigneurs particuliers qui commandent à une moindre quantité d'Arabes, dévoüez à leur famille, qui leur tiennent lieu de soldats, de sujets & de domestiques. Ce mot, *Cheikh*, signifie *ancien*, ou vieillard ; ils donnent aussi cer-

te qualité aux gens de lettres, & à ceux qui ont quelque autorité sur le peuple; quelque jeunes qu'ils soyent, ce qui ne s'accorderoit pas trop avec la signification propre du mot; mais comme c'est leur coûtume de donner le gouvernement aux plus âgez, ils supposent que s'ils ne sont pas vieux par l'âge & par l'experience, ils le sont par leur noblesse, & par le droit que la naissance leur a donné de commander aux autres.

Les Arabes n'ont point d'autres armes qu'une lance, qu'une épée, une masse de fer, & quelquefois une hache; ils ne se servent point de pistolets, de mousquets, ni de fusils, & moins encore de canons, pour faire la guerre: ils ne se mettent point en peine non plus de se fortifier dans les villes, d'attaquer ou de se deffendre dans les formes militaires; le bruit de la poudre les épouvante, ils abhorrent les armes à feu, & ne peuveut presque comprendre qu'elles puissent tuer les hommes sans les toucher. Ils sont bien montez ordinairement, & ils n'attaquent gueres, s'ils ne sont assurez de vaincre: ils se rendent toujours les maîtres de la campagne, & la vitesse dont ils décampent, quand le poste n'est point avantageux, fait qu'il est mal aisé d'en venir à bout. On les a battus quelquefois, mais on n'a jamais pû les détruire. Le Grand Seigneur les laisse vivre dans son Empire comme il leur plaît;

& quand il en a besoin pour châtier quelques rebelles de leur voisinage, il les prie honnêtement de marcher, il leur fait des presens pour cela, sans quoi ils mépriseroient ses ordres. Ces Emirs envoyent aussi quelques presens au Grand Seigneur, des plus beaux chevaux qui se rencontrent chez eux, & des autres raretez de leur païs; leurs voisins n'aiment point à les avoir pour ennemis, & les ménagent par toutes les marques d'honnêteté & d'amitié qu'ils peuvent leur donner, afin d'entretenir la liberté du commerce & la sureté des chemins.

Il y a une infinité de Princes & de familles Arabes qui sont dispersées dans la Syrie, la Mesopotamie, la Palestine, les Arabies, l'Egypte, & la côte d'Afrique; elles vivent à peu près de la même maniere.

Outre les Arabes Bedoüins, qui demeurent dans les deserts de l'Egypte, & qui sont de la même race que ceux de la Syrie, il y a une autre race de Bedoüins qui se sont habituez dans la ville d'Alexandrie d'Egypte, qui vivent à peu près comme ces Bohémiens, qu'on appelle en France Egyptiens. Ils campent entre le rivage de la mer & les murailles de la ville sous des tentes, où les hommes, les femmes, les enfans, & leurs bétails, logent ensemble, comme s'ils étoient en pleine campagne. Les femmes n'ont qu'une grande

chemiſe bleuë pour tout habillement, les hommes & les garçons un peu avancez s'en font une d'une longue piece de bouracan blanc, & les petits enfans vont tous nuds dans quelque ſaiſon que ce ſoit.

Ces Bedoüins d'Alexandrie n'ont preſque point d'autre métier pour gagner leur vie que le loüage de leurs bouriques; c'eſt la ſeule voiture dont les Marchands étrangers peuvent ſe ſervir dans les villes d'Egypte, pour aller à leurs affaires un peu éloignées; ils menent toûjours ces ânes au galop, & le Bedoüin qui court après ne quitte preſque jamais la croupe, qu'il pique de tems en tems d'un aiguillon de bois; il y a très-peu de Marchands en ce païs-là qui n'ayent de ces jeunes Bedoüins pour ſervir dans leurs maiſons; ils ſont fidelles, & parlent la langue Franque: c'eſt pour eux une grande commodité d'avoir ainſi des truchemens en la perſonne de leurs domeſtiques, dont la plûpart parlent encore le Provençal.

Les Arabes qui ſont dans l'Afrique n'ont pas le même avantage que ceux d'Aſie, ils ſont mêlez entre les Maures, & les peuples de la Numidie, de Biledulgerid, & des autres païs méridionaux, dont ils prennent la maniere de vivre. Ceux qui ſont dans le voiſinage d'Alger, de Tunis, & de Tripoli, ſont traitez par les Turcs de la même façon qu'ils ont accoutumé de traiter les Maures, c'eſt-à-dire, avec beaucoup d'in-

humanité ; l'éloignement de leur centre affoiblit extrémement l'autorité qu'ils auroient par tout ailleurs. Il n'y a que leur langage qu'ils conservent dans toute sa pureté, & qui est le même que celui des Arabes orientaux.

Il y a encore une autre nation dans la Palestine & dans la Syrie, qui vit à peu près comme celle des Arabes Bedoüins, (excepté que leurs tentes sont faites de toile blanche). On les appelle Turkmans : ils demeurent à la Campagne, obéïssent au Grand Seigneur, & font un trafic de toute sorte de bétail, dont ils s'enrichissent : ils sont propres dans leur Camp, couchent sur de bons lits ; mais ils sont plus sobres que les Arabes, & mieux habillez aussi : ils ne volent point sur les grands chemins ; au contraire, ils reçoivent agréablement tous ceux qui s'arrêtent chez eux, les logent, & les nourrissent sans qu'il leur en coûte rien, & ils sont d'un grand secours aux étrangers qui voyagent dans leur païs, où il n'y a ni cabarets, ni hôtelleries. Les Orientaux disent qu'il faut manger chez les Arabes, & coucher chez les Turkmans, pour marquer la bonne chere des uns, & la commodité qu'on trouve chez les autres.

Au reste, tous ces Arabes vivent dans une si grande indifference, qu'ils se soucient moins de connoitre leur race que celle de leurs chevaux, à laquelle ils don-

nent beaucoup d'application : il n'y a parmi eux que les Cheikhs & les Emirs qui prennent quelque ſoin de connoître leur genealogie.

L'Auteur s'arrête aux Princes de la maiſon Turabeye ; dans cette maiſon, comme dans toutes celles des Princes Arabes, c'eſt par l'âge qu'on vient à la ſucceſſion, le plus âgé des Princes de la famille ſuccede au mourant. Mehemet Turabeye étoit grand Emir des Arabes de la Paleſtine du tems de Mr. D'Arvieux ; il en fait un beau portrait ; ſa douceur, ſon équité, le rendoient cher à ſes ſujets. L'Emir des Arabes de la Paleſtine a environ cent mille écus de rente, ſes troupes ne conſiſtent qu'en quatre ou cinq mille hommes ; l'Empereur Turc le redoute cependant à tel point, que pour ne le point avoir pour ennnemi il l'a déclaré Sangiakbey, & il lui laiſſe l'autorité de Gouverneur ſur les païs voiſins du mont Carmel : ces Princes font profeſſion de la loi de Mahomet, mais ils ne la gardent pas fort ſcrupuleuſement ; ils croyent qu'il leur eſt permis de voler les paſſans, & ils regardent ces pillages comme nous regardons les courſes des armateurs : ceux qui ne les connoiſſent que par leurs voleries auront de la peine à s'imaginer qu'il y ait de la bonne foi & de l'hoſpitalité parmi eux : il eſt pourtant vrai qu'ils ſe contentent de depoüiller ceux qui tombent entre leurs mains, & qu'ils ne bleſſent

& ne tuent que ceux qui les mettent en peril de perdre la vie ; & quand on vit quelque tems parmi eux, on y remarque des vertus qui peuvent faire honte aux nations de l'Europe, où l'on ne ſçauroit, pour ainſi dire, vivre qu'à force d'argent.. Il n'en eſt pas de même chez les Arabes, un étranger n'eſt pas plûtôt arrivé à leur camp, qu'on le reçoit ſous une tente, un Arabe ne lui peut donner qu'une natte pour s'aſſeoir & pour ſe coucher, parcequ'ils n'ont point de meubles plus commodes & plus précieux, à moins que ſa qualité, ou la conſideration qu'on aura pour ſa perſonne, n'oblige l'Emir ou quelque Cheikh, à lui envoyer des matelas, des couſſins & des couvertures ; mais il ne lui manque rien pour l'accueil & pour la bonne chere ; il eſt entierement défrayé ; ſes valets & ſon équipage ſont traitez avec le même ſoin, ſans qu'il lui en coûte autre choſe pour tout remerciment, qu'un Dieu vous le rende, lorſqu'il prend congé pour ſe remettre en chemin. Ils commencent à recevoir l'étranger par une infinité de complimens réïterez, pour lui témoigner la joye qu'ils ont de ſon arrivée ; ils lui demandent de tems en tems l'état de ſa ſanté ; l'étranger y répond à ſa maniere ; & après qu'ils l'ont fait aſſeoir, on lui apporte à manger. On lui ſert du caffé, & enſuite on lui preſente du tabac, ils l'entretiennent le plus agréablement

qu'ils peuvent, tandis que les femmes préparent les viandes necessaires pour le regaler, & que d'autres gens prennent le soin d'accommoder les chevaux, de ranger le bagage, & de pourvoir à toutes les choses dont lui, sa compagnie & ses domestiques peuvent avoir besoin. On vient ensuite servir à manger, chacun prend sa place autour des jattes pleines de ris, de potages & de viandes qu'ils ont accommodées à leur maniere ; personne ne parle durant le repas, & après qu'on a mangé, on porte le reste aux domestiques ; ensuite on sert encor du caffé ou du tabac, & la conversation continue jusqu'à ce qu'il leur prenne envie de dormir ; alors chacun se retire chez soi avec ses gens dans une pleine liberté.

Si cet étranger ne s'en va pas le lendemain, & qu'il veüille demeurer quelques jours dans le Camp, on a soin de le faire déjeûner dès qu'il est levé, il reçoit des visites, on le méne à la chasse, aux exercices de la lance, à la promenade, aux villages, aux champs des autres Emirs, & par tout où il peut trouver quelque divertissement ; il trouve par tout des gens qui le caressent, & qui lui témoignent de l'amitié, & quand il veut poursuivre son voyage, il remercie ses hôtes, & il monte à cheval avec ses gens sans autre céremonie. Alors on lui fait mille souhaits pour sa santé, & pour un heureux succès

de ses affaires ; ils le prient de venir souvent les voir, & d'être assuré qu'ils ne sçauroient leur faire un plus grand plaisir.

Je crois que cela suffit pour faire connoître la maniere dont les Arabes traitent les étrangers. Passons maitenant à leurs vassaux, à ce qu'on fait dans les villages quand il y en arrive quelqu'un ; car les païsans sont plus visitez que les Arabes, parce qu'ils sont moins éloignez des grands chemins. Lorsque des étrangers entrent dans un village où ils ne connoissent personne, ils demandent d'abord où est le Menzil, & qu'on les fasse parler au Cheikh, qui en est comme le Seigneur, ou s'il ne l'est pas, il représente sa personne & le corps de la Communauté ; après qu'on l'a salüé, on lui signifie le besoin qu'on a de dîner, ou de souper, & de coucher dans le village. Le Cheikh témoigne alors qu'ils soient les bien venus, & qu'on ne sçauroit lui faire un plus grand plaisir ; il se met à la tête des étrangers, & les conduit au Menzil, où ils peuvent aussi s'en aller descendre tout droit si le Cheikh n'est point dans le village, & demander tout ce dont ils ont besoin. Mais on n'est pas fort souvent dans cette peine ; car dès que les villageois voyent venir des gens, ils en avertissent le Cheikh, qui va alors au devant d'eux, accompagné de quelques païsans, ou de ses domestiques, & les ayant salüez, il leur demande s'ils veulent dîner

au village, ou s'ils desirent y passer la nuit ; si on leur répond qu'on se contentera de manger un morceau en passant, & qu'on veüille se tenir dehors sous quelque arbre, le Cheikh s'en va, ou il envoye ses gens au village, pour leur faire apporter la collation, & peu de tems après on les voit venir avec des œufs, du beurre, du lait caillé, du miel, des olives, ou du fruit verd, ou sec, selon la saison, quand on n'a pas le tems de faire cuire de la viande. Le Cheikh mange avec eux ordinairement ; du moins il ne se dispense jamais de leur tenir compagnie, après quoi ils prennent congé, le remercient, & poursuivent leur route ; & si c'est le soir & qu'on veüille coucher au village, le Cheikh marche devant, & méne ses hôtes au Menzil, où ils doivent passer la nuit.

Le Menzil signifie lieu de descente, c'est un appartement bas de la maison du Cheikh, séparé de celui où il tient son ménage, & s'il n'en a pas une toute entiere qui soit destinée pour loger les passans ; car en ce païs là, il n'y a ni cabaret, ni hôtellerie, cet appartement est tout nud, n'y ayant ni lit, ni aucune sorte de meuble : il est disposé de maniere que la moitié de l'espace est occupé par un long & large banc de pierre, ou de terre, en forme d'estrade, où l'on met plusieurs nattes de jonc sur lesquelles les passans étendent leurs tapis & leurs hardes pour coucher dessus, &

l'autre moitié de ce lieu qui reste plus bas, sert à mettre les chevaux ; on les attache par les pieds à des piquets qui sont préparez pour cela, & on met ainsi les passans avec leur équipage dans un même endroit ; afin qu'ils n'ayent aucune inquietude sur leurs montures, qu'ils les voyent manger & accommoder tandis qu'ils sont assis, & qu'ils se reposent, & que les valets soient toujours auprès de leur maîtres pour faire plus promptement tout ce qui leur est ordonné. Etant donc arrivez à la porte du Menzil le Cheikh recommence les mêmes complimens qu'il avoit deja faits aux étrangers en les abordant, qui sont à peu près dans ces termes : *Vous soyez les bien venus, loüange soit à Dieu de quoi vous êtes en bonne santé, vôtre arrivée nous attire la benediction du Ciel ; la maison & tout ce qu'elle contient est à vous, vous en êtes le maîtres.* Enfin, après avoir redit plusieurs fois les mêmes paroles, les Etrangers descendent de cheval, & le Cheikh veut quelquefois lui même tenir l'étrier de celui qu'il croit être le principal de la troupe ; pour lui témoigner plus d'amitié & de distinction. On les fait entrer dans le Menzil, & on les entretient quelquefois debout, tandis que les villageois ayant aidé les valets à décharger le bagage viennent le ranger sur des nates : le Cheikh y envoye un tapis, des coussins & des couvertures, s'il est assez accommodé;

pour en avoir chez lui, ſinon il faut que les paſſans trouvent parmi leurs hardes de quoi y ſuppléer. Alors les beſaces ſervent de couſſins, ou de chevet; le hiran qui eſt une piece de ſerge d'environ ſix aunes de long, ſert de matelats (on la met en marchant ſur la ſelle du cheval, pour être aſſis plus mollement, parce qu'elles ſont de bois en ce païs là) & s'étant couché deſſus on ſe couvre avec ſes hardes. Voilà de quelle maniere on eſt logé & couché.

Le Cheikh fait d'abord apporter du caffé & du tabac, pour regaler, & pour amuſer la compagnie, pendant qu'en ſa preſence on accommode les chevaux dans le Menzil, on les frotte, on les couvre, s'ils ont chaud, & on apporte de l'orge, qu'on diſtribue dans de petits ſacs pour le leur donner, quand ils ſont repoſez, & après qu'on les a fait boire. Il n'y a point d'auges dans ces ſortes d'écuries, on attache le ſac à la tête du cheval, & on le laiſſe manger pendant la nuit.

Les femmes de la maiſon du Cheikh, qui ont déja obſervé le

nombre des gens qui ſont arrivez, ne manquent pas de faire tuer de la volaille, des moutons, des agneaux, ou un veau, ſelon la quantité de viande qu'il faudra pour ſuffire aux hôtes, & à ceux qui leur feront compagnie; elles l'accommodent promtement en potage, en roti, & en pluſieurs ſortes de ragouts à leur maniere, qu'elles envoyent au Menzil par les ſerviteurs du Cheikh, dans des jattes de bois, qu'ils placent en même tems ſur un grand rond de paille couſuë en natte, qui eſt leur table ordinaire, on met une quantité de pains plats ſur le bord de ce rond qui ſervent auſſi d'aſſietes.

Ces plats ayant été rangez avec pluſieurs autres, où il y a des œufs, du fromage, du fruit, de la ſalade, du lait caillé aigre, des olives, & tout ce qu'ils ont à donner, qu'ils ſervent en même tems, afin que chacun mange ſelon ſon goût, le Cheikh prie les étrangers de s'aſſeoir autour de ce rond de paille, il s'y met auſſi, avec les autres païſans les plus apparens du village, pour leur faire honneur: ils mangent le ris dans le

creux de la main ; les étrangers doivent porter des cueilleres de bois, parce qu'on n'en trouve point le plus souvent dans les endroits où ils s'arrêtent , sinon il faut qu'ils fassent comme les autres ; on ne se sert point de couteaux de table , la viande est coupée par petits morceaux , chacun met son mouchoir sur ses genoux en guise de serviettes, pour essuyer ses mains à la fin du repas, qu'on lave ensuite avec du savon.

Personne ne parle pendant le repas , on n'y sert que de l'eau à boire, jamais de vin , à moins qu'on ne soit logé chez les Chrétiens sujets des Arabes, qui en font apporter dans des cruches , autant qu'il en faut pour mettre la compagnie en belle humeur ; alors l'on chante & l'on rit, ce qu'on ne fait pas quand on n'a eû que de l'eau à boire : quand on a desservi, le Cheikh fait apporter du caffé & du tabac ; on s'entretient serieusement pendant la soirée jusqu'à ce qu'on ait envie de dormir. Dès que le Cheikh s'en apperçoit, il se leve avec ses gens, donne le bon soir à ses hôtes , leur sou-

haitant un bon repas, & les laiſſe en liberté.

Le lendemain les chevaux ayant été panſez, le Cheikh vient donner le bon jour à ſes hôtes, & leur fait apporter le déjeûner, tandis qu'on charge les hardes, & qu'on prepare tout ce qu'il faut pour partir. On ſert encor du caffé & du tabac, après quoi on monte à cheval, en remerciant l'hôte de ſa bonne chere & de ſes honnêtetez. Le Cheikh les remercie de l'honneur qu'ils lui ont fait, & les prie de le venir voir ſouvent; leur demande pardon de ne leur avoir pas fait un meilleur traitement, & qu'il leur plaiſe de recevoir ſa bonne volonté. Il les accompagne avec de ſemblables complimens, des prieres & des benedictions pour leur ſanté & pour leur voyage; & les étrangers leur répondent, en élevant la voix à meſure qu'ils s'éloignent; Dieu vous donne une belle famille, avec toute ſorte de biens & de proſperité, & vous rende au centuple le bien que vous nous avez fait; c'eſt de cette façon qu'ils ſe ſéparent, & qu'ils pren-

nent congé de leurs hôtes, ſans leur rien donner. Ce n'eſt pas que ſi les étrangers vouloient faire quelque preſent au Cheikh, ou donner quelque gratification aux domeſtiques, tout cela ne fût bien reçu. Les Européens qui reçoivent de pareils traitemens dans leurs voyages ne manquent gueres d'en uſer ainſi : mais ce n'eſt pas la coutume des Arabes de ſe faire payer ce qu'ils donnent de bon cœur, & par un principe d'hoſpitalité.

La plûpart de ces Cheikhs ſont exempts de tout impôt, à cauſe de la dépenſe qu'ils font pour loger & nourrir les paſſans. La Communauté du village ſouffre cela agréablement pour cette conſideration. Les Orientaux en general & les Mahometans ſur tout, reçoivent avec plaiſir tous ceux qui veulent manger à leur table : il n'y a point de façon à faire pour cela : un étranger qui aura faim, ſoit qu'il ſe trouve à la campagne, ou qu'il paſſe dans une ville, peut s'aſſeoir, ſans cerémonie, par tout où il verra des gens qui mangent, & faire comme les autres,

ſans craindre d'être refuſé, & ſe retirer en diſant ſeulement Dieu vous le rende, cela ſuffit pour toute ſorte de remerciment.

L'Auteur parle enſuite de la gravité des Arabes, de leur modeſtie, de l'horreur qu'ils ont pour la médiſance, de l'attachement qu'ils ont à leurs barbes, du ſoin qu'ils prennent des chiens & des chats, de la maniere dont ils rendent la juſtice ; les parties plaident elles mêmes leur cauſe devant un ſeul Juge appellé Cady. Les procès durent rarement plus d'une heure, celui qui gagne paye les frais, celui qui perd ſatisfait ſur le champ ſa partie, ou il faut qu'il aille en priſon, il en ſort après cent un jour, & ſon créancier ne peut plus le mettre en juſtice, mais il peut le dépoüiller quand il le rencontre. L'affection qu'ils ont pour les chevaux eſt plus raiſonnable que celle qu'ils ont pour leurs barbes, quoiqu'elle ſemble exceſſive : ils ſe ſervent ordinairement de cavales fort douces & fort legeres, & accoutumées au travail. Les chevaux & le bétail ſont la richeſſe des Ara-

bes ; ce qu'ils amassent d'argent est soigneusement conservé ; ils l'enterrent ; & à la mort du possesseur, qui n'en donne point connoissance, il est perdu pour la famille ; ils trafiquent par échange, & le pillage leur fournit la plus grande partie de leurs besoins.

Les chapitres XII. & XIII. apprennnent la maniere de camper des Arabes, & quelles sont leurs armes : on a déja vû qu'ils ne se servent point d'armes à feu, & ils les craignent ; mais ils manient la lance avec une dexterité qui manque rarement son coup.

La principale nourriture des Arabes est le laitage, le miel, le ris, & les autres legumes ; & les viandes de bœuf, de mouton, de chevre, de poule ; ils mangent de trois sortes de pains, qu'ils cuisent à mesure qu'ils en ont affaire; parce qu'ils le paitrissent sans levain, & il n'est bon à manger que du jour qu'il est cuit. Celui qui reste du jour précédent n'est plus bon que pour les chiens : voici la premiere maniere. C'est d'abord de moudre le blé avec un petit mou-

in qu'ils ont dans leurs huttes, &
lont ils se servent lorsqu'ils sont dans
les endroits où il n'y a pas de mou-
in à eau (car pour des moulins à
ent il n'y en a pas en ce païs là) ils
ont du feu dans une grande cruche
e grais, & lorsqu'elle est échauffée,
s détrempent de la farine dedans
e l'eau, comme nous le faisons
our faire de la colle à chassis, & ils
appliquent avec le creux de la main
ır le dehors de la cruche, cette pâ-
: presque coulante s'étend & se cuit
n un instant, la chaleur de la cruche
n ayant desseché toute l'humidité,
: pain s'en sépare mince & délié
omme nos gaufres ; cette cuisson
: fait si vite qu'en fort peu de tems
n en a une quantité suffisante.

La seconde sorte de pain se cuit
ous la cendre, ou entre deux bra-
iers de fientes de vaches allumées,
ui brûlent d'un feu lent, & cuisent
: pain tout à loisir. Ce pain est
pais comme nos gâteaux, la mie
n est fort bonne quand elle est man-
ée le même jour, mais la croute est
oire & brûlée, elle conserve une
deur de fumée, & un goût de la

matiere dont elle eſt cuite, il faut y être accoûtumé, ou avoir bien faim, pour s'en accommoder. Ce n'eſt pas ſeulement chez les Arabes qu'on ſe ſert de cette eſpece de pain, & de la fiente de vache pour la cuire, les paiſans s'en ſervent auſſi, & tous les villageois qui ſont dans des lieux où il n'y a gueres de bois, prennent grand ſoin d'en faire leur proviſion.

Les petits enfans les ramaſſent toutes fraiches, & ils les appliquent contre les murailles pour les faire ſécher, ils en détachent la quantité dont ils ont beſoin pour cuire du pain, & pour ſe chauffer, elles brûlent peu à peu, & conſervent longtems un feu ſemblable à celui des mottes des Taneurs: on en fait de petites mottes qu'on laiſſe ſecher au ſoleil. On fait la même choſe de l'écorce des bois employez à la tannerie des cuirs. Les villageois ne laiſſent pas d'avoir auſſi du bois pour faire leur cuiſine & pour les fours, mais les Arabes n'ont pas la même commodité, ils n'en font aucune proviſion, n'étant pas toujours dans un

même lieu, & d'ailleurs ils n'ont pas le moyen de le transporter : ils campent sur des sables en hyver, & sur des montagnes dégarnies de bois en été.

La troisieme sorte de pain, qui est la meilleure & la plus propre, se fait en échauffant un four, ou une grande cruche à demi pleine de certains petits cailloux luisans, sur lesquels ils jettent la pâte étendüe en forme de galete. Ce pain est blanc & de bonne odeur ; mais il n'est bon aussi que du jour q'on le fait, à moins que la commodité des lieux ne leur donne le tems d'y mettre du levain pour le conserver longtems. Cette maniere de cuire le pain est la plus ordinaire dans toutes les villes de la Palestine, & dans les villages où il y a des fours.

Les Arabes boivent ordinairement de l'eau que les femmes vont querir avec des cruches & des outres aux sources contre lesquelles ils sont campez : ils ne laissent pas de boire du vin jusqu'à s'enyvrer, quand ils en trouvent, quelque deffense que Mahomet leur en ait faite : ils ne sont

pas fort ſcrupuleux ſur cela : ils diſent même que c'eſt un conſeil de leur Prophete, à cauſe des accidens qui en peuvent arriver, plûtôt qu'un veritable précepte de leur Religion. Ils boivent rarement à table, mais quand ils en ſont ſortis, ils prennent de l'eau, ou dans une cruche, ou dans une outre. Ils ont encore une boiſſon compoſée d'abricots, de raiſins, & d'autres fruits ſecs, qu'ils mettent infuſer dans de l'eau dès le jour précedent, ils la ſervent à table avec les viandes dans des jattes, & ceux qui ne veulent pas ſe lever pour boire de l'eau, puiſent de celle-ci avec une cuillere, qui leur ſert auſſi pour manger le fruit infuſé.

Ils ſe ſervent encor d'une autre boiſſon, qui eſt une eſpece de tiſane faite avec de l'orge & de la régliſſe ; mais ils n'en uſent pas ſouvent.

Le cherbet, ou ſorbet, ne ſe trouve parmi les Arabes que chez les Princes & chez les Cheikhs. On en donne par regal dans les viſites & dans d'autres occaſions particulieres, comme nous faiſons en France de la

la Limonade & des autres Liqueurs.

Le caffé eſt la ſeule choſe dont les Arabes ne ſçauroient ſe paſſer, particulierement ceux qui uſent de l'opium & du berge : il leur en faut neceſſairement tous les matins à leur déjeuner, & à l'iſſuë de leur repas; outre les viſites qu'on fait & qu'on reçoit, où il faut donner ou prendre du caffé avant que d'entrer en converſation. On le boit meilleur chez les Bedoüins que chez les Turcs : ceux-ci en font piler une grande quantité, qu'ils conſervent dans des ſacs de cuir; mais ils ne ſçauroient ſi bien les ſerrer qu'il n'y entre de l'air, & que ſa force ne ſe perde, quand ils le gardent trop long-tems. Les Arabes n'en accommodent jamais que quand ils en veulent prendre : ils font vîte retirer la graine ſur une poële, la mettent toute chaude dans un mortier fait d'une piece de bois creuſée, la caſſent autant qu'ils le peuvent avec le bout d'un bâton, & la font boüillir tout en même tems dans un cocquemar plein d'eau, qui bout tandis qu'on prépare la graine, & de cette maniere

on prend le caffé avec tout ſon ſel, & avec toute ſa vertu.

Les principaux regals qu'ils ayent pour leur déjeûné, c'eſt de la crême, ou du beurre frais mêlé dans un plat de miel. Cela ne paroit pas fort bien s'accommoder enſemble, mais l'experience apprend que ce mélange n'eſt pas mauvais, ni d'un goût désagreable, pour peu qu'on y ſoit accoutumé.

Les Arabes mangent rarement du rôti ; quand on en fait chez les Emirs, on paſſe les poulets dans une broche de bois, qu'on tourne ſur deux piquets fourchus fichez en terre, & en tournant on les arroſe avec du beurre, au lieu de lard. On rôtit tout de même des chevreaux & des agneaux tous entiers ; & pour le mouton & le bœuf, on le coupe par petits morceaux, gros comme des noix ; on met deſſus du ſel & du poivre, puis les ayant paſſez dans des brochettes de fer longues d'un pied, on les fait rôtir ſur un petit feu de charbon qu'on met dans un rechaut, & ils les ſervent avec de l'oignon haché. Ils font encor des étuvées de

bœuf & de mouton qu'ils laiſſent cuire à petit feu & dans ſon jus, dans une marmitte bien bouchée ; ils mettent auſſi un agneau ou un chevreau tout entier ſur un feu de ſarmens dans un chaudron couvert & luté par deſſus, qu'ils font cuire de la même façon : on les farçit encore avec du pain, de la farine & de la graiſſe de mouton, des raiſins ſecs, du ſel, du poivre, du ſaffran, de la mente, & d'autres herbes aromatiques. On les laiſſe ſur le feu juſqu'à ce qu'ils ſoient extrêmement cuits. Toutes ces ſortes de ragouts ne ſe font que dans les feſtins, & pour les bonnes tables, comme celles des Princes : les apprêts les plus communs & les plus ordinaires des Arabes ſont ſeulement du boüilli, avec du potage au ris, & du ris en Pilau.

Ce Pilau n'eſt autre choſe que du ris, qui a boüilli un peu de tems dans un boüillon de viande, ou dans de l'eau chaude, avec du ſafran, des raiſins ſecs, des poix chiches, & de l'oignon, juſqu'à cequ'il ſoit à moitié cuit, on le retire du feu, & on le laiſſe tout auprès bien couvert

pour le faire enfler, & on y ajoûte du beurre roussi dans une poële avec du poivre, & quelquefois du sucre; & on le sert dans un plat dressé en pyramide. Quelquefois quand ceux qui sont assis tout autour pour manger le pilau n'ont point de chandelier, ils fichent la chandelle sur la pointe du pilau, sans que le suif, qui s'y mêle en fondant par la chaleur du ris, leur donne le moindre dégoût; mais ce n'est que parmi les plus grossiers.

Ils coupent la viande dont ils veulent faire du potage par petites pieces, ils en font quatre d'un poulet, six ou huit d'une poule, & les font boüillir dans une chaudiere; ils mêlent un peu de ris, de farine & du persil dans le boüillon, & ils versent le tout dans une grande gamelle. C'est leur potage qu'il appellent en leur langue *Chorba*.

Les Bedoüins, aussi bien que les Turcs & Maures qui sont dans les villes & villages, se regalent du mets appellé *Coubebi*: ce sont des ballotes de viande pilée avec du blé, du sel & du poivre, qu'ils font boüil-

lir après les avoir arrondies comme des grosses savonetes. Ils les servent dans un plat avec du lait aigre, & s'en font un ragoût fort délicieux.

Ils font leur provision de blé boüilli & desséché au soleil qu'ils appellent *bourgoul*, pour le manger pendant l'année cuit avec de la viande, comme nous faisons quelquefois du ris : ils font encore une autre provision de *Courcousson*, qui n'est autre chose que de la farine arrosée avec de l'eau, laquelle à force d'être remuée devient toute en petits grains, comme des têtes d'épingles, & ils l'apprêtent avec de la viande, ou avec du beurre, de même que le ris. On s'en sert beaucoup plus en Barbarie que chez les Arabes.

Leur beurre n'est guere bon, & sent toujours un peu le suif, ils le tirent à force de battre le lait dans une outre mal propre, qu'on acheve de remplir du lait qui reste dedans, & c'est leur fromage : il est blanc, d'un très-méchant goût, & ils n'en font point d'autre ; ils boivent du lait doux, & en font quelquefois du potage, mais dès qu'il

eſt caillé ils le font aigrir avec le ſuc d'une herbe qu'ils y mettent, afin qu'il ſoit plus rafraîchiſſant. Ils en verſent auſſi ſur le pilau, & le mangent mêlé emſemble, il faut être fait à ces ſortes de ragoûts pour s'en accommoder.

Les féves, les lentilles, & les autres legumes, ſont cuites ordinairement avec de l'huile; ils mangent des olives ſalées cueillies dans leur maturité, lorſqu'elles ſont bien noires, & après y avoir mis de l'huile.

Les fruits dont ils mangent le plus ſouvent ſont des figues, des dattes, des raiſins, des pommes & des poires qui leur viennent de Damas, des abricots ſecs & frais dans leur ſaiſon, des melons & des paſteques, ou des melons d'eau, dont ils ſe ſervent en été, au lieu de l'eau, pour ſe déſalterer.

L'uſage du tabac à fumer eſt ſi grand parmi eux, qu'il n'y a ni grand, ni petit, de l'un & de l'autre ſexe, qui n'en prenne extraordinairement; il leur ſert de contenance dans les compagnies, & d'entretien quand ils ſont ſeuls: c'eſt leur recreation après leur repas, leur me-

decine lorſqu'ils le prennent à jeun, & ils reçoivent toujours leurs amis en leur en preſentant d'abord qu'ils entrent chez eux.

La table des Emirs, des Cheikhs, & des autres perſonnes de conſideration, eſt un grand rond de cuir mis par terre ſur une natte, comme celle des Turcs. Leur vaiſſelle eſt de cuivre, leurs cueilleres de bois, & les taſſes dans leſquelles on ſert à boire, ſont d'argent, de porcelaine, de fayance, ou de cuivre jaune : les maîtres & les gens égaux ſont aſſis autour de la table, les jambes croiſées à la maniere de nos tailleurs, & ceux qui doivent du reſpect ſont à genoux, & ſe repoſent ſur leurs talons. Ils ne mettent jamais de nappes ; les plats ſont ſervis ſur le cuir, qui eſt bordé de galettes & de cueilleres. Il y a autour de ce rond de cuir une longue piece de toile de lin rayé d'environ une demie aune de largeur, dont on ſe ſert en guiſe de ſerviette. On prend toute ſorte de viande avec la main, au lieu de fourchette, & on ne touche rien que de la main droite, & jamais de

la gauche, parceque celle-ci eſt deſtinée à ſe laver les neceſſitez naturelles : ils ne ſe ſervent point de couteaux, la viande étant toute coupée par piéces, & cuite à un point qu'on la peut rompre aiſément avec les doigts, ils en prennent dans les plats & la mettent ſur le pain, comme nous la mettons ſur nos aſſiettes, ou bien ils la mettent ſur le cuir. Le potage, le boüilli, le roti, l'entremets, les ſalades, les fruits, & tous leurs ragoûts, ſont ſervis en même tems ; on y mange ſans boire, à moins qu'un extreme beſoin ne les oblige à demander de l'eau, & ceux qui ont fini ſe levent en diſant, *Ellhemdi lillah*, louange à Dieu (pour toute action de grace) ils vont boire, & enſuite ſe laver les mains avec du ſavon ; les places des premiers ſont d'abord occupées par ceux qui étoient debout autour de la table, ainſi ils s'y mettent tous à leur tour, & la table reſte juſqu'à ce que chacun ait mangé. Les Princes ſe levent de la même maniere, ſe retirent dans certains endroits où on leur porte à laver, & enſuite on leur ſert du caf-

fé & du tabac, pour laiſſer manger leurs domeſtiques juſqu'aux derniers de tous ; ceux-ci plient la table, & l'emportent à la cuiſine, ils eſſuyent leurs mains à deux mouchoirs, qu'ils portent paſſez dans leur ceinture, l'un pour la table, & l'autre pour l'uſage que j'ai dit : ils ne s'en ſervent qu'à cela, parcequ'ils ne ſe mouchent preſque jamais, ni ne crachent, plûtôt par une habitude qu'ils s'en font faite par un principe de civilité & de propreté, que par aucune raiſon qu'on puiſſe imaginer.

Il n'eſt pas de même pour le commun des Arabes, quoi qu'on leur apporte à manger de la cuiſine des Emirs : ils n'ont ni table, ni nappe, on leur ſert trois ou quatre gamelles, ou grandes jattes de bois mal propres & fort groſſierement travaillées, d'environ un piéd & demi de profondeur, & de deux de diametre, pleines de potage, avec la viande dedans, du pilau, & d'autres ſortes de ragoûts. Les Arabes s'aſſeïent à l'entour en cette maniere, que les épaules de l'un tournent directement

vers la poitrine de l'autre, & toutes les mains droites vers les plats, les gauches ſont tournées en dehors, & ne leur ſervent que pour s'appuyer, lorſqu'une trop grande quantité de ſurvenans les oblige à être dans cette ſituation incommode ; ils n'ont auſſi ni couteaux, ni cueilleres, ni fourchettes ; ils mangent le potage dans le creux de la main, prennent le pilau ou le ris à poignée, le preſſent dans la paume de la main, & en font une pelote qui leur remplit entierement la bouche, & s'il leur reſte quelque choſe dans la main ou ſur la barbe, ils la ſecouënt dans le plat ſans autre ceremonie. Tous ceux qui ſo t debout à l'entour, prennent les places de ceux qui ſe levent, & les valets qui mangent tous les derniers, mettent les jattes les unes ſur les autres, & les emportent chez l'Emir. Ceux qui ont mangé vont boire à grands traits dans une cruche qu'ils ſe donnent les uns aux autres, & au deffaut d'une cruche, ils boivent dans une outre, & s'étant ainſi abbrevez reciproquement, ils ſe lavent leurs mains avec

de la terre, quand ils n'ont point de ſavon, & s'éſſuyent à leurs mouchoirs. Ils ſe mettent enſuite par petits pelotons pour boire du caffé, pour manger du fruit, ou pour fumer du tabac ; ils pourroient bien avoit des cueilleres, & chacun porte la ſienne pour s'en ſervir ; mais ils n'y trouveroient pas leur compte avec ceux qui mangent par neceſſité, ou par pareſſe avec la main, beaucoup le font par dévotion, diſant que Mahomet a donné des indulgences à ceux qui mangeroient avec les trois doigts de la main, qui eſt la fourchette naturelle que Dieu leur a donnée pour ſe ſervir à table.

Les Chapitres XVI. XVII. & XVIII. traitent des habits des Arabes, des parures de leurs femmes, des mariages. L'époux achete ſon épouſe : ils n'ont qu'une femme, & les ſeuls Emirs ſe ſervent de la permiſſion que leur donne la Loi d'avoir pluſieurs concubines. La pauvreté & la continence empêchent le peuple de les imiter ; je dis la continence, car ce peuple en a, & même beaucoup de pudeur : ils aiment ce-

pendant avec tranſport ; leur jalouſie va juſqu'à la fureur ; les peres & les freres ſont auſſi ſenſibles que les maris aux fautes de leurs filles, ou de leurs ſœurs. Les derniers Chapitres du livre parlent des divertiſſemens des Arabes, ils ne joüent jamais ni argent, ni meubles ; des viſites des Dames Arabes, du temperament & des maladies de cette nation ; ils ſont robuſtes, & leur vie frugale & laborieuſe les exempte de beaucoup d'infirmitez ; ils les reçoivent, & la mort même, avec reſignation, comme un ordre de Dieu auquel il faut ſe ſoumettre : ils eſtiment la Chirurgie, & mépriſent la Médecine ; ils uſent ſeulement de quelques remedes ſpecifiques ou ſuperſtitieux, que des femmes prétendent avoir appris par tradition : les ceremonies de leurs enterremens finiſſent la relation.

La deſcription de l'Arabie dont Mr. de La Roque nous donne ici la traduction eſt tirée de l'ouvrage du Prince Abulfeda, le plus grand Géographe de l'Orient, où il a décrit toutes les parties du monde. Mr.

Hudſon a donné cette partie de la Géographie du Prince Arabe dans le troiſiéme tome de ſes Géographes anciens, avec une traduction Latine de Greave ; Mr. de La Croix l'avoit auſſi traduite en Latin ; on s'y détrompera d'une erreur aſſez commune, qui met à la Mecque le tombeau de Mahomet ; il eſt à Medine, dans un angle de la Moſquée, & n'eſt point ſuſpendu en l'air.

ARTICLE CXI.

DE PRINCIPE, QUALIS futurus ſit, utrùm jam indè ab ejus pueritiâ augurari liceat? Oratio habita in Regio Ludovici Magni Collegio, Societatis JESU, à Patre Carolo Porée Societatis ejuſdem Sacerdote, C'eſt à dire, *Diſcours du Pere Charles Porée, Prêtre de la Compagnie de Jeſus, prononcé dans le College Royal de Loüis le Grand, chez les Peres Jeſuites, où l'Orateur examine, ſi l'on peut prevoir dès l'enfance d'un Prince, quel il ſera dans un âge plus avancé.* A Paris, chez Joſeph Mongé, ruë

Saint Jacques, 1717. *in* 4°. *pages* 35.

L'Orateur ne pouvoit choisir une matiere plus interessante, il n'en pouvoit choisir une plus difficile : on l'a vû tirer d'un sujet heureux, quoiqu'un peu sterile, un Panegyrique admirable, sans être exageré. On l'a vû resserrer l'abondance immense d'un grand sujet sans lui rien ôter de sa grandeur, en faire sentir les détails sans les étendre. On le voit dans ce discours créer, pour ainsi dire, sa matiere, l'embellir, en la créant, d'ornemens magnifiques, mais naturels, rappeller sans s'écarter, lier à son sujet avec un art caché finement des matieres propres à faire paroître son éloquence & son esprit.

L'habile Orateur ouvre la scene par un grand spectacle. Le soleil dans le ciel, dit-il, toujours digne de nos regards, les attire principalement quand il se leve & quand il se couche; un Roi, comme le soleil, nous rend attentifs à ses premiers & à ses derniers jours; l'attention est

égale pour le ſoleil qui commence ſa courſe, & pour un Roi enfant: la curioſité s'eſt égarée, juſqu'à chercher dans les aſtres, & dans les tombeaux, ce que ſeroient un jour les Princes naiſſans. Le Pere Porée a choiſi pour la contenter, cette curioſité, un moyen moins criminel, & plus ſûr; c'eſt du naturel, c'eſt de l'éducation du Prince enfant, qu'il tire le préſage de ce qu'il ſera dans un âge plus avancé. On devinoit avant qu'il l'eût dit qu'il avoit eû Louïs XV. en vûë, en choiſiſſant ſon ſujet, il le declare en finiſſant l'éxorde, & s'excuſe de faire entrer dans ce diſcours les loüanges du Regent. Le tour qu'il donne à cette excuſe eſt un bel éloge.

Dans la premiere partie le Pere Porée fait remarquer d'abord, que l'on a quatre regles pour juger du naturel, quand il ne ſe découvre pas entierement, les qualitez du pere & de la mere, l'air du viſage, & la phyſionomie, les paroles qui échappent à l'inſtant, les divertiſſemens qui ſont de ſon goût & de ſon choix. L'Orateur ſuivant ces quatre regles

forme du naturel de Loüis XV. le jugement le plus avantageux, & il en tire l'augure de toutes les vertus dont l'aſſemblage fait les grands Rois, & les bons Rois.

Je ne puis omettre des mots échapez au jeune Roi, & que l'Orateur rapporte; il les a appris de ceux qui les ont entendus, perſonnes dont le témoignage ne peut être ſuſpect. On demandoit au jeune Roi un demi loüis pour un pauvre, il donna deux loüis; on lui fit remarquer qu'il donnoit plus qu'on ne lui demandoit, *La pauvreté*, répondit-il, *& la charité, demandent ce que j'ai donné. Il n'y aura au jugement de Dieu*, dit-il un jour après quelque tems de reflexion ſur les veritez de la Religion, qu'on venoit de lui expliquer, *Il n'y aura au jugement de Dieu aucune difference entre moi, & ce pauvre garçon.* Interrogé quelles perſonnes doivent être les plus cheres au Prince, *les honnêtes gens*, dit-il. Qui doit il haïr? lui demanda-t-on enſuite. *Les flateurs, repondit-il.* On lui demandoit quel ſurnom lui plairoit, celui de hardi, de juſte, de grand. *Je vou-*

drois, dit-il, *porter avec raiſon celui de parfait.*

Dans la ſeconde partie le Pere Porée fait un uſage fort ingénieux de divers traits d'hiſtoire ſur l'éducation des Princes. Il prouve la force de l'éducation, & il montre évidemment tout ce qu'elle a d'obſtacles à ſurmonter dans un Prince pour le rendre accompli. L'éducation conſiſte en inſtructions, & en exemples. Le Pere Porée repréſente avec beaucoup d'éloquence & les maximes que l'on ſuit dans l'éducation de Loüis XV. & les grands exemples que lui offrent les Rois ſes ayeux. Cet endroit eſt une comparaiſon délicate & noble des meilleurs de nos Rois, avec les Princes étrangers les plus eſtimez, qui fait ſentir adroitement la ſupériorité des Princes François.

L'exemple de Loüis le Grand eſt le plus preſent au jeune Prince, & l'attention qu'il a d'imiter ſon biſayeul eſt un heureux préſage. On en tire un qui n'eſt ni moins heureux, ni moins certain, du caractere de ceux à qui l'éducation du jeune

Roi eſt confiée. Ici le Pere Porée peint Madame de Ventadour, Mr. le Maréchal de Villeroi, Monſieur l'Abbé Perrot, Monſieur l'ancien Evêque de Frejus, Meſſieurs de Sommery, de Geoffreville, de Ruffey, Meſſieurs Vittemont & Fleury, Monſeigneur le Duc du Maine. Ces portraits ont paru achevez. Le Lecteur en jugera par ceux de Madame de Ventadour, de Monſieur de Villeroi, & de Monſeigneur Du Maine, que je vais copier. Je ne les traduis point, on ne ſçauroit en les traduiſant leur conſerver toute leur beauté, la délicateſſe des traits, le vivacité des couleurs, qui charmerent le nombreux & illuſtre auditoire devant qui le diſcours fut prononcé, & qui charmeront tous les lecteurs.

Portrait de Madame de Ventadour.

Adhibenda erat de more matrona nobiles inter lectiſſima, quæ Principis ætatulam fingeret, quoniam virilem manum tenerior ætas reformidat: adhibita eſt quæ in omnes infantiæ Regiæ caſus con-

eniret, & Principi incerta primùm va-
etudine uso, brevi parentibus orbando;
nox ad solium evehendo, adhibita est fœ-
nina sedulitate nutrix, affectu mater,
ngenio magistra, fas sit dicere, animæ
Regina; cui quantùm tot nominibus de-
beat Rex infans suis ipse testatus est la-
rimis quas nuper in ejus discessu dedit,
is gemmis longè pretiosiores, quas sub-
nde dono misit. Quantùm verò eidem
patria debeat, æstiment, qui sciant,
quam prope absint inter se beneficii mag-
nitudine, & illa quæ Principem genuit,
& ea quæ genitum imperio servavit.

Portrait de Monsieur de Villeroy.

Exactâ demùm infantiâ traducendus fuit in graviorem disciplinam puer, à quâ & moderari sibi, & populis imperare disceret. Optasti, & meritò quidem, Gallia, ut à quo regnum esset acceptu-rus longè nobilissimum, ab eodem reg-nandi autem multò difficillimum acci-peret; quis enim pronepotem melius eru-diret quam procerus ad regendum à na-turâ, ab usu, à fortunâ, à virtutibus, à vitiis etiam aliquot suis, sed emenda-tis; ne quid ad doctrinam deeßet erudi-

tus? Quam aptè de bello præciperet tot victoriarum auctor, de pace tot fœderum Conciliator; de artibus illarum patronus; de populis eorum pater, de religione illius vindex, de totâ regnandi ratione Regum authoritate potentiſſimus omnium, ac in ſummâ potentiâ clementiſſimus? Quid monitorum emitteret vivus & valens, qui moriens animam viſus eſt fugientem retinere labris, ne donatum Regno infantem monitis vacuum relinqueret? Talem informando Regi magiſtrum expetebat Gallia: illum invida mors eripuit; non totum tamen abſtulit, ipſum in docendi munere magnâ ſui parte repræſentabit iis, qui totâ vitâ in illo contemplando, auſcultando, admirando totus fuit, quem ipſi ſupparem ætas, proximum fortunæ dignitas, convictorem aula, condiſcipulum militia, probitas amicum, conſuetudo familiarem, conſiliorum participem, & adminiſtrum, fides & conſtantia fecerant; in quo quantum rectæ inſtitutionis augurium eſt vel quod illum perpetuò didicit, qui alumno Regi ediſcendus erat, vel quod ejus ipſe filius eſt, qui Ludovicum Magnum inſtituit, ut ſperare jure liceat parem fore filii cum patris induſtriâ felicitatem.

Sept. 1717.

Portrait de Mr. le Duc du Maine:

At ne quid omninò institutioni deeßet, quod ad utilitatem, vel dignitatem posset adjici, huic præposuit Ludovicus *filium amantissimum pariter & amore dignissimum; nihil æmulantem in patre præter virtutes, & in æmulando felicem, & verò tam ab ipsis carum virtutibus, quam dicitur fuiße* Mecenas *Augusto, quam Agrippa tam honoratum; qui ad promovendam educationem regiam hoc paratior accederet, quod eßet à* Rege *maximis ipse curis educatus: quod animum bonis assiduè coleret artibus, malis omnes in aulam suam aditus præcluderet: quod* Martis *fulmen dexterâ, Apollinis lauream capite, ipsam vero* Minervæ *sapientiam ita gereret pectore, ut illi* Itacho *Juveni nusquam præsentior assisteret personata Dea, quam* Regi *puero sapientia in serenissimo Duce non velata, sed semper conspicua assutura est.*

ARTICLE CXII.

ORAISON FUNEBRE DE TRES-*haut, très-puiſſant, & très-excellent Prince, Loüis XIV. ſurnommé le Grand, Roi de France & de Navarre, prononcée le mercredi 27. Novembre dans l'Egliſe Cathedrale de Chartres. Par Mr. Gontier, Docteur de Sorbone, Chanoine, Théologal de cette Egliſe.* A Chartres, chez André Nicolazo, Imprimeur Libraire, & ſe vend à Paris, chez Gabriel Martin, ruë S. Jacques, *pages 56. in 4°.*

NOus ſerions fâchez d'avoir omis le diſcours de Mr. Gontier, il merite aſſurément de tenir ſa place parmi les Oraiſons funebres du feu Roi. Nous l'avons lûë avec plaiſir, & le public l'a reçûë favorablement; il eſt trop tard pour en dire davantage. Il repréſente le feu Roi grand *ſur le Thrône aux yeux des peuples, grand à la tête des armées aux yeux de ſes ennemis, grand, & très-grand dans l'Egliſe aux yeux des fidelles.*

ARTICLE CXIII.

ELOGE FUNEBRE DE LOUIS le Grand, prononcé dans l'Isle de la Martinique, en l'Eglise des Freres Prêcheurs, le 28. Avril 1716. par le Pere Le Sage, Professeur en Théologie, & Missionaire Apostolique du même Ordre. A Saumur, *in* 4°. pages 45. chez François Gabriel Ernon, Imprimeur-Libraire de la ville, des Prêtres de l'Oratoire & du College Royal. 1717.

LE Pere Le Sage auroit été écouté à Paris avec le même plaisir qu'il a été écouté à la Martinique; il prouve que le feu Roi a mérité le nom de Grand, parceque l'éclatante prosperité de son regne a appuyé la religion.

Parceque la religion sanctifie l'éclatante prosperité de son regne.

Nous donnerions volontiers des extraits de sa piece, qui feroient voir que l'éloquence passe jusque dans le nouveau monde; mais l'espace nous manque.

Sept. 1717.

Article CXIV.

ORAISON FUNEBRE DE TRES-HAUT *& très-puissant, très-magnanime, & très-excellent Prince, Loüis le Grand, Roi de France & de Navarre, prononcée à son anniversaire dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de Chelles, en presence de Mademoiselle, le 27. Octobre, & dans l'Eglise de l'Abbaye Royale du Fauxbourg S. Antoine, le 29. par Mr. l'Abbé La Fargue.* A Paris, chez la veuve de Pierre Bienfait, sur le Quai des Augustins, & chez Mongé ruë S. Jacques, vis-à-vis le College de Loüis le Grand, *in 4°. pages* 38.

NOus avons fait connoitre l'éloquence de Mr. l'Abbé de la Fargue, en parlant de sa premiere Oraison funebre ; il faut être fort éloquent pour traiter une seconde fois le même sujet sans se copier.

ARTICLE CXV.

LES ORDONNANCES DE *Loüis XIV. Roi de France & de Navarre, sur la Procedure Civile & Criminelle dans leur ordre naturel, avec des observations de pratique sur chaque article.* A Paris, chez François Didot, quay des Augustins, à la Bible d'or, 1717. *in* 4°. *pag.* 380.

LOüis XIV. grand par tant d'endroits, merite ce tître glorieux par la sagesse de ses Loix, autant que par ses vertus & par ses victoires. La procedure criminelle, qu'il a établie, est de l'aveu de tout le monde la plus reguliere, & la plus sure qui se soit jamais pratiquée; & s'il reste quelque imperfection dans la procedure civile, on ne peut nier qu'elle ne prévienne bien des chicanes: la necessité de sçavoir parfaitement ces Ordonnances qui reglent ces deux procedures est si indispensable, & pour les Juges, pour les parties, & pour le conseil des parties, leurs Avocats, & leurs Procureurs, qu'on

ne peut prendre trop de moyens pour en faciliter l'étude.

Celui que l'Auteur a imaginé paroit très-propre à ce ſujet. Il a rangé les Ordonnances ſur la procedure civile & criminelle dans leur ordre naturel. Cet ordre en rend le ſens plus clair, & contribuera beaucoup à les faire retenir, & à en rendre l'uſage plus aiſé. Les notes de pratique ſont une eſpece de nouveau Commentaire ſur les Ordonnances. Pour faire eſtimer ces notes, il ſuffit de dire, qu'elles ſont de Mr. de Merville, Avocat au Parlement, connu par pluſieurs ouvrages recherchez, & dont l'on verra volontiers la liſte.

Les Inſtituts du Droit Canon.

Commentaire ſur la coutume de Normandie.

Commentaire ſur la Coutume de Chartres.

Les notes de Du Moulin ſur les Coutumes de France rédigées par forme de Dictionnaire.

Commentaire ſur l'Ordonnance de la marine.

Regles pour former un Avocat.

Sept. 1717.

Les Ordonnances nouvelles ſur la Procedure Civile & Criminelle dans leur ordre naturel, avec des obſervations de pratique ſur chaque article.

ARTICLE CXVI.

LE NOUVEAU MERCURE, chez Pierre Ribou quai des Auguſtins, & Gregoire Dupuis ruë S. Jacques, *in* 12. *Il en paroît un volume tous les mois.*

LE Public a confirmé l'opinion avantageuſe que la connoiſſance que j'avois de l'Auteur m'avoit donnée du nouveau Mercure ; huit volumes ont rempli les promeſſes que j'avois faites en l'annonçant. L'eſtime qu'on a du livre, & de l'Auteur, croît tous les mois. L'Auteur a banni du Mercure les frivoles hiſtoriettes, ſans leſquelles ſes prédeceſſeurs n'avoient pas cru que ce livre pût ſe ſoutenir, & le Public ne les a point regrettées. Des nouvelles exactes racontées judicieuſement, & qu'on peut regarder comme des

memoires ſûrs pour l'hiſtoire du tems ; des vers choiſis, des diſſertations intereſſantes, & bien écrites, pleines d'une critique délicate, ne laiſſent rien à déſirer au Lecteur. L'utile eſt joint à l'agréable, par le détail des Edits, & des nouvelles inventions ; enſorte qu'on peut aſſurer que le Mercure a pris enfin la forme qui lui convient pour réüſſir.

ARTICLE CXVII.

LA VERITABLE CHIRURGIE établie ſur l'éxperience & la raiſon, avec de nouvelles découvertes ſur l'Oſteologie & ſur la Miologie, des remarques neceſſaires ſur les maladies & ſur la pratique, & un nouveau ſyſteme ſur la generation du fœtus ; diviſée en cinq parties. Par le ſieur Loüis Leger de Gouey, Chirurgien Juré reçu à Paris, & réſident à Roüen. A Roüen, chez Pierre Ph. Cabut, MDCCXVI. *in* 8° *pages* 434. *Et ſe vend à Paris,* chez Cailleau.

ON a dans le Livre dont on vient de lire le titre une Chirurgie fort

complete : la méthode de l'Auteur, la netteté de son stile, la feront rechercher autant que les nouvelles découvertes, que le titre n'annonce pas en vain : elle est divisée en cinq parties.

La premiere traite des principes de la Chirurgie, & ne contient que 22 pages.

La 2^{e} partie commence à la 23^{e} page, & finit à la [illegible]8^{e}, elle contient une Ostéologie que l'Auteur appelle Nouvelle, par raport à la maniere dont il y marque les articulations des os, & plusieurs parties de ces os qui ont été inconnuës jusqu'à présent. Après avoir traité des os en general, M. de Gouey entre dans l'examen particulier de ces mêmes parties : ensuite il traite des affections qui leur arrivent, des operations & des remedes qui conviennent à leur guerison, & il y joint plusieurs observations sur des faits de pratique, & sur la veritable cause de la Bosse ou Courbure de l'Epine, que l'experience suivante lui fit connoitre. Ecoutons-le lui-même rendre compte de son experience.

En l'année 1706 le Sieur Mullot, Huissier du Roi en son Amirauté de France à Rouën, me pria d'ouvrir le corps d'un de ses enfans nouvellement mort, afin de connoître les causes qui avoient fait mourir cet enfant lorsqu'on y pensoit le moins : c'étoit une petite fille âgée de quatre ans & demi, qui dès l'âge de deux ans étoit devenuë si bossuë, qu'elle en étoit presque pliée en deux : cette bosse formoit une pointe très-aiguë, de sorte que pour situer le cadavre sur le dos je fus contraint de le faire tenir par deux serviteurs, l'un desquels tenoit les épaules, l'autre les cuisses.

Lorsque j'eus fait l'incision cruciale sur l'abdomen suivant l'usage ordinaire, je fus surpris de voir ce petit cadavre étendu sur la table sans le secours des serviteurs dont je m'étois servi pour le tenir; il ne me parut alors aucune bosse, ce qui m'étonna fort: & c'est ce qui me porta de chercher précisément la cause, après avoir satisfait à l'intention du Sieur Mullot.

Je commençai par l'examen des muscles de l'abdomen, que je trouvai si-

tuez à leur place ordinaire. Les quatre obliques & les deux droits étoient d'un tissu si serré & si compact, qu'ils sembloient être de la nature des aponeurroses; les muscles droits n'étoient pas séparez par les espaces tendineuses qu'on a coutume d'y trouver; je ne trouvai pas de muscles pyramidaux, & les transverses étoient dans l'état ordinaire.

Dans l'examen que je fis de l'Epine je la trouvai droite, en la regardant par sa partie antérieure, je levai la pleure qui couvre les vertebres du dos & le peritoine, qui couvre celles des lombes, pour les examiner chacune en leur particulier.

Je trouvai les vertebres des lombes dans l'état naturel: les deux premieres du dos (en comptant de bas en haut) étoient de même, les cinq suivantes alloient toujours diminuant en épaisseur par le devant de leur corps seulement, en sorte que le corps de la septieme vertebre n'avoit pas plus de deux lignes d'épaisseur, les trois vertebres suivantes alloient un peu en augmentant, & les deux supérieu-

res étoient dans l'état naturel.

Les cartilages qui faiſoient la jonction des vertebres dont le corps ſe trouvoit étroit, étoient ſi lâches qu'ils s'allongeoient comme des parties membraneuſes, je fis ployer le petit cadavre ſur le devant, à peu près comme il étoit, quand l'enfant vivoit, je remarquai que ces vertebres ſe rapprocherent les unes des autres par leur corps, & qu'elles formoient une maniere de coude à l'angle droit, que l'épine de la ſeptiéme vertebre dont le corps étoit ſi étroit, formoit l'éminence pointuë qu'on avoit remarquée au dos de cette petite fille: ceci obſervé de point en point, je remis les viſceres dans le tronc, je fis la ſuture ordinaire; & lorſque l'inciſion tranſverſale fut recouſuë, la boſſe de ce petit cadavre reparut de nouveau comme auparavant.

On peut voir par cette obſervation que la courbure de l'épine ne conſiſte que dans le tiſſu compact & ſerré des ſix muſcles obliques & droits de l'abdomen, qui ne pouvant s'étendre, ſe tiennent dans leur premiere grandeur,

pendant que les parties qui forment le dos croiſſent à meſure qu'elles reçoivent de la nourriture.

Pluſieurs Modernes prétendent que la cauſe de la boſſe conſiſte dans le relâchement des muſcles vertebraux ; cela eſt abſolument impoſſible : les muſcles vertebraux peuvent ſe relâcher à la verité, ſans être toutefois cauſe de la courbure de l'épine, à moins que leurs antagoniſtes ne ſe contractent, & ne reſtent dans leur contraction, ce qui feroit pour lors une eſpece de voute ; mais ce ne ſeroit pas une boſſe pointuë.

Le relâchement des muſcles vertebraux n'a aucun lieu ici : l'obſervation de cette petite fille boſſuë, dont j'ai ouvert le corps après ſa mort, & de laquelle je viens de donner un récit exact, nous montre le contraire, & nous contraint d'avouër qu'effectivement les boſſus ont les muſcles de l'abdomen plus courts qu'ils ne devroient être ; ainſi ces muſcles étant courts cauſent l'approchement du cartilage xiphoïde vers le pubis, & forment par conſéquent la courbure de l'épine.

La 3^e^ partie commence à la page 169. & finit à la page 249. C'est une Miologie, que l'Auteur appelle aussi nouvelle, parcequ'il y retranche la moitié des fonctions des muscles, & fait connoître leur veritable action : il dépoüille la tête, la poitrine, & plusieurs autres parties, de quantité de muscles qu'on avoit cru leur pouvoir laisser en propre jusqu'à present. Il donne ensuite une partie d'Angiologie, pour faire connoitre la route des vaisseaux sanguins, afin qu'on les évite autant qu'il sera possible dans les operations de Chirurgie : il traite des maladies de ces vaisseaux, de leurs remedes, & des operations qui se pratiquent dessus, tant pour leur propre guerison, lorsqu'ils sont malades, que pour la guerison des maladies qui attaquent les autres parties du corps.

La 4^e^ partie commence à la page 251, & finit à la page 388. L'Auteur y traitte des tumeurs, des playes & des ulceres, tant en general qu'en particulier; en un mot, il traite de toutes les maladies externes du corps humain, de toutes les operations de Chirurgie; des remedes & des appareils

qui y conviennent, & fait des remarques très-utiles à ceux qui pratiquent cet Art.

La 5^e partie merite l'attention des sçavans, elle commence à la page 389, & finit à la page 434. C'est un nouveau systeme sur la generation du fœtus; où l'Auteur, en s'écartant des opinions communes, explique d'une maniere toute nouvelle les causes de l'impuissance, tant du côté de l'homme que de la femme, les causes des faux germes & des molles : il prouve par des raisons solides que l'aîné des deux gemeaux doit être le premier sorti du ventre de sa mere; & dans tout le cours de cette partie il donne plusieurs observations de differentes grossesses fort particulieres.

Après ce systeme, l'Auteur traite des accouchemens tant naturels que contre nature : il conseille l'opération Cézarienne, lorsqu'on ne peut accoucher les femmes par les voyes ordinaires; & il soutient que cette operation n'est pas si dangereuse que celle de la pierre. La table qui est à la fin de ce livre peut servir de table des matieres, parceque ce volume n'étant pas divisé

par chapitre, on trouve les matieres qu'on y traite à chaque page.

ARTICLE CXVIII.

DISSERTATION CRITIQUE du P. Vitry Professeur en Théologie, sur ce que S. Paulin appelle Pentateuque de S. Augustin.

I. SAint Paulin étoit natif de Bourdeaux, & fut ordonné Prêtre à Barcelone en 393, étant âgé d'environ 40 ans. Il passa ensuite en Italie, & fut reçu de S. Ambroise avec toutes les marques d'amitié & de distinction qui étoient dûës à son merite personnel, & au genereux mépris qu'il avoit fait des grandeurs du siécle. S. Paulin prit avec le S. Évêque de Milan des liaisons si étroites, qu'il se laissa engager à entrer dans son Clergé, & à passer toujours pour Prêtre de l'Eglise de Milan en quelque endroit qu'il fut. C'est ainsi qu'il parle lui même de cet engagement qu'il prit avec S. Ambroise *. *Suo me Clero vindicare voluit, ut etsi diversis locis degam, ipsius Presbiter*

* Epist. ad Alyp. inter August. 24. n. 4.

censear. Après cela il passa quelque tems à Rome, mais enfin il se détermina à quitter le séjour des grandes villes, selon l'avis que lui en avoit donné S. Jérôme, & se retira dans une maison de campagne près de Nole dans la Champagne d'Italie, où après s'être addonné pendant seize ans à l'étude de l'Ecriture S[te] & aux exercices de la vie Monastique, il fut enfin fait Evêque de Nole en 409, & mourut en 431, dans une grande reputation de sainteté, & sur tout de charité pour les pauvres.

Au commencement de sa retraite il avoit fait connoissance avec Alype, ce fameux ami de S. Augustin, que quelques affaires avoient mené en Italie. Leur conversation roula souvent sur S. Augustin, qui dès lors quoique simple Prêtre, étoit celebre par le zele avec lequel il servoit l'Eglise, sur tout contre les erreurs des Manichéens, & par la solide pieté & le beau feu qu'on admiroit dans ses ouvrages. Ce que S. Paulin lui apprit des écrits de S. Augustin, le piqua d'une sainte curiosité, il les demanda avec instance, & Alype de retour en Afrique lui en-

voya cinq livres de ſon ami contre les Manichéens. S. Paulin l'en remercia par une lettre qu'il lui écrivit pendant l'Automne de 394. & qui eſt la 24. de la nouvelle édition des lettres de S. Auguſtin. Il écrivit en même tems une lettre à S. Auguſtin même, qu'il combloit d'éloges, & dont il demandoit l'amitié avec tout l'empreſſement poſſible, charmé des cinq livres qu'Alype lui avoit envoyez, & qu'il appelle *le Pentateuque* de S. Auguſtin ; il ſupplie S. Auguſtin de lui faire part de ſes autres ouvrages *. *Cùm hoc Pentateuco tuo contra Manicheos me ſatis amaveris.* Avant que d'avoir reçu de S. Auguſtin la réponſe à cette lettre, il lui en écrivit une ſeconde dès le commencement de l'année ſuivante, pour lui témoigner de nouveau l'envie qu'il avoit d'entretenir avec lui quelque commerce de lettres, & l'impatience où il étoit de recevoir de ſes nouvelles. Cette lettre eſt la 30e parmi celles de S. Auguſtin. Enfin, S. Auguſtin lui fit réponſe par la 27. de ſes lettres, & de plus dès qu'il fut Evêque il lui en donna avis, par la lettre qui eſt la 31. de la nouvelle édition, & lui en-

* *Epiſt.* 25. *n.* 2.

voya en même tems ses trois livres du libre arbitre *.

Je cite toutes les lettres selon le nouvel ordre chronologique qu'on leur a donné avec tout le soin possible dans la nouvelle édition de S. Augustin, par les RR. PP. Benedictins. Les lettres 24. 25. 27. 30. & 31. étoient dans les éditions précedentes les 35. 31. 32. 33. & 34. La lettre de S. Paulin à Alype est la 3[e], dans la nouvelle édition des lettres de S. Paulin. Les deux de S. Augustin, sont la 4[e] & la 6[e], & celles de S. Augustin sont imprimées en Italique à la suite de celles de S. Paulin, auxquelles elles servent de réponse.

Je ne prétens rien décider sur l'époque de l'épiscopat de S. Augustin, la chronique de Prosper a engagé la plûpart des Critiques à assurer que S. Augustin fut fait Evêque au mois de Decembre de l'an 395, & il faut avoüer que le témoignage de Prosper est d'un grand point sur toutes les circonstances de la vie de S. Augustin, dont il devoit être parfaitement instruit. Mais d'ailleurs S. Augustin dit plus d'une

* *Epist.* 31. *n.* 7.

fois qu'il composa les deux livres adressez à Simplicien Evêque de Milan, & successeur de S. Ambroise, au commencement de son épiscopat, & il les met dans ses retractations * à la tête des ouvrages qu'il composa depuis qu'il fut sacré Evêque. Or il est certain que S. Ambroise ne mourut que le 4. d'Avril de l'an 397; ce n'est donc tout au plus que vers ce tems-là, & après même que S. Augustin eût appris la mort de S. Ambroise, qu'il a écrit ses deux livres à Simplicien, & par conséquent ce n'est qu'en ce tems-là qu'on peut placer le commencement de l'épiscopat de S. Augustin, & en supposant avec Prosper qu'il a commencé au mois de Decembre, il faut que ce soit au mois de Decembre 396; car on a d'autres raisons incontestables pour ne le pas reculer jusqu'au mois de Decembre de l'an 397. On peut voir là dessus ce qu'ont remarqué de Sçavans Critiques, & entr'autres le Cardinal de Noris, dans son Histoire de l'hérésie Pelagienne, les RR. PP. Benedictins, dans la Préface de leur 2. Tome sur la 31[e] lettre de leur édi-

* *L. 2. Ret. c. 1. n. 1.*

tion, & M. Tillemont, dans ſon XIII. volume, où il ne s'écarte jamais de ce que les R.R. Peres Benedictins ont mis dans la vie Latine de S. Auguſtin, qui fait partie de leur onziéme tome.

Il ſemble qu'on ſe tireroit de cet embarras chronologique, en diſant que S. Auguſtin fut à la verité ſacré Evêque & Coadjuteur de Valere Evêque d'Hyppone ſur la fin de l'année 395; & que c'eſt pour cela que Proſper a commencé à compter de cette époque le tems de l'épiſcopat de S. Auguſtin; mais que Valere n'étant probablement mort qu'en 397, S. Auguſtin n'a commencé qu'alors à être ſeul Evêque d'Hyppone, & a regardé lui même cette année comme le commencement de ſon épiſcopat, lorſqu'il a parlé de ſes livres à Simplicien. C'eſt ainſi que lorſque des Empereurs, ou des Rois, ſe ſont aſſociez leurs enfans, quelques Hiſtoriens ont fait commencer le regne de ces enfans au tems de leur aſſociation, & d'autres ne l'ont fait commencer qu'au tems qu'ils ont regné ſeuls après la mort de leurs peres. Mais ce n'eſt là qu'une conjecture, qu'il n'eſt pas peut-être aiſé d'é-

tablir, ni de détruire par avance, raiſon bien poſitive, & que je n'ai pas beſoin d'examiner ici. Dans la nouvelle édition de S. Auguſtin, & dans celle de S. Paulin on a fait l'épiſcopat de S. Auguſtin à la fin de l'an 395; & je ne veux point m'écarter de cette chronologie. J'avertis ſeulement que quand je parle de l'an 394, j'entends l'année qui a précedé l'épiſcopat de S. Auguſtin: quand je dis l'an 395, j'entends l'année ſur la fin de laquelle il a été fait Evêque, & ainſi du reſte.

2. Pour venir au ſujet principal de cette Diſſertation, l'on demande quel eſt ce *Pentateuque* de S. Auguſtin, que S. Paulin avoit reçu d'Alype, & dont il le remercie par la lettre qu'il lui écrit en 394. Les RR. Peres Benedictins qui ont eû ſoin de la préface du 8. tome de leur édition, diſent que ce *Pentateuque* ſont les livres du libre arbitre, de la Geneſe contre les Manichéens, des mœurs de l'Egliſe Catholique, des mœurs des Manichéens, & de la vraye religion. Mais il me ſemble qu'on ne peut pas trouver là un *Pentateuque*, mais plûtôt un *Octateu-*

que, ou ſeulement un *Tetrateuque*. Car ſi on compte les livres, les 3 du libre arbitre, les 2 de la Geneſe, & les trois autres que je viens de nommer, feront 8 livres, & ce ſera un *Octateuque*; & ſi on ne compte pas les livres, mais ſeulement les ouvrages, dont un ſeul peut comprendre pluſieurs livres, il n'y en aura que quatre, & ce ſera pour lors un *Tetrateuque*, puiſque les deux livres des mœurs de l'Egliſe Catholique, & des mœurs des Manichéens, ne font qu'un ſeul ouvrage, & S. Auguſtin ne les compte que pour un ſeul & même ouvrage dans ſes Retractations. Les trois livres du libre arbitre ne font auſſi qu'un ouvrage, non plus que les deux livres de la Geneſe : enfin, le livre de la vraye religion fut le 4^e ouvrage, & ſelon ce calcul il ne s'en trouve point de 5^e pour faire ce que S. Paulin appelle le *Pentateuque* de S. Auguſtin.

De plus, les ſçavans Auteurs de cette préface du 8^e tome de S. Auguſtin, ſuppoſé qu'ils ſoyent les mêmes que ceux qui ont travaillé ſur les premiers tomes, ne ſe ſont pas ſouvenus de ce qu'ils y avoient remarqué quelques

années auparavant; car dans le premier tome à côté des livres du libre arbitre * ils ont averti que ces livres n'ont été qu'en 395; & dans la préface du 2. tome ils ont prouvé, ou du moins ſuppoſé comme conſtant, que la lettre de S. Paulin à Alype eſt de l'année 394. Celui qui a eû ſoin de la nouvelle édition de S. Paulin a ſuivi la même chronologie. Or il n'eſt pas poſſible que S. Paulin ait lû & admiré, & remercié Alype de lui avoir envoyé un ouvrage de S. Auguſtin qui n'a été achevé que l'année ſuivante. Donc il n'eſt pas poſſible, ſuivant cette chronologie, que les 3 livres du libre arbitre ſoyent compris dans ce que S. Paulin appelle *le Pentateuque* de S. Auguſtin.

Enfin, c'eſt S. Auguſtin lui même qui envoya à S.Paulin les trois livres du libre arbitre * en lui donnant avis de ſon élevation à l'épiſcopat; & il les lui envoya comme étant bien perſuadé qu'il ne les avoit pas encor vûs, & que Romanien qui avoit ſoigneuſement ramaſſé tous les ouvrages de S. Auguſtin, & qui peu de tems aupara-

[a] *Tom.* I. *p.* 570. [b] *Epiſt.* 31. *n.* 7.

vant étoit parti pour l'Italie, ne les y avoit pas portez. Il n'est donc pas croyable que S. Paulin ait remercié de les lui avoir envoyé, & qu'il en ait fait compliment à S. Augustin lui même avant que S. Augustin fût Evêque.

On peut ajouter à tout cela que lorsque S. Augustin quelques années après, exhorta le Manichéen Secondin à lire cet excellent ouvrage du libre arbitre, il eut soin de l'avertir qu'il le trouveroit à Nole chez S. Paulin, & cela nous fait voir encore, si je ne me trompe, que S. Paulin en avoit reçu de S. Augustin même la premiere copie & la plus correcte.

3. Il est peut-être ici, comme ailleurs, plus aisé de détruire que d'établir, & que de déterminer quel est ce *Pentateuque*; si par ce terme on entend cinq livres, ce qui paroit plus naturel, & même plus conforme à l'opinion de S. Paulin, tant dans la lettre à S. Augustin [a], que dans celle à Alype [b], *Opus sancti & perfecti in Domino Christi vivi fratris nostri Augustini, libris quinque confectum*, je crois voir que ces cinq livres sont seulement les 2 de la Genese, les

[a] *Ep.* 25. *n.* 1. [b] *Ep.* 24. *n.* 2.

2 des mœurs de l'Eglise Catholique & des mœurs des Manichéens, & celui de la vraye religion. S. Augustin fait lui même mention de ce dernier livre dans la premiere lettre * qu'il écrivit à S. Paulin. Que si l'on aime mieux croire que S. Paulin par le terme de *Pentateuque*, ou de *cinq livres*, ait entendu cinq ouvrages complets, ou cinq volumes, donc chacun est quelquefois partagé en plusieurs livres, il ne faudra compter les 5 livres que je viens de nommer, que pour 3 ouvrages, & y ajouter le livre à Honorat de l'utilité de la foi, *De utilitate credendi*, & le livre des deux ames. Ces deux ouvrages sont contre les Manichéens, & S. Augustin avoit achevé le premier en 391, & le dernier avant le mois d'Août 392. Ainsi Alype auroit bien pû les envoyer à S. Paulin en 394. il auroit même dû le faire, dans le dessein qu'il avoit de lui envoyer tout ce que S. Augustin avoit fait jusqu'alors contre les erreurs des Manichéens. Ce qui paroit de bien certain, c'est que les 3 livres du libre arbitre ne doivent point être compris dans les 5. livres, ou si l'on

* *Ep.* 27. *n.* 4.

veut dans les 5. ouvrages de S. Augustin dont parle S. Paulin & qu'il appelle le *Pentateuque* de S. Augustin.

A C. le 15. Juillet 1717.

ARTICLE CXIX.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALLEMAGNE, DE BREME.

Monsieur Diecman a fait des remarques sur le Glossaire de Rabanus.

Monsieur Bentheim, qui demeure à Hambourg, songe à donner une histoire des Sçavans tirée de trente mille de leurs lettres.

DE LIPSIC.

La langue Allemande a dans Mr. Egenolf un Historien fort zelé, il ne veut pas qu'elle doive son origine à un châtiment, ni qu'on la regarde comme née dans la confusion des langues. Japhet, pere de toutes les nations de l'Europe, n'eut point part, selon lui, à l'entreprise

orgueilleuse de la tour de Babel ; c'est à Nembrod, & aux enfans de Cham, qu'il faut imputer ce dessein ; ils furent les seuls coupables, & les seuls punis. Sem & Japhet, fidelles à suivre l'ordre que leur pere leur avoit donné de la part de Dieu, étoient depuis longtems dans les terres qui leur avoient été assignées. Ainsi la langue Allemande, que parloit Japhet, selon nôtre Auteur, ne s'est alterée que peu à peu par la succession du tems. Mr. Egenolf en fait venir la langue Grecque, la Latine, & toutes celles de l'Europe. Il suit l'opinion assez commune, qui donne Ascenas fils de Gomer pour pere aux Allemans. Il prétend que François est à quelque alteration près le même nom que Phrygien ; & que les François sont la même nation que les Frisons, & viennent comme eux des Phrygiens. L'ouvrage aura quatre parties. C'est la premiere qui paroit.

Joannis Augustini Egenolphi historia linguæ Germanicæ, Lipsiæ, 1716. in 12.

Une nouvelle Societé de gens de Lettres donnera tous les ans en quatre

tre tomes *in* 8°. un recueïl de dissertations choisies sur diverses matieres. Quatre ont déja paru. Monsieur Pezoldus est à la tête de cette entreprise. Le second tome m'a appris que Mr. Schmieder travaille à une *histoire des plantes venimeuses*, & que Mr. Tryllitius a laissé le plan d'un *vaste recueïl de tous les Scholiastes Grecs.*

Miscellanea Lipsiensia ad incrementum rei Literariæ edita apud hæredes Lankesianos.

Mr. Hasæus a fait une nouvelle réponse à la calomnie, qui impute aux Juifs, & aux Chrétiens, d'avoir adoré l'âne.

Theodori Hasæi de Onolatria, sive de calumniâ cultûs asini à Gentilibus olim Judæis & Christianis impacta, Diatribe; accessit Joannis Baptistæ Ottii de eodem argumento Epistola, in 4°. 1716.

D'ULME.

Les couleurs qui nous paroissent dans le ciel meritent l'attention d'un Physicien. On lit avec plaisir

ce que Mr. Funccius a travaillé ſur un ſi beau ſujet.

Joannis Gaſparis Funccii liber de coloribus cœli, accedit oratio inauguralis de Deo Mathematicorum Principe, in 8°. 1716.

DE PRAGUE.

Le talent de Mr. le Comte d'Herberſtein pour les Mathematiques n'eſt inconnu à perſonne, qui aime les ſciences ; il s'eſt appliqué, dans un ouvrage intitulé la Cyclodiatomie, à perfectionner l'artillerie, en marquant avec préciſion la meſure & la durée du mouvement des projets.

Cyclodiatomia quâ pro rei tormentariæ incremento, motum, ac tempus projectorum menſurat, & demonſtrat Ferdinandus Erneſtus Comes ab Herberſtein. Pragæi, in 8°. 1716. vingt planches.

DE FRANCFORT.

Le traité de Mr. Oudin *de ſcriptoribus Eccleſiaſticis*, le recueïl des ouvrages de feu Mr. Rensferd, ce Sça-

vant Professeur de Francker, & les notes de Starkius sur Job, *in loca dubia Job*, ne paroissent pas encore; on les attend avec impatience.

La traduction Latine des ouvrages du fameux Chymiste Bekker va paroître en deux tomes *in* 4°.

La nouvelle édition de la Physiologie de Bergerus, ouvrage si estimé, sera plus ample que les précedentes.

D'ITALIE, DE FLORENCE.

On a imprimé quelques discours Académiques du fameux Mathématicien *Evangeliste Torricelli*. L'Editeur y a joint la vie de ce Sçavant homme, mort il y a soixante sept ans.

DE PADOUE.

Mr. Sancassani Mugati a publié es experiences d'un grand Philosophe sur l'eau. C'est un ouvrage posthume.

La notomia dell acqua observazioni xperienze posthume d'un non vulgare ilosopho, in 8°.

DE VENISE.

Albrizi a imprimé une Introduction à l'art de naviger.

Introduzione all' arte nautica per uso de Piloti, e Capitani di nave, & per il migliore servizio de Comandanti sopra il mare, in 4°. L'Auteur est un homme de distinction fort experimenté dans la science qu'il enseigne.

Le même Libraire a publié un traité de Mr. Montanari Mathématicien d'une grande réputation, *sur la trompette parlante*, & des observations du même Auteur, *sur la mer Adriatique*. Ces deux ouvrages sont écrits en Italien, & réünis dans un *in* 8°.

D'ANGLETERRE,

DE LONDRES.

Le Commentaire de Mr. Freind sur le premier & troisiéme livre d'Hippocrate, sur les maladies épidemiques, est un excellent traité des fiévres. Mr. Freind n'a choisi pour

matiere de ſes remarques que ces deux livres, parcequ'il croit que les autres ſont ſuppoſez, & portent fauſſement le nom du Prince des Medecins.

Hippocratis de morbis popularibus liber primus & tertius Græco-Latinus. His accommodavit novem de febribus Commentarios Joannes Freind Medecinæ Doctor, in 4°.

DE HOLLANDE, D'UTRECT.

Mr. Schouten a dédié aux Etats Generaux un traité *de legationum jure*, in 8°. MDCCXVII. chez Hemeſt.

Voici un nouveau livre ſur l'Apocalypſe.

Antonii Drieſʒen Eccleſiaſtici Kenotrajectini reſponſiones ad viri nobiliſſimi & eruditiſſimi D. Hermanni Deuſſingii I.V. D. dubium motum circa cronotaxim Apocalypticam, nec-non rationes aliquot regnum millenarium ſollicitantes, in 4°.

DE FRANCE, DE BORDEAUX.

L'Academie Royale des Belles

Lettres, Sciences & Arts, avertit que le prix de la Medaille d'Or de trois cens livres propoſé l'année derniere pour une découverte d'*Anatomie*, n'a point été diſtribué ; parceque les Ouvrages envoyez pour l'obtenir n'ont pas paru à l'Academie remplir tout ſon objet, qui eſt d'acquerir au Public du nouveau & de l'utile.

Cette Compagnie deſtine ce même Prix pour le jour de Saint Loüis, 25. du mois d'Août 1718. à celui qui expliquera de la maniere la plus vraiſemblable, l'*uſage des Glandes renales*, nommées autrement, *Reins ſuccenturiaux*, ou *Capſules atrabilaires*.

Il ſera libre d'envoyer les Diſſertations en François ou en Latin. Elles ne ſeront reçûës que juſqu'au premier jour de Mai prochain incluſivement. Celles qui arriveront plus tard, n'entreront pas en concours. Au bas des Diſſertations, il y aura une Sentence, & l'Auteur mettra dans un Billet ſéparé & cacheté, la même Sentence avec ſon nom & ſon adreſſe.

Sept. 1717.

Ceux qui enverront leurs Ouvrages, les adresseront à Messieurs de l'Academie Royale de Bordeaux, ou au Sieur Brun Imprimeur de cette Compagnie, ruë Saint Jâmes. On aura soin de faire affranchir de port les paquets, sans quoi ils ne seront pas retirez du Courier.

Monsieur le Duc de la Force, Pair de France, & Protecteur de l'Academie, propose à tous les Sçavans de l'Europe un Prix qu'il renouvelle tous les ans. C'est une Medaille d'Or de la valeur de 300 livres au moins, où sont gravées d'un côté ses Armes, & de l'autre, la Devise de l'Academie. Il sera distribué le premier jour du mois de Mai 1718.

Cette Compagnie, à qui Mr. le Protecteur laisse le soin de choisir le sujet sur lequel on doit travailler, & le droit de décider du merite des Ouvrages qui seront envoyez, avertit le Public qu'elle destine ce Prix à celui qui donnera le systeme le plus probable sur la cause de l'*Echo*, & qui expliquera de la maniere la

plus vraiſemblable ſes divers Phenomenes.

L'Academie ſouhaite de trouver du nouveau dans les Diſſertations qu'elle recevra. Il n'eſt pourtant pas indiſpenſable que cette nouveauté ſoit dans le ſyſteme, peut-être le vrai a-t'il été déja préſenté, & n'a-t'il été méconnu que faute d'avoir été rendu évident. Mais ſi un Auteur adopte une hypotheſe déja connuë, il faut du moins qu'il en augmente la vraiſemblance par de nouvelles preuves fondées ſur des raiſonnemens ſolides, ſur des experiences & ſur des obſervations.

Dans la Conference publique du premier jour du mois de Mai, on fait la lecture de la Piece qui a remporté le Prix. Quand elle eſt trop longue, on n'a le tems que d'en lire des lambeaux. Cela eſt peu ſatisfaiſant pour le Public & pour l'Auteur. Dans la vûë d'y remedier, on prie ceux qui ſe trouveront obligez par l'abondance de la matiere, de donner une grande étenduë à leurs Diſſertations, d'y ajoûter ſéparément une eſpece d'abregé, ou d'ex-

trait de leur Ouvrage, dont la lecture, qui ne doit durer que demie heure au plus, puiſſe donner une idée ſuffiſante du ſyſteme & des preuves. La Diſſertation préferée n'en ſera pas moins imprimée tout au long.

Il ſera libre d'envoyer les Diſſertations en François, ou en Latin. Elles ne ſeront reçûës que juſqu'au premier jour de Janvier prochain incluſivement. Celles qui arriveront plus tard n'entreront pas en concours. Au bas des Diſſertations il y aura une Sentence, & l'Auteur mettra dans un Billet ſeparé & cacheté, la même Sentence avec ſon nom & ſon adreſſe.

Ceux qui enverront leurs Ouvrages, les adreſſeront à Meſſieurs de l'Academie Royale de Bordeaux, ou au Sieur Brun Imprimeur de cette Compagnie, ruë Saint Jâmes. On aura ſoin de faire affranchir de port les paquets, ſans quoi ils ne ſeront pas retirez du Courier.

Monſieur Dortous de Mayran a remporté pour la troiſiéme fois le Prix en 1717. il a été prié par l'Academie de ne plus y aſpirer.

On ne peut trop loüer la liberalité de Mr. le Duc de la Force, & de Mr. le Président de Montesquiou. Ils donnent un exemple, qui, s'il est suivi, porteroit en peu les Sciences à une perfection qu'elles n'atteindront de longtems faute d'émulation.

DE PARIS.

Montalant vendra dans deux mois le grand Recueil des Medailles des Empereurs Romains depuis Dece jusqu'aux Paleologues, mis au jour par les soins du R. P. Dom Anselme Bandouri Benedictin. Il remplira deux volumes *in folio*. Le sçavant Editeur y a fait entrer toutes les medailles des Empereurs, des Imperatrices, des Césars, des Tyrans, que des Auteurs dignes de foi ont publiées, & toutes celles qui sont dans le Cabinet du Roi, dans celui du Grand Duc, & dans tous ceux des Curieux de France. Une si riche matiere reçoit un nouveau prix de l'arrangement que l'Editeur lui a donné, & de ses sçavantes re-

marques. On aura dans ce recueil la vie de chaque Empereur tirée des Auteurs contemporains, & de ſes medailles; ſes medailles les plus rares gravées avec un ſoin extrême; la deſcription de ſes autres medailles vient enſuite. L'Editeur les a partagées en pluſieurs claſſes ſelon la diverſité des métaux, & la grandeur des medailles. Dans chaque claſſe les medailles ſont rangées ſelon l'ordre Alphabetique. Il a eû ſoin de décrire exactement les têtes, & les inſcriptions qui ſont autour des têtes. Les remarques, & les tables, achevent de rendre cet ouvrage utile. La premiere table contient les inſcriptions des têtes. La ſeconde, les revers des medailles latines. La troiſieme, les revers des medailles des Colonies. La quatrieme, les revers des medailles des villes Grecques. Dans la cinquiéme, on a la deſcription de toutes les figures des revers. A la tête de tout l'ouvrage; le P. Bandouri a mis un catalogue critique de tous les Auteurs qui ont écrit ſur les medailles, *Bibliotheca nummaria.* Mr. de L'Iſle a fait pour

cet ouvrage une carte Geographique des villes dont on a les medailles dans les deux tomes qui le composent.

Numismata Imperatorum Romanorum à Trajano Decio ad Palæologuos Augustos, operâ & studio D. Anselmi Bandurii, Monachi Benedictini, sumptibus Francisci Montalant, ad ripam P.P. Augustinianorum, in folio, 2 tomes.

Le P. Martianay, Benedictin, à qui nous devons la derniere édition de Saint Jérôme, & beaucoup d'autres ouvrages, est mort il y a peu de tems. Son dernier livre, imprimé chez Coignard, a pour titre, *Méthode sacrée pour expliquer l'Ecriture par l'Ecriture.* Ce n'est que le premier volume d'un nouveau Commentaire sur l'Ecriture. Ce premier volume n'explique que la Genese. L'Auteur à son ordinaire y donne pour de nouvelles découvertes des explications qu'on lit dans les Commentateurs qui l'ont précedé.

Mr. De Ville a publié une description exacte de la *Machine de Marly*. Mr. De Ville est Liegeois. Il a eû soin de la construction de cette ma-

chine, & il en a l'inſpection depuis pluſieurs années.

Muzier vend un *traité de la probité.* L'Auteur ne ſe nomme pas : il a tort de ſe cacher, ce livre fait honneur à ſon eſprit, & à ſon cœur. J'en parlerai dans les Memoires du mois de Novembre.

Mr. Le Hay a formé un deſſein qui ſera du goût de tous ceux qui aiment les beaux Arts. On ſçait combien on a été charmé de la traduction en vers de quelques Pſeaumes, que Me. Le Hay fit imprimer avec de fort belles eſtampes en 1694. elle en a depuis mis en vers beaucoup d'autres, & quelques cantiques, qui ne cedent pas à ceux qui ont eû tant de ſuccez. Mr. Le Hay, à qui tous les beaux Arts ſont connus, & qui les cultive tous, a fait imprimer en grand *in* 4°. le Cantique d'Habacuc, & le Pſeaume CIII. L'impreſſion eſt magnifique, les deux eſtampes ſont d'un beau deſſein & bien gravées, il continuera de donner ici les pſeaumes deux à deux accompagnez d'eſtampes, dont le recueïl entier ſera ſans flaterie un chef

d'œuvre de poësie & de graveure. J'en parlerai plus au long dans le mois de Novembre, & j'expliquerai quelques pierres antiques que Mr. Le Hay a fait graver.

Une autre traduction en vers de plusieurs Pseaumes vient de paroître sous le tître de poësies sacrées de Mr. l'Abbé des Fontaines Guyot, elles ont en ma presence soutenu au jugement d'habiles Connoisseurs, la comparaison exacte qu'on fit de quelques Pseaumes de cette traduction avec les mêmes Pseaumes traduits par le fameux Mr. Rousseau. *Les poësies sacrées de Mr. l'Abbé des Fontaines Guyot*, se vendent chez Mongé ruë S. Jacques.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Septembre 1717.

ART. C. *L'Hereſie des Proteſtans, & la verité de l'Egliſe Catholique miſe en évidence, par Mr. Andry.* Page 1385

ART. CI. *La Religion des Proteſtans juſtifiée d'hereſie par Mr. Pictet, Paſteur & Profeſſeur dans l'Egliſe & Academie de Geneve.* p. 1403

ART. CII. *Replique de Mr. Andry à Mr. Pictet.* p. 1412

ART. CIII. *La défenſe de la Religion des Proteſtans, ou réponſe à la replique de Mr. Andry par Monſieur Pictet.* page. 1419

ART. CIV. *Lettre de Mr. Andry à Mr. Pictet.* p. 1425

ART. CV. *Deſcription Geographique, hiſtorique & Politique du Royaume de Sardaigne.* p. 1426

ART. CVI. *Hiſtoire du regne de Loüis XIII. Roi de France, & des principaux évenemens arrivez pendant ce regne dans tous les païs du monde.* p. 1445

ART. CVII. ΔΗΜΟΣΘΕΝΟΥΣ ΔΗ-

ΡΗΤΟΡΙΚΟΙ λογοι. Demosthenis orationes de Republica ad populum habitæ Latio donatæ à Joanne Vincentio Luchesinio Patritio Lucensi. *Harangues de Demosthene prononcées devant le peuple sur les affaires de la Republique, traduites en Latin par Mr. Luchesini.* p. 1449
ART. CVIII. ΑΙΣΧΙΝΟΥ &c. *Harangues d'Eschine contre Ctesiphon, & de Demosthene, traduites en Latin par Messieurs Foulques & Freind, pensionnaires du College de Christ.* p. 1466
ART. CIX. Joannis Baptistæ Fantoni observationes anatomicæ, & medicæ. *Observations d'Anatomie & de Medecine publiées par Mr. Fantoni, Medecin & Bibliothecaire de son Altesse Royale le Duc de Savoye.* p. 1466
ART. CX. *Voyage fait par ordre du Roi Loüis XIV. dans la Palestine, vers le grand Emir, Chef des Princes Arabes du desert, où il traite des mœurs & des coutumes de cette nation, avec la description generale de l'Arabie faite par le Sultan Ismaël Abulfeda, traduite en François par Monsieur D. L. R.* p. 1476
ART. CXI. De Principe, qualis fu-

turus sit, &c. *Discours du Pere Porée, Jesuite, prononcé dans le College Royal de Loüis le Grand, où l'Orateur examine si l'on peut prévoir dès l'enfance d'un Prince, quel il sera dans un âge plus avancé.* p. 1513

ART. CXII. *Oraison funebre de très-haut, très puissant & très-excellent Prince, Loüis XIV. surnommé le Grand, Roi de France & de Navarre, prononcée le 27. Novembre dans l'Eglise Cathedrale de Chartres par Mr. Gontier, Docteur de Sorbonne, Chanoine & Théologal de cette Eglise.* page 1522

ART. XIII. *Eloge funebre de Loüis le Grand prononcé dans l'Isle de la Martinique, en l'Eglise des Freres Prêcheurs, par le Pere le Sage, Missionaire Apostolique du même Ordre.* page 1523

ART. CXIV. *Oraison funebre du même Roi, prononcée à son anniversaire dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de Chelles, par Mr. l'Abbé la Fargue.* page 1524

ART. CXV. *Les Ordonnances de Loüis XIV. Roi de France & de Navarre, sur la procedure civile & criminelle.* page 1525

ART. CXVI. *Le nouveau Mercure.* page 1527

ART. CXVII. *La veritable Chirurgie. Par le Sieur Loüis Leger de Gouey.* page 1528

ART. CXVIII. *Dissertation critique du P. Vitri, Professeur en Theologie, sur ce que S. Paulin appelle Pentateuque de S. Augustin.* p. 1536

ART. CXIX. Noûvelles Literaires.

D'Allemagne, de Breme. p. 1547

De Lipsic. ibid.

D'Ulme. p. 1549

De Prague. p. 1550

De Francfort. ibid.

D'Italie, de Florence. p. 1551

De Padoüe. ibid.

De Venise. p. 1552

D'Angleterre, de Londres. ibid.

De Hollande, d'Utrect. p. 1553

De France, de Bordeaux. ibid.

De Paris. p. 1558

Fin de la Table.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 1514